

(1)

— 87. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 8 MARS 1879.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1880.

(11)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les revenus de l'État pour l'exercice 1880 sont évalués dans leur ensemble au chiffre de fr. 263,720,560 »

Les Budgets de dépenses pour le même exercice ont été fixés aux chiffres ci-après :

Dotations	fr. 4,637,475	»
Dettes publiques	81,378,387	»
Justice	15,979,009	»
Affaires étrangères	2,073,110	»
Intérieur	9,384,820	»
Instruction publique	14,762,822	»
Finances	15,188,510	»
Travaux publics	84,267,083	»
Guerre	44,134,700	»
Gendarmerie	3,418,200	»
Non-valeurs et remboursements	1,187,000	»
	<hr/>	
	276,375,086	»

Il y aurait donc un excédant des dépenses sur les recettes ordinaires de fr. 12,654,526 »

Les aliénations extraordinaires d'immeubles autorisées par différentes lois donneront un produit présumé de 1,630,000 francs.

Si ce produit était affecté aux dépenses ordinaires, le déficit serait encore de 11,004,526 francs.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1879 a été voté à la somme de fr. 264,435,260 »

Le Budget pour 1880 se présente comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 263,720,560	»
	<hr/>	
Soit en moins, une somme de	fr. 714,700	»

Le Budget des deux exercices fixe à la même somme de 1,630,000 francs le produit d'aliénation d'immeubles domaniaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La diminution de 714,700 francs forme la balance des augmentations et diminutions d'un grand nombre d'articles, comparativement aux chiffres du Budget de l'exercice antérieur, et dont le détail est indiqué ci-après.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Foncier.

Le tableau suivant indique, pour les cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, ainsi que le produit de l'impôt foncier, dont ce revenu est la base.

EXERCICES.	REVENU CADASTRAL	TAUX P. 0/0 de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				du revenu.	de l'impôt.
1875	298,630,870	7	20,004,115	4,336,024	503,582
1876	503,536,313	7	21,233,492	4,705,445	320,377
1877	308,194,856	7	21,575,584	4,858,545	340,092
1878	313,530,025	7	21,954,214	5,145,060	560,630
1879	318,439,120	7	22,292,130	5,119,201	337,925
MOYENNE DES AUGMENTATIONS . . .				4,852,976	•

Pendant cette dernière période quinquennale, l'augmentation moyenne du revenu cadastral a atteint le chiffre de 4,852,976 francs, donnant un accroissement d'impôt de 338,000 francs.

Une augmentation aussi élevée ne se produira plus à l'avenir. Elle était due aux effets de la loi du 5 juillet 1871, qui a supprimé les exemptions accordées par la loi du 28 mars 1828 pour les nouvelles constructions de bâtiments, pendant les premières années de leur existence. Un assez grand nombre de maisons bâties sous l'empire de cette dernière loi, et exemptées ainsi de l'impôt pendant un terme de huit années, sont devenues successivement imposables pendant les exercices 1872 à 1879, tandis que les constructions faites pendant chacun de ces exercices étaient immédiatement soumises à l'impôt. Il y avait donc là une double cause d'augmentation.

Mais à partir de 1880, la première de ces causes aura cessé d'agir; cet exercice et les suivants ne profiteront plus que des accroissements d'impôt résultant de constructions nouvelles. L'expérience du passé permet de fixer à une moyenne normale de 2,300,000 francs l'augmentation annuelle du revenu cadastral; ajoutant cette augmentation au chiffre du revenu constaté pour 1879, on obtient 320,960,000 francs (chiffre rond), d'où, au taux de 7 p. %, un impôt de 22,467,000 francs soit 173,000 francs de plus que pour 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Personnel.

Voici l'indication du produit de cet impôt pour les exercices 1874 à 1878.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.
1874	13,871,595	320,875
1875	14,234,872	363,279
1876	14,603,930	369,058
1877	14,938,190	334,266
1878	15,258,493	320,297
Prévisions pr 1879.	15,025,000	306,507

Précédemment, les prévisions étaient établies sur une augmentation moyenne de 325,000 à 350,000 francs.

Dans l'état actuel des choses, une pareille augmentation n'est guère probable pour 1880. D'un autre côté, on doit tenir compte des résultats de la loi du 26 août 1878, qui a décrété l'exemption de l'impôt sur un certain nombre de chevaux mixtes. Il semble prudent de prendre pour point de départ la recette réalisée en 1878, soit 15,258,000 francs, et d'y ajouter une somme de 300,000 francs à titre d'accroissement réalisable en 1879 et 1880, soit 15,558,000 francs.

Comparativement à l'évaluation adoptée pour 1879, il y a donc réduction de 67,000 francs.

Patentes.

Le produit a été comme il suit, de 1874 à 1878.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1874	6,139,151	150,476	•
1875	5,976,954	•	162,197
1876	5,850,552	•	117,402
1877	5,699,569	•	159,985
1878	5,745,190	45,621	•
	(Présumé)		
Prévisions.	—		
1878	6,000,000	•	•
1879	6,000,000	•	•

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le produit réalisable de 1878 est évalué à 5,745,190 francs, soit une diminution de 255,000 francs sur les estimations portées au Budget des Voies et Moyens de cet exercice, ainsi qu'à celui de 1879.

Pour prévenir tout mécompte, il y a lieu de ne point admettre comme prévision pour l'exercice 1880 un chiffre supérieur à la recette de 1878, telle qu'elle apparaît à ce jour, soit 5,745,000 francs.

Redevances sur les mines.

Tableau du produit des redevances établies sur les mines, pendant les années 1874 à 1878.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1874.	5,086,719	1,855,548	•
1875.	1,059,570	•	2,047,149
1876.	709,105	•	240,465
1877.	485,985	•	515,120
1878.	341,351	•	144,054
1879 (Prévisions).	500,000	•	•

On ne saurait, même approximativement, déterminer le produit probable de l'extraction des mines pour 1879; la même incertitude existe pour 1880.

Comme on le voit, le montant des redevances a été toujours en diminuant depuis 1875, pour tomber en 1878 au chiffre de 341,354 francs. On propose de prendre le chiffre de cet exercice, soit 340,000 francs, comme estimation de la recette réalisable en 1880.

Douanes.

Pendant les cinq dernières années, les droits d'entrée perçus sur les marchandises étrangères se sont élevés aux sommes indiquées ci-après :

ANNÉES.	AU PROFIT		TOTAL.
	de l'État.	du fonds communal.	
1874.	17,984,209	5,015,247	20,999,456
1875.	18,250,504	5,294,512	21,525,016
1876.	18,705,584	5,754,011	22,459,595
1877.	18,148,875	5,472,594	21,621,269
1878.	17,965,600	5,514,568	21,480,067
TOTAUX. . . fr.	91,054,671	17,050,552	108,065,205
MOYENNES. •	18,206,954	5,136,106	21,613,040

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On propose de porter comme prévision au Budget des Voies et Moyens de 1880, une somme totale de 21.475,000 francs, dont 18,000,000 au profit de l'État, et 3,475,000 francs au profit du fonds communal.

Comparativement à la moyenne quinquennale, ces chiffres présentent une légère diminution. Elle est d'environ 138,000 francs.

En présence de la persistance de la crise commerciale, il a paru prudent d'établir ces évaluations d'après le produit réalisé en 1878, ce qui suppose même un arrêt dans la diminution qui est constatée pour les deux dernières années.

La part de 3,475,000 francs attribuée au Fonds communal dans le produit général des droits de douane se subdivise comme il suit :

75 p. % des droits sur le café	fr. 2,250,000 »
55 p. % » les bières	175,000 »
55 p. % » les eaux-de-vie étrangères	350,000 »
55 p. % » les sucres raffinés	700,000 »
<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr. 3,475,000 »

Accises.

Le tableau suivant indique, pour les divers produits soumis à l'accise, les recettes réalisées en 1878, les prévisions budgétaires admises pour 1879, et celles que l'on propose pour 1880.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 déc. 1878.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admises pour 1879.	proposées pour 1880.	de l'État 65 p. %.	du fonds communal 35 p. %.
Vins	4,224,108	4,500,000	4,200,000	2,750,000	1,470,000
Eaux de-vie indigènes.	22,578,260	25,250,000	22,600,000	14,690,000	7,910,000
Bières	14,454,722	15,100,000	14,400,000	9,560,000	5,040,000
Vinaigres.	21,159	20,000	20,000	15,000	7,000
Sucres	4,256,189	4,800,000	4,400,000	2,860,000	1,540,000
Glucoses	156,921	150,000	150,000	150,000	»
TOTAL . . . fr.	45,651,559	47,820,000	45,770,000	29,803,000	15,967,000

Pendant les trois dernières années, il y a eu diminution de la recette sur les vins, sur les eaux-de-vie indigènes et sur les bières, ainsi que le démontre le tableau ci-après :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Droits au profit de l'État (déduction faite de la part de 35 p. % revenant au fonds communal).

ANNÉES.	ARTICLES.	PRODUITS RÉALISÉS.	DIFFÉRENCE DE CHAQUE ANNÉE sur la précédente.	
1875 . . .	Vins étrangers . . . fr.	5,550,560	} 50,270,068	" "
	Eaux-de-vie indigènes .	16,549,161		
	Bières et vinaigres . . .	10,500,547		
1876 . . .	Vins étrangers	5,422,226	} 50,219,220	} + 85,866 — 110,025 — 52,691
	Eaux-de-vie indigènes .	16,459,158		
	Bières et vinaigres . . .	10,357,856		
1877 . . .	Vins étrangers	2,924,022	} 27,873,752	} — 498,204 — 1,511,147 — 551,137
	Eaux-de-vie indigènes .	15,127,991		
	Bières et vinaigres . . .	9,826,719		
1878 . . .	Vins étrangers	2,475,670	} 26,599,895	} — 448,352 — 400,075 — 450,410
	Eaux-de-vie indigènes .	14,727,016		
	Bières et vinaigres . . .	9,596,509		

Les évaluations budgétaires pour 1878 ont été arrêtés ainsi qu'il suit :

Vins étrangers fr.	3,055,000	} 29,120,000,
Eaux-de-vie indigènes	15,892,500	
Bières et vinaigres	10,172,500	

mais, comme on le voit ci-avant, les produits réalisés sur ces trois articles n'ont atteint que 26,599,895 francs, soit en moins 2,520,105 francs.

Quant aux prévisions pour 1879, fixées dans leur ensemble, pour les mêmes articles, à 27,865,500 francs, elles dépassent également de beaucoup le montant des recettes de 1878 : la différence est de 1,265,605 francs.

Ainsi, aucune des évaluations faites au Budget de 1878 n'a été réalisée, sauf celles du produit des vinaigres et des glucoses. Il ne serait donc pas prudent de dépasser, pour l'estimation des recettes probables de 1880, le montant des recouvrements effectués en 1878. C'est déjà espérer une amélioration que de s'en tenir à ces résultats, car c'est supposer que les diminutions s'arrêteront.

Les évaluations de 1879 pour les vinaigres et les glucoses ayant été atteintes par les produits de 1878, elles peuvent être maintenues pour 1880.

Quant au sucre, le produit de l'accise est fixé à 4,400,000, somme qui, ajoutée au produit des droits de douane sur les sucres raffinés, évalué à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2,000,000, forme le minimum légal de 6,400,000 francs d'impôt que les sucres doivent procurer au Trésor.

RECETTES DIVERSES.

Frais d'essai des matières d'or et d'argent.

Ces frais sont tombés à 22,172 francs en 1878. — Une nouvelle diminution se produira vraisemblablement encore en 1879, par suite de la suppression de quelques bureaux d'essai. Les prévisions pour 1880 ne peuvent dépasser 20,000 francs.

Recettes extraordinaires, loyers de bâtiments, etc.

Ces recettes se sont notablement accrues en 1878, à raison des rémunérations payées par le commerce pour travaux supplémentaires des agents de la douane chargés de la surveillance du chargement et du déchargement des navires en dehors des heures réglementaires. — La moyenne quinquennale des recettes extraordinaires ne s'élève qu'à 175,154 francs, tandis qu'en 1878 elles ont produit 319,550 francs. Pour prévenir tout mécompte, l'évaluation pour 1880 n'est portée qu'à 225,000 francs.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Enregistrement.

Pendant les cinq dernières années, les droits d'enregistrement ont donné les produits ci-après :

1874. fr.	23,611,967	»
1875.	24,278,519	»
1876.	25,495,702	»
1877.	22,815,905	»
1878.	22,428,573	»
<hr/>			
TOTAL	118,650,466	»
MOYENNE.	. . . fr.	23,726,095	»

Cette moyenne correspond à peu près au résultat constaté pour l'exercice 1874. Les années 1875 et 1876 ont donné des produits beaucoup supérieurs ;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

mais les deux derniers exercices ont vu tomber successivement les recettes à 22,815,905 francs en 1877 et à 22,428,575 en 1878.

Dans ces conditions, il ne serait guère prudent de maintenir au projet de Budget de 1880, le chiffre de 24,000,000 admis comme prévision de recette, de l'exercice 1879. On ne propose que 23 millions, soit encore environ 600,000 francs de plus que le produit réalisé en 1878.

Greffe.

La moyenne quinquennale des droits de greffe est de 425,239 francs. L'évaluation de ces droits pour 1879 avait été fixée à 450,000 francs. On s'en tient pour 1880 à la moyenne quinquennale, soit 420,000 francs en chiffres ronds.

Hypothèques.

Pendant les cinq dernières années, les droits d'hypothèque ont produit en moyenne une recette annuelle de 4,279,086 francs. Ces droits figurent pour une somme de 4,400,000 francs au Budget des Voies et Moyens de 1879; mais il n'a été perçu que 4,000,093 francs en 1878. L'évaluation de 1879 n'ayant pas été atteinte l'année antérieure, ne peut être maintenue pour 1880. Il y a lieu de se rapprocher de la moyenne quinquennale en ne portant les prévisions qu'à 4,200,000 francs.

SUCCESSIONS.

A. Droits de succession et de mutation par décès.

La moyenne de la dernière période quinquennale est de 15,544,504 francs. Les prévisions pour 1879 ont été fixées à 14,800,000 francs. Mais il est à remarquer que le produit de ces droits est en progression constante : ainsi, les recouvrements effectués en 1878 se sont élevés à 16,858,000 francs. L'évaluation pour 1880 peut donc, sans exagération, être portée à 15,400,000 francs, soit 600,000 francs de plus que pour l'année 1879.

B. Droits de mutation sur les successions en ligne directe.

Pendant les cinq dernières années ces droits ont procuré au Trésor une somme totale de 14,258,905 francs, soit une moyenne annuelle de 2,847,781 francs. Mais il y a eu de notables écarts d'une année à l'autre; aussi les recettes de 1876 ont atteint le chiffre de 5,504,852 francs, tandis que l'année 1877 n'a

NOTE PRÉLIMINAIRE.

produit que 2,333,664. Pour arriver à une moyenne rationnelle, il semble nécessaire d'écarter les résultats de ces deux années exceptionnelles, et d'établir le calcul sur les trois années qui ont donné des produits que l'on peut considérer comme plus normaux. On arrive ainsi à la combinaison ci-après :

ANNÉES.	PRODUITS.
1874 fr.	2,829,947 »
1875	2,574,324 »
1878	2,776,120 »
TOTAL fr.	8,180,391 »
dont la moyenne ($\frac{1}{3}$) est	2,720,000 »

L'évaluation pour 1880 semble ainsi pouvoir être fixée à 2,700,000 francs, soit une diminution de 100,000 francs sur celle qui a été admise pour 1879.

C. Droits dus par les époux survivants.

La moyenne de ces droits pour la dernière période quinquennale est de 305,347 francs et ce chiffre est dépassé par les recouvrements faits pendant les années 1876 à 1878, de sorte que l'on peut, avec certitude, porter l'évaluation pour 1880 à 305,000 francs. Le chiffre de 300,000 francs a été admis pour 1879.

RÉCAPITULATION.

A. Droits de succession et de mutation par décès fr.	15,400,000 »
B. Droits de mutation sur les successions en ligne directe.	2,700,000 »
C. Droits dus par les époux survivants	305,000 »
ENSEMBLE fr.	18,405,000 »
Prévisions de 1879.	17,900,000 »
En plus pour 1880. fr.	505,000 »

Timbre.

Voici les résultats de la perception des droits de timbre pendant la période quinquennale de 1874-1878 :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1874	fr.	5,308,584	»
1875		5,263,848	»
1876		5,548,556	»
1877		5,107,495	»
1878		5,037,993	»
<hr/>			
TOTAL	fr.	26,066,476	»
MOYENNE		5,213,295	»

En présence de la diminution qui s'est produite pendant les années 1877 et 1878, le chiffre de la moyenne quinquennale ne peut être adopté comme une évaluation rationnelle de la recette probable de 1880. On ne peut, semble-t-il, dépasser un chiffre de 5,100,000, qui excède encore de 72,000 francs la recette de 1878, qui elle-même est restée de près de 500,000 francs au-dessous des prévisions admises pour 1879.

Amendes en matière d'impôts.

La moyenne quinquennale de ces amendes est de 538,879. En écartant l'année qui présente le produit le plus élevé (1878) et celle qui a donné la recette la plus faible (1875), on obtient le résultat ci-après :

1874	fr.	551,479	»
1876		548,508	»
1877		528,848	»
<hr/>			
TOTAL	fr.	1,028,835	»
MOYENNE		542,945	»

Les prévisions pour 1880 semblent donc pouvoir être fixées à 540,000 fr. Elles dépassent de 10,000 francs celles du Budget de 1879.

Amendes de condamnation.

Le produit de ces amendes est très-variable : c'est ainsi qu'il s'est élevé de 450,526 francs, chiffre réalisé en 1875, à 684,200 francs en 1876, à 708,882 francs en 1877, pour tomber à 481,996 francs en 1878.

La moyenne quinquennale est de 580,000 francs. En présence du peu de fixité de la recette, ce chiffre est admis comme prévision pour 1880. Celle de 1879 a été fixée à 600,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PÉAGES.

TRAVAUX PUBLICS.

Chemin de fer.

Les prévisions de recettes pour 1879 ont été arrêtées au chiffre de fr. 93,000,000 »

Pour déterminer le produit réalisable en 1880, il y a lieu d'ajouter à ce chiffre :

1° La progression probable, qui, pour éviter tout mécompte, est évaluée seulement à 1,000,000 »

2° Le produit de 270 kilomètres de lignes nouvelles qui seront mises en exploitation dès 1879. La recette de ces lignes est évaluée, pour ladite année, à 873,000 francs eu égard à la date probable de leur ouverture. — Calculée à raison de 7,000 francs par kilomètre, les lignes dont il s'agit produiront en 1880 une somme totale de 1,890,000 francs. Comme une partie de cette somme, soit 873,000 francs, figure déjà dans les recettes de 1879, il y a lieu de n'en porter que le surplus au compte de 1880, soit 1,015,000 »

3° Enfin, le produit des lignes nouvelles qui pourront être mises en exploitation en 1880. On en évalue le développement à une moyenne de 75 kilomètres pour l'année entière, qui, à raison de 7,000 francs par kilomètre, donneront . . . 323,000 »

TOTAL des recettes probables fr. 93,540,000 »
dont il faut déduire 800,000 »
représentant les frais d'exploitation des stations communes. Jusqu'en 1878, ces frais ont figuré parmi les recettes extraordinaires. A partir de 1879, elles sont portées au Budget pour ordre.

RESTE, en somme ronde. fr. 94,750,000 »

Pour 1879, le produit du réseau de l'État a été évalué à 93,000,000 de francs. C'est donc une augmentation de 1,750,000 francs au Budget de 1880.

Télégraphes.

La recette définitive de l'année 1877 a été de fr. 2,163,244 »
Celle de 1878 n'est pas encore complètement connue. Elle est évaluée à 2,208,632 »

Soit une augmentation de fr. 45,388 »
ou environ 2 p. % de plus en 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En admettant que la même augmentation proportionnelle soit obtenue en 1879, la recette de cet exercice serait de 2,252,800 francs. Il semble prudent de s'arrêter à ce chiffre pour l'évaluation du produit de 1880. La prochaine conférence internationale qui doit avoir lieu à Londres pour aviser aux moyens d'améliorer l'ensemble du régime télégraphique des pays qui y prendront part, pourrait avoir pour conséquence des modifications de tarif qui supprimeraient, du moins momentanément, l'accroissement annuel des recettes qui s'est produit antérieurement.

Postes.

La recette nette de la poste pour 1878 a été d'environ 10,500,000 francs. Ce chiffre ne paraît pas devoir être modifié sensiblement par les résultats des décomptes qui restent à faire avec les offices étrangers.

La recette de 1877 ne s'était élevée qu'à 9,950,000 francs; l'accroissement du produit des postes a donc été de 570,000 francs.

Il semblerait rationnel d'établir les prévisions de 1880 en ajoutant deux fois cette somme, soit 740,000 francs à la recette de 1878; mais il est à remarquer que l'augmentation constatée pour cette dernière, comprend une somme de 154,000 francs, provenant de l'extension du service des effets de commerce. Or, ce service peut être considéré aujourd'hui comme donnant à peu près tout ce que l'on peut en espérer, et l'on prévoit que les nouveaux développements dont il est éventuellement susceptible ne produiront pas une augmentation de recette excédant 30 ou 40 mille francs.

L'augmentation normale se réduit donc à 256,000 francs.

D'autre part, pour établir la moyenne de la progression normale des recettes postales, on ne peut prendre pour base les années antérieures, à cause des fluctuations qui se sont produites ensuite de mesures qui ont modifié successivement les conditions de ce service. On doit s'en tenir aux accroissements constatés de 1877 sur 1876, et de 1878 sur 1877, sous déduction du produit des effets de commerce et du reliquat de la correspondance internationale.

L'estimation pour 1880 peut donc être établie comme il suit :

Recette de 1878, non compris le produit des effets de commerce et le reliquat de la correspondance internationale.	fr.	9,530,000	»
Augmentation normale (256,000 × 2) soit, chiffre rond.		470,000	»
Produit des effets de commerce		360,000	»
Reliquat des correspondances internationales		450,000	»
		<hr/>	
ENSEMBLE (somme ronde)	fr.	10,800,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette évaluation peut être considérée comme un minimum; elle est établie dans la prévision d'une continuation de la crise actuelle, et sans tenir compte de certaines causes probables d'augmentation, telles que la présentation des effets de commerce à l'acceptation, et l'admission des effets payables par intervention.

Le produit de l'encaissement des effets de commerce n'est point passible du prélèvement de 41 p. % au profit du fonds communal. La part de ce fonds n'est établie ainsi que sur 10,440,000 francs (10,800,000-560,000), et s'élève à 4,280,400 francs.

CAPITAUX ET REVENUS.

Des modifications ont dû être apportées, pour un grand nombre d'articles compris sous cette rubrique générale, aux évaluations admises au Budget de 1879. Ces modifications ont été faites afin de rapprocher les évaluations proposées pour 1880, des chiffres résultant de la moyenne quinquennale, ou bien des résultats constatés pour l'année 1878.

Ces motifs s'appliquant à la généralité des articles modifiés, on croit inutile de les répéter à propos de chacun d'entre eux. On peut facilement se rendre compte des changements en consultant l'annexe n° 1.

REMBOURSEMENTS.

Six articles de ce chapitre ont subi des changements qui se justifient par les considérations exposées ci-avant. Ils sont d'ailleurs peu importants.

Le plus considérable consiste en une diminution de 123,500 francs opérée sur le chiffre de 985,800 francs représentant pour 1879, *la quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1^{er}/26 juin 1877.*

Les annuités à payer par l'État, à raison de 4,000 francs par kilomètre, s'élèvent, pour 770,167 mètres à la somme de fr. 3,080,668 »

Toutefois, l'État ne doit payer pour 1880 (d'après l'article 33 de la convention), que 2,880 francs par kilomètre, soit fr. 2,218,081 »

La différence, ci fr. 862,587 »

doit être attribuée au Trésor, conformément à l'article 37 de cette convention.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

C'est cette somme, soit 862,500 francs, chiffre rond, qui est portée au Budget.

Enfin, un article nouveau est ajouté au chapitre des Remboursements, sous la rubrique : *Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux*. Cette part est évaluée à 300,000 francs pour l'exercice 1880. Elle est due en vertu des articles 7, 8 et 9 de la loi du 16 mai 1876.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

Rien ne fait prévoir pour 1880, un accroissement du produit des aliénations de terrains domaniaux, comparativement à celui que l'on compte pouvoir réaliser dans le cours de l'année 1879.

On ne peut donc que reproduire les évaluations qui ont été admises pour cette dernière année.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1879, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1880, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1880, est évalué à la somme de *deux cent soixante-trois millions sept cent vingt mille cinq cent soixante francs* (263,720,560 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872 et 1^{er} juin 1874, à la somme d'*un million six cent cinquante mille francs* (1,650,000 francs).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1880.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***CHARLES GRAUX.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.

IMPOTS.

Foncier

Personnel { Principal
15 centimes additionnels
Frais d'expertise

Patentes { Principal
20 centimes additionnels

CONTRIBUTIONS
DIRECTES, DOUANES
ET ACCISES.

Redevances sur les mines { Principal 272,000 »
25 centimes additionnels 68,000 »

Douanes | Droits d'entrée

Accises { Vins étrangers
Eaux-de-vie indigènes
Bières et vinaigres
Sucres de canne et de betterave
Glucoses et autres sucres non cristallisables

POUR L'EXERCICE 1880.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1880.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	22,467,000		
15,498,000	15,558,000	144,208,000	
2,025,000			
35,000			
4,787,500	5,745,000		
957,500			
	340,000		
(¹) 18,000,000	18,000,000		(¹) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 35 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 175,000 francs; de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 350,000 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 700,000 francs: ensemble une somme de 3,475,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
(²) 2,750,000			(²) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit, fr. 1,470,000
(³) 14,690,000			(³) Id. id. 7,910,000
(⁴) 9,575,000	29,805,000		(⁴) Id. id. 5,047,000
(⁵) 2,860,000			(⁵) Id. id. 1,540,000
150,000			
A REPORTER.	91,915,000		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	IMPOTS (Suite).	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Recettes diverses.	Frais d'essai des matières d'or et d'argent.
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.
ENREGISTREMENT ET DOVAINES	Droits, additionnels et amendes	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).
		Grefte (id. 30 id.).
		Hypothèques . (id. 25 id.).
		Successions. . (id. 50 id.).
		Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.).
		Droit dû par les époux survivants (id.).
		Timbre
		Naturalisations
		Amendes en matière d'impôts
		Id. de condamnations en matières diverses
	PÉAGES.	
	Domaines. — Rivières et canaux	
	Chemin de fer	
	Télégraphes électriques.	
TRAVAUX PUBLICS. .	Postes	Taxes des correspondances en général
		Droits sur les articles d'argent.
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842
		Droit sur les effets de commerce.
	Marine. — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	

POUR L'EXERCICE 1880.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1880.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 91,913,000		
» 20,000		
» 225,000		
25,000,000	144,208,000	
420,000		
4,200,000		
13,400,000		
2,700,000		
305,000	52,050,000	
5,100,000		
5,000		
540,000		
580,000		
1,700,000	1,700,000	
94,750,000		
2,252,800	97,002,800	
5,758,400		
212,400	106,022,400	
188,800	⁽¹⁾ 6,519,600	
360,000		
» 800,000		
À REPORTER. . . fr.	250,250,400	

(¹) Le produit brut des postes est évalué à 10,800,000 francs, comprenant une recette de 360,000 francs du chef des droits d'encaissement des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. 0/0 dévolue au fonds communal s'établit donc sur 10,440,000 francs, et s'élève ainsi à 4,280,400 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	CAPITAUX ET REVENUS.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales) Forêts Dépendances des chemins de fer Établissements et services régis par l'État. Produits divers et accidentels Revenus des domaines.
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations — des actes des commissariats maritimes — des droits de chancellerie — des droits de pilotage — des droits de fanal
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868) — des écoles de réforme Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale Produit du placement des fonds disponibles du Trésor Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 4, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)

POUR L'EXERCICE 1880

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1880.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	250,250,400	
550,000		
800,000		
170,000		
145,000	2,845,000	
580,000		
800,000		
»	415,000	
»	95,000	
2,200,000	10,005,000	
100,000		
7,000		
4,750,000		
600,000		
50,000	6,952,000	
195,000		
1,000,000		
800,000		
250,000		
A REPORTER. . . . fr.	260,255,400	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes diverses et accidentelles Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce. Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances Recette du chef d'ordonnances prescrites Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie. Quote-part d'annuités dues au Trésor, en exécution de l'article 37 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877 Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires.</i>	
1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles 2° Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem 3° Prix de vente des immeubles devenus disponibles, par suite de la suppression de places fortes.	

POUR L'EXERCICE 1880.

MONTANT des PRÉVISIONS DE RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1880.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT fr.	260,233,400	
325,000 } 75,000 }	400,000	
18,000 } 600,000 }	618,000	
259,000 } 21,500 }	280,500	
	3,483,160	
25,000 700,000		
59,000 1,360		
9,000		
9,000		
1,000 13,000	2,186,860	
30,000 175,000		
862,800		
300,000		
TOTAL fr.	263,720,560	
50,000 } 100,000 }		
1,500,000 }	1,650,000	

(10)

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1874, 1875, 1876, 1877 ET 1878.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1874.	1875.	1876.
	IMPÔTS.			
	<i>Foncier</i>	20,600,535	20,004,115	21,255,402
	<i>Personnel</i> { Principal 15 centimes additionnels	15,871,503	14,254,872	14,603,950
	<i>Poteries</i> { Principal 20 centimes additionnels	6,130,151	5,076,054	5,859,552
	<i>Redevances sur les mines</i> { Principal 25 centimes additionnels	3,086,719	1,030,570	790,105
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes</i> — Droits d'entrée	17,984,209	18,250,504	18,705,584
	<i>Accises</i> { Vins étrangers Eaux-de-vie indigènes Bières et vinaigres Sucres Glucoses et autres sucres non cristallisables	2,605,012 15,501,742 10,352,647 5,160,547 61,756	3,336,360 16,549,161 10,590,547 3,064,182 76,841	3,422,214 16,455,342 10,557,868 3,054,260 116,090
	<i>Recettes diverses</i> { Frais d'essai des matières d'or et d'argent Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	30,282 81,270	35,908 95,115	30,464 287,757

POUR L'EXERCICE 1880.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.		<i>Observations.</i>
1877.	1878.		adoptées POUR L'EXERCICE 1879.	proposées POUR L'EXERCICE 1880.	En PLUS.	En MOINS.	
21,373,584	21,034,214	21,240,187	22,288,000	22,467,000	179,000	"	
14,038,100	13,258,495	14,581,417	15,625,000	15,358,000	"	67,000	
5,600,560	5,745,190	5,884,083	6,000,000	5,745,000	"	255,000	
485,985	341,531	1,150,542	500,000	340,000	"	160,000	
18,148,875	17,965,600	18,206,954	18,400,000	18,000,000	"	400,000	
2,024,022	2,745,670	3,006,255	2,025,000	2,730,000	"	105,000	
15,127,901	14,727,916	15,628,450	15,112,500	14,600,000	"	422,500	
9,826,718	9,396,309	10,044,818	9,828,000	9,373,000	"	455,000	
4,418,620	2,407,239	3,228,971	3,120,000	2,860,000	"	260,000	
154,223	156,921	113,166	150,000	150,000	"	"	
25,683	22,172	30,702	35,000	20,000	"	15,000	
82,078	319,550	173,134	200,000	225,000	25,000	"	
A REPORTER.			04,183,500	92,158,000	204,000	2,220,500	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1874.	1875.	1876.
IMPÔTS (SUITE).				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels) . . .	25,011,967	24,278,519	25,495,702
	Grefte (id. 30 id. id.) . . .	383,045	410,198	440,881
	Hypothèques . (id. 25 id. id.) . . .	4,362,005	4,537,024	4,558,281
	<i>Droits, additionnels et amendes.</i> Successions . (id. 30 id. id.) . . .	16,770,707	17,509,619	19,254,078
	Timbre	5,308,584	5,265,848	5,548,556
	Naturalisations	10,000	15,000	7,000
	Amendes en matières d'impôts	351,479	310,932	348,508
— de condamnations en matières diverses	601,574	450,526	684,248	
PÉAGES.				
DOMAINES.	{ Rivières et canaux	1,722,881	1,682,998	1,692,943
	{ Routes appartenant à l'État	5,251	5,001	4,754
TRAVAUX PUBLICS.	Chemins de fer	77,182,405	76,593,951	80,470,165
	Télégraphes électriques	2,015,141	2,110,592	2,175,956
	<i>Postes.</i> Taxes des correspondances en général	5,199,855	5,352,503	5,475,496
Droits sur les articles d'argent				
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . . .				
Droit sur les effets de commerce				
MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,045,074	974,540	921,802
CAPITAUX ET REVENUS.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales)	625,291	629,866	741,621
	Forêts	804,758	954,499	1,054,546
	Dépenses des chemins de fer de l'État	137,064	179,465	215,444
	Établissements et services régis par l'État	125,016	157,709	161,522
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires . .	493,555	483,771	520,072
	Revenus des domaines	836,289	912,512	1,089,150
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes . .	58,771	57,271	64,148

POUR L'EXERCICE 1880.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.		Observations.
1877.	1878.		adoptées POUR L'EXERCICE 1879.	proposées POUR L'EXERCICE 1880.	En PLUS.	En MOINS.	
		REPORT. . . . fr.	04,185,500	02,158,000	204,000	2,220,500	
22,815,005	22,428,373	23,726,093	24,000,000	25,000,000	"	1,000,000	
457,393	424,780	425,250	430,000	420,000	"	10,000	
4,117,098	4,000,955	4,270,086	4,400,000	4,200,000	"	200,000	
10,559,691	10,977,556	18,504,268	17,000,000	(1) 18,405,000	505,000	"	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit : Successions 18,400,000 Droits de mutation en ligne directe 2,700,000 Droits dus par les époux survivants 305,000 <u>18,405,000</u>
5,107,404	5,057,995	5,215,205	5,500,000	5,100,000	"	200,000	
13,500	4,000	9,900	5,000	5,000	"	"	
528,858	554,628	558,877	550,000	540,000	10,000	"	
708,882	481,906	581,401	600,000	580,000	"	20,000	
1,713,016	1,702,826	1,705,115	1,700,000	1,700,000	"	"	
4,425	4,500	4,746	"	"	"	"	
87,179,949	90,600,000	82,565,294	95,000,000	94,750,000	1,750,000	"	
2,219,450	2,208,652	2,145,150	2,200,000	2,252,800	52,800	"	
5,918,012	6,163,000	5,621,720	6,222,600	6,519,600	297,000	"	
826,350	800,000	915,549	800,000	800,000	"	"	
559,468	474,652	601,779	650,000	550,000	"	100,000	
951,597	625,809	874,242	900,000	800,000	"	100,000	
152,847	518,163	200,596	170,000	170,000	"	"	
155,874	142,686	148,561	150,000	145,000	"	5,000	
580,925	575,756	452,211	420,000	580,000	"	40,000	
785,144	739,455	876,506	920,000	800,000	"	120,000	
65,839	95,000	67,806	68,000	115,000	47,000	"	
		A REPORTER . . . fr.	254,549,100	255,190,400	2,805,800	4,024,500	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1874.	1875.	1876.
CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	91,047	96,459	96,150
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	1,525,510	1,787,569	1,766,891
	— des actes des commissariats maritimes	95,610	89,520	95,494
	— des droits de chancellerie	7,706	7,580	8,210
	— — de pilotage	1,458,145	1,379,199	1,555,481
	— — de fanal	454,156	455,987	529,050
	— de la fabrication des monnaies de cuivre	196,536	188,540	239,090
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	47,970	47,575	47,159
	— des écoles de réforme	158,865	176,958	171,495
	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	2,094,725	1,378,592	807,485
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	80,549	504,914	800,029
	Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne des billets au delà de 275 millions de francs (art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 10 mai 1872)	128,174	216,740	275,245
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	282,105	298,952	308,701
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,690	61,181	55,184
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	12,156	21,689	10,280
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	756,801	652,052	642,732
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achats de matières premières	289,905	260,572	294,128
	Abonnements des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	35,912	34,641	35,110
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	24,757	26,742	40,070
	Recettes diverses et accidentelles	440,395	1,754,451	1,440,356
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	67,150	74,150	65,650
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvres des écluses des bassins de commerce	"	"	1,560
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000	9,000	9,175
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	14,459	15,045	14,750
	Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie	175,000	175,000	175,000
	Quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877	"	"	"
	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876)	"	"	"

POUR L'EXERCICE 1880.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.		Observations.	
1877	1878.		adoptées	proposées	En	En		
			POUR L'EXERCICE 1879.	POUR L'EXERCICE 1880.	PLUS.	MOINS.		
	REPORT fr.		254,549,100	255,190,400	2,865,800	4,024,500		
87,454	53,812	81,100	96,000	93,000	"	3,000		
2,004,509	2,045,652	1,825,186	2,100,000	2,200,000	100,000	"		
91,754	97,980	94,027	100,000	100,000	"	"		
7,482	7,528	7,661	7,000	7,000	"	"		
1,600,446	1,750,656	1,544,385	1,700,000	1,750,000	50,000	"		
537,715	584,445	512,262	550,000	600,000	50,000	"		
"	"	"	"	"	"	"		
49,265	40,000	48,155	40,000	50,000	10,000	"		
187,370	200,065	176,950	180,000	195,000	15,000	"		
702,328	860,042	1,168,655	1,000,000	1,000,000	"	"		
900,570	947,957	646,840	800,000	800,000	"	"		
512,584	188,201	225,788	250,000	250,000	"	"		
321,765	550,000	508,504	500,000	525,000	25,000	"		
70,501	77,052	65,058	60,000	75,000	15,000	"		
35,000	11,158	18,056	5,000	18,000	15,000	"		
622,605	571,419	609,122	600,000	600,000	"	"		
274,872	218,885	267,672	267,000	259,000	"	8,000		
21,508	21,508	29,656	21,000	21,500	500	"		
25,795	25,277	29,928	25,000	25,000	"	"		
757,855	1,585,680	1,191,359	700,000	700,000	"	"		
65,470	58,470	65,778	59,000	59,000	"	"		
1,560	1,560	1,560	1,560	1,560	"	"		
9,450	9,999	9,525	9,000	9,000	"	"		
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"		
"	"	"	1,000	1,000	"	"		
24,534	24,645	18,250	15,000	15,000	"	"		
"	"	"	50,000	50,000	"	"		
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"		
1,252,267	1,189,040	1,170,655	985,800	862,500	"	125,300		
"	"	"	"	500,000	500,000	"	"	
TOTAL fr			264,435,260	263,720,560	5,411,100	4,158,800		
					DIMINUTION . . . fr.		714,700	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

MONTANT DES RÔLES

DE

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE L'EXERCICE 1878.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1877.			MONTANT des RÔLES.	NOMBRE d'articles DES RÔLES.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	Total.		
Anvers	11,975,743 58	16,831,774 .	28,807,517 58	2,016,520 21	80,527
Brabant	31,517,957 58	34,758,724 .	66,276,681 58	4,639,858 12	193,214
Flandre occidentale . .	25,540,159 35	11,343,556 .	36,883,715 35	2,568,483 06	94,948
Flandre orientale . .	27,881,421 59	15,415,500 .	43,296,921 59	3,030,776 37	163,277
Hainaut	37,716,861 42	20,569,642 .	58,286,503 42	4,080,044 99	210,527
Liège	19,847,186 51	16,465,209 .	36,312,395 51	2,541,871 20	119,567
Limbourg	10,528,994 88	2,557,382 .	12,866,376 88	900,639 70	82,742
Luxembourg	7,486,235 89	1,982,767 .	9,469,002 89	662,822 98	99,452
Namur	15,869,367 87	5,462,372 .	21,331,739 87	1,493,217 27	101,190
TOTAUX	188,172,928 67	125,166,996 .	313,339,924 67	21,054,213 90	1,144,044

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1878.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1878, SUR							
	LA VALEUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
					à 8 p. %.	à 12 p. %.		
Anvers	645,582 20	795,961 01	173,451 01	321,480 59	7,500 40	13,071 48	109,208 72	64,525 95
Brabant	1,210,222 64	1,071,746 00	310,179 77	705,655 82	1,726 96	2,007 85	240,824 56	158,045 52
Flandre occidentale .	582,922 79	587,709 77	145,992 59	181,778 80	3,064 52	8,585 96	74,548 50	80,750 58
Flandre orientale . .	517,460 87	747,640 90	166,658 01	230,980 41	5,575 04	16,798 20	105,795 42	95,001 .
Hainaut	481,876 60	759,584 51	217,414 67	217,657 02	"	"	90,775 22	89,889 75
Liège	550,150 48	458,904 75	152,058 15	100,886 55	7,411 04	8,556 "	103,596 46	57,647 58
Limbourg	52,011 96	90,160 20	28,752 98	54,709 59	"	"	25,950 70	18,010 07
Luxembourg	59,053 68	68,762 50	56,957 50	52,940 54	"	"	15,925 22	12,903 44
Namur	102,177 40	164,456 15	70,655 75	85,075 70	"	"	56,029 56	44,678 29
TOTAUX	5,768,258 62	4,704,703 19	1,506,980 91	1,997,140 05	27,275 76	49,017 49	798,944 16	601,451 98

POUR L'EXERCICE 1880.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	15 CENTIMES additionnels.	AMENDES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
2,128,051 56	182 08	315 18	496 16	2,128,155 20	319,218 74	56 74	4,827 85	2,452,238 51	57,722
3,684,407 52	4,011 50	1,678 03	6,289 67	3,678,117 85	551,705 74	"	10,055 55	4,240,479 12	88,466
1,465,151 11	2,509 64	1,755 56	4,045 20	1,461,105 91	219,166 09	94 72	4,805 44	1,685,172 16	70,166
1,885,908 78	551 19	219 52	550 51	1,885,558 27	282,786 09	40 80	5,820 55	2,172,005 69	82,940
1,856,977 57	2,562 62	461 71	2,824 55	1,854,155 24	275,009 85	"	5,850 56	2,115,085 65	100,202
1,298,800 79	1,541 06	957 79	2,299 75	1,296,591 04	194,481 51	"	2,844 65	1,493,917 18	54,956
247,575 50	"	"	"	247,575 50	57,154 35	"	1,009 01	285,718 84	14,556
204,542 48	"	"	"	204,542 48	50,681 96	"	542 27	255,766 71	13,572
501,650 65	00 00	57 16	98 12	501,552 55	75,251 25	"	1,527 17	578,110 95	25,868
15,255,755 76	11,200 84	5,402 80	16,605 74	15,257,152 02	1,985,505 54	172 26	55,662 97	15,258,402 79	506,208

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1878.

PROVINCES.	MONTANT du DROIT en PRINCIPAL.	20 CENTIMES ADDITIONNELS DUF LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.
Anvers	680,680 88	136,129 51	816,810 39	44,801
Brabant	1,375,441 22	275,089 09	1,650,530 31	61,568
Flandre occidentale.	592,057 52	78,410 66	470,468 18	43,246
Flandre orientale.	624,202 22	124,851 85	749,054 07	55,814
Hainaut.	728,171 59	145,029 84	873,801 23	80,677
Liège	634,084 10	126,992 57	761,076 67	45,165
Limbourg	83,964 26	16,790 60	100,754 86	11,399
Luxembourg	79,820 10	15,960 80	95,780 90	11,417
Namur	188,362 83	37,670 66	226,033 49	21,643
TOTAL.	4,787,684 52	957,505 58	5,745,190 10	375,730

N. B. Les rôles supplémentifs, dont le montant n'est pas encore connu, sont établis par approximation, d'après les rôles correspondants de 1877.

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES ROLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1878.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			25 CENTIMES additionnels pour LE TRÉSOR.	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.			
Hainaut	9,621 10	195,121 05	204,742 15	51,185 22	255,927 37	172
Liège	5,225 44	57,220 "	62,445 44	15,611 05	78,056 49	183
Luxembourg.	1,514 70	"	1,514 70	328 67	1,843 37	9
Namur	4,082 60	480 34	4,562 94	1,140 51	5,703 45	91
TOTAUX	20,243 84	252,821 39	273,065 23	68,265 45	341,330 68	455

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

État de développement des articles du Budget de l'exercice 1880,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1874.	1875.	1876.
CHAPITRE I^{er} — IMPOTS.			
ART. 1 ^{er} — <i>Enregistrement.</i> — (Principal et additionnels.)			
Actes			
civil	21,212,461 63	21,922,078 09	22,497,435 69
sous seing privé	809,110 59	711,703 80	1,147,624 11
judiciaires	722,117 50	720,239 13	804,442 88
d'huissiers	866,899 98	915,154 91	985,580 71
Lettres de noblesse	1,240 20	1,920 20	1,655 60
Permis de changer de nom de famille	137 80	415 40	964 60
TOTAUX. fr.	25,611,967 55	24,278,518 65	25,495,701 59
ART. 2. — <i>Greffe.</i> — (Principal et additionnels.)			
Mise au rôle	70,225 55	75,052 56	81,865 14
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	312,817 57	355,145 89	359,017 74
TOTAUX. fr.	383,042 90	410,198 45	440,880 88
ART. 3. — <i>Hypothèques.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits			
d'inscription	245,496 45	250,059 95	255,820 65
de transcription d'actes de mutation	4,116,598 97	4,126,884 40	4,304,460 16
TOTAUX. fr.	4,362,095 42	4,357,024 35	4,558,280 79
ART. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits			
de succession	13,516,505 50	13,931,850 90	15,161,679 40
de mutation par décès	402,778 84	375,527 67	285,857 18
— sur les successions en ligne directe	2,574,525 89	2,829,046 78	3,504,851 79
des par les époux survivants	285,189 56	264,510 14	304,289 73
TOTAUX. fr.	16,770,797 59	17,509,010 49	19,254,678 10

POUR L'EXERCICE 1880.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
20,207,785 65	22,428,372 93	118,650,465 45	25,720,093 .	
709,509 49				
850,328 56				
953,182 61				
1,378 .				
3,720 60				
22,815,904 91	22,428,372 93	118,650,465 45		

81,505 .	424,779 61	2,116,204 60	425,250 .
375,889 85			
457,392 85	424,779 61	2,116,204 60	

241,786 97	4,000,932 64	21,305,431 40	4,279,086 .
3,875,311 23			
4,117,098 20	4,000,932 64	21,305,431 40	

16,091,224 65	16,858,115 95	77,322,519 89	15,444,504 .
2,555,063 53	2,776,120 40	14,258,906 59	2,847,781 .
331,019 20	543,519 85	1,520,737 28	305,547 .
19,576,507 58	19,977,556 20	92,088,163 56	18,597,652 .

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RÉCETTES FAITES			
		1874.	1875.	1876.	
<i>Art. 5. — Timbre.</i>					
Débit	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	10 »	4 »	10 »
		à l'étranger	5,008 »	3,424 »	4,200 »
		Permis de ports d'armes de chasse.	380,576 »	303,576 »	303,792 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	572,668 15	553,894 20	550,211 »	
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce créés à l'étranger.	payables en Belgique	296,182 15	285,282 90	277,671 05
		à l'étranger	18,527 88	26,951 54	19,795 75
	Timbres de dimension	1,957,208 60	1,972,009 75	2,089,585 41	
	Timbres adhésifs pour affiches	»	»	»	
	Visa	Timbres proportionnels	150,110 09	137,949 81	9,945 57
		— de dimension { autres que des journaux étrangers.	24,104 31	25,556 10	112,285 50
de journaux étrangers			716 11	625 84	24,875 76
Extraordinaire	Timbres fixes.	Warrants	128 50	144 75	818 59
		Feuilles de patente	»	»	480 50
	Timbres proportionnels.	Effets de commerce.	1,065,821 10	1,037,468 50	»
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	375,168 77	360,095 98	965,555 15
		Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»	560,694 50
	— de dimension. { Coupures	»	»	»	
		Papiers blancs pour actes, etc.	238,911 50	214,097 60	279,408 25
Affiches.	245,445 29	254,281 51	261,255 61		
TOTALS. . . . fr.		5,508,584 25	5,263,848 28	5,348,556 04	

<i>Art. 6. — Naturalisation.</i>					
Droits	{	de naturalisation ordinaire	10,000 »	14,000 »	7,000 »
		de grande naturalisation	»	1,000 »	»
TOTALS. . . . fr.		10,000 »	15,000 »	7,000 »	

<i>Art. 7. — Amendes en matière d'impôts.</i>					
Doubles, triples droits, etc	{	d'enregistrement	104,366 84	106,658 26	99,642 79
		de greffe.	»	»	»
		d'hypothèque	11,105 01	10,805 85	15,409 06
		de succession	212,971 01	174,528 48	207,938 18
		de timbre	25,037 98	18,959 51	27,518 48
TOTALS. . . . fr.		351,479 44	310,952 10	348,508 49	

POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
5,107,494 53	5,037,092 55	26,066,475 65	5,213,295 »	
5,107,404 53	5,057,092 55	26,066,475 65	5,213,295 »	

10,500 »	4,000 »	40,500 »	9,900 »
3,000 »	»	»	
13,500 »	4,000 »	40,500 »	

328,848 48	354,628 38	1,694,306 89	338.870 »
328,848 48	354,628 38	1,694,306 89	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1874.	1875.	1876.
ART. 8. — <i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>			
Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor	505,219 09	426,005 99	670,908 48
{ en totalité.			
{ en partie.	6,354 95	4,320 27	4,530 40
TOTAUX. fr.	601,574 04	430,326 26	684,247 94

CHAPITRE II. — PÉAGES.

ART. 1^{er}. — *Canaux et rivières.*

Canal de Liège à Maestricht.	84,489 45	71,550 51	82,021 86
— de Maestricht à Bois-le-Duc.	71,145 96	65,042 93	74,785 53
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	254,225 47	175,470 52	220,625 92
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	647 98	851 66	1,160 10
— — vers Hasselt.	13,065 10	9,320 85	12,716 05
— — vers Turnhout.	8,218 00	5,621 85	5,768 54
— — de Turnhout à Anvers par St-Job-in-'t-Goor	8,070 68	11,422 14	22,247 89
Sambre.	274,874 18	312,232 08	272,811 50
Canal de Charleroi à Bruxelles.	402,011 95	398,506 50	375,051 00
— — — Embranchements.	41,608 25	13,851 90	15,712 66
— de Mons à Condé.	165,891 86	165,120 49	142,164 57
— de Pommerœul à Antoing.	110,027 14	106,464 "	116,565 29
Canal de dérivation { Deynze à Schipdonck	7,745 59	8,054 82	9,762 77
de la Lys { Schipdonck à Balgerhoek.	1,524 82	1,075 61	1,940 25
Canal de Roulers à la Lys.	559 47	1,058 82	986 92
Canal de Gand à Os-tende { Droit général	20,180 55	55,677 62	51,165 28
{ — à la porte de Damme	824 "	1,045 "	755 "
Canal de Plasschendaele par Nieuport et Furnes vers la France.	22,414 28	26,445 07	21,647 16
Canal du Moervaert.	3,575 54	2,850 27	5,027 68
Petite-Nêthe canalisée.	6,776 27	4,205 54	4,100 25
Canal de Gand à Terneuzen.	24,519 95	21,775 05	28,058 50
Meuse.	41,065 10	58,019 41	40,750 28
Ourthe.	95 70	55,050 72	28,659 68
Escaut.	55,081 80	53,875 82	60,149 74
Lys.	53,116 20	53,906 05	53,880 45
Demer.	1,157 06	1,025 10	819 07
Nêthe inférieure (pont de Waelhem).	560 "	560 "	560 "
Yser.	5,645 56	0,472 58	8,262 16
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	575 85	258 70	"
Produit { des bacs, bateaux et passage d'eau.	53,885 90	52,115 70	52,065 00
{ des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	42,652 95	44,804 08	46,556 50
TOTAUX. fr.	1,722,881 40	1,682,097 83	1,602,942 77

POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
703,902 01 4,980 22	481,905 80	2,907,026 27	581,405 .	
708,882 23	481,905 80	2,907,026 27		

1,715,916 20	1,702,826 50	8,515,564 70	1,703,115 »
1,715,916 20	1,702,826 50	8,515,564 70	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1874.	1875.	1876.
ART. 2. — Routes appartenant à l'État.			
1 ^{re} classe. — Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
2 ^e classe. — — — — —	5,250 80	5,000 84	4,754 20
TOTAUX fr.	5,250 80	5,000 84	4,754 20

CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 1^{er}. — Domaines. — (Valeurs capitales.)

Autres aliénations	2,092 20	803 13	7,685 60	
Produits	de successions en déshérence	66,645 49	42,526 67	72,759 05
	nets des épaves.	815 40	1,371 80	1,574 52
	de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés.	4,459 84	4,372 70	2,122 90
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, cartes géologiques, etc.)	6,177 51	6,900 18	1,560 "	
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	45,403 74	17,450 92	30,247 85
	— — de la Guerre	140,582 05	152,383 74	129,003 95
	— — de la Justice	19,558 35	48,760 64	18,773 24
	— — des Travaux publics	94,743 56	58,388 69	49,211 75
	— — de l'intérieur	6,028 75	1,948 50	3,555 80
	— — des Affaires Étrangères	468 30	"	"
Remboursement des capitaux.	du fonds de l'industrie.	"	"	2,786 56
	de créances ordinaires.	144,359 "	135,000 "	196,222 70
Rachat et transfert de rentes	269 30	252 24	92 16	
Transaction en matière domaniale.	"	"	"	
Domages-intérêts pour inexécution de convention. (Intérêts moratoires compris.)	21,216 40	99,992 63	144,154 "	
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).	559 67	420 "	125 "	
Produits d'objets saisis et confisqués	8,132 45	14,729 52	7,300 34	
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis	6 15	5 70	271 04	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. (Principal et intérêts.)	Canaux et rivières.	14,561 51	15,529 69	5,876 47
	Routes	40,073 68	38,063 36	55,900 79
Consignations acquises au Trésor, en exécution de la loi du 28 décembre 1867	"	"	12,401 33	
TOTAUX fr.	625,291 44	629,866 11	741,620 59	

POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
.	.	23,750 84	4,746 .	
4,425 .	4,300 .			
4,425 .	4,300 .	23,750 84	4,746 .	
559,513 54	474,652 11	3,008,945 79	601,789 .	
559,513 54	474,652 11	3,008,945 79		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1874.	1875.	1876.
<i>ART. 2. — Forêts.</i>			
Prix de vente.			
de coupes de bois	629,261 77	760,810 87	827,497 28
de chablis, de bois de délits et d'élagages	113,096 29	118,934 47	168,892 64
d'objets saisis et confisqués	67 53	•	•
de glandée, panage, foin et herbages	5,431 •	11,003 •	7,769 •
Fermages			
des propriétés dépendantes des forêts	8,266 39	7,216 79	4,186 37
du droit { de chasse	9,750 11	12,479 44	12,479 44
de pêche (baux et licences)	183 87	322 75	322 75
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	20,658 65	6,008 38	12,750 40
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	17,859 96	17,894 07	20,667 91
Indemnités pour carbonisation	222 •	29 50	•
TOTAUX. fr.	804,757 79	954,499 27	1,054,545 79

ART. 3. — Dépendances des chemins de fer.

Location			
de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	12,746 70	12,259 25	13,867 69
de bâtiments	9,641 29	16,815 03	19,453 69
de café-restaurant	•	•	•
d'herbages, d'oseraies, etc.	12,394 21	12,156 74	13,460 61
de vidanges.	3,086 65	2,094 65	2,628 15
Argent non réclamé.	1,325 27	2,010 99	1,899 94
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises (principal et intérêts)	11,229 65	71,573 50	105,703 65
Prix de vente.			
de mobilier et matériel hors d'usage	14,957 71	6,882 40	4,127 •
d'objets non réclamés	40,552 63	23,150 50	26,893 15
d'arbres, plantations, herbages, etc.	8,826 •	10,011 80	5,484 72
Produits accessoires des lignes de la grande Compagnie du Luxembourg	22,223 97	22,598 42	21,915 47
TOTAUX. fr.	137,064 08	179,463 28	215,444 07

POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
951,507 07	625,808 00	4,571,208 01	874,242 °	
951,597 07	625,808 09	4,571,208 01		

152,859 58	318,162 58	1,002,093 59	200,509 °	
152,859 58	318,162 58	1,002,093 30		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1874.	1875.	1876.
<i>ART. 4. — Établissements et services régis par l'État</i>			
École militaire. — Pensions des élèves	89,555 81	107,974 48	129,480 98
École vétérinaire.	Pensions {	des élèves	»
		d'animaux malades	5,656 05
		produit des ventes d'objets divers	230 »
Bénéfices de la fonderie de canons	»	»	»
Abonnement. 3.	{	au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,414 »
		au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	»
		au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	»
Produit du <i>Moniteur</i>	»	»	»
— du Jardin Botanique de Bruxelles	14,160 »	15,980 »	8,204 50
TOTAUX. fr.	125,016 46	145,955 05	158,784 58

ART. 5. — Produits divers et accidentels.

Produits.	des examens et visa des diplômes	27,009 09	26,441 57	16,477 10
	des diplômes des artistes vétérinaires	720 »	»	»
	des brevets d'invention	153,020 »	171,020 »	174,200 »
	des jeux de Spa	»	»	»
	du quart des salaires sur transcriptions	57,580 75	57,059 17	50,547 15
	de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	»	80 »	»
	des examens universitaires	120,205 52	126,897 04	125,797 61
Restitutions volontaires	56 18	51 20	50 »	
Indemnités pour remplacement	»	800 »	517 46	
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	1,780 16	450 98	880 98	
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	1 58	»	»	
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	55 07	61 76	55 84	
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	140,928 15	119,910 96	171,569 19	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	5,148 70	758 68	486 57	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État	»	259 57	»	
TOTAUX fr.	405,555 24	485,770 75	520,071 88	

POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>												
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.														
155,801 55	142,686 02	720,535 44	143,267 »	<p>On a éliminé de cet article les produits suivants des écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem :</p> <table> <tr> <td>1874</td> <td>55,072 97</td> </tr> <tr> <td>1875</td> <td>15,783 99</td> </tr> <tr> <td>1876</td> <td>2,737 21</td> </tr> <tr> <td>1877</td> <td>1,834 40</td> </tr> <tr> <td>1878</td> <td>» »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>fr. 73,398 57</td> </tr> </table>	1874	55,072 97	1875	15,783 99	1876	2,737 21	1877	1,834 40	1878	» »	TOTAL	fr. 73,398 57
1874	55,072 97															
1875	15,783 99															
1876	2,737 21															
1877	1,834 40															
1878	» »															
TOTAL	fr. 73,398 57															
155,801 55	142,686 02	720,535 44														

580,808 10	575,735 84	2,261,031 85	452,206 »
580,808 10	575,735 84	2,261,031 85	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1874.	1875.	1876.	
ART. 6. — Revenus des domaines.				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	157,040 25	159,089 39	159,721 47	
Fermages de chasse.	2,531 40	2,462 67	2,462 67	
Génie militaire.	Location de biens-fonds et de bâtiments	73,803 65	58,055 34	48,975 87
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,005 95	7,956 35	7,319 »
	Fermages de pêche et de chasse.	4,720 68	4,901 63	4,621 63
Arrérages de rentes.	1,288 12	1,218 01	1,123 51	
Redevances pour concession de prises d'eau	2,250 84	2,280 02	2,219 51	
Intérêts des capitaux	du fonds de l'industrie nationale	80,356 05	21,250 »	»
	de créances ordinaires.	80,218 75	75,829 01	77,457 40
Produits	de la calamine	»	»	»
	des sablières et mines (forêts exceptées).	7,990 78	2,440 88	2,840 02
Location des terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	34,120 41	34,971 54	33,629 »
	Routes	1,041 22	918 75	779 79
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux	106,478 71	157,065 46	240,931 17
	Routes	300,779 22	336,032 05	444,198 13
Droits de pêche (rivières et canaux)	47,765 10	47,140 83	42,851 31	
TOTAUX. fr.	856,289 20	912,511 95	1,069,150 48	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — Reliquats des comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.

Débets des comptables.	»	»	»
Actes de chargement de divers chefs	109 96	14,671 08	4,988 »
TOTAUX. fr.	109 96	14,671 08	4,988 »

ART. 2. — Déficit des comptables.

Recouvrements.	prélèvements sur les cautionnements	9,702 88	5,748 75	5,057 13
	divers.	2,343 54	1,269 39	2,234 55
TOTAUX. fr.	12,046 42	7,018 14	5,291 68	

POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
785,141 18	759,454 63	4,382,527 42	876,505 *	
785,141 18	759,454 63	4,382,527 42		

1,886 21	4,869 07	26,524 32	5,306 88
1,886 21	4,869 07	26,524 32	

53,310 61	6,280 10	63,955 95	12,791 19
53,310 61	6,280 10	63,955 95	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES				
	1874.	1875.	1876.		
Art. 3. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.					
Frais de poursuites et d'instance	114 80	449 17	895 54		
Frais de surveillance de bois appartenant	198,462 14	197,448 92	204,345 65		
aux communes et hospices					
aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"		
Remboursement et dégrèvement des contributions	61 59	405 57	95 51		
5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie)	5,302 65	6,874 48	11,214 50		
2 p. % sur les biens saisis (Hainaut, frais de garde)	"	"	"		
Ministère des Finances. Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères.	42 75	42 75	55 00		
Remboursement du prix de papier électoral	5,719 64	9,850 45	8,170 07		
Restitution de droits	"	"	6 10		
Remboursement des frais de perception dus par les sociétés de Mariemont et Bascoup.	500 45	"	"		
Remboursement de frais d'impression des formules d'actes de protêt.	"	"	161 50		
Ministère de la Guerre. — Remboursement de prix de vente	"	"	"		
Ministère de la Justice.	Frais de justice	en matière criminelle et correctionnelle	150,065 15	125,011 51	127,340 47
		en matière de simple police	155,581 44	144,150 51	158,090 58
		militaire	887 52	704 24	1,810 75
Frais d'entretien de mendiants	9,028 01	15,280 76	14,985 00		
Ministère de l'Intérieur.	Remboursement de subsides	"	"	5,000 "	
	Frais de justice en matière de garde civique	7,785 17	9,599 00	12,008 12	
	Restitution de droits	"	6 10	"	
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construction du colateur.	"	"	"	
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	200,517 08	115,801 55	92,109 70	
	Frais d'entretien de routes concédées	25,275 56	"	"	
	Remboursements divers	1,661 79	521 14	7,452 64	
	Remboursement de frais d'installation du service des postes	"	25,000 "	"	
Restitution de droits	"	2,916 49	68 85		
TOTAUX fr.	756,801 16	652,051 52	642,752 34		

Ressources spéciales et extraordinaires ().*

Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	420,170 56	958,240 "	315,109 56
Prix de vente des terrains de l'école vétérinaire de l'État et des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	5,785,510 20	4,053,764 04	5,966,262 75
TOTAUX fr.	4,205,480 56	4,092,004 04	4,281,462 09

POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
625,615 45	571,419 25	5,046,619 70	609,524 "	
625,615 45	571,419 25	5,046,619 70		

225,040 28	584,565 84	2,503,224 84	500,645 "
5,571,769 55	908,457 78	16,063,373 50	5,215,115 "
5,596,818 83	1,405,025 62	18,568,798 14	5,715,760 "

(*) Les prévisions pour 1880 ont été établies par rubrique du chapitre spécial créé par la loi du 1^{er} juin 1874 (*Moniteur du 3*).

(40)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique de l'exercice 1879 s'élevait à. fr. 79,990,229 22

Le projet de Budget pour 1880 présente les modifications suivantes :

En augmentations. fr. 1,723,352 75

En diminutions. 338,404 84

DIFFÉRENCE. fr. 1,385,127 91

soit une augmentation de fr. 1,385,127 91

Montant du Budget de 1880 fr. 81,375,357 13

Les augmentations proviennent notamment, d'une part, à concurrence de fr. 1,518,357 75 c^s de l'exécution des lois relatives à la reprise, par l'État, de lignes de chemins de fer, et, d'autre part, à concurrence de 60,000 francs de l'extension du service de la caisse des dépôts et consignations.

Les autres augmentations, abstraction faite d'une somme de 175 francs, balancée par une diminution de même somme sur deux autres articles du Budget, portent sur les crédits relatifs au minimum d'intérêt et à la rémunération en matière de milice.

Quant aux diminutions, elles se rapportent presque entièrement aux crédits concernant les intérêts de la dette flottante et aux pensions de toute nature.

Les explications suivantes justifient ces diverses modifications :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

	DIFFÉRENCES POUR 1880	
	en plus.	en moins.
ART. 4 L ^a B. — Anciens traitements d'attente fr.	»	1,269 84
Le crédit alloué en 1879 est devenu inutile par suite du décès du dernier ayant droit aux rémunérations de cette nature.		
ART. 8. — Intérêts et amortissement de la dette à 4 p. ‰.		
Crédit demandé pour 1880. fr. 10,930,377 »		
Crédit alloué pour 1879. 9,412,219 23		
	1,518,357 73	»
Les intérêts et la dotation d'amortissement pour l'exercice 1880 sont afférents aux capitaux suivants, savoir :		
A. Capitaux émis ou à émettre, avec jouissance à partir du 1 ^{er} mai 1878 et jouissances antérieures :		
1 ^o Emprunt autorisé par la loi du 27 juillet 1871. fr. 51,000,000 »		
2 ^o Capitalisation des annuités de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes (loi du 23 juin 1877) 32,530,000		
3 ^o Capitalisation des annuités de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa (même loi) 6,727,000 »		
4 ^o Pour la reprise d'une partie des chemins de fer du réseau des Flandres (loi du 31 mai 1878). 18,989,500 »		
TOTAL . . fr. 129,266,500 »		
B. Capitaux délivrés ou à délivrer, avec jouissance du 1 ^{er} mai 1879 et jouissances antérieures, pour reprises de diverses lignes de chemins de fer faites en vertu		
A REPORTER. . . fr. 129,266,500 »	1,518,357 73	1,269 84

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		DIFFÉRENCES POUR 1880	
		en plus.	en moins
REPORT	fr. 129,266,500 »	1,518,357 75	1,269 84
des lois des 27 mai et 19 décembre			
1876 et des 26 juin 1877 et 3 juin			
1878.	fr. 94.800,400 »		
Situation au 1 ^{er} novembre			
1879.	fr. 224,066,900 »		
<i>C. Capitaux qu'on suppose devoir être délivrés en vertu des mêmes lois, à l'exception de celle du 19 décembre 1876, avec jouissance du 1^{er} novembre 1879 :</i>			
1 ^o Du 1 ^{er} novembre 1879 au			
30 avril 1880.	fr. 13,561,000 »		
Situation du 1 ^{er} mai 1880 . fr. 237,627,900 »			
2 ^o Du 1 ^{er} mai au 31 octobre			
1880, avec jouissance du 1 ^{er} mai			
1880.	13,561,200 »		
Total pour l'échéance du 1 ^{er} novembre 1880			
	fr. 251,189,100 »		
L'augmentation demandée pour 1880 se divise comme il suit :			
Intérêts	fr. 1,308,844 »		
Dotation d'amortissement . . .	209,513 75		
ENSEMBLE.	fr. 1,518,357 75		
La délivrance de titres de la Dette publique dépend 1 ^o du degré d'activité qui sera apporté à la confection et à l'examen des plans et projets ainsi qu'à l'exécution des travaux; 2 ^o de l'importance des matériaux apportés à pied d'œuvre et 3 ^o de la marche plus ou moins accélérée des expropriations de terrains. Le Département des Travaux publics et MM. les Ingénieurs en chef chargés de la surveillance des travaux ne peuvent établir			
		1,518,357 75	1,269 84
A REPORTER.	fr.		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1880

	en plus.	en moins.
REPORT	fr. 1,518,357 75	1,269 84

généralement que des prévisions très-éventuelles et parfois très-éloignées de la réalité. — Dans cet état de choses, et afin de ne pas augmenter le Budget sans une évidente nécessité, comme aussi d'éviter des demandes de crédits supplémentaires, on a pensé qu'il serait convenable de rendre *non limitatif* le crédit porté à l'article 8 du Budget; c'est ce qui existe pour les crédits relatifs au minimum d'intérêt garanti par l'État, et pour les divers fonds de dépôt (art. 19, 24, 25 et 26 du projet de Budget). — Dans la pensée que la Chambre partagera l'avis du Gouvernement à cet égard, on a libellé cet article de la manière suivante :

« Dette à 4 p. % 10,930,577 francs. (Ce crédit » n'est point limitatif; les dépenses auxquelles il » doit pourvoir pourront s'élever jusqu'à con- » currence des autorisations accordées par la » loi.) »

On rappellera, à cet égard, la réponse faite à la 3^{me} question posée par la section centrale chargée de l'examen du projet de Budget de 1879, qui a été publiée dans le rapport fait au nom de cette section par M. Gustave Jottrand (voir page 46 du n° 51 des Documents de la Chambre, session 1878-1879).

ART. 10 (de 1879). — Intérêts de la dette flottante	fr.	»	188,960	»
---	-----	---	---------	---

L'annexe n° 9 du projet de Budget de 1880 constate que les derniers bons du Trésor en circulation sont remboursables le 15 octobre 1879; il n'y a donc plus lieu, à moins d'émissions nouvelles, de maintenir au Budget de 1880 un crédit pour intérêts de la dette flottante.

Plusieurs lois récentes autorisent des émissions de bons du Trésor; si le Gouvernement juge utile de faire usage de cette faculté, les intérêts et frais qui en résulteront feront, comme

A REPORTER.	fr. 1,518,357 75	190,229 84
---------------------	------------------	------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1880

	en plus.	en moins.
REPORT. . . . fr.	1,518,357 75	190,229 84

précédemment, l'objet d'une demande de crédits supplémentaires

ART. 14, 15 et 16. — Annuités de la Grande Compagnie du Luxembourg	175 »	175 »
--	-------	-------

Les légères différences en plus et en moins dans les crédits qui figurent à ces trois articles, différences qui se balancent, proviennent des calculs d'amortissement établis dans le tableau annexé au n° 17 des Documents de la Chambre de l'année 1875.

ART. 19. — Minimum d'intérêt.

Crédit demandé pour 1880. . . fr. 760,000 »

Crédit alloué pour 1879. . . . 665,000 »

95,000 » »

Le crédit de 1880 affecté au paiement du minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, est réparti comme il suit :

Chemin de fer de la Flandre occidentale fr.	»
» de l'Entre-Sambre-Meuse	130,000 »
» de Lierre à Turnhout	50,000 »
» de Tongres à Bilsen.	» »
» de Tongres à Glons	5,000 »
Ligne de Virton	275,000 »
» de Maeseyck	130,000 »
Canal de Bossuyt à Courtrai	190,000 »
TOTAL. . . . fr.	760,000 »

La modification introduite à ce crédit provient d'une part d'une augmentation de 70,000 francs pour la ligne de Virton et de celle de 30,000

A REPORTER fr.	1,613,532 75	190,404 84
------------------------	--------------	------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1880	
en plus.	en moins.
REPORT fr. 1,613,532 75	190,404 84

francs pour la ligne de Maeseyck, et d'autre part, d'une diminution de 3,000 francs pour le chemin de fer de Tongres à Glons.

Jusqu'à ce que la section de Virton à la frontière française soit livrée à l'exploitation, la ligne de Virton n'a exigé qu'une garantie de 203,000 fr.; mais l'ouverture probable de cette section pendant l'année 1880 exigera la totalité de la garantie, soit 273,000 francs, tout au moins pendant la première année d'exploitation.

En ce qui concerne la ligne de Maeseyck, on a jugé prudent d'augmenter la garantie d'une somme de 30,000 francs, parce qu'il est douteux que des transports de ballast, dont le produit a largement contribué, dans ces derniers temps, à élever les recettes de cette ligne, continuent à se produire dans les mêmes proportions en 1880.

L'état formant l'annexe n° 11 du projet de Budget fait connaître les sommes payées du chef du minimum d'intérêt pendant les années 1872 à 1877.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 21. — Rémunération en matière de milice.

Crédit demandé pour 1880 . fr. 2,850,000 »

Crédit alloué pour 1879 . . . 2,800,000 »

50,000 » »

En prenant pour base le nombre des miliciens à incorporer le 1^{er} octobre 1880 pour suppléer les manquants de la classe de 1879, calculé d'après la moyenne établie par le Département de la Guerre, et en tenant compte, d'autre part, du chiffre connu des paiements des trois premiers trimestres de 1878, ainsi que de l'augmentation, peu

A REPORTER fr. 1,663,532 75	190,404 84
---------------------------------------	------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1880	
	en plus.	en moins.
REPORT	fr. 1,663,532 75	190,404 84

sensible encore, résultant de l'influence qu'exercera sur le montant des rémunérations l'exécution de la loi du 30 décembre dernier, on évalue à 50,000 francs environ l'augmentation qui sera nécessaire pour les besoins de ce service pendant l'année 1880.

On comprend que la nature des paiements auxquels le crédit doit subvenir ne permette pas d'en déterminer à l'avance le montant. Tout ce que l'on peut faire, c'est de rapprocher, autant que possible, le crédit demandé de la dépense présumée. En augmentant de 50,000 francs pour 1880 le crédit alloué en 1879, on pense ne pas s'éloigner beaucoup de la réalité.

ART. 22. — Pensions de toute nature.

Crédit alloué pour 1879 . . . fr. 8,269,000 »

Crédit demandé pour 1880 . . . 8,421,000 »

» 148,000 »

La différence en moins porte presque exclusivement sur les pensions militaires et sur les pensions civiles des Départements de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 26. — Intérêts des consignations.

Crédit demandé pour 1880 . . . fr. 960,000 »

Crédit alloué pour 1879 . . . 900,000 »

60,000 » »

Cette augmentation de crédit est demandée en prévision d'un nouvel accroissement de consignations.

TOTAUX	fr. 1,723,532 75	338,404 84
------------------	------------------	------------

En résumé, le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1880, présente, comme on l'a déjà dit, une augmentation de . . . fr.

1,585,127 91

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1877-1878 pour les dettes à 3, 4 et 4 1/2 p. o/o, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles, qui, n'ayant pu être employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, sont demeurées acquises au Trésor.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES D'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employées et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
		DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
5 p. o/o.	nov. 1877.	306,850 »	11,676 »	318,535 »	413,852 87	318,535 »	»	
	mai 1878.	306,850 »	17,884 50	524,745 50	419,716 11	524,745 50	»	
4 p. o/o.	nov. 1877.	308,580 50	25,200 »	333,780 50	354,165 26	333,780 50	»	
	mai 1878.	343,428 75	51,864 »	375,292 75	372,109 42	375,292 75	»	
4 1/2 p. o/o 1 ^{re} sér.	nov. 1877.	138,660 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1878.	138,660 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1877.	168,771 25	573 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
	mai 1878.	168,771 25	573 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
— 3 ^e sér.	nov. 1877.	353,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
	mai 1878.	353,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1877.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1878.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1877.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
	mai 1878.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
— 6 ^e sér.	nov. 1877.	194,000 25	1,502 75	195,503 »	»	»	195,503 »	
	mai 1878.	194,000 25	1,502 75	195,503 »	»	»	195,503 »	
		3,598,446 66	104,822 50	3,703,269 16	1,530,851 66	1,352,560 75	2,350,908 41	
TOTAL EGAL. . . fr.						3,703,269 16		

Enfin, le tableau d'autre part fait connaître, par chapitre, les différences, en charges ordinaires et extraordinaires, entre le Budget de 1880 et celui de l'exercice précédent.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS				DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.								
		ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1880.		SUR LES CRÉDITS								
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.				
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.			
I.	Service de la dette proprement dite	68,291,805 38	1,170,555 84	69,462,360 22	67,028,479 85	862,877 28	67,891,357 13	1,750,584 47	°	°	515,456 50	1,425,127 91	°	°
II.	Rémunérations	11,041,000	°	11,041,000	10,940,000	°	101,000	°	°	°	5,000	°	°	98,000
III.	Fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.	1,853,000	°	1,853,000	1,915,000	°	62,000	°	°	°	°	60,000	°	°
	Totaux . . . fr.	78,185,805 38	1,804,555 84	79,990,389 22	79,887,479 85	1,487,877 28	81,375,357 13	1,796,584 47	95,000	°	516,456 50	1,485,127 91	98,000	°
								EN PLUS : fr. 1,701,584 47			EN MOINS : fr. 516,456 50			
														1,585,127 91

Augmentation sur l'ensemble du Budget fr.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1880, est fixé à la somme de *quatre-vingt-un millions trois cent soixante-quinze mille trois cent cinquante-sept francs treize centimes* (fr. 81,575,357 13 c^{ts}), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

(59)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.				
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.			
	CHAPITRE I^{er}.					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION.					
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dettes à 2 1/2 p. o/o	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78	•
2	Dettes à 4 1/2 p. o/o, 2 ^{me} série	5,057,882 50	557,542 50	5,575,425	•	3,575,425 •
3	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,598 14	•
4	Rentes viagères	•	•	•	•	290 24
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	•	•	•	105,820 10	•
6	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02	•
	3^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
7	Dettes à 4 1/2 p. o/o, 1 ^{re} , 3 ^{me} , 4 ^{me} , 5 ^{me} et 6 ^{me} séries.	17,958,553 70	1,995,370 41	19,953,704 11	19,953,704 11	•
8	Dettes à 4 p. o/o. (Ce crédit n'est point limitatif; les dépenses auxquelles il doit pourvoir pourront s'élever jusqu'à concurrence des autorisations accor- dées par la Loi).	9,776,340	1,154,237	10,930,577	10,930,577	•
9	Dettes à 3 p. o/o.	11,605,770	773,718	12,379,488	12,379,488	•
	TOTAUX. fr.	47,877,316 98	4,260,807 01	52,138,184 80		
	A REPORTER. fr.				52,345,767 15	290 24

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	52,545,767 15	200 24	
	§ 2. Annuités diverses.			
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 »	»	
11	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 »	»	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	»	
13	Neuvième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant.	612,000 »	»	
14	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg	599,720 »	»	
15	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	5,192,225 »	»	
16	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie.	284,000 »	»	
17	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieu- rement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	5,591,169 »	»	
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention	2,218,080 96	862,587 04	67,891,357 15
	§ 3. Autres charges.			
18	Rente annuelle à 5 p. % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	»	
19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à con- currence des engagements résultant de ces lois)	760,000 »	»	
	A. Frais relatifs au service :			
	1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)	96,500 »		
20	2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie.	6,000 »		
	B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conven- tions.	7,500 »		
	A REPORTER. fr.	67,028,479 85	862,877 28	

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	67,028,479 85	862,877 28	67,891,357 15
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.			
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	2,850,000 »	»	11,571,000 »
22	Pensions diverses	8,000,000 »	25,000 »	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	»	600,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENT OU DE CONSIGNATIONS.			
24	a. Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 900,000 »	905,000 »	»	1,913,000 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »			
25	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la mi- lice nationale	50,000 »	»	
26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations	960,000 »	»	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	79,887,479 85	1,487,877 28	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(56)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des Intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1880 et au 1 ^{er} janvier 1881).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 169,512,000 francs de dette à 2½ p. % (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880).	5,057,882 50	"	3,575,425 "
	b.	Dotation de l'amortissement: ½ p. %, de 67,508,500 francs (*) (mêmes semestres) a).	"	537,542 50	"
3	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880).	"	"	"
4	a.	Rentes viagères	"	"	"
	b.	Anciens traitements d'attente	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité).	"	"	"
6	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
7	1 ^o	a. Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c ^t , à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (conversion du capital non amorti des emprunts à 5 p. %: 1 ^o de 100,800,000 francs, de 1852; 2 ^o de 700,000 florins (fr. 1,481,481 48 c ^t), de 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers. — Consolidation de 10 millions de bons du Trésor). (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880).	2,495,888 20	"	2,775,209 11
	b.	Dotation de l'amortissement: ½ p. % du capital précité de 55,464,182 fr. 22 c ^t (*) (mêmes semestres) b).	"	277,520 91	"
	2 ^o	a. Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (conversion du capital non amorti des emprunts à 5 p. %: 1 ^o de 86,940,000 francs, de 1840; 2 ^o de fr. 28,621,718 40 c ^t , de 1842; 3 ^o de 57,515,940 francs, de 1848. — Consolidation de 15 millions de bons du Trésor). (Semest. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880).	6,565,560 50	"	7,072,845 "
	b.	Dotation de l'amortissement: ½ p. % du capital précité de 141,456,900 francs (*) (mêmes semestres) c).	"	707,284 50	"
A REPORTER. fr.			17,598,321 08	1,522,147 91	18,720,469 89

(*) Article 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164.)

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	
3,375,425 "	"	3,375,425 "	3,375,425 "	"	"	a) Annexe n° 1.
80,598 14	"	80,598 14	80,598 14	"	"	
"	200 24	200 24	1,560 08	"	1,260 84	
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
9,081,908 04	200 24	9,082,288 28	9,083,558 12	"	1,260 84	b) Annexe n° 2. c) Annexe n° 3.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.				
			des Intérêts.	de l'amortissement.					
		REPORT. fr.	17,598,321 08	1,522,147 91	18,720,469 89				
7 (suite).	5°	a. Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant : 1 ^o de la conversion du capital non amorti de l'emprunt de 20,000,000 de francs, à 5 p. %, de 1852, décrétée par la loi du 28 mai 1856, et 2 ^o de l'emprunt de 45 millions pour travaux publics et travaux de défense, autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880)	2,965,295 "	"	3,294,770 "				
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de 65,895,400 fr. (1) (mêmes semestres d)	"	529,477 "					
	4°	a. Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 59,325,000 francs, autorisé par la loi du 28 mai 1865. (travaux publics.) (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880)	2,036,145 "	"	2,929,050 "				
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de 58,581,000 fr. (2) (mêmes semestres e)	"	292,905 "					
	5°	a. Intérêts de la dette de 77,676,600 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs, décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres (2,450,000 francs) autorisée par la loi du 30 juin 1869 (travaux publics et rachat des embranchements du canal de Charleroi); 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870 (rachat du Jardin Botanique de Bruxelles); 3 ^o d'un capital de 15,815,800 francs, formant le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880)	3,405,447 "	"	3,883,830 "				
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital précité de 77,676,600 francs (3) (mêmes semestres f)	"	388,383 "					
	8	a.	Intérêts, à 4 p. %, de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (travaux publics), et des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1880 en vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent, et des lois du 19 décembre 1876, du 23 juin 1877, du 26 du même mois et du 31 mai 1878, ainsi que de l'arrêté royal du 10 juin 1878, pris en exécution de la loi du 5 du même mois. (Reprise par l'État de lignes de chemins de fer.) : Semestre au 1 ^{er} mai 1880, sur 257,627,900 fr. (*) 4,752,558 " Semestre au 1 ^{er} nov. 1880, sur 251,189,100 fr. (*) 5,025,782 "	9,776,340 "	"	10,950,577 "			
		b.	Dotation de l'amortissement g) : Semestre au 1 ^{er} mai 1880, $\frac{1}{2}$ p. % de 224,066,900 fr. 560,167 25 Semestre au 1 ^{er} nov. 1880, $\frac{1}{2}$ p. % de 257,627,900 fr. 594,069 75 (Ce crédit n'est point limitatif; les dépenses auxquelles il doit pourvoir pourront s'élever jusqu'à concurrence des autorisations accordées par la Loi.)				1,154,237 "		
		a.	Intérêts de la dette de 586,859,000 francs à 5 p. %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 fr. (240 millions de francs effectifs), émis en vertu de la loi du 20 avril 1875 et de lois subséquentes. (travaux publics, etc., à concurrence d'une somme effective de 177,050,000 francs, et rachat par l'État des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, 62,950,000 francs effectifs; 2 ^o d'un capital nominal de 80,000,000 de francs (60 millions de francs effectifs) négocié, par convention du 25 janvier 1878, en vertu des lois du 9 juillet 1875, du 17 juillet 1877 et suivantes (travaux publics) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880)					11,605,770 "	775,718 "
		b.	Dotation de l'amortissement : 20 c. p. % du capital de 586,859,000 francs (mêmes semestres h)				"		
		TOTAUX.	47,877,316 08	4,280,867 91	52,158,184 89				
		Intérêts, échus en 1870, du capital restant en circulation des bons du Trésor émis en 1875. i)							

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 104).

(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (Moniteur n° 312), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
9,081,998 04	200 24	9,082,288 28	9,083,558 12	.	1,300 84	
19,355,704 11	.	19,955,704 11	19,955,704 11	.	.	d) Annexe n° 4. e) Annexe n° 5. f) Annexe n° 6.
10,950,577	.	10,950,577	9,512,219 25	1,518,557 75	.	
12,370,488	.	12,370,488	12,370,488	.	.	g) Annexe n° 7.
.	.	.	188,960	.	188,960	h) Annexe n° 8. i) Annexe n° 9.
52,345,767 15	200 24	52,346,057 39	51,017,920 48	1,518,557 75	100,229 84	

SEMESTRES AU :		CAPITAUX.	
1 ^{er} mai 1880.	1 ^{er} nov. 1880.	1 ^{er} mai 1880.	1 ^{er} nov. 1880.
51,000,000	51,000,000	51,000,000	51,000,000
52,550,000	52,550,000	52,550,000	52,550,000
6,727,000	6,727,000	6,727,000	6,727,000
127,350,000	140,912,100	127,350,000	140,912,100
237,627,000	251,189,100	237,627,000	251,189,100

(*) Emprunt de 1871
Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waes,
réduite de 5 1/2 p. v/o, soit de fr. 131,994 75 et représentant un capital de
5,058,000.
Idem, de Pepinster à Spa, réduite de 5 1/2 p. v/o, soit de fr. 650 francs
représentant un capital de 501,600 francs.
Reprise de lignes de chemins de fer, déduction faite des 15 p. v/o stipu-
lés à l'art. 5 de la convention-loi des 13 novembre/19 décembre 1876 et des
conventions suivantes

TOTAUX ÉGAUX FR.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
§ 2. Annuités diverses.			
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1880 et au 1 ^{er} janvier 1881)	
11	•	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Mauage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	•	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
13	•	Neuvième annuité (calculée à 4½ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 13 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) j)	
15	•	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie j)	
16	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie. j)	
17	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention)	
§ 5. Autres charges.			
18	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 c ^t accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1879 au 12 avril 1880)	
19	•	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) k).	
	a.	Frais relatifs au service :	
20		1° Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)	96,500 •
		2° Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	6,000 •
	b.	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 •
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
52,345,767 15	290 24	52,346,057 59	51,017,929 48	1,518,357 75	190,229 84	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
672,550 "	"	672,550 "	672,550 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
612,000 "	"	612,000 "	612,000 "	"	"	
599,720 "	"	599,720 "	599,845 "	"	125 "	j) Annexe n° 10.
5,192,225 "	"	5,192,225 "	5,192,050 "	175 "	"	
284,900 "	"	284,900 "	234,950 "	"	50 "	
5,591,169 "	"	8,471,857 "	8,471,857 "	"	"	
2,218,080 96	862,587 04					
42,287 74	"	42,287 74	42,287 74	"	"	
760,000 "	"	760,000 "	665,000 "	95,000 "	"	k) Annexe n° 11.
110,000 "	"	110,000 "	110,000 "	"	"	
67,028,479 85	862,877 28	67,891,357 15	66,468,229 22	1,613,552 75	190,404 84	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,423,127 91		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinares.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
21	°	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif</i>)	°	°
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	°	5,000 °
	b.	— civiles	°	18,000 °
	c.	— militaires	5,650,000 °	°
	d.	— de l'ordre de Léopold.	31,000 °	°
	e.	Marine. — Pensions militaires	37,000 °	°
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	°	1,000 °
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	°	1,000 °
Pensions civiles des divers Départements.				
22	h.	Affaires Étrangères	80,000 °	°
	i.	Justice	690,000 °	°
	j.	Intérieur.	183,000 °	°
	k.	Instruction publique	290,000 °	°
	l.	Travaux publics	700,000 °	°
	m.	Guerre	90,000 °	°
	n.	Finances.	1,970,000 °	°
	o.	Cour des comptes	26,000 °	°
	p.	Pensions ecclésiastiques.	352,000 °	°
	q.	Arriérés de pensions de toute nature	6,000 °	°
			8,096,000 °	25,000 °
23	°	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances)		
TOTAL DU CHAPITRE II.		 fr.	
CHAPITRE III.				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
24	a.	Intérêts, à 4 p. %., des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.		900,000 °
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos		3,000 °
25	°	Intérêts, à 4 p. %., des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale		
26	°	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)		
TOTAL DU CHAPITRE III.		 fr.	

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,850,000 »	»	2,850,000 »	2,800,000 »	50,000 »	»	
8,096,000 »	25,000 »	8,121,000 »				
			8,860,000 »	»	148,000 »	<i>l) Annexe n° 12.</i>
»	600,000 »	600,000 »				
10,946,000 »	625,000 »	11,571,000 »	11,669,000 »	50,000 »	148,000 »	
DIMINUTION. . . . fr.				98,000 »		

903,000 »	»	903,000 »	903,000 »	»	»
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»
960,000 »	»	960,000 »	900,000 »	60,000 »	»
1,913,000 »	»	1,913,000 »	1,853,000 »	60,000 »	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	68 à 63	Service de la dette proprement dite
II.	64 et 65	Rémunérations
III.	76.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
		TOTAUX. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
67,028,470 85	802,877 28	67,801,357 13	66,468,220 22	1,015,552 75	100,404 84	
10,946,000 »	625,000 »	11,571,000 »	11,660,000 »	50,000 »	114,000 »	
1,913,000 »	»	1,913,000 »	1,853,000 »	60,000 »	-	
70,887,470 85	1,487,877 28	81,375,357 13	70,000,220 22	1,723,552 75	254,404 84	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,388,127 91		

(68)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1880.

Les annexes n^{os} 1 à 8 font connaître, pour les divers emprunts, le *fonds d'amortissement* de l'année 1878, ainsi que le *capital restant* au 1^{er} novembre de la même année;

Les annexes n^{os} 9, 10 et 12 indiquent respectivement le *montant* des Bons du Trésor, des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg et des pensions de toute nature *existant à la date du 1^{er} janvier 1879* ;

Enfin l'annexe n^o 11 indique les *sommes payées* à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1872 à 1877.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(2^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878.*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	
TOTAL. fr.		<u>338,690 »</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	17,175,000 »
RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>67,485,000 »</u>

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 2.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1^{re} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878.*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	138,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	138,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	
TOTAL. fr.		<u>281,820 91</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,832 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	40,078,649 78
RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>55,364,182 22</u>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 3.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

à 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(3^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	3,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	3,870 »	
TOTAL. fr.		<u>715,024 50</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 16,330,400 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 141,284,900 »

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 4.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
Emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

(4^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878

Semestre au 1^{er} mai 1878.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 49,000 francs . . .	1,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	

TOTAL. fr.	<u>331,682 »</u>
--------------------	------------------

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878.

Capitaux primitifs. fr.	69,382,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	<u>5,535,600 »</u>
RESTANT DES CAPITAUX. fr.	<u>65,846,400 »</u>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

à 4 1/2 POUR CENT.

(5^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878.*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 3/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	146,452 50
--	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 fr.	146,452 50
TOTAL. fr.	<u>292,905 »</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,525,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	<u>744,000 »</u>
--	------------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>58,581,000 »</u>
---------------------------------	---------------------

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,656,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 193,393 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 37,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,676,600 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,191 50	} 193,494 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 37,900 francs.	1,302 75	
TOTAL fr.	390,887 25	

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878.

Capitaux primitifs fr. 77,803,800 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1870 185,100 »

RESTANT DES CAPITAUX fr. 77,618,700 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS (DE 1871)

et un capital de 127,581,400 francs, émis au 1^{er} novembre 1878, en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois des 19 décembre 1876, 25 et 26 juin 1877 et 31 mai 1878. — ENSEMBLE 178,581,400 FRANCS.

A 4 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échu le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878.

Semestre au 1^{er} mai 1878.

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de 137,371,500 francs. fr.	343,428 75	}	375,292 75
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,595,200 francs.	31,864 »		

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de 146,331,000 francs, fr.	365,877 30	}	405,203 50
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,300 francs	39,326 »		
TOTAL. fr.	780,496 25		

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878, de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Capitaux primitifs fr. 178,581,400 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1878 et jouissances antérieures 1,966,300 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 176,615,100 »

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 8.

EMPRUNT DE 386,859,000 FRANCS,

À 3 POUR CENT

(de 1875-1878).

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878.*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 10 c ^t p. % de 306,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt de 1875 fr.	306,859	} 524,743 50
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 1,192,300 francs	17,884 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 10 c ^t p. % de 386,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt de 1875-1878 fr.	386,859	} 411,039
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 % de 1,612,000 francs	24,180	
TOTAL fr.		<u>735,782 50</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878.

Capital primitif fr. 386,859,000

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1878 et jouissances antérieures 1,612,000RESTANT DU CAPITAL fr. 385,247,000

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 9.

BONS DU TRÉSOR,

A 4 POUR 0/0 L'AN,

ÉMIS EN VERTU DE LA CONVENTION DU 23 FÉVRIER 1875.

Capital des Bons émis	fr.	25,000,000	>
Bons remboursés <i>par anticipation</i> en 1876	fr.	5,550,000	>
— en 1877, aux dates d'échéances		8,800,000	>
— en 1878, id. ⁽¹⁾		5,926,000	>
ENSEMBLE	fr.	20,276,000	>
Capital en circulation au 1 ^{er} janvier 1879	fr.	4,724,000	>
remboursables comme il suit :			
1° Au 15 mars 1879	fr.	1,939,000	>
2° Au 15 juin >		1,239,000	>
3° Au 15 octobre >		1,546,000	>
En circulation au 1 ^{er} janvier 1880	fr.		>

⁽¹⁾ Moins 6,000 francs restant à rembourser des bons échus le 15 juin 1878.

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 10.

TITRES ÉMIS PAR LA GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

Fonds d'amortissement de l'année 1878.

	NOMBRE de titres à rembourser.	TAUX de remboursement par titre.	TOTAL par catégorie de titres.
Obligations de 100 francs	625	125	78,125 »
— 500 —	546	625	341,250 »
Actions privilégiées de 500 francs	25	600	15,000 »
Montant du fonds d'amortissement. fr.			434,375 »

Situation de l'amortissement au 31 décembre 1878.

	NOMBRE DE TITRES.			
	OBLIGATIONS		ACTIONS privilégiées de 500 francs de capital.	ACTIONS ordinaires de 500 francs de capital.
	de 100 francs de capital.	de 500 francs de capital.		
Titres émis par la Société	115,592	120,000	11,000	114,460
— remboursés par la Société	0,268	5,535	91	»
Titres restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1875	107,124	116,465	10,909	(¹) 114,460
Titres sortis aux tirages au sort effectués pour l'amor- tissement des années 1875 à 1878.	5,405	2,985	135	
Titres restant à amortir au 1 ^{er} janvier 1879.	103,719	115,482	10,774	

Il en résulte que les titres remboursés ou à rembourser par suite des tirages au sort des années 1875 à 1878 s'élèvent, d'après le taux indiqué plus haut, à fr. 2,571,000 »
et que le montant des remboursements à effectuer pour les titres restant en cir-
culation au 1^{er} janvier 1879, est de fr. 90,355,525 »

(¹) Ces 114,460 actions ordinaires ont été remboursées par le Trésor, à raison de 580 francs par action, avec bonification d'une somme de 10 francs pour intérêts échus. (Décision ministérielle du 18 mars 1873, prise en exécution de l'article IV de la convention du 31 janvier de la même année. *Moniteur* n° 76.)

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNÉE N° 11. *État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1872 à 1877.*

	ANNÉES					
	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.
la Flandre occidentale.	31,705 50	(¹)				
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	156,315 53	151,354 50	140,337 72	138,194 09	134,417 14	134,942 68
Manège à Wavre	100,286 15	33,309 73	30,960 57	33,967 10	30,769 20	(²)
Lierre à Turnhout.	71,069 85	60,858 48	66,087 03	50,274 "	43,570 65	20,771 53
Lichtervelde à Furnes	200,000 "	119,199 38	141,574 40	110,377 83	91,301 30	48,000 "
Tongres à Bilsen	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)
— à Ans	4,189 08	(⁴)	15,635 38	(⁴)	(⁴)	(⁴)
Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourlho	(⁴)450,000 "	(⁴)				
Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg.	(⁵)247,077 59	(⁵)				
Bastogne.	(⁶) 70,000 "	(⁶)				
Virton.	"	122,308 04	201,614 30	204,614 30	204,614 30	204,614 30
Maeseyck.	"	"	124,931 30	149,762 85	150,000 "	80,344 40
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX. fr.	1,553,101 46	692,910 33	924,747 05	889,090 95	844,702 86	694,972 80

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû du chef de la garantie d'intérêt.
 (²) Aucun compte n'a été fourni par ces sociétés pour l'année 1877.
 (³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1875 inclusivement, 7 p. 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 81,464 96 et à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.
 (⁴) De cette somme, 980,000 francs ont été liquidés au profit du Trésor et 170,000 francs au profit de la Compagnie du Luxembourg.
 (⁵) Le minimum d'intérêt n'a été payé que jusqu'au 15 septembre.
 (⁶) Cette somme a été entièrement liquidée au profit de l'État substitué à la Compagnie du Luxembourg.
 (⁷) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

POUR L'EXERCICE 1880.

CATEGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1879.		Crédits demandés pour 1880.		
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	DIFFÉRENCES	
				EXTRAORDINAIRES et temporaires.	EN PLUS.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1830.					
— civiles		7,000			7,000
— militaires		19,000			19,000
— de l'ordre de Léopold	3,750,000		5,050,000	5,000	100,000
— de la marine (militaires)	51,000		51,000		
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	37,000		37,000		
— ou secours sur le fonds d'it de Waterloo		1,000		1,000	
		1,000		1,000	
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>					
A. Affaires Étrangères	80,000		80,000		
B. Justice	699,000		699,000		
C. Intérieur	195,000		185,000		10,000
D. Instruction publique	325,000		290,000		35,000
E. Travaux publics	700,000		700,000		
F. Guerre	90,000		90,000		
G. Finances	1,970,000		1,070,000		900,000
H. Cour des comptes	26,000		26,000		
<i>Pensions ecclésiastiques</i>	332,000		332,000		
Arriérés de pensions de toute nature	6,000		6,000		
Totaux fr.	8,241,000	28,000	8,096,000	25,000	148,000
	8,269,000		8,121,000		148,000

(82)

III.**BUDGET DES DOTATIONS**

POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des dotations, pour l'exercice 1880, s'élève à 4,637,478 francs. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1879, une diminution de 62,000 francs, dont 10,000 francs en plus, sur les dépenses ordinaires pour le Sénat, et 72,000 francs en moins, pour la Chambre des Représentants.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1879, à la somme de *quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent septante-cinq francs* (4,637,475 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1880

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000	.	5,500,000
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000	.	
CHAPITRE II.				
3	Séant	70,000	50,000	120,000
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	750,000	50,000	800,000
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	.	217,475
6	— du personnel des bureaux	125,525	.	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000	.	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200	.	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.		4,557,475	100,000	4,657,475

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

CH. GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1880.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
MEMBRES DE LA COUR						
5	a.	Traitement du président	1	11,250	} 70,750	°
		b. — des conseillers	6	51,000		
		c. — du greffier	1	8,500		
PERSONNEL DES BUREAUX.						
6	°	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	44	125,525	125,525	°
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.						
7	°	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			20,000	°
PENSIONS.						
8	°	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse			1,200	°
TOTAL						fr.

DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	"	70,750	70,750	"	"	
125,525	"	125,525	125,525	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
1,200	"	1,200	1,200	"	"	
217,475	"	217,475	217,475	"	"	
DIFFERENCE fr.						

ANNEXE AU BUDGET DES DOTATIONS.

POUR L'EXERCICE 1880.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1878 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période; liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	
1	Fisson, S.-J.	Huissier-chef	1,315 »	1 ^{er} janvier 1878.	»

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrêté.	de l'extinction.	

NÉANT.

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1878, sept pensions s'élevant ensemble à fr.	20,247 »
Pension nouvelle.	1,315 »
Il y a donc à servir, au 1 ^{er} janvier 1879, huit pensions s'élevant ensemble à	<u>21,562 »</u>

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1880 s'élèvent à . . . fr.	15,979,009	»
— votés — 1879 — à . . .	15,901,169	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	77,840	»
	<hr/>	

Les chapitres II, VI, VIII, IX et X présentent les modifications suivantes :

CHAPITRE II.

	En moins.	En plus.
	—	—
ART. 8. — L'allocation demandée comporte le montant de tous les traitements. La différence portée en plus au Budget de 1879 est inutile . fr.	1,210	»
ART. 10. — Cette augmentation est nécessitée par la dépense résultant de la loi du 15 avril 1878, qui a augmenté les traitements des juges d'instruction	»	21,650

CHAPITRE VI.

ART. 19. — Par suite de l'accroissement du nombre d'abonnés aux <i>Annales parlementaires</i> et de l'impression du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> , il a fallu demander un crédit supplémentaire pour l'exercice 1879. Une augmentation de pareille somme est portée pour cet exercice.	»	90,000
--	---	--------

CHAPITRE VIII.

ART. 51. — La création d'une église consistoriale à Courtrai-Roulers amènera prochainement la nomination d'un pasteur à attacher à cette église; une augmentation est nécessaire à cette fin.	»	2,400
	<hr/>	
A REPORTER . . . fr.	1,210	114,050

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.		En plus.
	—		—
REPORT fr.	1,210	»	114,080 »

CHAPITRE IX.

ART. 40. — Le règlement général organique de la colonie de Gheel, approuvé par arrêté royal du 17 septembre 1878, a mis les traitements du personnel à charge de la caisse de cet établissement. Cet article peut en conséquence être diminué de

3,000 » »

CHAPITRE X.

ART. 48. — La nouvelle organisation des maisons pénitentiaires et de réforme de Saint-Hubert et de Namur a exigé la nomination d'un grand nombre d'employés au service économique de ces établissements, et comme on pourra réduire le personnel du service industriel, il est demandé un transfert de l'article 56 à l'article 48 de . . .

» 8,350 »

ART. 49. — Une allocation de 30,000 francs, à titre de charge extraordinaire, a été demandée en 1879 pour pourvoir à une adjudication d'imprimés pour cinq ans. Cette allocation ne doit pas être renouvelée

30,000 » »

ART. 55. — Même motif qu'à l'article 49 . . .

2,000 » »

ART. 56. — Somme à transférer à l'article 48, ainsi qu'il est dit plus haut

8,350 » »

TOTAUX. . . . fr.

44,560 » 122,400 »

AUGMENTATION. . fr.

77,840 »

(94)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de *quinze millions neuf cent soixante-dix-neuf mille neuf francs* (15,979,009 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000	•	457,800 •	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	551,800	•		
3	Matériel.	50,000	•		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000	•		
5	Frais de route et de séjour.	9,000	•		
CHAPITRE II.					
ORDRE JUDICIAIRE.					
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	270,820	•	3,901,270 •	
7	— Matériel	5,500	•		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	800,000	•		
9	— Matériel	24,000	•		
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,882,050	•		
11	Justices de paix et tribunaux de police.	918,000	•		
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel.	22,250	•		77,870 •
13	— Matériel	2,000	•		
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900	•		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,720	•		
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).	955,000	•	976,508 •	
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550	5,658 •		
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	10,500	•		
A REPORTER. . . fr.		5,387,790	5,658 •	5,393,448 •	

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,587,790 »	5,658 »	5,593,448 »
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 »	100,000 »	135,000 »
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> et travaux accessoires	550,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300 »	»	572,300 »
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 »	»	42,500 »
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	5,837,590 »	105,658 »	5,943,248 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION LES LÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,857,500 "	105,658 "	5,943,248 .
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	521,400 "	"	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 "	"	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	4,540,000 "	"	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	660,000 "	256,000 "	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	74,958 "	"	5,813,661 .
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 "	"	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 "	"	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . .	1,000 "	"	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . . .	"	20,000 "	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 "	"	
37	Secours pour les ministres des cultes	50,000 "	"	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	200,000 "	"	
39	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre. — b) Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	255,000 "	200,000 "	962,500 "
40	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	7,800 "	"	
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	5,000 "	"	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 "	"	
45	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700 "	"	
	À REPORTER. . . . fr.	12,157,751 "	581,658 "	12,710,400 "

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,137,751 »	581,658 »	12,719,409 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>SECTION 1^{re}. — Service économique.</i>			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,150,000 »	»	
45	Gratifications aux détenus.	12,000 »	»	
46	Frais d'habillement des gardiens.	32,000 »	»	
47	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
48	Traitements des fonctionnaires et employés	822,000 »	»	
49	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	»	
50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000 »	»	
51	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Continuation des travaux d'agrandissement.	»	652,000 »	
52	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	47,000 »	3,672,800 »
	<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>			
53	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	150,000 »	»	
54	Gratifications aux détenus.	40,000 »	»	
55	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	»	
56	Traitements des fonctionnaires et employés	68,000 »	»	
	<i>SECTION 3. — Traitements de disponibilité.</i>			
57	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services	»	6,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	14,004,051 »	1,287,658 »	15,892,209 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	14,604,851 »	1,287,558 »	15,892,209 »
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
58	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.	14,680,651 »	1,289,358 »	15,970,009 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Justice,
J. BARA.

Le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	»	Traitement du Ministre.	1	»	21,000	21,000
2	»	— des fonctionnaires et employés.	111	»	331,800	331,800
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.		13,000	»	30,000
	b.	— Éclairage, chauffage de 90 foyers		19,000	»	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		16,000	»	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.				
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.						
CHAPITRE II.						
ORDRE JUDICIAIRE.						
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>						
6	a.	Premier président	1	16,000	16,000	270,820
	b.	Président de chambre	1	13,000	13,000	
	c.	Conseillers.	15	11,250	168,750	
	d.	Procureur général	1	16,000	16,000	
	e.	Avocats généraux	2	12,000	24,000	
	f.	Greffier en chef	1	7,000	7,000	
	g.	Greffiers adjoints	2	4,500	9,000	
	h.	Huissiers audienciers	6	750	4,500	
	i.	Messagers	2	1,500	3,000	
	j.	Secrétaire du parquet	1	4,000	4,000	
	k.	Employé	1	2,000	2,000	
	l.	Messenger et huissier de salle	1	1,500	1,500	
	m.	Concierge du palais de la Cour de cassation	1	1,500	1,500	
	n.	Augmentation éventuelle de la rémunération normale des litteras i et l	»	»	570	
A REPORTER. fr.						

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
351,800	»	351,800	351,800	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
437,800	»	437,800	437,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.						
270,820	»	270,820	270,820	»	»	
270,820	»	270,820	270,820	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	"	La Cour	»	»	3,250	} 5,500
		Le parquet.	»	»	1,250	
		Mobilier pour la Cour de cassation	»	»	1,000	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	3	11,250	33,750	} 800,000
		Présidents de chambre	6	8,500	51,000	
		Conseillers.	55	7,500	412,500	
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	6	8,000	48,000	
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000	
8	"	Greffiers en chef	3	5,000	15,000	
		Greffiers adjoints	17	4,000	68,000	
		Secrétaires des parquets	3	4,000	12,000	
		Employés	12	2,000	24,000	
		Messagers des cours.	7	1,500	10,500	
		Huissiers audienciers	12	700	8,400	
		Concierges.	3	1,500	4,500	
		Messagers des parquets.	3	1,500	4,500	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
		Cour d'appel de Bruxelles	»	»	8,000	} 24,000
		— de Gand	»	»	5,000	
		— de Liège	»	»	6,500	
9	"	Mobilier pour les trois Cours	»	»	4,500	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes				
		A REPORTER. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
270,820	»	270,820	270,820	»	»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
800,000	»	800,000	801,210	»	1,210	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,100,320	»	1,100,320	1,101,530	»	1,210	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
			NOUVEAU NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	7,500	30,000	587,450
		Vice-présidents	10	6,500	65,000	
		Juges d'instruction	13	6,250	81,250	
		Juges	28	5,000	140,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000	
		Substituts	17	5,000	85,000	
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints.	33	3,000	99,000	
		Secrétaires des parquets.	4	3,000	12,000	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	16	1,500	24,000	
		Huissiers audienciers	21	400	8,400	
10		2 ^o CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
	b.	Présidents	13	7,000	91,000	932,550
		Vice-présidents	12	5,500	66,000	
		Juges d'instruction	21	5,250	110,250	
		Juges	45	4,500	202,500	
		Procureurs du Roi	15	7,000	91,000	
		Substituts	26	4,500	117,000	
		Greffiers	15	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints.	48	2,800	134,400	
		Secrétaires des parquets.	13	2,800	36,400	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	20	1,400	28,000	
		Huissiers audienciers	48	300	14,400	
		A REPORTER. fr.				1,520,000

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
1,400,320	»	1,400,320	1,401,530	»	1,210	
1,400,320	»	1,400,320	1,401,530	»	1,210	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
					REPORT. fr.
					REPORT. fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).			
		5 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>			
		Présidents.	9	6,000	54,000
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750
		Juges	14	4,000	56,000
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000
		Substituts	9	4,000	36,000
		Greffiers	9	3,200	28,800
	c.	Greffiers adjoints.	15	2,600	39,000
		Secrétaires des parquets	9	2,600	23,400
		Commis expéditionnaires	5	1,320	6,600
		Huissiers audienciers	18	200	3,600
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		Juges de paix	204	3,000	612,000
	u	Greffiers	204	1,500	306,000
10 (suite).					344,150
					18,800
11					918,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,400,520	»	1,400,520	1,401,530	»	1,210	
1,882,950	»	1,882,950	1,861,560	21,650	»	
918,000	»	918,000	918,000	»	»	
3,901,270	»	3,901,270	3,880,850	21,650	1,210	
AUGMENTATION. . . . fr.				20,440		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service	
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	22,250
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général.	1	3,000	3,000	»	
		Huissier audencier.	1	400	400	»	
		Messagers	2	1,520	2,640	»	
		Concierge	1	1,210	1,210	»	
<i>Matériel.</i>							
13	»	Matériel pour la Cour militaire.	»	»	2,000	»	2,000
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	49,900
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	3,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	»	
		Prévôts militaires	7	500	3,500	»	
		Huissiers audenciers	7	200	1,400	»	
		15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	4	420	
1	600				600	»	
			2	720	1,440	»	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			922,000	»	33,000
		Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				»	
17	a.	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			11,008	»	10,500
		Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.				»	
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,250	»	22,250	22,250	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
49,900	»	49,900	49,900	»	»	
3,720	»	3,720	3,720	»	»	
77,870	»	77,870	77,870	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
955,000	»	955,000	955,000	»	»	
15,850	5,658	21,508	21,508	»	»	
970,850	5,658	976,508	976,508	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, du Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> et travaux accessoires
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
33,000	100,000	133,000	133,000	»	»	
33,000	100,000	133,000	133,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
330,000	»	330,000	240,000	90,000	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,300	»	25,300	25,300	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
372,300	»	372,300	282,300	90,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				90,000		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1879, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitements des pasteurs et employés
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitements des ministres et employés
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
35	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
36	»	Pensions ecclésiastiques. — Payment des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
37	»	Secours pour les ministres des cultes.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
321,400	»	321,400	321,400	»	»	
62,011	»	62,011	62,011	»	»	
4,340,000	»	4,340,000	4,340,000	»	»	
669,000	256,000	925,000	925,000	»	»	
74,958	»	74,958	72,558	2,400	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	
30,000	»	b) 30,000	50,000	»	»	
5,537,661	276,000	5,813,661	5,811,261	2,400	»	
Augmentation. . . . fr.				2,400		

a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1878 fait l'objet de l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1879.

Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849.

Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus.

b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
58	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.
59	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; b. Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.
40	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles;
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
45	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service économique.		
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus — Achat et entretien du mobilier des prisons
45	»	Gratifications aux détenus
46	»	Frais d'habillement des gardiens
47	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
48	»	Traitements des fonctionnaires et employés
49	»	Frais d'impression et de bureau
50	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
51	»	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Continuation des travaux d'agrandissement
52	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
255,000	200,000	455,000	455,000	»	»	
7,800	»	7,800	10,800	»	3,000	
5,000	»	5,000	»	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,700	»	282,700	282,700	»	»	
762,500	200,000	962,500	965,500	»	3,000	
DIMINUTION. . . . fr.				3,000		
1,150,000	»	1,150,000	1,150,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
52,000	»	52,000	52,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
822,900	»	822,900	814,550	8,350	»	
10,000	»	10,000	40,000	»	30,000	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	652,000	652,000	652,000	»	»	
»	47,000	47,000	47,000	»	»	
2,207,900	699,000	2,906,900	2,928,550	8,350	30,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.</i>		
53	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
54	»	Gratifications aux détenus
55	»	Frais d'impression et de bureau
56	»	Traitements des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
<i>SECTION TROISIÈME. — Traitements de disponibilité.</i>		
57	»	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
58	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
1,000	»	1,000	3,000	»	2,000	
68,000	»	68,000	76,350	»	8,350	
259,350	»	259,350	269,350	»	10,350	
»	6,900	6,900	6,900	»	»	
2,466,900	703,900	3,172,800	3,204,800	8,350	40,350	
DIMINUTION . . . fr.				52,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	102	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	110	Justice militaire
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	112	Palais de justice
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	114	Cultes
IX.	116	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	118	Frais de police
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
437,800 »	»	437,800 »	437,800 »	»	»	
3,901,270 »	»	3,901,270 »	3,880,850 »	20,440 »	»	
77,870 »	»	77,870 »	77,870 »	»	»	
970,850 »	5,658 »	976,508 »	976,508 »	»	»	
35,000 »	100,000 »	135,000 »	135,000 »	»	»	
372,300 »	»	372,300 »	282,300 »	90,000 »	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
5,537,661 »	276,000 »	5,813,661 »	5,811,261 »	2,400 »	»	
762,500 »	200,000 »	962,500 »	965,500 »	»	3,000 »	
2,466,900 »	705,900 »	3,172,800 »	3,204,800 »	»	32,000 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
14,689,651 »	1,289,358 »	15,979,009 »	15,901,169 »	112,840 »	35,000 »	
AUGMENTATION fr.				77,840 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressort

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Poulet, P.	7 décembre 1807.	Président de tribunal de 1 ^{re} instance.
2	Marinus, J.	14 mars 1810.	Directeur de prison
3	Jullien, D.	30 août 1805.	Conseiller de Cour d'appel
4	Puvill, J.	4 décembre 1807.	Greffier de justice de paix
5	Delmotte, P.	15 avril 1824.	Gardien de prison
6	Lebon, D.	9 avril 1812.	Juge de paix.
7	Durieu, T.	7 septembre 1807.	Greffier de justice de paix
8	Van Doorslaer, J.	15 décembre 1808.	Id.
9	Bourgeois, C.	30 janvier 1811.	Magasinier de prison
10	Bostoen, B.	15 août 1809.	Surveillant aux écoles de réforme
11	Yenet, J.	26 août 1812.	Secrétaire de Commission administr. des prisons.
12	Tercelin, E.	3 janvier 1813.	Gardien de prison.
13	D'hont, R.	10 décembre 1811.	Juge de tribunal de 1 ^{re} instance
14	Marousé, A.	13 septembre 1812	Juge de paix.
15	Velghe, M.	24 juillet 1820	Directeur de prison.
16	Pirmez, V.	18 octobre 1817	Gardien-chef de prison
17	Weynants, M.	29 janvier 1825	Gardien de prison.
18	Flament, A.	24 décembre 1827.	Id
19	Colen, G.	9 juillet 1814	Juge de paix.
20	Gennotte, J.	16 juillet 1808	Id.
21	Considérant, L.	20 juillet 1808	Greffier de tribunal de 1 ^{re} instance.
22	Develette, M.	16 août 1808.	Président id. id.
23	Van Cutsem, L.	30 septembre 1808	Vice-président id. id.
24	Dept, F.	3 juillet 1812	Greffier id. id.
25	Jolie, C.	14 avril 1828.	Gardien de prison
26	Baronius, A.	30 décembre 1817.	Id.
27	Vankerm, J.-B.	10 septembre 1813	Agent préposé à la conduite des voitures cellulaires.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

issant au Département de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1878.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
15 décembre 1877.	Age avancé.	56	9	7,000 »	7,000 »	
20 novembre 1877.	Id.	45	10	6,908 33	4,605 »	
3 septembre 1877.	Id.	28	»	7,500 »	7,000 »	
9 décembre 1877.	Id.	30	5	1,650 »	772 »	
20 décembre 1877.	Infirmités	29	4	1,408 »	662 »	
7 février 1878.	Age avancé.	59	11	4,500 »	2,763 »	
28 décembre 1877.	Id.	47	2	1,750 »	1,166 »	
22 mars 1878.	Id.	40	4	2,200 »	1,565 »	
7 février 1878.	Id.	27	4	1,976 66	1,082 »	
15 février 1878.	Infirmités	26	10	1,463 33	604 »	
29 avril 1878.	Age avancé.	46	3	2,736 66	1,824 »	
7 février 1878.	Id.	43	11	1,733 »	1,155 »	
27 mai 1878.	Infirmités	27	5	4,141 66	3,342 »	
21 mai 1878.	Id.	39	4	3,400 »	3,400 »	
16 mai 1878.	Id.	32	11	4,116 66	2,084 »	
13 mai 1878.	Id.	36	»	1,980 »	1,096 »	
6 mai 1878.	Id.	16	3	1,424 73	356 »	
3 juillet 1878.	Id.	29	10	1,543 66	708 »	
16 août 1878.	Id.	33	9	5,500 »	5,500 »	
2 août 1878.	Age avancé.	41	6	5,500 »	3,300 »	
16 août 1878.	Id.	48	8	5,700 »	3,800 »	
6 octobre 1878.	Id.	28	»	7,000 »	6,533 »	
18 octobre 1878.	Id.	34	3	6,500 »	6,500 »	
9 octobre 1878.	Id.	42	6	3,800 »	2,484 »	
12 septembre 1878.	Infirmités	30	1	1,487 40	679 »	
20 septembre 1878.	Id.	38	»	1,745 70	1,020 »	
18 octobre 1878.	Age avancé.	46	1	2,258 33	1,305 »	
TOTAL fr.					72,305 »	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1878. 287 pensions, montant à fr. 692,494 »
 Insrites en 1878 27 pensions s'élevant à fr. 72,305 »
 Éteintes en 1878 28 ————— 97,714 »
 Diminution 1 Diminution fr. 25,409 »
 Reste à servir au 1^{er} janvier 1879 fr. 667,085 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Boonen, J.-B	12 novembre 1815.	Desservant
2	Houssard, M.	4 août 1816.	Vicaire
3	Danly, J.-B.	30 avril 1807.	Desservant
4	Demacq, H.	5 décembre 1810.	Id.
5	Bastien, C.	11 mai 1809.	Id.
6	Nyssen, P.	8 octobre 1807.	Id.
7	Broux, G.	9 février 1815.	Id.
8	Ghineau, G.	13 mai 1825.	Id.
9	Demau, P.	3 avril 1817.	Id.
10	Lagae, A.	27 avril 1834.	Vicaire
11	Pulinckx, G.	8 février 1800.	Desservant
12	Willems, J.	25 janvier 1812.	Id.
13	Daniels, A.	19 décembre 1812.	Id.
14	Plateus, J.	23 janvier 1812.	Id.
15	Staelens, E.	20 octobre 1810.	Id.
16	Van Scheerdyk, J.	18 avril 1811.	Id.
17	Paquay, J.	11 juin 1811.	Id.
18	Hulin, V.	15 septembre 1808.	Id.
19	Janssen, L.	6 juillet 1809.	Id.
20	Dejardin, A.	18 avril 1810.	Id.
21	Charlier, E.	27 novembre 1807.	Id.
22	Kaudt, J.	17 février 1824.	Id.
23	Boulangier, P.	28 février 1824.	Id.
24	Mineur, A.	16 janvier 1824.	Id.
25	Baudelet, C.	20 décembre 1816.	Id.
26	Lambrechts, P.	4 décembre 1801.	Id.
27	Defosse, L.	10 juin 1810.	Curé de 2 ^e classe
28	Caris, G.	15 octobre 1804.	Desservant
29	De Backer, L.	28 avril 1835.	Vicaire
30	Philippart, F.	9 décembre 1805.	Desservant
31	Lhermite, D.	6 septembre 1815.	Id.
32	De Michel, J.	14 mai 1812.	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1878.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
22 juin 1877 . . .	Infirmités	34	4	907 49	809 »	
15 juillet 1877 . . .	Id.	27	9	618 53	400 »	
22 octobre 1877 . . .	Age avancé.	46	1	1,110 »	1,110 »	
28 octobre 1877 . . .	Id.	42	4	1,100 »	1,100 »	
51 octobre 1877 . . .	Id.	40	10	1,100 »	1,100 »	
4 janvier 1878 . . .	Id.	40	»	1,105 »	1,105 »	
19 février 1877 . . .	Infirmités	50	2	1,010 »	678 »	
4 octobre 1875 . . .	Id.	26	1	950 »	602 »	
1 ^{er} février 1878 . . .	Id.	54	8	974 09	801 »	
25 février 1875 . . .	Id.	14	8	600 »	323 »	
22 mars 1878 . . .	Age avancé.	53	9	1,200 »	1,200 »	
16 mars 1878 . . .	Id.	40	6	1,100 »	1,100 »	
28 mars 1878 . . .	Id.	41	5	1,100 »	1,100 »	
16 mars 1878 . . .	Id.	47	5	1,143 53	1,143 »	
20 mars 1878 . . .	Infirmités	52	7	1,100 »	828 »	
29 avril 1878 . . .	Age avancé.	41	7	1,100 »	1,100 »	
51 mars 1878 . . .	Id.	40	6	1,100 »	1,100 »	
20 avril 1878 . . .	Id.	45	»	1,100 »	1,100 »	
10 mai 1878 . . .	Id.	44	2	1,100 »	1,100 »	
2 mai 1878 . . .	Id.	40	2	1,100 »	1,100 »	
10 mai 1878 . . .	Id.	41	11	1,110 »	1,110 »	
27 mars 1878 . . .	Infirmités	51	10	1,100 »	800 »	
15 décembre 1877 . . .	Id.	27	4	950 »	612 »	
50 avril 1878 . . .	Id.	25	4	950 »	506 »	
28 octobre 1877 . . .	Id.	57	10	975 »	904 »	
21 juin 1878 . . .	Age avancé.	48	5	1,200 »	1,200 »	
11 juillet 1878 . . .	Id.	45	4	1,500 »	1,500 »	
28 juin 1878 . . .	Id.	40	8	1,175 53	1,175 »	
18 février 1878 . . .	Infirmités	19	11	600 »	349 »	
30 septembre 1878 . . .	Age avancé.	49	6	1,155 »	1,155 »	
Id.	Id.	40	»	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	40	»	1,100 »	1,100 »	
A REPORTER. . . fr.					50,408 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
33	Bilocq, L.	15 janvier 1809.	Desservant
34	Parmentier, G.	28 octobre 1811	Id.
35	Debra, H.	14 juin 1798.	Id.
36	Kerckhoffs, P.	11 juillet 1811	Curé de 2 ^e classe.
37	Stasseyns, P.	29 juin 1813.	Desservant
38	Lenaerts, G.	26 janvier 1816.	Curé de 2 ^e classe.
39	Danneels, L.	10 avril 1802.	Desservant
40	Bourgeois, H.	22 novembre 1809.	Id.
41	Vuylsteke, J.	23 janvier 1806.	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				REPORT . . fr.	50,498 »	
50 septembre 1878 .	Age avancé.	43	6	1,100 »	1,100 »	
50 septembre 1878 .	Id.	42	9	1,100 »	1,100 »	
30 septembre 1878 .	Id.	51	1	1,200 »	1,200 »	
50 septembre 1878 .	Id.	43	4	1,500 »	1,500 »	
14 octobre 1878 . .	Id.	40	7	1,100 »	1,100 »	
50 septembre 1878 .	Infirmités	20	8	1,457 »	954 »	
18 octobre 1878 . .	Age avancé.	47	1	1,200 »	1,200 »	
5 octobre 1878 . .	Id.	45	10	1,100 »	1,100 »	
15 octobre 1878 . .	Id.	45	10	1,155 »	1,155 »	
TOTAL fr.					40,907 »	

Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1878	369 pensions, montant à fr.	554,015 »
Inscrites en 1878. . . 41 pensions, s'élevant à fr.	40,907 »	
Éteintes en 1878. . . 50 — —	50,025 »	
Diminution. . . 9 — —	9,118 »	0,118 »
RESTE à servir au 1 ^{er} janvier 1879.	360 — —	fr. 524,895 »

(128)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.


Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1880 s'élève à 2,073,110 francs, et ne présente aucune différence avec les demandes de crédits budgétaires qui ont été soumises à la Législature pour l'exercice 1879.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de *deux millions soixante-treize mille cent dix francs* (2,073,110 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

FRÈRE-ORBAN.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(132)

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	} 325,900	
2	— du personnel des bureaux	229,400	5,000		
5	Matériel.	37,500	10,000		
4	Fonds secrets	13,000	"		
6	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000	"		
CHAPITRE II.					
LÉGATIONS.					
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>					
6	Allemagne.	38,000	"	} 831,000	
7	Autriche-Hongrie	58,000	"		
8	Bésil	30,000	"		
9	Chine	38,000	"		
10	Danemark, Suède et Norwége	25,000	"		
11	Espagne	30,000	"		
12	États-Unis	30,000	"		
13	France	58,000	"		
14	Grande-Bretagne.	58,000	"		
15	Italie.	38,000	"		
16	Japon	38,000	"		
17	Mexique.	30,000	"		
18	Pays-Bas	38,000	"		
19	Portugal	25,000	"		
20	Rome	26,000	"		
21	Roumanie	25,000	"		
22	Russie	58,000	"		
23	Turquie.	30,000	"		
24	Traitements des conseillers ou secrétaires	138,000	"		
A REPORTER. . . . fr.		1,141,900	15,000		1,156,900

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,141,900 »	15,000 »	1,156,900 »
	CHAPITRE III. CONSULATS.			
25	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	365,050 »	»	365,050 »
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.			
26	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . .	120,000 »	»	120,000 »
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
27	Traitement d'un chancelier à Paris	10,000 »	»	
28	— — à Constantinople	9,000 »	5,000 »	
29	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.	55,960 »	6,000 »	213,960 »
30	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000 »	»	
31	Frais de chancellerie.	20,000 »	»	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
32	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	62,000 »	25,000 »	87,000 »
	A REPORTER. fr.	1,880,910 »	51,000 »	1,940,910 »

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,880,910 *	51,000 *	1,940,910 *
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.			
53	Frais divers et encouragements au commerce	106,800 *	"	} 124,000 *
54	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 *	"	
	CHAPITRE VIII. <i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
55	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 *	"	} 7,500 *
56	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000 *	"	
57	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	5,000 *	"	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	2,022,110 *	51,000 *	2,073,110 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

FRÈRE-ORBAN.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(136)

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1880.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	>	Traitement du Ministre.
2	>	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 49,600
	b.	Éclairage et chauffage 8,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 49,400
4	>	Fonds secrets.
5	>	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	>	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	>	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	>	BRESIL — — — — — d'un Ministre résident.
9	>	CHINE — — — — —
10	>	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — —
11	>	ESPAGNE. — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
12	>	ÉTATS-UNIS — — — — —
13	>	FRANCE — — — — —
14	>	GRANDE-BRETAGNE — — — — —
15	>	ITALIE — — — — —
16	>	JAPON — — — — — d'un Ministre résident.
17	>	MEXIQUE — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
18	>	PAYS-BAS — — — — —
19	>	PORTUGAL — — — — — d'un Ministre résident.
20	>	ROME — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
21	>	ROUMANIE — — — — — d'un Ministre résident.
22	>	RUSSIE — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
23	>	TURQUIE. — — — — — d'un Ministre résident.
A REPORTER fr.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
229,400	5,000	234,400	234,400	»	»	
57,500	10,000	47,500	47,500	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
310,900	15,000	325,900	325,900	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
693,000	»	693,000	693,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE II (SUITE).
24	»	Traitements des conseillers ou secrétaires.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		CONSULATS.
25	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE VOYAGE.
26	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.
27	»	Traitement d'un chancelier à Paris
28	»	— — à Constantinople
29	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
30	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
31	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
693,000	»	693,000	693,000	»	»	
a) 138,000	»	158,000	138,000	»	»	a) Allemagne. — Trait. 1 conseiller fr. 11,000 — 1 secrétaire . 3,000 Autriche Hongrie. — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 3,000 Brésil. — 1 id. . 5,000 Danemark, Suède et Norvège. — 1 id. . 5,000 Espagne. — 1 id. . 5,000 États-Unis. — 1 id. . 5,000 France. — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 3,000 Grande-Bretagne. — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 3,000 Italie. — 1 conseiller . 8,500 — 1 secrétaire . 3,000 Mexique — 1 id. . 5,000 Pays-Bas. — 1 conseiller . 8,500 — 1 secrétaire . 3,000 Portugal. — 1 id. . 5,000 Rome. — 1 id. . 5,000 Roumanie — 1 id. . 5,000 Russie. — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 5,000 Turquie. — 1 id. . 5,000 Fr. 138,000
831,000	»	831,000	831,000	»	»	
363,050	»	363,050	363,050	»	»	
363,050	»	363,050	363,050	»	»	
120,000	»	120,000	120,000	»	»	b) Alexandrie. — 1 drogman . fr. 5,000 — 2 khavass . . 2,000 Andrinople. — 1 id. . . 800 Asie mineure — 1 drogman . . 2,000 — 1 khavass . . . 1,000 Beyrouth. — 1 id. . . 800 Constantinople. — 2 drogmans . 15,000 — 2 khavass . . . 2,000 — 1 capou oglan . . 360 Côte occidentale de l'Afrique. — 1 khavass . . 1,000 Jaffa. — 1 khavass . . . 500 Mer Noire. — 1 drogman . . 2,000 — 1 khavass . . . 1,000 Pekin. — 1 lettré-interp. . 6,000 — 1 élève interp. . 6,000 Rive droite du Danube. — 1 khavass . . . 1,000 Salonique. — 1 khavass . . . 800 Smyrne. — 1 id. . . . 800 Tanger. — 1 drogman . . . 1,300 — 1 khavass 1,000 Tunis. — 1 id. 800 Tripoli. — 1 id. 500 Varna — 1 id. 800 Roustchouck. — 1 id. 800 Yedo. — 1 lettré-interp. . 6,000 Disponible. 1,000 Fr. 59,960
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
9,000	5,000	14,000	14,000	»	»	
53,960	6,000	b) 59,960	59,960	»	»	
110,000	»	110,000	110,000	»	»	c) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine. 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon. 2,000 Pays-Bas. 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Fr. 20,000
c) 20,000	»	20,000	20,000	»	»	
202,960	11,000	213,960	213,960	»	»	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
32	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; entretien et renouvellement des bornes-frontières; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
35	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat d'échantillons et de documents commerciaux.
34	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET DÉPENSES ARRIÉRÉES.		
35	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.
36	»	Secours à des fonctionnaires, employés, et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
37	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
62,000	25,000	87,000	87,000	»	»	
62,000	25,000	87,000	87,000	»	»	
106,800	»	106,800	106,800	»	»	
18,100	»	18,100	18,100	»	»	
124,900	»	124,900	124,900	»	»	
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
7,300	»	7,300	7,300	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	138	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Légations.
III.	140	Consulats
IV.	<i>ib.</i>	Frais de voyage
V.	<i>ib.</i>	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	142	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	<i>ib.</i>	Commerce, émigration.
VIII.	<i>ib.</i>	Pensions, secours et dépenses arriérés.
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
310,900 »	15,000 »	325,090 »	325,900 »	»	»	
831,000 »	»	831,000 »	831,000 »	»	»	
363,050 »	»	363,050 »	363,050 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
202,960 »	11,000 »	213,960 »	213,960 »	»	»	
62,000 »	25,000 »	87,000 »	87,000 »	»	»	
124,900 »	»	124,900 »	124,900 »	»	»	
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
2,022,110 »	51,000 »	2,073,110 »	2,073,110 »	»	»	

ANNEXE
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1880.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1878, et des extinctions constatées pendant la même période, publiée en conformité de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

PENSIONS CONFÉRÉES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
189	Henry, N.-A.	Consul général	5,000	7 mars 1878 .	1 ^{er} mars 1878 .	

PENSIONS ÉTEINTES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE de L'EXTINCTION.	Observations.
108	Halle, C.-A.-M.	Pilote de 1 ^{re} classe.	1,112	12 août 1864. .	28 février 1878.	
110	Bogaert, F.-A.	Rameur du sauvetage	77	12 août 1864. .	30 sept. 1878. .	
188	t'Kint, A.-P.-J.	Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	5,000	28 février 1876.	51 mars 1878. .	
		TOTAL. . fr.	6,189			

SITUATION.

Lors de la présentation du Budget de 1879, le Département des Affaires Étrangères comptait 44 pensions s'élevant à . . . fr.	52,933 »
Depuis cette époque, une pension a été conférée; elle est de	5,000 »
	ENSEMBLE. fr. 57,933 »
Trois pensions se sont éteintes; elles s'élèvent à	6,189 »
Reste donc à servir pour les 42 pensions restant inscrites au Département des Affaires Étrangères fr.	<u>51,744 »</u>

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1879 s'élèvent à la somme	
de	fr. 9,506,275 »
Les crédits proposés pour 1880 montent à	9,554,820 »
	<hr/>
Le Budget de 1880 présente donc une augmentation de	<u>48,547 »</u>

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Le crédit destiné à couvrir les frais du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration est insuffisant. On propose de le porter de 4,000 à 8,000 francs.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

Pas de changement.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Pas de changement.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Le crédit destiné à payer les traitements des employés des administrations provinciales, tel qu'il figure au Budget de 1879, est maintenu provisoirement pour 1880. On ne pourra déterminer le chiffre de l'allocation nécessaire qu'après la réorganisation du personnel de ces administrations.

La somme affectée annuellement au matériel des administrations provinciales est insuffisante eu égard aux besoins constatés. Une augmentation de 57,500 francs est demandée pour 1880. Par contre, les charges extraordinaires et temporaires rattachées au crédit du matériel, disparaissent en 1880.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le libellé de l'article 14 a été modifié et l'allocation de 5,000 francs a été portée à 7,000 francs.

Le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants, qui doit avoir lieu dans le courant de l'année 1880, occasionnera un surcroît de dépenses à résulter des jetons de présence à payer aux membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. C'est pour couvrir cette dépense qu'une augmentation de 24,000 francs est demandée.

CHAPITRE V.

MILICE.

Pas de changement.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE VII.

FÊTES NATIONALES.

Ce chapitre ne subit aucun changement.

Quant au crédit nécessaire pour subvenir aux frais de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale, il fera l'objet d'une loi spéciale.

CHAPITRE VIII.

DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

Pas de changement.

CHAPITRE IX.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

Décoration commémorative.

Le crédit de 11,200 francs alloué pour couvrir les dépenses à résulter de la distribution des Croix commémoratives en 1879, est réduit à 5,600 francs pour 1880.

CHAPITRE X.

AGRICULTURE.

Depuis 1873, l'insuffisance du crédit destiné à payer les indemnités dues pour bestiaux abattus a été constatée annuellement, et il a fallu recourir à des allocations supplémentaires pour y faire face.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

C'est pour éviter cet inconvénient et pour satisfaire au désir exprimé par la section centrale que l'on propose de porter le crédit de l'article 28 à 270,000 francs, soit une augmentation de 30,000 francs.

La même observation s'applique au crédit destiné à pourvoir aux dépenses relatives au service vétérinaire. Une majoration de 40,000 francs est également demandée à l'article 29.

Une somme de 500 francs est destinée à régulariser le traitement d'un répétiteur de l'Institut agricole de Gembloux, et une augmentation de 1,700 francs à accorder le traitement normal, déterminé par les règlements, à trois membres du corps enseignant et à un membre du personnel administratif de l'École de médecine vétérinaire de l'État.

CHAPITRE XI.

VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Les mots : *et des cours d'eau non navigables ni flottables* ont été introduits dans le libellé de l'article 38, afin de permettre l'imputation sur cet article des subsides que l'État pourrait être dans le cas d'accorder en vertu de l'article 20 de la loi du 7 mai 1877.

CHAPITRE XII.

INDUSTRIE.

Une nouvelle allocation de 20,000 francs est demandée pour permettre de continuer la réorganisation des écoles professionnelles.

Une augmentation de 5,000 francs est portée à l'article 42 pour faciliter la publication d'ouvrages élémentaires de technologie à l'usage des élèves des écoles professionnelles.

Une somme de 2,000 francs est proposée pour régulariser les traitements du personnel du Musée de l'industrie.

Une augmentation de 2,000 francs est demandée à l'article 46, en vue de compléter la bibliothèque technique et artistique du Musée de l'industrie.

CHAPITRE XIII.

POIDS ET MESURES.

Pas de changement.

CHAPITRE XIV.

LETTRES ET SCIENCES.

L'allocation pour les prix quinquennaux est portée à 10,000 francs, parce qu'en 1880 il y aura double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une somme de 2,200 francs est demandée pour régulariser les traitements du personnel des Archives du royaume, et 4,100 francs pour le personnel des archives de l'État dans les provinces.

CHAPITRE XV.**BEAUX-ARTS.**

Un crédit extraordinaire de 60,000 francs est réclamé pour mettre le Gouvernement à même d'étendre les acquisitions d'œuvres d'art, en vue de la situation critique de notre école nationale.

La cinquième et dernière annuité pour l'achat de la maison Plantin-Moretus, à Anvers, est réduite à 50,000 francs.

La dotation du Conservatoire royal de musique de Bruxelles a été portée de 127,010 francs à 137,010 francs. Une note insérée à la suite du Budget justifie cette augmentation.

Une somme de 1,050 francs est proposée pour régulariser les traitements de plusieurs professeurs du Conservatoire royal de musique de Liège et pour couvrir les dépenses qu'entraînent les séances publiques des concours annuels.

Un crédit de 6,000 francs est demandé pour couvrir les dépenses à résulter de la création d'un conseil de perfectionnement des écoles de musique.

La somme de 60,000 francs votée à l'extraordinaire du Budget de 1879 pour l'acquisition d'un orgue pour le Conservatoire royal de musique de Bruxelles, disparaît en 1880.

Une somme de 8,000 francs est transférée de l'article 76 à l'article 74 (Musées de peinture; acquisitions).

Les reliquats des crédits alloués en 1876 et 1877, montant à 69,155 francs et rattachés au Budget de 1879 pour acquisition d'œuvres d'art pour les Musées royaux de peinture et de sculpture, disparaissent en 1880.

CHAPITRE XVI.**SERVICE DE SANTÉ.****CHAPITRE XVII.****TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.****CHAPITRE XVIII.****DÉPENSES IMPRÉVUES NON LIBELLÉES AU BUDGET.**

Ces trois derniers chapitres ne subissent pas de changement.

*TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés*

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		VOTÉS POUR L'EXERCICE 1879.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	564,285 »	4,000 »	568,285 »
II.	Pensions et secours	55,000 »	»	55,000 »
III.	Statistique générale	54,000 »	»	54,000 »
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	1,842,758 »	77,250 »	1,920,008 »
V.	Milice	120,000 »	»	120,000 »
VI.	Garde civique	58,820 »	»	58,820 »
VII.	Fêtes nationales	109,200 »	»	109,200 »
VIII.	Décorations civiques et récompenses pécuniaires	15,000 »	»	15,000 »
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer : Croix commémoratives	»	255,200 »	255,200 »
X.	Agriculture	900,525 »	40,800 »	947,125 »
XI.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique	2,185,550 »	20,000 »	2,205,550 »
XII.	Industrie	578,650 »	50,000 »	408,630 »
XIII.	Poids et mesures	114,250 »	»	114,250 »
XIV.	Lettres et sciences	688,025 »	258,900 »	926,025 »
XV.	Beaux-arts	1,290,425 »	509,428 »	1,599,851 »
XVI.	Service de santé	174,195 »	»	174,195 »
XVII.	Traitements de disponibilité	»	52,516 »	52,516 »
XVIII.	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,900 »	»	5,900 »
	TOTAUX fr.	8,514,579 »	991,894 »	9,506,275 »

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1879,
au Budget de 1880.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1880.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880 :					
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.		
368,285	4,000	372,285	4,000				4,000	
55,000		55,000						
54,000		54,000						
1,882,258	47,500	1,929,758	30,500			29,750	9,750	
120,000		120,000						
58,820		58,820						
100,200		100,200						
15,000		15,000						
	227,600	227,600				5,600		5,600
072,525	46,800	1,010,325	72,200				72,200	
2,185,550	20,000	2,205,550						
407,650	30,000	437,650	20,000				20,000	
114,250		114,250						
600,325	238,000	838,325	11,500				11,500	
1,507,248	220,500	1,527,748	15,050	8,000	60,000	140,153	85,050	157,153
174,195		174,195						
	52,516	52,516						
5,000		5,000						
8,487,204	867,616	9,554,820	171,050	8,000	60,000	184,503	211,500	162,755
AUGMENTATION. . . . fr.							48,547	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de *neuf millions trois cent cinquante-quatre mille huit cent vingt francs* (9,554,820 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	31,000	•	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.	290,525	•	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales.	52,460	4,000	572,985
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	4,300	•	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,000	•	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	32,000	•	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	11,000	•	55,000
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales.	34,000	•	34,000
A REPORTER. . . . fr.		455,285	4,000	459,285

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	455,285 »	4,000 »	459,285 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	455,800 »	»	
10	a. Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers 85,485 »			
	— de Brabant 105,505 »			
	— de la Flandre occidentale. 88,380 »			
	— de la Flandre orientale 112,027 »			
	— du Hainaut 105,842 »	786,258 »	3,500 »	
	— de Liège 92,610 »			
	— de Limbourg. 62,910 »			
	— de Luxembourg. 58,770 »			
	— de Namur. 78,929 »			
	b. Traitements d'employés temporaires	»	20,000 »	
11	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers 26,000 »			
	— de Brabant 26,000 »			
	— de la Flandre occidentale. 26,000 »			
	— de la Flandre orientale. 26,000 »			
	— du Hainaut 26,000 »	216,000 »	»	
	— de Liège 26,000 »			
	— de Limbourg. 20,000 »			
	— de Luxembourg. 20,000 »			
	— de Namur. 20,000 »			
12	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement ; traitements des employés :			
	Traitements des commissaires 196,800 »			
	Frais de bureau 54,500 »	304,000 »	»	
	Traitements des employés. 165,600 »			
	A REPORTER . fr.	2,286,243 »	27,500 »	2,389,043 »

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	2,286,243 »	27,500 »	2,389,043 »
15	Frais de route et de tournées.	55,000 »	»	
14	Révision des listes électorales; exécution des articles 50, 68, 74 et 120 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration	7,000 »	»	
15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).	6,000 »	24,000 »	
16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école.	5,500 »	»	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens.	90,000 »	»	
18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses.	30,000 »	»	120,000 »
CHAPITRE VI.				
GARDE CIVIQUE.				
19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers	20,200 »	»	
20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 22	15,000 »	»	38,820 »
21	Personnel du magasin central	5,620 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	2,406,563 »	51,500 »	2,547,863 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,496,565 •	51,500 •	2,547,865 •
	CHAPITRE VII.			
	FÊTES NATIONALES.			
22	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 •	•	109,200 •
23	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	69,200 •	•	
	CHAPITRE VIII.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 •	•	15,000 •
	CHAPITRE IX.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,300 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.	•	200,000 •	227,600 •
26	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	•	22,000 •	
	DÉCORATION COMMÉMORATIVE.			
27	Frais résultant de l'institution, par arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la Croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 25 août 1830 au 4 février 1831. — Achat d'insignes, impression et calligraphie de diplômes; frais de distribution et autres dépenses qui s'y rattachent.	•	5,600 •	
	A REPORTER. fr.	2,620,563 •	279,100 •	2,899,663 •

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,620,363 .	279,100 .	2,899,663 .
	CHAPITRE X. AGRICULTURE.			
28	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	270,000 .	•	
29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	100,000 .	•	
30	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	85,000 .	•	
31	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses	181,700 .	•	1,010,325 .
32	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	100,000 .	•	
33	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	84,400 .	•	
34	Personnel du service des défrichements en Campine	•	20,800 .	
35	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	•	20,000 .	
36	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	99,025 .	•	
37	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	51,800 .	6,000 .	
	CHAPITRE XI. VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
38	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 .	•	
39	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877 (premier crédit)	•	20,000 .	2,205,550 .
	A REPORTER. fr.	5,778,658 .	345,900 .	6,124,558 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,778,058 *	345,900 *	6,124,558 *
	CHAPITRE XII.			
	INDUSTRIE.			
40	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traite- ment et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 *	"	
41	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'appren- tissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses, bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers	500,900 *	50,000 *	
42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et mis- sions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente insti- tuée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations indus- trielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la com- mission permanente pour les sociétés de secours mutuels	21,450 *	"	457,650 *
43	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	18,500 *	"	
44	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	8,000 *	"	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
45	Traitement du personnel	25,500 *	"	
46	Laboratoire du Musée; publication du bulletin; bibliothèque tech- nique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	21,000 *	"	
	CHAPITRE XIII.			
	POIDS ET MESURES.			
47	Traitement des vérificateurs	73,250 *	"	
48	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.	53,000 *	"	114,250 *
49	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau inter- national des poids et mesures	8,000 *	"	
	A REPORTER. fr.	6,500,558 *	575,900 *	6,676,458 *

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,500,538 *	575,000 *	6,676,438 *
	CHAPITRE XIV. LETTRES ET SCIENCES.			
50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Yankerckhove, Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; traductions et analyse de publications faites à l'étranger	141,000 *	46,700 *	
51	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e	67,075 *	150,200 *	
52	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine; frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien	5,150 *	"	
53	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	42,800 *	"	
54	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions.	26,900 *	"	
55	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	66,600 *	"	
56	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	50,800 *	"	
57	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	61,400 *	"	938,225 *
58	— — matériel et acquisitions.	15,650 *	47,000 *	
59	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de matériel et de culture.	88,400 *	"	
	A REPORTER. fr.	6,860,511 *	599,800 *	7,014,661 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,886,311 »	599,800 »	7,614,661 »
60	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	60,300 »	»	
61	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »	
62	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	54,550 »	»	
63	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,200 »	8,000 »	
64	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	»	5,500 »	
CHAPITRE XV.				
BEAUX-ARTS.				
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
65	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; quatrième annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; deuxième annuité.	272,750 »	102,500 »	
66	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	7,292,611 »	717,300 »	7,614,661 »

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr	7,202,611 "	717,500 "	7,614,661 "
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
67	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État desti- née, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée an- cien	72,485 "	10,000 "	
68	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; sub- sides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des acadé- mies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécia- lement au service des académies et des écoles; conseil de perfec- tionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	270,000 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
69	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	137,010 "	"	
70	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	59,405 "	"	
71	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	29,200 "	"	
72	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des pro- vinces et des villes intéressées; Dépenses diverses. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides.	161,000 "	2,000 "	1,527,748 "
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
73	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	56,000 "	"	
74	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalo- gues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et impré- vus.	50,000 "	34,000 "	
	A REPORTER. . . . fr	8,066,859 "	763,500 "	9,142,409 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	8,066,859 .	765,500 .	9,142,409 .
75	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	17,500 .	•	
76	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillo-graphique	21,800 .	5,000 .	
	<i>Monuments publics.</i>			
77	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 .	•	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
78	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	76,000 .	67,000 .	
79	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	31,450 .	•	
80	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 .	•	
81	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 .	•	
	CHAPITRE XVI.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
82	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.	143,000 .	•	174,195 .
83	Académie royale de médecine.	31,195 .	•	
	A REPORTER. fr.	8,481,304 .	835,500 .	9,316,804 .

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,481,304 •	835,300 •	9,316,604 •
	CHAPITRE XVII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
84	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 84 à l'art. 2. (Personnel.)	•	32,310 •	32,310 •
	CHAPITRE XVIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
85	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 •	•	5,000 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	8,487,204 •	867,616 •	9,354,820 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(166)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 282,525 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 8,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 50,300 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
290,525 »	»	290,525 »	286,525 »	a) 4,000 »	»	a) Le crédit de 4,000 les frais résultant du come consensu pour les questions de législation est insuffisant : Tous les ans il y est suppléé par des crédits supplémentaires; c'est pour éviter cet inconvé- nient que l'on propose une augmentation de 4,000 francs.
52,460 »	4,000 »	56,460 »	56,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
368,285 »	4,000 »	372,285 »	368,285 »	4,000 »	»	
AUGMENTATION. fr.				4,000 »		
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
32,000 »	»	32,000 »	32,000 »	»	»	
11,000 »	»	11,000 »	11,000 »	»	»	
53,000 »	»	53,000 »	53,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 12,000 »
	c.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. 17,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
9	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers provinciaux
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
10	a.	Province d'Anvers 85,483 »
	b.	— de Brabant 105,505 »
	c.	— de la Flandre occidentale 88,580 »
	d.	— de la Flandre orientale. 112,027 »
	e.	— de Hainaut 105,842 »
	f.	— de Liège 92,610 »
	g.	— de Limbourg 62,910 »
	h.	— de Luxembourg 58,770 »
	i.	— de Namur 78,929 »
	j.	Traitements d'employés temporaires. 20,000 »
		Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :
11	a.	Province d'Anvers 26,000 »
	b.	— de Brabant 26,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 26,000 »
	d.	— de la Flandre orientale. 26,000 »
	e.	— de Hainaut. 26,000 »
	f.	— de Liège 26,000 »
	g.	— de Limbourg 20,000 »
	h.	— de Luxembourg 20,000 »
	i.	— de Namur 20,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.					»	
433,800 »	»	433,800 »	433,800 »	»	»	
786,258 »	5,500 » 20,000 »	809,758 »	809,758 » (a)	»	»	a) Le crédit destiné à payer les traitements des employés des administrations provinciales, tel qu'il figure au Budget de 1879, est maintenu provisoirement au projet de Budget de 1880. — Le Gouvernement ne pourra déterminer la somme réellement nécessaire qu'après la reorganisation du personnel de ces administrations.
216,000 »	»	216,000 »	232,250 »	»	b) 16,250 »	b) Voir la note explicative n° 2.
1,430,058 »	23,500 »	1,450,558 »	1,475,808 »	»	16,250 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :
12	a.	Traitements des commissaires (4 de 1 ^{re} classe, à 7,500 francs; 11 de 2 ^e classe, à 5,800 francs, et 20 de 3 ^e classe, à 5,150 francs) 196,800 »
	b.	Frais de bureaux (1 ^{re} classe 2,400 francs; 2 ^e classe 900 francs et 3 ^e classe 750 francs) 54,500 »
13	c.	Traitements des employés 163,600 »
14	»	Frais de route et de tournées
14	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 36, 68, 74 et 120 des lois électorales coordonnées (a). — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration
15	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)
16	»	Frais d'écritures et d'impressions relatives aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement des maisons d'école.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
17	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins ou chirurgiens
18	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		GARDE CIVIQUE.
19	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers.
20	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signalement; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisition de théories, etc.
21	»	Personnel du magasin central
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,450,058 »	25,500 »	1,450,558 »	1,475,808 »	»	16,250 »	
394,900 »	»	394,900 »	394,900 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	5,000 »	b) 2,000 »	»	a) Un changement de libellé a été reconnu nécessaire en ce qui concerne les articles de la loi électorale.
6,000 »	24,000 »	30,000 »	6,000 »	c) 24,000 »	»	b) A l'occasion du renouvellement partiel de la Chambre des Représentants qui doit avoir lieu dans le courant de 1880, on s'attend à une augmentation des dépenses que le crédit prévoit. — La confection des listes d'appel que les élections législatives nécessitent occasionnera une dépense qu'on peut évaluer à 2,000 francs environ. — Une augmentation de pareille somme est demandée pour 1880.
3,500 »	»	3,500 »	3,500 »	»	»	
1,882,258 »	47,500 »	1,920,758 »	1,920,008 »	26,000 »	16,250 »	c) Pour les motifs exposés ci-dessus, les frais des jetons de présence qui devront être payés en 1880 aux membres et secrétaires des bureaux des élections législatives, s'élèveront approximativement à une somme de 30,000 francs, qui représente environ la moitié de ce qui a dû être payé, en 1878, lors du renouvellement partiel des deux Chambres.
AUGMENTATION. . . . fr.				9,750 »		
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,200 »	»	20,200 »	20,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
3,620 »	»	3,620 »	3,620 »	»	»	Une somme de 5,600 francs pourra être transférée de l'art. 30 à l'art. 25.
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
22	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination a)
23	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 24,200 »
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
24	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
25	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés. <small>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.</small>
26	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
DÉCORATION COMMÉMORATIVE.		
27	»	Frais résultant de l'institution, par l'arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 25 août 1830 au 4 février 1831. — Achat d'insignes; impression et calligraphie de diplômes; frais de distribution et autres dépenses qui s'y rattachent
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	a) Le crédit que nécessitera la célébration du 30 ^e anniversaire de l'Indépendance nationale fera l'objet d'une loi spéciale.
69,200 »	»	69,200 »	69,200 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»	»	
»	5,600 »	5,600 »	11,200 »	»	a) 5,600 »	
»	227,600 »	227,600 »	233,200 »	»	5,600 »	
DIMINUTION. . . . fr.				5,600 »		a) Un premier crédit de 11,200 frs a été alloué en 1878 et un second crédit de pareille somme a été demandé pour 1879. — Ces deux allocations suffiront pour couvrir les dépenses à résulter de la distribution de seize cents croix. D'après l'instruction des demandes sur lesquelles il reste à statuer, on peut évaluer à quatre cents le nombre de croix qui pourront être accordées en 1880, avant la célébration du 30 ^e anniversaire de l'Indépendance nationale. — C'est pour cette éventualité qu'un crédit de 5,600 francs est demandé.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÈRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
AGRICULTURE.		
28	»	Indemnités pour bestiaux abattus
29	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui sont dans le besoin; bourses
30	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
31	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. 146,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses 7,200 »
32	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
33	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
34	»	Personnel du service des défrichements en Campine
35	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 23 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
36	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 31,800 »
37	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
270,000	»	270,000	240,000	a) 30,000	»	a) Voir la note explicative n° 5.
100,000	»	100,000	60,000	b) 40,000	»	b) Voir la note explicative n° 4
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
181,700	»	181,700	181,700	»	»	
100,000	»	100,000	99,500	c) 500	»	c) Aux termes de l'arrêté organique du 25 mars 1872, un répétiteur de l'Institut agricole a droit, en 1880, à la moyenne de son traitement normal déterminé. Une somme de 500 francs est demandée à cet effet.
84,400	»	84,400	84,400	»	»	
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
99,625	»	99,625	97,925	d) 1,700	»	d) En 1880 trois membres du corps enseignant et un membre du personnel administratif ont droit au traitement normal déterminé par les règlements organiques de l'école. Une somme de 1,700 francs est demandée à cet effet.
51,800	6,000	57,800	57,800	»	»	
972,525	46,800	1,019,325	947,125	72,200	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				72,200		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
38	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 33,350 »
39	»	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877
TOTAL DU CHAPITRE XI fr.		
CHAPITRE XII.		
INDUSTRIE.		
40	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil. 8,000 »
41	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles, matériel; inspection; missions; dépenses diverses 275,900 »
	b.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
	c.	Bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers 5,000 »
42	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 20,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
45	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
44	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
45	»	Traitement du personnel
46	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 4,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,000 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,183,550	»	2,183,550	2,183,550	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
2,183,550	20,000	2,203,550	2,203,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
500,900	30,000	530,900	510,900	a) 20,000	»	a) Voir la note explicative n° 5.
21,450	»	21,450	16,450	b) 5,000	»	b) Voir la note explicative n° 6.
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
23,500	»	23,500	23,300	c) 2,000	»	c) Voir la note explicative n° 7.
21,000	»	21,000	19,000	d) 2,000	»	d) Voir la note explicative n° 8.
407,650	30,000	437,650	408,650	29,000	»	
AUGMENTATION fr.				29,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIII.		
POIDS ET MESURES.		
47	»	Traitements des vérificateurs
48	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
49	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		
CHAPITRE XIV.		
LETTRES ET SCIENCES (a).		
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale 40,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
50	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. 10,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 59,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 35,000 »
	g.	Publication des documents rapportés de pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 13,200 »
	j.	Bulletin bibliographique; traduction et analyses des publications faites à l'étranger. 25,000 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. 67,075 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
51	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . (e) 76,000 »
	g.	Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique 5,200 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
73,250	»	73,250	73,250	»	»	
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
114,250	»	114,250	114,250	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
141,000	b) 46,700	187,700	182,700	c) 5,000	»	a) Voir la note explicative n° 9. b) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. g, h, i et j. c) Par suite du double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques.
67,073	d) 130,200	197,273	197,273	»	»	d) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. b, c, d, e, f et g.
208,073	176,900	384,973	379,973	5,000	»	e) Cette somme représente la troisième annuité à accorder pour l'exécution de la nouvelle carte. Elle a été arrêtée au chiffre de 76,000 francs par la commission, en vue de l'étude des questions relatives à cette carte. Un rapport sur les travaux, opérations et dépenses de ce service en 1879, sera présenté à la fin de l'exercice.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
52	»	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine, frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien
53	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.
54	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions
55	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général
56	»	— matériel et acquisitions
57	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.
58	»	— — matériel et acquisitions
59	»	Jardin Botanique de l'État; dépenses de personnel, de matériel et de culture
60	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes
61	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.
62	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel
63	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr. 8,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. 8,000 »
	c.	Inspection des archives communales 6,000 »
64	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
208,073 »	176,900 »	384,973 »	379,973 »	5,000 »	»	
3,150 »	»	5,150 »	5,150 »	»	»	
42,800 »	»	42,800 »	42,800 »	»	»	
26,900 »	»	26,900 »	26,900 »	»	»	
66,600 »	»	66,600 »	66,600 »	»	»	
50,800 »	»	50,800 »	50,800 »	»	»	
61,400 »	»	61,400 »	61,400 »	»	»	
15,650 »	47,000 »	62,650 »	62,650 »	»	»	
88,400 »	»	88,400 »	88,400 »	»	»	
60,500 »	»	60,500 »	58,100 »	a) 2,200 »	»	a) Augmentations réglementaires.
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
54,350 »	»	54,350 »	50,250 »	b) 4,100 »	»	b) Augmentations réglementaires.
14,200 »	8,000 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
699,323 »	238,900 »	938,223 »	926,923 »	11,500 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				11,500 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
BEAUX-ARTS (a).		
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>		
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux communes, aux provinces, aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. fr. b) 160,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. 100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. 20,000 »
	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. 15,000 »
65	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc. 15,000 »
	f.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses 15,750 »
	h.	Cinquième et dernière annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers. 30,000 »
	i.	Exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles. 12,500 »
66	»	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
67	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 220,000 »
68	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 20,000 »
A REPORTER.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
272,750	102,500	375,250	335,250	b) 60,000	c) 20,000	a) Voir la note explicative n° 9 et les annexes n°s 14 et 15.
20,000	»	20,000	20,000	»	»	b) La crise artistique est de plus en plus intense. Quantité d'artistes, même en grand renom, se trouvent aujourd'hui sans travaux. Il est du devoir du Gouvernement de ne pas laisser tomber une école qui a été pendant des siècles et qui est encore l'honneur du pays, et dont les productions ont toujours compté pour beaucoup dans la fortune publique. — Le crédit extraordinaire demandé, en permettant à l'État d'étendre le cercle de ses commandes, tournera au profit de nos musées et de la décoration de nos monuments publics.
72,485	10,000	82,485	82,485	»	»	c) Différence en moins entre le montant de la présente annuité et celle de 1879 destinée à parfaire le chiffre de l'intervention de l'État dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus à Anvers.
270,000	»	270,000	270,000	»	»	
655,235	112,500	747,735	707,735	60,000	20,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
69	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
70	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
71	»	Conservatoire royal de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique, acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique 15,000 »
	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. 14,000 »
72	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 6,000 »
	e.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats 8,000 »
	f.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses 6,000 »
	g.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides 5,000 »
	»	Frais d'un orgue de concert, destiné au Conservatoire royal de musique de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>) »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel 21,325 »
73	b.	Musée moderne. — Surveillance 6,375 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture. 8,300 »
	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue. 86,575 »
74	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. 5,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. 3,450 »
75		Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel
76		— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
635,235	112,500	747,735	707,735	60,000	20,000	
137,010	»	137,010	127,010	a) 10,000	»	a) Voir la note explicative n° 10.
59,493	»	59,493	58,443	b) 1,050	»	b) Cette somme est destinée à augmenter le traitement de plusieurs professeurs et à couvrir les dépenses qu'entraînent les séances publiques des concours annuels.
29,200	»	29,200	29,200	»	»	
161,000	2,000	163,000	217,000	c) 6,000	d) 60,000	c) Voir la note explicative n° 11. d) Le crédit de 60,000 francs pour l'acquisition d'un orgue pour le Conservatoire royal de musique de Bruxelles disparaît du Budget de 1880.
36,000	»	36,000	36,000	»	»	
59,060	34,000	93,060	154,213	e) 8,000	f) 10,616 58,537	e) Cette somme est transférée de l'art. 76. f) Les reliquats des années 1876 et 1877 transférés au Budget de 1879, disparaissent du Budget de 1880
17,500	»	17,500	17,500	»	»	
21,800	5,000	26,800	34,800	»	g) 8,000	g) Cette somme est transférée à l'art. 74. Voir la note explicative n° 12.
1,156,298	155,500	1,309,798	1,381,901	85,050	157,153	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Monuments publics.</i>
77	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (a).</i>
78	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. 104,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. 58,000 »
79	a.	Commission royale des monuments. — Personnel 16,750 »
	b.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission 6,200 »
	c.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs 6,000 »
	d.	Id. Bibliothèque, mobilier, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication 2,500 »
80	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
84	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.
		CHAPITRE XVI.
		SERVICE DE SANTÉ.
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 9,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 68,000 »
82	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses. 49,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 12,000 »
85	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,156,298	153,500	1,509,798	1,381,901	85,050	157,153	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
76,000	67,000	143,000	145,000	»	»	
31,450	»	31,450	31,450	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
1,307,248	220,500	1,527,748	1,599,851	85,050	157,153	
DIMINUTION. . . . fr.				72,103	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
31,195	»	31,195	31,195	»	»	
174,195	»	174,195	174,195	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»	»	

a) Voir les annexes n° 14 et 15.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XVII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
84	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.
		CHAPITRE XVIII.
85	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	32,316	32,316	32,316 »	»	»	Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 34 à l'art. 2 (<i>Personnel</i>).
»	32,316	32,316	32,316 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	168	Administration centrale
II.	ib.	Pensions et secours
III.	170	Statistique générale
IV.	ib.	Frais de l'administration dans les provinces
V.	172	Milice
VI.	ib.	Garde civique
VII.	174	Fêtes nationales
VIII.	ib.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	ib.	Légion d'honneur et Croix de fer. Décoration commémorative
X.	176	Agriculture *
XI.	178	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XII.	ib.	Industrie
XIII.	180	Poids et mesures
XIV.	ib.	Lettres et sciences
XV.	184	Beaux-arts
XVI.	188	Service de santé
XVII.	190	Traitements de disponibilité
XVIII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879,	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
368,288 »	4,000 »	372,288 »	368,288 »	4,000 »	»	
53,000 »	»	53,000 »	53,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
1,882,288 »	47,500 »	1,929,788 »	1,920,008 »	26,000 »	16,250 »	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	227,600 »	227,600 »	233,200 »	»	5,600 »	
972,525 »	46,800 »	1,019,325 »	947,125 »	72,200 »	»	
2,185,550 »	20,000 »	2,205,550 »	2,205,550 »	»	»	
407,650 »	30,000 »	437,650 »	408,650 »	29,000 »	»	
114,250 »	»	114,250 »	114,250 »	»	»	
699,323 »	238,900 »	938,223 »	926,923 »	11,300 »	»	
1,507,248 »	220,500 »	1,527,748 »	1,599,851 »	85,050 »	157,153 »	
174,195 »	»	174,195 »	174,195 »	»	»	
»	32,316 »	32,316 »	32,316 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
8,487,204 »	867,616 »	9,354,820 »	9,306,275 »	227,550 »	179,003 »	
AUGMENTATION. fr.				48,547 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	De Gerlache	Dieudonné-Fr.-Hyacinthe .	16 mai 1810 . .	Commissaire de l'arrondissement de Charleroi.
2	Martens	Henri	25 août 1805. .	Expéditionnaire au commissariat de l'arrondissement de Waremme.
3	Reynders.	Pierre-François	29 juin 1817. .	Greffier provincial du Limbourg.
	Everaerts.	Pierre-François	1 ^{er} janvier 1816.	Professeur au Conservatoire royal de musique de Liège.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1878.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	mois.	Francs.	Francs.			
41	4	5,800 »	3,688 »	Age avancé	4 juillet 1878. .	
29	3	600 »	25 »	Infirmités	31 juillet 1878. .	Il jouit, en outre, d'une pension de 291 francs à charge de la caisse de prévoyance des secrétaires communaux.
29	10	7,000 »	3,212 »	Id.	8 août 1878. .	
41	7	2,133 »	1,564 »	Id.	18 nov. 1878. .	
TOTAL des 4 pensions. . .fr.			8,287 »			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1878, 130 pensions s'élevant àfr. 100,096 •
 4 pensions ont été accordées pendant l'année 1878; elles s'élèvent àfr. 8,287 •
 13 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 24,823 •

La somme des pensions éteintes dépasse celle des pensions accordées de 16,536 •

De manière qu'au 1^{er} janvier 1879, il y avait à servir 119 pensions s'élevant àfr. 179,500 •

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

Matériel des administrations provinciales.

La somme de 178,500 francs qui figure au Budget de 1879, ne permettra pas de faire face à tous les besoins pour 1880. Des réclamations réitérées des Gouverneurs de province ont signalé l'insuffisance des crédits qui leur étaient accordés pour pourvoir aux frais que nécessitent l'entretien, le renouvellement du mobilier, l'achat des fournitures, etc.

Il sera nécessaire d'allouer, ainsi que le prévoyait le Gouvernement, lorsqu'il a présenté à la Chambre, le 47 décembre 1878, les amendements au Budget de 1879 :

A. 26,000 francs à chacune des provinces d'Anvers, de Brabant, de Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut et Liège;

B. 20,000 francs à chacune des autres provinces.

Les charges extraordinaires et temporaires de 14,250, 4,500 et 33,000 francs rattachées au crédit du matériel pour l'exercice 1879, disparaissent du Budget de 1880.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

Indemnités pour bestiaux abattus.

Allocation de 1879	fr. 240,000 »
Augmentation demandée	30,000 »
	<hr/>
TOTAL	fr. 270,000 »
	<hr/>

Chaque année, et notamment depuis 1875, le crédit alloué pour payer les indemnités dues aux propriétaires de chevaux et bestiaux abattus dans l'intérêt de la police sanitaire est insuffisant, et il faut recourir à des allocations supplémentaires. Il en résulte que les intéressés, qui sont en général des cultivateurs peu aisés, se plaignent amèrement du préjudice qu'ils éprouvent par suite du retard apporté dans le paiement de ce qui leur est dû. C'est pour éviter cet inconvénient et pour satisfaire au désir exprimé par la section centrale chargée, lors de la dernière session législative, de l'examen du Budget du Département de l'Intérieur de l'année 1878, que l'on propose de porter le crédit de l'article 28 à 270,000 francs.

Il est à remarquer que les dépenses à imputer sur ce crédit ne sont pas limitées, qu'elles peuvent être plus ou moins élevées suivant les circonstances; mais en aucun cas, les fonds alloués ne peuvent être affectés qu'à payer des indemnités pour bestiaux abattus.

Depuis 1875 les crédits supplémentaires ci-après ont été alloués :

En 1875	fr. 37,600 »
En 1876.	20,000 »
En 1877.	28,000 »

Le montant des indemnités payées, y compris les frais d'impression, a été :

En 1875, de	fr. 272,066 93
En 1876	258,648 50
En 1877	259,259 03

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 4.

Service vétérinaire.

Allocation de 1879	fr.	60,000	»
Supplément demandé		40,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	100,000	»
		<hr/>	

Ce crédit est destiné à payer 1° les frais de voyage des médecins vétérinaires et les indemnités temporaires accordées à ceux de ces agents établis dans des localités qui n'offrent pas assez de ressources pour que ces praticiens y trouvent des moyens suffisants d'existence; 2° des secours à d'anciens vétérinaires ou à des veuves et orphelins de ces agents, qui sont dans le besoin, et 3° les dépenses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.

Le montant des indemnités temporaires s'élève en moyenne à	fr.	13,500	»
et celui des secours aux veuves et orphelins à		1,750	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	14,250	»
		<hr/>	

Déduction faite de cette somme du crédit global, il ne reste plus que 45,750 francs pour solder les frais de route des médecins vétérinaires et les autres dépenses relatives à la police sanitaire.

Cette somme est tout à fait insuffisante, et chaque année il faut recourir à des demandes de crédits supplémentaires.

Voici les chiffres des crédits de cette nature alloués depuis 1870, pour couvrir le déficit de l'allocation budgétaire relative au service vétérinaire :

1870.	fr.	28,417	Crédit supplémentaire.
1871.		50,000	—
1872.		40,000	dont 32,000 francs transférés de l'article 26, et 8,000 francs de crédit supplémentaire.
1875.		10,000	Transfert.
1874.		51,970	Crédit supplémentaire.
1875.		62,000	—
1876.		40,000	—
1877.		50,000	—

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

Pour remédier à cet état de choses, si préjudiciable aux intéressés qui doivent souvent attendre plus d'une année le paiement des sommes dues par l'État, la section centrale, chargée du rapport sur le crédit supplémentaire demandé pour l'exercice 1876, a appelé l'attention de l'administration sur la nécessité de porter au Budget les allocations nécessaires.

Dans ce but, et pour apporter plus de régularité dans la formation du Budget, il est nécessaire d'augmenter de 40,000 francs le montant de l'article 29, ce qui portera la somme totale à 100,000 francs qui représente, en réalité, la moyenne de la dépense annuelle.

Celle-ci s'est élevée :

En 1872 . . . à fr.	99,367	30
En 1873	69,330	36
En 1874	91,970	»
En 1875	121,761	80
En 1876	104,000	»
En 1877	110,000	»
	<hr/>	
MOYENNE . . fr.	99,438	»
	<hr/>	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

Enseignement professionnel; écoles industrielles, ateliers d'apprentissage; matériel, inspection, missions, dépenses diverses. Bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.

Allocation pour 1879	fr.	310,900	»
Allocation demandée		330,900	»
		20,000	»
	AUGMENTATION.	fr.	20,000

Dans la note explicative n° 3 à l'appui des amendements au projet du Budget pour l'exercice 1879, le Gouvernement a fait connaître que la réorganisation des écoles professionnelles rendra nécessaire l'augmentation successive du crédit de l'article 41.

A cette fin, un premier supplément de 40,000 francs a été inscrit au projet de Budget de l'exercice 1879. Pour permettre de continuer la réorganisation commencée, une nouvelle allocation de 20,000 francs est indispensable.

Cette augmentation sera affectée, concurremment avec les subventions des communes intéressées, à des dépenses dont la nécessité s'impose impérieusement.

Les installations de certaines écoles (salles de dessin, cabinets de physique, laboratoires de chimie industrielle, collections, bibliothèques) sont des plus défectueuses ou des plus incomplètes.

Il importe de combler sans retard ces lacunes de l'outillage scientifique et professionnel.

En outre, les programmes dans bon nombre de localités ne sont pas assez étendus.

L'extension que comporte cette partie de l'enseignement, donnera lieu à des dépenses.

Il y aura lieu également d'augmenter le nombre des professeurs et d'accorder aux titulaires en fonctions une rémunération convenable.

Les traitements actuels ont été fixés, bien souvent, à un chiffre manifestement insuffisant, si l'on tient compte des aptitudes diverses que doivent présenter les professeurs.

Par une circulaire du 21 décembre 1878, le Gouvernement a institué un cours d'économie politique ou industriel dans toutes les écoles; par une autre disposition du 16 octobre 1878, il a créé des bourses d'études en faveur des jeunes gens peu favorisés de la fortune, qui se préparent à la carrière commerciale à l'Institut d'Anvers.

L'augmentation de crédit sollicitée a pour objet de donner au Gouvernement les moyens de pourvoir à toutes ces dépenses, dont l'utilité ne peut pas être mise en doute.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE EXPLICATIVE N° 6.

Encouragement pour des ouvrages utiles, traitant de question de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.

Allocation pour 1879	fr.	16,450	»
Allocation demandée		21,450	»
		<hr/>	
AUGMENTATION fr.		8,000	»
		<hr/>	

Ainsi que l'indique suffisamment le texte de l'article 42, le crédit de 16,450 francs doit pourvoir à divers services; il est trop restreint et met souvent obstacle à ce que l'administration fasse des dépenses utiles.

Le nombre des sociétés de secours mutuels qui sollicitent la reconnaissance légale augmente d'année en année.

Le Gouvernement, secondé par la commission permanente, s'efforce de favoriser ce mouvement fécond, qui a pour résultat de placer les institutions régies par la loi du 3 avril 1851, dans des conditions favorables de durée et de bonne gestion.

D'après les règles admises, les sociétés qui obtiennent la reconnaissance légale, peuvent obtenir une subvention, une fois donnée, sur les fonds de l'État.

Les limites restreintes du crédit de l'article 42 n'ont pas toujours permis à l'autorité supérieure d'allouer un subside de l'espèce à toutes les associations qui ont fait agréer leurs statuts.

L'article 42 prévoit, entre autres, l'octroi d'encouragements pécuniaires aux auteurs d'ouvrages traitant de technologie, de droit ou d'économie industrielle.

En fait, le Département de l'Intérieur doit rejeter la plupart du temps, à cause de l'insuffisance des fonds, les demandes de souscription.

Cette situation est d'autant plus fâcheuse qu'au point de vue du placement des ouvrages spéciaux, la Belgique n'offre guère aux auteurs un champ assez vaste.

L'augmentation demandée permettrait à l'administration de remédier, dans une certaine mesure, à cet état de choses, et de favoriser la publication d'ouvrages élémentaires de technologie à l'usage des élèves des écoles professionnelles.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 7.

MUSÉE DE L'INDUSTRIE.

Traitement du personnel.

Allocation pour 1879	fr.	23,300	»
Allocation demandée		23,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	2,000	»
		<hr/>	

Dans la note explicative à l'appui des amendements au projet de Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1879, le Gouvernement a indiqué les bases de la réorganisation des traitements du personnel du Musée royal de l'Industrie.

Le traitement actuel du directeur de cet établissement est de 7,000 francs. Ce chiffre est inférieur à celui des émoluments attribués aux chefs d'autres institutions scientifiques de l'État. Il y aurait lieu de l'augmenter.

L'inégalité signalée existe également pour l'ingénieur secrétaire de la commission administrative, pour le bibliothécaire comptable du Musée de l'Industrie et pour le chimiste.

Il est équitable que ces trois agents, qui doivent posséder des connaissances solides et étendues, soient traités aussi favorablement, au point de vue de la rémunération de leurs services, que leurs collègues d'établissements analogues (Bibliothèque royale, Jardin Botanique, Musée d'histoire naturelle).

On propose de leur accorder la moyenne de leur traitement normal.

Une somme de 2,000 francs permettrait de faire face aux besoins signalés.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE EXPLICATIVE N° 8.

Laboratoire du Musée; publication du Bulletin; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses.

Allocation pour 1879	fr.	19,000	»
Allocation demandée.		21,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	2,000	»
		<hr/>	

Il existe au Musée de l'Industrie une bibliothèque technique et artistique, qui rend les services les plus utiles à l'instruction populaire.

Ce dépôt est tenu au courant des progrès de l'industrie et des sciences.

Une section particulière, consacrée à l'art industriel, comprend de nombreux recueils artistiques, des dessins, des modèles, formés en vue d'encourager l'étude des beaux-arts, dans leurs applications à l'industrie.

Cette bibliothèque est parfaitement installée et un employé spécial est chargé de la tenir en bon ordre et de fournir aux visiteurs les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Un grand nombre d'industriels, d'artistes, d'artisans et d'ouvriers viennent chaque jour consulter les ouvrages mis à leur disposition; ce qui prouve l'utilité de l'institution, c'est que, depuis peu, à la demande du public il a été décidé que les locaux resteraient ouverts jusqu'à onze heures du soir.

Une somme de 2,000 francs est prélevée annuellement sur le budget du Musée pour l'entretien et les accroissements de la bibliothèque.

L'administration de l'établissement a signalé récemment l'insuffisance de ce crédit.

Il y aurait lieu de l'augmenter de 2,000 francs, afin de permettre de faire relier un grand nombre de volumes qui sont exposés à être détériorés, et de combler les lacunes que le progrès de l'industrie et des sciences amènent chaque jour dans les dépôts de l'espèce.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 9.

LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Observations générales.

Ainsi que l'administration l'a fait remarquer, aux Budgets antérieurs, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits de 1879 et 1880, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1881, si ce Budget est grevé de ce chef.

Sinon, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir aux Chambres en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

NOTE EXPLICATIVE N° 10.

Les engagements suivants grèvent éventuellement le Budget de 1880.

Par contrat du 12 novembre 1878, M. J.-H. Cuypers, statuaire à Louvain, s'engage à exécuter en marbre, pour le compte de l'État, son groupe intitulé « *Hallali* » dont le modèle en plâtre a figuré à l'exposition générale des beaux-arts de 1878.

Le prix de l'exécution de l'œuvre est fixé à 14,000 francs; un premier paiement de 4,000 francs a été effectué sur les crédits de 1878.

Les 10,000 francs restants seront payés, par moitié, après la mise à point du marbre et après la réception définitive du groupe, sur les Budgets des années pendant lesquelles l'œuvre aura été avancée ou terminée.

Par contrat de même date, M. Mignon, statuaire à Paris, s'engage à faire couler en bronze pour l'État belge, au prix de huit mille francs, son groupe intitulé « *Combat de taureaux romains* » qui a été médaillé à l'Exposition universelle de Paris en 1878.

Un premier paiement de 4,000 francs grève le Budget de 1878. Les 4,000 francs restants seront soldés sur les crédits du Budget correspondant à l'époque de la fourniture de l'œuvre.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE EXPLICATIVE N° 11.

L'accroissement constant du nombre des élèves des classes d'harmonie et la difficulté de recruter de bons professeurs pour cette chaire, qui exige un certain talent d'exposition, un esprit méthodique et d'autres qualités pédagogiques, nécessitent, pour faire face à toutes les éventualités, la nomination de deux professeurs adjoints, l'un pour l'harmonie théorique, l'autre pour l'harmonie pratique.

La dépense à résulter du chef de ces nominations s'élèvera à 1,600 francs.

Des augmentations réglementaires de traitement doivent être accordées à certains professeurs, qui, par leur ancienneté et leurs services, sont fondés à en réclamer le bénéfice. Une somme de 1,400 francs est demandée à cet effet.

Les écritures et la comptabilité de l'établissement ont pris dans ces derniers temps une telle extension, tant par suite du développement des différents services, que pour l'organisation récente des exercices d'élèves, des cours payants, etc., que le secrétaire-trésorier ne peut plus suffire seul à l'expédition prompte et régulière des affaires.

Le changement de destination de la bibliothèque et la création d'une salle de lecture rendent aussi indispensable la nomination d'un huissier-messager.

Enfin la conservation des bâtiments, du mobilier, l'entretien des appareils de chauffage et d'éclairage, réclament des soins particuliers qui doivent être rémunérés extraordinairement.

Une somme de 3,000 francs suffira, tant pour assurer ce dernier service, que pour payer les traitements d'un nouvel agent adjoint au secrétariat et du messager à attacher à la bibliothèque.

L'ouverture de la bibliothèque et du musée instrumental au public, impose l'obligation d'accroître ces deux collections et de les tenir en état de répondre aux légitimes exigences des visiteurs. En ce qui concerne la bibliothèque, il est essentiel de compléter l'ensemble des œuvres dues aux compositeurs du pays.

Le complément de la somme de 10,000, soit 4,000 francs, est sollicité pour ces deux objets.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 12.

*Crédit annuel de 6,000 francs pour couvrir les frais du conseil
de perfectionnement des études musicales.*

Il importe d'assurer les progrès de l'enseignement de la musique, en le plaçant, ainsi qu'on l'a fait pour l'enseignement des arts du dessin, sous le contrôle d'un conseil de perfectionnement, qui aura pour mission de surveiller la marche des écoles de musique, de formuler des programmes précis pour les divers degrés de l'enseignement et de proposer toutes les innovations qui paraîtront nécessaires ou utiles.

Le chiffre proposé représente l'indemnité qui sera allouée aux président et secrétaire, ainsi que les dépenses résultant des frais de route et des jetons de présence des membres, impression des rapports, etc.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE EXPLICATIVE, N° 13.

Transfert d'une somme de 8,000 francs du crédit des acquisitions du Musée royal d'antiquités à l'allocation des Musées de peinture.

Il a paru rationnel de comprendre dans les collections des Musées royaux de peinture, les tapisseries à sujets qui ont été faites d'après des cartons de maîtres, et qui intéressent l'histoire de notre école de peinture, en ne laissant au Musée d'antiquités que les tapisseries purement ornementales qui empruntent leur principal intérêt à l'habileté de leur fabrication.

Le crédit de 8,000 francs porté provisoirement pour cet objet comme augmentation à la dotation des Musées de peinture, est défalqué du crédit des acquisitions du Musée d'antiquités.

Le Budget général des beaux-arts ne subira donc, de ce fait, aucune augmentation.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 14.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de
(Art. 63, litt. B, et

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1877.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	100,000 »
— de l'église St-Pholien, à Liège	14,000 »	9,066 »	4,534 »	8,055 »
— — (Dépenses supplémentaires).	0,195 »	3,065 »	6,150 »	»
— de l'église St-Anne, à Gand	07,000 »	61,726 »	35,274 »	15,716 »
— des Halles d'Ypres (Grande salle).	120,000 »	96,000 »	24,000 »	48,000 »
— de l'Université de Gand (dépenses supplémentaires).	64,576 »	40,168. 98.	15,207 02	28,579 98
— de l'Université de Gand (id. id.).	»	»	»	»
— de la chapelle des comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame à Courtrai. (Restauration imputée sur le crédit voté à cet effet)	25,500 »	12,750 »	12,750 »	12,750 »
A REPORTER fr.	539,071 »	357,376 98	172,695 02	210,800 98

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.
art. 78, litt. B.)

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1878.	de 1879.	de 1880	à venir	
12,500 •	12,500 •	•	•	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,611 •	•	•	•	
1,552 50	1,552 50	•	•	
(b) 6,858 •	6,858 •	6,858 •	27,456 •	b) Contrat passé le 23 novembre 1875 avec M. Canneel pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs.
(c) 9,600 •	9,600 •	9,600 •	10,200 •	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, chargé du travail, doit exécuter douze compositions, représentant les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres.
(d) 20,789 •	•	•	•	d) Ces travaux sont terminés.
(e) •	•	•	•	e) Contrat par lequel M. Cluysenaer s'engage à exécuter à fresque deux grands panneaux mesurant l'un 5 ^m × 5 ^m 50 et l'autre 9 ^m 60 × 5 ^m 60. Il sera payé à l'artiste une somme de 55,000 francs, y compris l'indemnité pour deux petits panneaux déjà terminés, et les frais de révision des peintures achevées. La ville interviendra jusqu'à concurrence de fr. 18,925 08 c, le Gouvernement couvrira le complément de la dépense, soit fr. 58,076 92 c, payables par annuités au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
(f) •	•	•	•	f) Suivant contrat.
43,019 50	30,400 50	16,458 •	46,656 •	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FAMILLES ROYALES, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1877.
REPORTfr.	530,071 »	357,375 98	172,695 02	210,900 98
Décoration de l'église St-Quentin à Hasselt.	20,000 »	10,000 »	10,000 »	6,666 86
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50,000 »	50,000 »	»	31,500 »
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur) . . .	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Grande salle du Palais Ducal	38,000 »	38,000 »	»	25,000 »
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale	20,000 »	20,000 » 500 fr. complément.	»	12,000 »
Hôtel de ville de Louvain.	135,000 »	80,000 »	55,000 »	»
TOTAUXfr.	807,071 »	557,875 98	240,695 02	286,067 64

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1878.	de 1879.	de 1880.	à venir.	
43,010 50	50,490 50	18,458 »	46,656 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
(g) 3,355 34	»	»	»	g) Contrat du 16 août 1876. Les parts d'intervention de l'État et autres parties contractantes sont payables par tiers, selon le degré d'avancement des travaux.
(h) 9,250 »	9,250 »	»	»	h) Contrat du 15 juin 1872 par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.
(i) 666 67	666 67	666 66	»	i) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
(j) 13,000 »	»	»	»	j) Contrat du 21 janvier 1873. M. Ernest Slingeneyer exécutera une composition mesurant 8 ^m 16 de largeur sur 6 ^m 72 de hauteur, destinée à la paroi du fond de la salle du Palais Ducal et représentant des hommes célèbres qui, à divers titres et aux différentes époques de l'histoire, ont contribué à donner de l'éclat au nom belge.
(k) 6,500 »	»	»	1,500 » 500 fr. complément.	k) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre, moyennant une somme de 20,000 francs, quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 5 ^m 50, et représentant les grandes époques de l'art. M. Carlier étant décédé en septembre 1878, une expertise de ses compositions a été faite. Il a été constaté que la somme de travail effectué justifiait la liquidation d'une somme de 6,500 francs qui a été payée sur les crédits de 1878. La somme de 1,500 francs restant est réservée en vue de l'achèvement de l'œuvre par M. Ch. Goethals, artiste peintre. Toutefois, tenant compte des études et travaux préliminaires auxquels cet artiste devra se livrer pour assurer le bon achèvement du travail, il a été stipulé dans une convention spéciale passée à cet effet, qu'une somme complémentaire de 500 francs lui serait allouée.
»	(l) 10,000 »	10,000 »	60,000 »	l) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'engage à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration se compose de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures historiques pour les trumeaux et le décor proprement dit consistant en une ornementation se déroulant sur les parties non couvertes de peintures historiques, le plafond compris.
75,769 51	50,407 17	27,124 66	108,656 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 15.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1876.
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation	2,000 "	2,000 "	"	b) 2,000 "
Console destinée au buste du baron de Gerlache.	225 "	225 "	"	c) 225 "
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godfried de Bouillon	28,000 "	28,000 "	"	10,000 "
Monument à Van de Weyer, à Louvain	70,000 "	20,000 "	"	20,000 "
Statue de feu la Reine Louise-Marie à Philippeville	45,000 "	e) 20,000 "	25,000 "	7,865 "
Buste du botaniste Vanderspieghel, pour l'Académie de médecine	2,000 "	2,000 "	"	"
TOTAUX fr.	147,225 "	72,225 "	25,000 "	46,000 "

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir : Van Helmont, Agneessens, monument à la mémoire de Wiertz à Ixelles, est fixée à 42,000 francs, payable par $\frac{1}{3}$ selon le degré de l'avancement de l'œuvre, de ce chef d'après le degré d'avancement des travaux et dans les limites des crédits. En ce qui concerne les autres projets pourront être prises sans trop tarder.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1877.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1878.	1879.	à venir.	
				(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
"	"	"	"	b) Contrat du 8 juillet 1872. — Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation; la seconde après remise du buste. M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre.
"	"	"	"	c) Travail confié à M. Sopers, sculpteur à Bruxelles.
d) "	"	12,000 "	"	d) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représenteront : 1° La prise de Jérusalem; 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
"	"	"	e) 12,155 "	e) La part de l'État sera acquittée en trois paiements.
f) 2,000 "	"	"	"	f) Contrat du 15 juillet 1876. — Le travail est confié à M. Deckers. Le prix sera acquitté par moitié aux conditions ordinaires.
2,000 "	"	12,000 "	12,155 "	

Wiertz, Vanhoutte, Godecharle, Quetelet. La part d'intervention de l'État en ce qui concerne les monuments à élever à Vanhoutte à 8,000 francs, de Godecharle à 5,250 francs, de Quetelet à fr. 5,952 86 c^t. Des subsides partiels sont alloués de monuments, des arrangements définitifs ne sont pas encore conclus, mais il y a lieu de supposer que des décisions

(214)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits proposés au Budget de l'exercice 1879 l'élevé-	vent à fr. 44,149,068 55
Les crédits proposés pour 1880 montent à	14,762,822 »
Le projet de Budget pour ce dernier exercice présente donc une augmentation de fr.	<u>613,753 45</u>

Les différentes modifications que ce Budget a subies sont indiquées ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Le crédit de 10,000 francs destiné à accorder un subside au musée scolaire établi à Arlon, disparaît du projet de Budget de 1880.

L'allocation pour payer les pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, a subi pour 1880 une augmentation de 38,307 francs.

CHAPITRE II.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La somme de fr. 95,322 55 c^s, qui figurait aux charges extraordinaires de l'article 42 du projet de Budget de 1879, disparaît de celui de 1880.

Une augmentation de 8,000 francs est demandée pour les bourses d'études et pour les bourses de voyage. En outre, une augmentation est nécessaire pour les laboratoires et les collections des Universités de l'État.

Elle sera échelonnée sur plusieurs exercices successifs, et un premier crédit de 15,750 francs a été porté au projet de Budget de 1880. L'article 12 a donc été augmenté de 21,750 francs, ou une diminution sur l'ensemble de fr. 73,572 55 c^s.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

On sollicite de la Législature un crédit de 10,000 francs pour couvrir les frais de rédaction du 9^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen, et pour la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.

CHAPITRE IV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Une augmentation de crédit de 15,330 francs est demandée à l'article 37. Cette augmentation se justifie notamment par les changements qui ont eu lieu dans le personnel de la direction des trois écoles normales de l'État pour instituteurs, et par la nécessité de créer dans chacun de ces établissements un cours spécial pour l'enseignement du droit constitutionnel. D'autres besoins peuvent se produire et il importe que le Gouvernement soit en état d'y pourvoir, le cas échéant.

On sollicite une augmentation de crédit de 6,000 francs, destinée à couvrir les frais des jurys d'examen pour les écoles normales.

L'allocation pour le service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées a été augmentée de 510,689 francs en 1879. On croit devoir proposer une augmentation égale pour 1880.

La somme accordée du chef de suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions a été prélevée jusqu'à présent sur le crédit prévu au litt. C de l'article 41. On a cru devoir en faire l'objet d'un littéra spécial. D'autre part, le Gouvernement a été amené à intervenir pour aider certaines communes à assurer un traitement d'attente à des instituteurs mis en disponibilité pour cause de santé, et qui n'avaient pas encore acquis des droits à la pension. L'ensemble de ces dépenses s'élève à 30,000 francs.

Une somme de 29,000 francs est demandée en faveur des écoles gardiennes.

On porte au projet de Budget une somme de 40,000 francs, destinée à accorder des récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions. Aux termes de l'arrêté royal du 21 juin 1862, ces distributions peuvent être renouvelées tous les deux ou trois ans.

Dans le crédit du 47,000 francs, prévu au Budget de 1879, était comprise une somme de 10,000 francs pour la mise au concours d'un album d'histoire nationale à l'usage des élèves des écoles primaires communales. Cette dépense disparaît en 1880. Mais on demande un crédit de 13,000 francs afin de permettre l'acquisition de collections pour l'enseignement des sciences naturelles

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pour les conférences des instituteurs. Cette dépense, dont l'utilité ne saurait être contestée, a dû être ajournée en présence de l'exiguïté des ressources mises à la disposition du Gouvernement.

On demande un crédit de 15,000 francs pour les frais de rédaction du 12^me rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.

CHAPITRE V.**DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Pas de changement.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Instruction publique est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de *quatorze millions sept cent soixante-deux mille huit cent vingt-deux francs* (14,762,822 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VAN HUMBÉECK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(220)

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	21,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	220,000 »	»	220,000 »
3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses — Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique. — Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; abonnement et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages.	65,000 »	»	65,000 »
4	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions.	6,000 »	»	6,000 »
5	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public (Personnel et matériel). — Encouragements à l'organisation d'autres musées et expositions scolaires	23,000 »	15,000 »	38,000 »
6	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. — (La somme restée disponible sur le crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)	14,000 »	»	14,000 »
7	Pensions civiles. — Premiers termes des pensions à accorder éventuellement	10,000 »	»	10,000 »
8	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1879. — Pensions qui seront accordées en 1879 et 1880 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata de premiers termes (ce crédit n'est pas limitatif)	540,000 »	»	540,000 »
9	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	8,000 »	»	8,000 »
10	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	65,000 »	»	65,000 »
	A REPORTER fr.	972,000 »	15,000 »	987,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	972,000 "	15,000 "	987,000 "
CHAPITRE II.				
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.				
11	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 "	"	6,000 "
12	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 5, de la loi du 15 juillet 1849.) (Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 12, 13 et 14 d'une somme de 20,000 francs au plus)	867,580 "	"	867,580 "
13	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des Universités	510,160 "	13,750 "	523,910 "
14	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des Universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1875, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876.	98,170 "	"	98,170 "
15	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i>	10,000 "	"	10,000 "
16	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.	14,000 "	"	14,000 "
CHAPITRE III.				
ENSEIGNEMENT MOYEN.				
17	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 "	"	5,000 "
18	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	25,750 "	"	25,750 "
19	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. — Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique	9,000 "	1,500 "	10,500 "
	A REPORTER. fr.	2,315,960 "	50,250 "	2,346,210 "

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Rapport. fr.	2,315,960 *	30,250 *	2,346,210 *
20	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État.	112,203 *	*	112,203 *
21	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 5 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaires des huisiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874.	28,200 *	*	28,200 *
22	Cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ce cours. — Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité.	*	32,500 *	32,500 *
23	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	712,078 *	*	712,078 *
24	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	626,702 *	*	626,702 *
25	Bourses à des élèves des écoles moyennes.	15,000 *	*	15,000 *
26	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du 1 ^{er} degré, soit du 2 ^d degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	270,768 *	*	270,768 *
	A REPORTER. fr.	4,081,001 *	62,750 *	4,143,751 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,081,001 »	62,750 »	4,143,751 »
27	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles	50,000 »	»	50,000 »
28	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.	25,000 »	»	25,000 »
29	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi.	»	3,120 »	3,120 »
30	Traitements de disponibilité	33,000 »	»	33,000 »
31	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.	8,000 »	»	8,000 »
32	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850	3,000 »	2,000 »	5,000 »
33	Frais de rédaction du 9 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	»	10,000 »	10,000 »
CHAPITRE IV.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
34	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'institutrices et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire; suppléments de traitement	58,000 »	»	58,000 »
35	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	10,000 »	»	10,000 »
36	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.	72,000 »	»	72,000 »
37	Personnel des écoles normales de l'État, y compris la section supérieure de l'école normale de Liège, et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin.	254,000 »	»	254,000 »
38	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	80,000 »	»	80,000 »
39	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes.	178,300 »	»	178,300 »
	A REPORTER. fr.	4,861,301 »	77,870 »	4,939,171 »

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,861,301 »	77,870 »	4,939,171 »
40	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; amélioration des locaux; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2, de la loi); frais du jury pour la délivrance de certificats de capacité aux instituteurs primaires en fonctions qui veulent faire constater leur aptitude à donner l'enseignement de la gymnastique	770,200 »	»	770,200 »
41	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution de la loi du 4 juin 1878; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; acquisition de bustes ou de portraits du Roi; subsides aux communes; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842; suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions; suppléments de traitement d'attente aux instituteurs placés en disponibilité; subsides en faveur des écoles gardiennes et écoles d'adultes; frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'art. 24 du règlement général du 17 septembre 1866.)	8,027,951 »	12,500 »	8,040,451 »
42	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; missions; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs; mise au concours d'un album d'histoire naturelle à l'usage des élèves des écoles primaires communales; dépenses imprévues; frais de rédaction du 12 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	52,000 »	55,000 »	107,000 »
CHAPITRE V.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
45	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 »	»	6,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.		14,017,452 »	145,370 »	14,762,822 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VAN HUMBÉECK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(226)

DÉVELOPPEMENTS

DU PROJET DE

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine
<i>Matériel.</i>		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 50,000 »
5	b.	Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique 10,000 »
	c.	Bibliothèque de l'administration centrale. — Achat de livres et reliures. Abonnement et souscription à des publications périodiques et autres ouvrages 5,000 »
4	»	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions
5	a.	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) 25,000 »
	b.	Encouragemetns et organisation d'autres musées et expositions scolaires 15,000 »
6	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (La somme restée disponible sur ce crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)
<i>Pensions et secours.</i>		
7	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
A REPORTER. fr.		

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
220,000	»	220,000	220,000	»	»	
65,000	»	65,000	65,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
8,000	15,000	38,000	48,000	»	10,000	
15,000	»	»	»	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
10,000	»	a) 10,000	10,000	»	»	a) Voir annexe n° 1.
389,000	15,000	374,000	384,000	»	10,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
8	»	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876, à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877, et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1879.
	»	Pensions qui seront accordées en 1879 et en 1880 en vertu des mêmes dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes. (Ce crédit n'est pas limitatif).
9	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
10	a.	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. fr. 60,000 »
	b.	Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. 5,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
11	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
12	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État . . fr. 847,580 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
13	a.	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. 90,000 »
	b.	Matériel des Universités 220,160 »
14	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres du jury central . . 58,500 »
	b.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central. . 10,000 »
		A REPORTER fr. 68,500 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
559,000	15,000 »	574,000 »	384,000	»	10,000 »	
540,000	»	540,000 »	501,693 »	58,307 »	»	
8,000	»	8,000 »	8,000	»	»	
65,000	»	65,000 »	65,000	»	»	
972,000	15,000 »	987,000 »	958,693	38,307 »	10,000 »	
AUGMENTATION. fr.				28,507		
6,000	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
a) 867,580	»	867,580 »	867,580 »	»	»	a) Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 12, 13 et 14, d'une somme de 20,000 francs au plus.
310,160	13,750 »	323,910 »	597,482 55	»	b) 73,572 55	b) Voir la note explicative n° 2.
1,185,740	13,750 »	1,197,490 »	1,271,062 55	»	73,572 55	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report. fr.
			REPORT. fr. 68,500 »
14 (suite)	c.	Traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.	15,000 »
	d.	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876.	14,970 »
15	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i>	
16	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement	
			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
17	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	
18	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel	
19	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique	
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège)	fr. 36,098 »
20	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège. (Personnel, bourses, etc.)	12,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand	5,700 »
			A REPORTER. fr. 53,798 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,185,740	13,750	1,197,490	1,271,062 55	»	73,572 55	
98,470	»	98,470	98,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
1,308,210	13,750	1,319,960	1,395,552 55	»	73,572 55	
				DIMINUTION. . . . fr.		
				73,572 55		
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
23,750	»	23,750	23,750	»	»	
9,000	1,500	10,500	10,500	»	»	
37,750	1,500	39,250	39,250	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr. 55,798 »
20	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	16,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses).	39,630 »
	f.	Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État.	2,865 »
21	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise; et par l'arrêté royal du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel	26,200 »
	b.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874	2,000 »
22	a.	Cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ce cours.	30,000 »
	b.	Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité	2,500 »
23	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire	300,000 »
	b.	—  Crédit pour supplément de minerval	62,394 »
	c.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875)	341,284 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	8,400 »
24	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire	200,000 »
	b.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875).	409,766 »
	c.	Augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	16,938 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,750	1,500	59,250	59,250	»	»	
112,295	»	112,295	112,295	»	»	
28,200	»	28,200	28,200	»	»	
»	32,500	32,500	32,500	»	»	
712,078	»	712,078	712,078	»	»	
626,702	»	626,702	626,702	»	»	
1,547,023	34,000	1,581,023	1,581,023	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
25	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
26	a.	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne pour garçons, soit du premier degré, soit du second degré. 260,000 »
	b.	Compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier ou du second degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. 10,768 »
27	»	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles
28	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
29	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi.
30	»	Traitements de disponibilité
31	»	Encouragem ^{ts} pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.
32	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850.
33	»	Frais de rédaction du 9 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
34	a.	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire fr. 48,500 »
	b.	Suppléments de traitement 9,500 »
35	»	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
36	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
		A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,517,023	34,000	1,551,023	1,551,023	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
270,768	»	270,768	70,768	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,120	5,120	5,120	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
5,000	2,000	5,000	5,000	»	»	
»	10,000	10,000	»	10,000	»	
1,921,791	49,120	1,970,911	1,960,911	10,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.				10,000		
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
72,000	»	72,000	72,000	»	»	
149,000	»	149,000	149,000	»	»	

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
149,000	»	149,000	149,000	»	»	
254,000	»	254,000	238,670	15,350	»	a) L'augmentation se justifie notamment par les changements qui ont lieu dans le personnel de la direction des trois écoles normales de l'État pour instituteurs, et par la nécessité de créer dans chacun de ces établissements un cours spécial pour l'enseignement du droit constitutionnel. D'autres besoins peuvent d'ailleurs se produire, et il importe que le Gouvernement soit en état d'y pourvoir le cas échéant. La question de savoir si la section supérieure de l'école normale de Liège restera à l'enseignement primaire n'est pas encore tranchée.
80,000	»	b) 80,000	80,000	»	»	b) Tout fait prévoir que ce crédit sera insuffisant et qu'il sera nécessaire d'y proposer des modifications par voie d'amendement. Le Gouvernement est saisi de quelques demandes en augmentation de subsides sur lesquelles il n'a pu être statué jusqu'à présent.
178,500	»	178,500	178,300	»	»	
770,200	»	770,200	764,200	6,000	»	c) La dépense faite pour 1878 s'est élevée à 52,693 frs. comme le nombre des élèves normalistes s'accroît d'année en année et que, par conséquent, les sessions des jurys d'examen de sortie doivent se prolonger, il convient, afin d'éviter tout mécompte, de porter le crédit à 56,000 francs. d) Ce n'est que lorsqu'on connaîtra le nombre des élèves admis, c'est-à-dire, vers la fin de 1879, qu'il sera possible de déterminer le chiffre des dépenses nécessaires pour 1880. L'ancien chiffre est donc provisoirement maintenu.
1,431,500	»	1,431,500	1,410,170	21,350	»	e) Des cours temporaires en faveur des instituteurs en fonctions ont été organisés par le Gouvernement en 1876 et en 1877, pour l'enseignement de la gymnastique. En 1878, semblable cours a été organisé par l'administration communale de Bruxelles. Ce cours aura également lieu en 1879. A la suite de ces cours un grand nombre de récipiendaires ont obtenu le certificat de capacité. De plus, depuis 1877, les jurys des écoles normales sont appelés à constater, lors des examens de sortie, l'aptitude des élèves-instituteurs pour l'enseignement de cette branche. Dans la prévision de nouveaux cours, on croit devoir maintenir cette allocation pour 1880.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,431,500	»	1,431,500	1,410,170	21,330	»	
8,927,951	12,500	8,940,451	8,370,762	569,689	»	a) Un premier crédit de 12,500 francs a été prévu au Budget de 1879. Il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de connaître exactement le nombre des écoles qui ne sont pas encore en possession du buste ou du portrait du Roi. En attendant que le chiffre de la dépense puisse être déterminé, il y a lieu d'allouer une somme égale à celle portée au Budget précédent.
52,000	55,000	107,000	49,000	58,000	»	b) Les subsides de l'État pour le service ordinaire de l'enseignement primaire se sont élevés pour 1877 à 6,469,920 francs et en 1878 à 7,061,311 francs. Le crédit proposé au Budget de 1879 est de 7,372,000 francs, soit une augmentation, comparative à 1878, de 510,689 francs. Le Gouvernement croit devoir proposer une augmentation égale pour 1880, et ce afin d'éviter, autant que possible, une demande de crédit supplémentaire.
10,411,451	67,500	10,478,951	9,829,932	649,019	»	c) La somme accordée à titre de supplément de traitement a été prélevée, jusqu'à présent, sur le crédit prévu sous le littéra C de l'art 41. Il est désirable que la somme nécessaire fasse l'objet d'un littéra spécial. C'est une simple mesure d'ordre. La dépense s'est élevée pour 1877 à 19,455 francs et pour 1878 à 21,080 francs. D'autre part le Gouvernement a été amené à intervenir pour aider certaines communes à assurer un traitement d'attente à des instituteurs mis en disponibilité pour cause de santé, et qui n'avaient pas encore acquis de droits à la pension. Ces suppléments de traitement sont accordés sous la forme de subsides aux communes. Il convient que la part d'intervention de l'État puisse, le cas échéant, être liquidée directement au profit des intéressés. La dépense, jusqu'à présent, n'a pas dépassé 2,000 francs par an.
AUGMENTATION. . FR.				649,019		d) Les subsides de l'État se sont élevés en 1878 à 230,750 francs. L'augmentation en moyenne, depuis un certain nombre d'années, est d'environ 10 à 11 p. %. La somme prévue au Budget de 1879 étant de 256,000 francs, il convient de porter le crédit affecté à cette dépense à 285,000 francs.
6,000	»	6,000	6,000	»	»	e) La dernière distribution de récompenses a été faite par arrêté royal du 30 décembre 1877. Aux termes de l'arrêté royal du 21 juin 1862, ces distributions peuvent être renouvelées tous les deux ou trois ans.
6,000	»	6,000	6,000	»	»	f) Dans le crédit de 47,000 francs, prévu au Budget de 1879, était comprise une somme de 10,000 francs pour la mise au concours d'un album d'histoire nationale à l'usage des élèves des écoles primaires communales. Cette dépense vient à disparaître; mais, par contre, il y a lieu d'augmenter le crédit de 15,000 francs, afin de permettre l'acquisition de collections pour l'enseignement des sciences naturelles pour les conférences des instituteurs. Cette dépense, dont l'utilité ne saurait être contestée, a dû être ajournée en présence de l'exiguïté du crédit mis à la disposition du Gouvernement.
DIFFÉRENCES. . FR.						g) L'allocation portée au Budget de 1877 s'élevait à 12,000 francs. Elle a été reconnue insuffisante. L'augmentation se justifie, d'ailleurs, par l'extension de plus en plus grande que prend le service de l'enseignement primaire.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	228	Administration centrale.
II.	230	Enseignement supérieur.
III.	232	Enseignement moyen
IV.	234	Enseignement primaire.
V.	236	Dépenses imprévues
		TOTAUX fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
972,000 »	15,000 »	987,000 »	938,695 »	28,307 »	»	
1,506,210 »	13,730 »	1,519,960 »	1,393,532 55	»	73,572 55	
1,921,791 »	49,120 »	1,970,911 »	1,960,911 »	10,000 »	»	
10,411,481 »	67,500 »	10,478,981 »	9,829,932 »	649,049 »	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
14,617,452 »	145,370 »	14,762,822 »	14,149,068 55	687,526 »	73,572 55	
AUGMENTATION. . .FR.				613,753 45		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Marschouw	Philibert-Jean	25 mars 1823. .	Directeur de l'école moyenne de Bruxelles. .
2	Dieudonné	Jean-Jacques	6 mai 1822 . .	Id. id. à Thuin . . .
3	Gillot	Albert-Joseph	20 juillet 1800 .	Instituteur id. à Stavelot. . .
4	Mertens	Louis-Norbert.	20 mai 1821 . .	Id. Id. à Jodoigne . .
5	Genis	Jean-François.	20 sept. 1811 .	Professeur id. à Louvain. . .
6	Descamps	Jean-Baptiste.	20 avril 1809. .	Professeur à l'athénée royal de Mons. . . .

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

de l'Instruction publique, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1878.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	mois.	Francs.	Francs.			
27	10	5,700 "	1,092 "	Infirmités	5 octobre 1877 .	Il jouit, en outre, d'une pension de 1,792 francs à charge de fonds des caisses de prévoyance en liquidation.
56	"	4,225 "	2,215 "	Age avancé	28 novembre 1877.	Idem de 286 francs, idem.
50	"	1,350 "	666 "	Id.	20 novembre 1877.	
56	5	1,800 "	974 "	Id.	19 décembre 1877.	Idem de 118 francs, idem.
39	10	1,268 "	1,557 "	Id.	13 mars 1878 . .	
47	1	5,836 "	2,250 "	Id.	31 juillet 1878 . .	Idem de 206 francs à charge de la caisse locale de la ville de Mons.
TOTAL des 6 pensions. . fr.			8,752 "			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1878, 158 pensions montant à fr. 277,772 *

6 pensions ont été accordées pendant l'année 1878; elles s'élèvent à fr. 8,752 *

5 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 1,705 *

La somme des pensions accordées dépasse celles des pensions éteintes de. 7,027 *

De manière qu'au 1^{er} janvier 1879, il y avait à servir 159 pensions montant à 284,799 *

ANNEXES AU BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERC. 1880.

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

La somme de 93,522 fr. 55 c^s figurant aux charges extraordinaires du Budget de 1879 disparaît du Budget pour 1880, en attendant que les besoins nouveaux aient pu être constatés: de là une diminution de fr. 93,522 55

D'autre part, on demande une augmentation à l'allocation pour les bourses.

Les bourses d'études (80 à 400) absorbent . . . fr.	52,000
Les bourses de voyage (24 à 2,000) id.	48,000
	80,000
Soit	80,000
Le crédit TOTAL est de	82,000
	2,000
Il reste disponible seulement.	2,000

Or, cette somme est manifestement insuffisante pour payer les frais des jurys chargés de juger le concours institué par la loi du 20 mai 1876 pour la collation des bourses de voyage. On demande que le crédit soit porté à 90,000 francs, soit une augmentation de fr. 8,000

On demande, en outre, à charge du même article (matériel) une augmentation destinée aux laboratoires et aux collections des Universités de l'État.

Cette augmentation sera échelonnée sur plusieurs Budgets successifs. On propose à charge de l'exercice 1880 une somme de fr. 13,750

Soit une augmentation totale de fr.	21,750 »
	73,572 55
Soit sur l'ensemble une diminution de fr.	73,572 55

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Travaux publics pour l'exercice 1879 n'est pas encore voté, et il est peu probable qu'il le soit avant le 1^{er} mars prochain, délai extrême fixé par la loi sur la comptabilité de l'État pour la présentation du Budget du futur exercice. On comprend que, dans ces conditions, il soit difficile de présenter un Budget définitif, et qui ne doive pas être soumis à révision pour l'époque à laquelle il pourra faire utilement l'objet des délibérations de la Législature.

Sous cette réserve, et en établissant aussi exactement que possible les prévisions de dépenses de l'exercice 1880, le projet de Budget de cet exercice a été fixé à la somme totale de fr. 84,162,683 »

Celui de l'exercice 1879, tel qu'il a été amendé (voir *Documents de la Chambre des Représentants*, session de 1878-1879, n° 32) s'élevant à fr. 84,064,702 »

Il y a, pour l'exercice 1880, une augmentation de . . fr. 97,981 »

Cette augmentation est le résultat final des modifications dont le tableau ci-après indique le détail par branche de service.

SERVICES.	PROJET DE BUDGET		DIFFÉRENCE au Budget de 1880.	
	de 1879.	de 1880.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Administration centrale	1,781,200	677,150	•	1,104,160
Ponts et chaussées	10,885,648	10,910,785	25,137	•
Mines.	410,010	411,010	1,000	•
Chemins de fer	57,559,479	58,810,164	1,250,685	•
Postes et télégraphes	10,005,196	10,043,524	38,328	•
Marine	3,270,370	3,148,370	•	122,000
Commissions	12,200	12,200	•	•
Traitements de disponibilité.	74,000	74,000	•	•
Pensions	19,000	19,000	•	•
Secours	29,500	29,500	•	•
Dépenses imprévues	18,000	18,000	•	•
TOTAUX. fr.	84,064,702	84,162,683	1,324,150	1,226,160
			AUGMENTATION. fr. 97,981	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les modifications que résume ce tableau sont dues aux causes et aux mesures exposées dans la présente note.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

L'allocation proposée à cet article est répartie par littéras, au tableau des développements, entre les divers services de l'administration centrale; il est donc nécessaire de justifier, pour chacun d'eux, la part qui lui est attribuée.

Litt. A. — *Secrétariat général.*

D'après les amendements proposés au projet de Budget de 1879, la part afférente à ce service dans l'allocation totale de l'article 2 est de fr. 132,950 »

Il y a lieu d'y ajouter la seconde moitié d'une augmentation de 4,900 francs, justifiée à la page 3 du document précité, soit fr. 2,450 »

Mais, d'autre part, il faut en retrancher une somme de 2,000 »

transférée au chapitre IV, article 51, pour le traitement d'un commis placé au bureau des renseignements sur les adjudications publiques, service nouveau rattaché à la direction des renseignements (chemins de fer); il reste donc une augmentation de 450 »

Ce qui porte l'allocation du litt. A à fr. 133,400 »

Litt. C. — *Ponts et chaussées.*

L'allocation demandée pour ce service au Budget amendé de 1879 est de fr. 178,334 »

Cette somme ne comprenait que la moitié environ de celle de 17,150 francs dont la justification a été donnée aux pp. 3 et 4 de la Note explicative des amendements proposés au Budget de 1879. Il faut donc y ajouter, pour 1880, le complément de 8,266 »

D'autre part, il y a nécessité d'augmenter le personnel de l'administration centrale des ponts et chaussées d'un commis au traitement de 2,000 »

Ce qui porterait l'allocation du litt. C à fr. 188,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Litt. D. — *Chemins de fer.*

Lorsque le service des postes et des télégraphes a été constitué en administration distincte, les crédits budgétaires attribués au personnel de ce service ont été distraits des allocations des chapitres I et IV et reportés en tête du chapitre V, résumant l'ensemble des dépenses de cette administration.

Il en a été de même en ce qui concerne l'administration de la marine dont les crédits font l'objet du chapitre VI.

Il semble rationnel d'appliquer la même mesure à l'administration des chemins de fer, et de réunir toutes les allocations qui lui sont réservées au Budget, sous le chapitre IV. Chacun des services des chemins de fer, des postes et des télégraphes et de la marine, aura ainsi son Budget spécial, parfaitement distinct, ce qui rendra plus facile l'appréciation comparée du mouvement des dépenses, comme les tableaux des recettes permettent de constater les produits de chacun d'eux.

L'application de cette mesure a pour conséquence la suppression du litt^e D de l'article 2 qui a figuré jusqu'à présent au tableau des développements du Budget, et le transfert au chapitre IV d'une allocation de fr. 986,255 »

laquelle comprend .

1 ^o Une somme de fr.	2,000 »
provenant du litt. A (Secrétariat général).	
2 ^o Une partie de l'ancien litt ^e D	401,800 »
Ces deux sommes sont transférées à l'article 51.	
3 ^o Le surplus de l'ancien litt. D	582,455 »
transféré à l'article 73.	
TOTAL LEGAL. fr.	<u>986,255 »</u>

ART. 5. — *Frais de route et de séjour.*

L'allocation de fr.	52,250 »
qui figure au projet de Budget de 1879, est diminuée d'une somme de	15,000 »
transférée à l'article 51, par suite de la mesure qui vient d'être expliquée. Elle est donc réduite à	
	<u>39,250 »</u>

ART. 4. — *Traitements et salaires des huissiers, messagers et gens de service.*

La même raison justifie le transfert de fr.	85,630 »
aux articles 52 et 74; et, par conséquent, la réduction du crédit de l'article 4. fixé au Budget de 1879 à	149,910 »
à la somme de fr.	<u>64,280 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Matériel, etc.*

L'allocation proposée au Budget de 1879 pour le matériel des administrations centrales est de fr. 120,000 »

Il y a lieu, pour les motifs énoncés ci-dessus, d'en retrancher une somme de fr. 25,000 »
à transférer à l'article 53.

D'autre part, elle comprend, à titre de charge extraordinaire, une somme de 10,000 »

qui doit disparaître. fr. 55,000 »

En sorte que l'allocation de l'article 5 pour l'exercice 1880 est réduite à fr. 85,000 »

ART. 6. — *Honoraires des avocats du Département.*

Il arrive fréquemment que la défense des intérêts de l'État exige la présence des conseils du Département, au même jour, dans des localités différentes ou devant des juridictions distinctes. Ils doivent, dès lors, avoir recours à des suppléants.

La faculté leur a été accordée de s'adjoindre des délégués locaux, mais elle ne lève qu'imparfaitement la difficulté, car elle ne les affranchit pas de l'obligation de se présenter personnellement devant les divers tribunaux de leur localité.

Aussi, a-t-on reconnu depuis longtemps la nécessité d'adjoindre à deux des conseils du Département des suppléants capables de les seconder dans toute l'étendue de leur ressort. Les mêmes raisons commandent de prendre cette mesure à l'égard du troisième conseil du Département.

C'est pour en assurer l'exécution qu'une augmentation de 5,000 francs est proposée au Budget de 1880. Elle portera l'allocation de l'article 6 à 41,600 francs.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.ART. 7. — *Routes.*

L'allocation portée au projet de Budget de 1879 pour l'entretien ordinaire des routes, pour les travaux en dehors des baux d'entretien et pour les travaux de construction et de reconstruction de routes, etc., est de 4,578,228 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette allocation ne sera pas suffisante pour 1880. Il y aura à pourvoir à l'entretien de nouvelles sections.

D'autre part, les travaux en dehors des baux d'entretien exigeront une dépense supérieure à l'allocation de 500,000 francs prévue pour 1879.

Dans l'impossibilité de fixer actuellement le chiffre de l'augmentation à demander, il y a lieu de différer toute décision à cet égard, jusqu'au moment où les besoins de 1880 pourront être assez exactement établis.

ART 8. — *Plantations de toute nature le long des routes à l'exception de celles qui sont comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

Ce crédit est le même que celui qui figure aux Budgets antérieurs.

2^e SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc., loyers, achats de meubles, établissement et entretien des squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.*

Somme demandée : 400,000 francs.

Ce crédit, égal à celui qui a été porté aux Budgets de 1878 et de 1879, est à peine suffisant pour pourvoir à tous les besoins.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils situés à Bruxelles et dans les provinces; établissement de paratonnerres.*

Crédit demandé : 417,000 francs.

A. — *Musées. — Bibliothèque royale et Palais de l'Industrie.*

Somme demandée : 210,000 francs.

Cette somme est indispensable pour achever les nombreux travaux en cours d'exécution et pour transformer des locaux en une vaste salle destinée à servir de dépôt pour la Bibliothèque royale.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un crédit de 170,000 francs a encore été alloué aux mêmes fins au Budget de 1879.

B. — *Tir national à Schaerbeek.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Il est nécessaire d'exécuter divers travaux de restauration et d'amélioration, estimés à 15,000 francs.

C. — *Bâtiments et dépendances du Jardin botanique, à Bruxelles.*

Somme demandée : 67,000 francs.

Cette somme est destinée à faire continuer les travaux extraordinaires d'amélioration entrepris depuis plusieurs années et pour l'exécution desquels un crédit de 56,000 francs a encore été alloué au Budget de 1879.

D. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils, à Bruxelles et dans les provinces.*

Crédit demandé : 95,000 francs.

Cette somme est principalement destinée à continuer les travaux de grosse réparation des toitures et gouttières de plusieurs bâtiments de l'État, notamment du Palais des Académies et de l'hôtel du Ministère de l'Intérieur.

Différents hôtels des gouvernements provinciaux réclament également l'exécution de travaux extraordinaires de restauration.

Établissement de paratonnerres.

Somme demandée : 30,000 francs.

Elle est destinée à pourvoir au placement de paratonnerres sur divers bâtiments civils, notamment sur le nouvel Hôtel des Monnaies à Saint-Gilles et sur l'édifice en construction rue de la Régence.

5^e ET 4^e SECTIONS. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS; — DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Le tableau ci-après indique, pour les services compris dans ces deux sections, les différences que présentent dans leur ensemble les crédits demandés au Budget de 1880 avec ceux qui sont portés au Budget de 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	MONTANT DES CRÉDITS.		DIFFÉRENCE pour 1880.	
	1880.	1879.	En plus.	En moins.
Travaux d'entretien ordinaire des canaux et rivières. . .	835,150	862,050	"	6,900
— — — extraordinaire des canaux et rivières.	1,102,550	928,250	174,300	"
— d'amélioration des canaux et rivières	263,100	453,250	"	190,150
Plantations	25,000	25,000	"	"
Bacs et bateaux de passage.	55,000	35,000	"	"
Travaux d'entretien ordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	504,500	504,500	"	"
Travaux d'entretien extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	452,000	399,000	53,000	"
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	523,800	438,000	67,800	"
TOTAUX. fr.	3,623,100	3,525,050	295,100	197,050
Les crédits des 3 ^e et 4 ^e sections se balancent donc par une augmentation de fr.			98,050	

qui se subdivise de la manière suivante :

	AUGMENTA- TIONS.	DIMINUTIONS.
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières	167,400	"
— d'amélioration des canaux et rivières	"	190,150
— d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	53,000	"
— d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	67,800	"
TOTAUX. fr.	288,200	190,150
AUGMENTATION FINALE comme ci-dessus. fr.		98,050 "

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,957,700 francs.

Ce crédit est réparti de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — Meuse.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., draguages et enlèvements d'atterrissements dans la province de Namur . . . fr.	25,000 »	32,500 »
2° Travaux analogues dans la province de Liège	126,000 »	7,000 »
3° Travaux de draguage à effectuer dans la dérivation de la Meuse à Liège	»	150,000 »
4° Travaux d'entretien ordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg . . .	20,000 »	»

B. — Rivière et canal de l'Ourthe.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	8,500 »	32,100 »
---	---------	----------

C. — Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas.	36,000 »	»
2° Grosses réparations des ouvrages d'art; entretien extraordinaire du chemin de halage et des berges du canal; draguages; renouvellement des portes d'aval de l'écluse de Petit-Lanaye.	»	63,000 »
3° Enlèvement d'atterrissements existant en différentes parties du canal entre Liège et Haccourt.	»	34,000 »

D. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, draguages et entretien des plantations. .	30,000 »	20,000 »
2° Remplacement des ponts tournants en bois, de Tongerlo et de Bocholt et du pont-levis en bois de Loozen, par des ponts tournants en fer. Les ponts actuels sont en mauvais état.	»	42,000 »

A REPORTER fr.	245,500 »	380,600 »
--------------------------	-----------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	245,500 »	380,600 »
3° Reconstruction de la maison pontonnière, à Bocholt	»	8,000 »
Celle maison est en très-mauvais état.		
E. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.		
1 ^{re} SECTION.		
1° Travaux d'entretien ordinaire, dévase- ments.	18,000 »	»
2° Renouvellement des trois paires de portes busquées à l'écluse à double sas, n° 1, à la Pierre Bleue.	»	12,000 »
2 ^{me} SECTION.		
3° Travaux d'entretien ordinaire.	25,000 »	»
3 ^{me} SECTION.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	32,000 »	»
5° Entretien de l'écluse maritime du Katten- dyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la conven- tion du 16-26 août 1858. — Part de l'État . . .	5,600 »	»
6° Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et déva- sement du chenal d'accès à l'Escaut.	24,000 »	»
7° Remplacement, pour cause de vétusté, du pont-levis établi à l'écluse n° 3 par un pont tournant métallique.	»	25,000 »
F. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
Travaux d'entretien ordinaire; dévasements .	8,000 »	»
G. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
Travaux d'entretien ordinaire; dévasements .	26,000 »	»
A REPORTER. fr.	382,100 »	425,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
	—	—
REPORT fr.	382,100 »	423,600 »
 <i>H. — Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire.	6,600 »	»
 <i>1. — Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire.	15,000 »	»
 <i>J. — Sambre canalisée.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire.	80,000 »	»
2° Curage des dérivation amont des écluses .	»	10,000 »
 PROVINCE DE NAMUR.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, travaux de curage et de draguage, etc. .	5,200 »	30,000 »
 <i>K. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, draguages, curages; alimentation par ma- chines à vapeur; fonctionnement du brise-glace et entretien des plantations	65,000 »	47,000 »
2° Renouvellement, pour cause de vétusté, de six portes d'écluses	»	12,000 »
3° Grosses réparations aux bâtiments de l'État.	»	2,700 »
4° Grosses réparations des maçonneries et des charpentes des écluses, ponts, barrages, déver- soirs; peinture, goudronnage, etc.	»	20,000 »
5° Travaux de réparation des digues du canal et de ses embranchements.	»	8,000 »
6° Grosses réparations aux barques brise- glace et renouvellement d'une barque hors de service	»	7,500 »
A REPORTER. fr.	353,900 »	362,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	533,900 »	562,800 »
7 ^o Grosses réparations aux enrochements existant sur les talus extérieurs des digues et réparations diverses	»	6,500 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
L. — <i>Escaut.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire.	10,000 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; dévasements	15,500 »	24,500 »
PROVINCE D'ANVERS.		
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	25,000 »	»
4 ^o Renouvellement d'une partie de la charpente supérieure des embarcadères des quais du Rhin et du Kattendyk	»	10,000 »
M. — <i>Canal de Mons à Condé.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations et draguage, et faucardage de la cunette du canal	15,000 »	20,000 »
N. — <i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; alimentation par machine à vapeur	14,400 »	25,500 »
2 ^o Renouvellement de portes d'écluses et des toitures des bâtiments des machines à vapeur d'alimentation.	»	13,800 »
3 ^o Travaux pour empêcher des filtrations dans certaines parties des digues	»	2,500 »
A REPORTER. . . fr.	633,600 »	668,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.
	—	—
REPORT. . . . fr.	633,600 »	668,400 »
O. — Lys.		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire qui sont à charge de la Belgique . . .	9,600 »	9,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Belgique)	300 »	150 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements éventuels, grosses réparations, etc.	10,800 »	22,000 »
P. — Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, consolidation des berges; dévasements . . .	10,000 »	29,200 »
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont établi sur l'écluse de Deynze	»	30,000 »
3° Régularisation de la partie du Noordbroeck Watergang dépendant du canal	»	16,000 »
Ce travail est nécessaire pour remédier aux inondations des terres riveraines du canal.		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements	20,000 »	10,000 »
Q. — Canal de Roulers à la Lys.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	8,000 »	6,000 »
A REPORTER . . . fr.	692,000 »	787,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordin. et temporaires.
	—	—
REPORT. . . . fr.	692,000 »	787,750 »
 R. — <i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements	10,000 »	19,500 »
2 ^o Reconstruction, pour cause de vétusté, du port Sainte-Agnès, à Gand	»	42,500 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	18,000 »	10,000 »
4 ^o Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État)	»	2,000 »
5 ^o Reconstruction du mur de quai dit : « des Teinturiers, » dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État).	»	17,500 »
Ce mur de quai est en très-mauvais état. Sa reconstruction doit avoir lieu à frais communs entre l'État et la ville de Bruges, en vertu d'une convention conclue le 10 juillet 1850.		
6 ^o Remplacement, par des garde-corps composés de bornes en pierre de taille et de lisses en fer, de garde-corps en bois existant le long du canal qui contourne la ville de Bruges	»	10,000 »
7 ^o Renouvellement partiel du pavage du chemin de halage de ladite partie du canal.	»	10,000 »
 S. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	3,000 »	4,000 »
 T. — <i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeleed.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, grosses réparations	6,000 »	2,000 »
A REPORTER. . . . fr.	729,000 »	905,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	729,000	»	905,250 »
 <i>U. — Canal de Gand à Terneuzen.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, reconstruction de murs de quai; répara- tion de talus et dévasements éventuels.	16,000	»	34,500 »
 <i>V. — Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, dévasements	7,500	»	2,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	22,000	»	16,000 »
3° Remplacement, par des tabliers en fer, des tabliers en bois des ponts existant à Oostkerke, à Dudzeele et à Ramscapelle	»		110,000 »
Les tabliers de ces ponts sont en mauvais état.			
Le crédit pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est demandé, comme précédemment, sous la réserve du droit de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres (voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1863).			
 <i>W. — Canaux de Moervaert et de Zuidleele.</i>			
1° Travaux d'entretien ordinaire.	3,400	»	»
2° Travaux de dévasement.	»		10,000 »
Ces travaux de dévasement sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation.			
 <i>X. — Durme.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasements	400	»	5,000 »
A REPORTER. fr.	778,300	»	1,082,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires
REPORT. . . . fr.	778,300	» 4,082,750 »
Y. — Dendre.		
Entretien des plantations situées entre Alost et Termonde, et des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge sous le chemin de halage et le batardeau de Quintje, à Termonde; entretien du nouveau barrage éclusé de Termonde et de ses dépendances, et de la Dendre dans la traverse de Termonde; draguages. . .	5,500	» 5,800 »
Z. — Rupel.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	3,000	» »
A'. — Senne.		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État	2,000	» »
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.	350	» »
B'. — Dyle et Demer.		
Travaux d'entretien ordinaire.	29,000	» »
C'. — Petite Nethe canalisée.		
Travaux d'entretien ordinaire.	15,000	» »
D'. — Grande Nethe.		
Travaux d'entretien ordinaire.	12,000	» »
BASSIN DE L'YSER		
E'. — Yser.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000	» 6,000 »
A REPORTER fr.	855,150	» 4,094,550 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	855,150	» 1,094,550 »
2° Restauration et consolidation du radier et des pieds des talus à l'aval du grand déversoir entre l'Yser et la crique de Nieuwendamme. . .	»	8,000 »
TOTAUX fr.	855,150	» 1,102,550 »
TOTAL des sommes demandées pour travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dé- penses d'exploitation des canaux et rivières . .	1,957,700	»

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1880 pour l'exécution des travaux d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 80,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR.

1° Construction de perrés pour défendre contre les corrosions certaines parties du chemin de halage; pavage de parties du chemin de halage et travaux divers d'amélioration fr. 10,000 »

PROVINCE DE LIÈGE.

2° Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empièremments de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc. 50,000 »

A REPORTER. . . . fr. 60,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 60,000 »

PROVINCE DE LIMBOURG.

5° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes, et travaux divers d'amélioration	20,000 »
TOTAL fr.	<u>80,000 »</u>

ART. 13. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse à Visé.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux de construction de bordages avec remplissage en moellons pour la défense des berges, à l'établissement de garde-corps, de pavages et à des travaux divers d'amélioration.

ART. 14. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de renforcement des contre-digues; travaux divers d'amélioration.

ART. 15. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 16. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à la consolidation des digues et contre-digues, et à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à renforcer les digues et contre-digues du canal ; travaux secondaires d'amélioration.

ART. 18. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux divers d'amélioration fr. 10,000 »

PROVINCE DE NAMUR.

2° Construction de perrés, empièrrements ou pavage du chemin de halage, pour faciliter la traction des bateaux ; construction d'aqueducs et travaux secondaires d'amélioration. 5,000 »

TOTAL fr. 15,000 »

ART. 19. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 35,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement et établissement de pavages aux abords des ponts et des écluses, et empièrrement des digues fr. 1,500 »

2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières et de puits avec pompes. 13,000 »

Ces travaux formeront la continuation des ouvrages prévus aux Budgets précédents.

3° Construction de perrés pour maintenir les talus intérieurs de la cunette du canal, et travaux divers d'amélioration consistant en établissement de garde-corps, clôtures, etc. 21,000 »

TOTAL. fr. 35,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 20. — *Escaut.*

Somme demandée : 8,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux divers d'amélioration fr. 7,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux secondaires d'amélioration 4,500 »

. TOTAL. fr. 8,500 »

ART. 21. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 22. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 4,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration fr. 3,000 »

2° Rectification du tournant trop brusque que forme près de l'écluse n° 11 le chemin de grande communication d'Antoing à Grandglise 1,400 »

. TOTAL. fr. 4,400 »

ART. 23. — *Lys.*

Somme demandée : 6,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux divers d'amélioration	fr.	5,300 »
--	-----	---------

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Travaux divers d'amélioration		5,000 »
--	--	---------

TOTAL.	fr.	<u>6,300 »</u>
----------------	-----	----------------

ART. 24. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 25. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.*

Somme demandée : 41,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux secondaires d'amélioration et achat de terrain pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement	fr.	1,500 »
---	-----	---------

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration		20,000 »
--	--	----------

Ces travaux formeront la continuation de ceux exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.

3° Continuation des travaux d'amélioration des chemins de halage, au moyen d'ensablement et de pavage		10,000 »
---	--	----------

Ces chemins sont en plusieurs endroits impraticables pendant la saison des pluies.

Ces travaux formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels un crédit est porté au Budget de 1878.

A REPORTER.	fr.	<u>31,500 »</u>
---------------------	-----	-----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . fr.	51,500 »
4° Établissement de portes-volets à l'ancienne écluse de la porte de Damme, à Bruges		10,000 »
Ces portes-volets sont destinées à tenir les portes de l'écluse fermées pendant la baisse des eaux du canal dans la traverse de la ville de Bruges, sans devoir baisser les eaux du canal de Bruges à Ostende.		
	TOTAL. . . . fr.	<u>41,500 »</u>

ART. 26. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

Elle est sollicitée sous la réserve des droits de répétition de l'État à charge des deux Flandres.

ART. 27. — *Canaux le Moervaert et le Zuidleede.*

Somme demandée : 500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 28. — *Rupel.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration, consistant notamment dans la construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 29. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 30. — *Yser.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction de revêtements en briques des talus dégradés.

Ces travaux sont nécessaires pour consolider les talus de la rivière dans les endroits les plus menacés. Ils formeront la continuation de ceux entrepris au moyen des crédits alloués aux Budgets précédents.

ART. 31. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents.

ART. 32. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, à l'entretien et à l'amélioration des bacs et passages d'eau existants et de leurs dépendances.

Elle est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents .

4^e SECTION. — PORTS ET CÔTES.ART. 33. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 816,500 francs.

Conformément aux précédents, on croit pouvoir se borner à justifier les allocations pétitionnés pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance et qui ne figuraient pas aux Budgets antérieurs.

Le crédit pétitionné se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . fr.	70,000 »	»
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821 (part de l'État)	1,000 »	»
3° Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans.	10,000 »	»
4° Draguage de l'avant-port	50,000 »	»
Le Budget de 1879 comprend un crédit égal à celui pétitionné pour ces draguages, qui doivent être continués pour faciliter l'entrée des navires de fort tonnage qui arrivent actuellement à Ostende.		
5° Reconstruction, pour cause de vétusté, de la pile qui sépare les deux passages de chasse de l'écluse dite : « Militaire, » et des voûtes qui reposent sur cette pile	»	35,000 »
6° Continuation des travaux de recreusement et d'approfondissement du bassin de retenue de l'écluse de chasse française, et consolidation des talus de ce bassin au moyen de revêtements en briques	»	100,000 »
Des crédits ont été portés aux Budgets précédents pour ces travaux, qui doivent mettre le bassin en état de répondre à sa destination.		

B. — *Port de Nieuport.*

1° Travaux d'entretien ordinaire.	45,000 »	»
2° Draguage à effectuer dans le chenal entre les écluses d'évacuation et le long pont.	»	30,000 »

C. — *Port de refuge de Blankenberghe.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	35,000 »	10,000 »
2° Continuation des travaux de construction de perrés en moellons et mortier de ciment, en		
A REPORTER fr.	211,000 »	195,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT fr.	211,000 »	195,000 »
remplacement des revêtements en fascinages établis sur les talus qui limitent le chenal et le bassin d'échouage	»	30,000 «
3° Reconstruction, en maçonneries de briques et mortier de ciment, des jetées basses établies derrière les estacades du port.	»	60,000 »

Ces ouvrages en fascinages sont d'un entretien fort coûteux, et ne présentent pas une résistance suffisante.

D. — Côtés.

1° Travaux d'entretien	150,000 »	»
2° Reconstruction, en maçonnerie de briques, des revêtements en fascinages des épis et des parties supérieures des jetées	»	150,000 »

Ces revêtements en fascinages sont d'un entretien fort coûteux et ne présentent pas une résistance suffisante.

Ce travail a été reconnu nécessaire par la commission instituée pour donner son avis sur les travaux à faire en vue de défendre la côte contre l'action de la mer.

3° Reconstruction de l'escalier donnant accès, par la rue de l'Ouest, à Blankenkerghc, au terre-plein de couronnement de la grande digue de mer	»	15,000 »
---	---	----------

Cet escalier est en très-mauvais état.

E. — Phares et fanaux.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	3,500 »	2,000 »
TOTAL. . . . fr.	364,500 »	452,000 »
TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	816,500 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANEAUX.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux se répartissent comme il suit :

ART. 54. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 240,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Redressement de la digue de mer à l'Est de la ville d'Ostende ; construction de perrés, d'une double rampe et d'une passerelle en remplacement du pont des piétons. fr. 160,000 »

Ce travail, tout en améliorant la plage des bains d'Est, est nécessaire pour permettre la construction de diverses dépendances du service du pilotage.

Il présentera, en outre, l'avantage de diminuer le développement de la houle dans le bassin d'échouage et de supprimer le pont des piétons dont les frais d'entretien sont assez élevés.

2° Continuation des travaux d'enlèvement des maçonneries des anciennes écluses de Slykens, dans l'arrière-port d'Ostende 80,000 »

Un crédit a été alloué pour ce travail, aux Budgets de 1878 et antérieurs.

TOTAL. . . . fr. 240,000 »

ART. 55. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 75,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'une digue de mer pour relier les dunes d'Oostduynkerke à la jetée Ouest du chenal du port.

Ce travail est utile dans l'intérêt de la conservation du chenal du port.

ART. 56. — *Côtes.*

Somme demandée : 190,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Continuation, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, des travaux de construction de perrés en maçonnerie, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer	90,000 »
2° Travaux de défense des dunes entre Ostende et Maria-kerke	100,000 »
TOTAL. fr.	<u>190,000 »</u>

ART. 57. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 20,800 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Remplacement du réflecteur métallique du grand phare d'Ostende, pour un réflecteur catadioptrique	5,800 »
2° Établissement d'un feu de port sur le musoir de l'estacade d'Ouest du port de Nieuport	15,000 »
TOTAL. fr.	<u>20,800 »</u>

3° SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 58. — *Études de projets, frais de levée de plans, etc., fr.* 45,500 »

Ce crédit est la reproduction de celui qui est demandé pour l'exercice 1879.

6° SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 59. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement.*

L'allocation demandée pour 1880 est de fr.	907,825 »
Celle qui figure au Budget de 1879 est de	894,733 »
L'AUGMENTATION DE fr.	<u>13,092 »</u>

forme le complément des augmentations qui ont été exposées à la page 7 de la note justificative des amendements proposés au Budget de 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées Frais des jurys d'examen.*

Il est demandé pour 1880	fr.	1,024,132	»
L'allocation proposée au Budget de 1879 est de		1,011,157	»
		<hr/>	
Soit une augmentation de	fr.	12,995	»
		<hr/>	
qui comprend une charge ordinaire de	fr.	11,395	»
et une charge extraordinaire de		1,600	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	12,995	»
		<hr/>	

Voici la décomposition de cette augmentation :

1° Complément du crédit de 5,400 francs justifié aux pages 7 et 8 du document précité	fr.	1,550	»
2° Complément du crédit de 1,500 francs justifié à la page 8 du même document.		500	»
3° Traitement de deux nouveaux aides-éclusiers à adjoindre au personnel des écluses dites d'Ypres et de Furnes à Nieupoort. La manœuvre de ces écluses, qui viennent d'être reconstruites, nécessite, à cause de leurs plus grandes dimensions, la nomination de ces deux aides.		1,800	»
4° Traitement d'un pontonnier pour la manœuvre du pont tournant dit de Sainte-Anne, à Bruges, sur le canal de Gand à Ostende.		775	»
Ce pont a été construit depuis peu en remplacement d'une passerelle dont la manœuvre a été assurée, jusqu'à présent, par les pontonniers des ponts dits : des Moulins et des Dominicains ; mais, par suite de ce changement, cette manœuvre est devenue plus laborieuse et exige la nomination d'un agent spécial.			
5° La somme allouée pour la manœuvre affermée de 53 ponts établis sur les voies navigables dans les deux Flandres, est de	fr.	27,066	»
Par suite de la réadjudication de cette manœuvre, la dépense s'élève aujourd'hui à		29,841	»
		<hr/>	
L'AUGMENTATION est donc de	fr.	2,775	»
		<hr/>	
A REPORTER.	fr.	7,200	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT fr.	7,200 »
6° Nomination d'un aide-ponton- nier devenu nécessaire pour la manœuvre du pont, route à Selzaete sur le canal de Gand à Terneuzen, par suite de sa reconstruction à plus grande dimension	800 »
7° Nomination, pour le même motif, de deux aides-pon- tonniers pour la manœuvre des ponts de Meulestede et du chemin de fer de Gand à Eecloo et à Selzaete, sur le même canal. Ces deux derniers ponts ne devant être terminés que pour le 1 ^{er} avril 1880, on ne porte que les $\frac{2}{3}$ de la dépense de 1,600 francs, soit	1,200 »
8° Aux termes d'une convention intervenue entre la ville d'Anvers et le Département des Travaux publics, celui-ci doit intervenir, pour la moitié, dans le montant des traitements du personnel de l'écluse maritime du Kattendyck. Ces traitements ayant été augmentés successivement jusqu'à concurrence d'une somme de 4,390 francs, la moitié de cette somme, soit 2,195 francs, est à charge de l'État, ci	2,195 »
AUGMENTATION des charges ordinaires comme ci-dessus. fr.	<u>11,395 »</u>

B. — Charges extraordinaires.

L'augmentation de 1,600 francs proposée comme charge extraordinaire à l'article 42, forme le complément du crédit de 4,800 francs renseigné aux pp. 7 et 8 de la note justificative des amendements au Budget de 1879, pour les traitements des trois commis à attacher au 3^{me} service à créer pour le contrôle des chemins de fer concédés, en construction.

ART. 43. — *Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments.*

Somme proposée pour 1879 : 60,000 francs.

Pas de changement pour 1880.

ART. 44. — *Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.*

Somme proposée pour 1879 : 14,000 francs.

Pas de changement pour 1880.

NOTE PRELIMINAIRE.

MINES.

Articles 43, 46, 47, 48 et 49, pas de changement.

Art. 50. — *Confection de la carte générale des mines.*

Somme demandée pour 1880, charge extraordinaire . . . fr.	20,000 »
Somme proposée pour 1879, charge extraordinaire	19,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	1,000 »
	<hr/>

Cette augmentation est demandée en vue de hâter la confection de la carte.

Articles 51, 52, 92 93, 94, 95. pas de changement.

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER.

Les prévisions de dépenses pour 1880 ne peuvent pas être fixées dès à présent avec exactitude.

Le projet de Budget de cet exercice contient donc les mêmes allocations que celles de l'exercice 1879, augmentées des compléments de crédit qui ont été justifiés aux pp. 10 à 13 et 17 de la note explicative des amendements proposés du projet de Budget de cet exercice.

Ces compléments d'allocation se répartissent de la manière suivante entre les différentes sections du chapitre IV :

Services communs fr.	600 »
Voies et travaux	56,300 »
Traction et matériel.	17,200 »
Transports	93,700 »
	<hr/>
TOTAL fr.	149,800 »
	<hr/>

En dehors de cette augmentation, les modifications qu'ont subies certains crédits comparés à ceux du projet de Budget présenté pour 1879, consistent en de simples transferts expliqués en détail dans le tableau des développements produits à l'appui du projet de Budget de 1880.

La partie de ce Budget qui concerne l'administration des chemins de fer a toutefois subi une modification de forme au sujet de laquelle une explication est nécessaire.

Jusqu'en 1877, le contrôle des recettes a exercé son action, tant sur les postes, les télégraphes et la marine que sur les chemins de fer. Chacune de ces administrations opère actuellement elle-même la vérification de la comptabilité des caisses de ses comptables. L'administration des chemins de fer,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

à raison de l'importance des perceptions des recettes dans les grands bureaux, a reconnu la nécessité d'instituer des comptables exclusivement occupés des recettes et placés sous l'autorité directe de la direction du contrôle.

Cette organisation étant aujourd'hui à peu près complète, le moment est venu de spécifier au Budget les dépenses relatives à cette branche de service des chemins de fer.

Telle est la raison d'être de la 5^{me} section du chapitre IV. Le Gouvernement réalise ainsi le désir exprimé par la Législature de voir grouper les dépenses non-seulement par administration, mais encore par grandes subdivisions des services.

CHAPITRE V.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

De même que pour l'administration des chemins de fer, les seules augmentations proposées à ce chapitre consistent dans les compléments de crédit dont la justification a été faite dans la note accompagnant les amendements au projet de Budget de 1879. Ces compléments détaillés en regard de chaque article du tableau des développements du Budget forment un total de fr. 54,528 »

Il faut en déduire une somme de 16,000 »
qui pourra être économisée sur l'allocation du matériel (papiers, impressions, etc.) du service des postes.

En sorte que le service des postes et des télégraphes ne réclame qu'une augmentation de 58,528 »

CHAPITRE VI.

MARINE.

Une seule modification est proposée au Budget en ce qui concerne ce service. Elle consiste dans la suppression de deux crédits extraordinaires, l'un de 62,000 francs, l'autre de 60,000 francs, proposés au Budget de 1879, pour l'acquisition de deux bateaux-pilotes destinés respectivement à la station des bouches de l'Escaut et au service du port de Nieuport.

Les autres allocations de ce chapitre sont la reproduction de celles qui figurent au Budget de 1879.

CHAPITRES VII A XI.

Il n'est proposé aucune modification pour 1880 aux allocations proposées au Budget de 1879 pour les services qui font l'objet de ces chapitres.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1880 est fixé à la somme de *quatre-vingt-quatre millions cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-trois francs* (84,162,685 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

SAINCTELETTE.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	
2	— des fonctionnaires et employés.	420,000	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	50,250	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	59,900	4,380	677,150
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	85,000	»	
6	Honoraires des avocats du Département	41,000	»	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	4,578,223	»	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	41,000	»	
SECTION 2. — Bâtiments civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	400,000	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils	»	417,000	
A REPORTER. fr		5,491,978	421,580	677,150

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	5,491,978 *	421,530 *	677,150 *
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	855,150 *	1,102,550 *	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	"	80,000 *	
13	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	"	12,000 *	
14	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	"	10,000 *	
15	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	8,000 *	
16	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	3,000 *	
17	— — vers Hasselt.	"	10,000 *	
18	Sambre canalisée.	"	15,000 *	
10	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	"	35,500 *	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
20	Escaut	"	8,500 *	
21	Canal de Mons à Condé.	"	6,000 *	
22	— de Pommerœul à Antoing.	"	4,100 *	
23	Lys	"	6,500 *	
24	Canal de Roulers à la Lys.	"	3,000 *	
25	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.	"	41,500 *	10,910,785 *
26	— de Selzaete à la mer du Nord.	"	500 *	
27	Canaux le Moervaert, la Zuidlede et la Durme	"	500 *	
28	Rupel	"	2,000 *	
29	Dyle et Demer.	"	5,000 *	
30	Yser.	"	12,000 *	
	A REPORTER. fr.	6,547,128 *	1,787,050 *	11,587,915 *

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	6,547,128 *	1,787,050 *	11,587,915 *
	<i>Plantations.</i>			
31	Plantations nouvelles	25,000 *	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
32	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 *	"	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
33	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	504,500 *	452,000 *	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
34	Port d'Ostende	"	240,000 *	
35	Port de Nieuport.	"	75,000 *	
36	Côtes.	"	100,000 *	
37	Phares et fanaux.	"	20,800 *	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
38	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	45,500 *	"	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
39	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	850,400 *	51,425 *	
40	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	052,952 *	71,900 "	
41	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	60,000 *	"	
42	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	15,000 *	"	
	A REPORTER. fr.	8,609,700 *	2,888,165 *	11,587,915 *

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,699,760 *	2,888,133 *	11,587,915 *
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1 ^{re} . — Personnel du conseil.			
43	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	41,110 *	•	
44	— — — Frais de route	300 *	•	
45	— — — Matériel	1,800 *	•	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
46	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . .	285,800 *	•	
47	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et mis- sions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . .	10,000 *	•	
48	Confection de la carte générale des mines.	•	20,000 *	411,010 *
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
49	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 *	•	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
50	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 *	•	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER.			
	SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	542,454 *	•	
52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	114,568 *	•	
55	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,240 *	•	
54	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admi- nistration.	40,000 *	•	
55	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	24,000 *	•	
56	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences inter- nationales	3,000 *	•	
	A REPORTER. . . . fr.	10,483,832 *	2,908,133 *	11,008,925 *

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	10,483,832 .	2,008,155 .	11,098,925 .
	SECTION 2. — Voies et travaux.			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,150,050 .	•	
58	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	7,753,110 .	•	
59	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,224,732 .	•	
60	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,718,870 .	154,000 .	
	SECTION 3. — Traction et matériel.			
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,051,270 .	•	
62	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	11,680,500 .	•	
65	Primes d'économie et de régularité.	594,300 .	•	58,810,164 .
64	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	3,554,300 .	•	
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	7,785,300 .	•	
	SECTION 4. — Transports.			
66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	7,498,640 .	•	
67	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	5,200,450 .	•	
68	Primes pour encourager la marche régulière des convois	315,000 .	•	
69	Frais d'exploitation	1,017,000 .	•	
70	Camionnage	1,500,000 .	•	
71	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 .	•	
72	Redevances aux compagnies	20,000 .	•	
	SECTION 5. — Contrôle des recettes.			
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,141,970 .	•	
74	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . .	72,650 .	•	
	(Les crédits portés aux articles 51, 57, 61, 66 et 73, pourront être réu- nis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	CHAPITRE V.			
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1^{re} — Services communs.			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	44,200 .	•	
76	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . .	3,240 .	•	
	A REPORTER. fr.	67,803,374 .	3,062,155 .	70,818,080 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	67,863,374 *	3,062,153 *	70,818,089 *
	SECTION 2. — Postes.			
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	2,365,340 *	•	10,043,324 *
78	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes .	2,946,069 *	•	
79	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlan- tique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements parti- culiers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilottage étrangers. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,180,000 *	•	
80	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	10,000 *	•	
81	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . .	636,500 *	•	
82	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250 *	•	
	SECTION 3. — Télégraphes.			
83	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,897,415 *	•	5,148,370 *
84	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	826,520 *	•	
85	Entretien	503,000 *	•	
86	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 75, 77 et 83 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	1,000 *	•	
	CHAPITRE VI.			
	MARINE.			
87	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	760,721 *	•	5,148,370 *
88	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indem- nités à des agents non salariés	100,200 *	•	
89	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,200,000 *	•	
90	Subsides.	47,045 *	•	
91	Traction et matériel.	961,504 *	•	
	CHAPITRE VII.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
92	Frais de route et de séjour.	1,000 *	•	12,200 *
93	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .	1,000 *	•	
	A REPORTER. . . . fr.	80,040,828 *	3,062,153 *	84,022,183 *

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . fr.	80,040,828 •	3,062,155 •	84,022,183 •
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			
94	Frais de route et de séjour.	300 •	•	
95	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900 •	•	
	SECTION 3. — Comité du contentieux.			
96	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 •	•	
	CHAPITRE VIII.			
97	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	•	74,000 •	74,000 •
	CHAPITRE IX.			
98	Pensions : premier terme	10,000 •	•	10,000 •
	CHAPITRE X.			
99	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	20,500 •	•	20,500 •
	CHAPITRE XI.			
100	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 •	•	18,000 •
	TOTAL DU BUDGET. . . fr.	81,026,528 •	3,136,155 •	84,162,683 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

SAINCTELETTE.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(286)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre	
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés. {	
	b.		Secrétariat général fr. 133,400 »
	c.		Régie 68,000 »
	d.		Ponts et chaussées et mines 188,600 »
		Surveillance des chemins de fer concédés 36,000 »	
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, Secrét. général, Ponts et chaussées.	
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	
6	»	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
CHAPITRE II.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
PREMIÈRE SECTION.			
PONTS ET CHAUSSÉES.			
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1880 fr.	
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières.	
8	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.			
DEUXIÈME SECTION.			
BATIMENTS CIVILS.			
9	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares. — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. fr.	
10	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments des Musées, de la Bibliothèque royale, du palais de l'Industrie, au Tir national, aux bâtiments et dépendances du Jardin Botanique, ainsi qu'à divers hôtels et bâtiments situés dans les provinces et à Bruxelles; établissement de paratonnerres	
»	»	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils. (Pour mémoire.)	
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.			

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
426,000 »	»	426,000 »	1,309,559 »	»	a) 975,550 »	a) En tenant compte d'un transfert de fr. 2,000 » du litt. a à l'article 51. D'un transfert de 401,800 » du litt. d à l'article 51. D'un transfert de 582,455 » du litt. d à l'article 73.
59,250 »	»	59,250 »	52,250 »	»	b) 15,000 »	986,255 »
59,900 »	4,380 »	64,280 »	149,910 »	»	c) 85,650 »	et y compris les compléments de crédits justifiés pages 3 et 4 du projet de Budget amendé. Doc. 32, session 1878-1879 12,716 »
85,000 »	»	85,000 »	120,000 »	»	35,000 »	973,559 »
41,600 »	»	41,600 »	58,600 »	3,000 »	»	b) Somme transférée à l'article 51 litt. d. c) Somme transférée à concurren- ce de fr. 28,000 » à l'article 52 litt. a et à concurren- ce de 57,630 » à l'article 74, litt. a.
672,750 »	4,380 »	677,150 »	1,781,299 »	3,000 »	1,107,169 »	Ensemble. . . fr. 88,650 »
DIMINUTION. . . fr.				1,104,169 »		
2,878,228 »	»	4,378,228 »	4,378,228 »	»	»	
500,000 »	»					
1,000,000 »	»					
41,000 »	»					41,000 »
4,419,228 »	»	4,419,228 »	4,419,228 »	»	»	
400,000 »	»	400,000 »	400,000 »	»	»	
»	417,000 »	417,000 »	»	417,000 »	»	
»	»	»	516,000 »	»	516,000 »	
400,000 »	417,000 »	817,000 »	916,000 »	417,000 »	516,000 »	
DIMINUTION . . . fr.				99,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Rivière et canal de l'Ourthe
c.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
d.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
e.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
f.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
g.		— — vers Hasselt
h.		— — vers Turnhout.
i.		— de Turnhout à Anvers, par S ^t -Job in 't Goor.
j.		Sambre canalisée.
k.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut dans les provinces du Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers
m.		Canal de Mons à Condé
n.		— de Pommerœul à Antoing.
o.		Lys
11	p.	Canal de dérivation de la Lys.
	q.	— de Roulers à la Lys
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
	s.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	t.	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et d'écoulement dit de <i>Langeleed</i>
	u.	— de Gand à Terneuzen
	v.	— de Selzaete à la mer du Nord.
	w.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede
	x.	Durme
	y.	Dendre
	z.	Rupel
	a'.	Senne
	b'.	Dyle et Demer
	c'.	Petite Nèthe canalisée.
	d'.	Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
	e'.	Yser.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
171,000	189,500					
8,500	32,100					
36,000	97,000					
30,000	70,000					
102,600	37,000					
8,000	•					
26,000	•					
6,600	•					
15,000	•					
85,200	40,000					
85,000	103,700					
50,500	34,500					
15,000	20,000					
14,400	41,800					
20,400	51,150					
30,000	85,200	1,057,700	1,790,500	167,400	•	
8,000	6,000					
28,000	111,500					
3,000	4,000					
6,000	2,000					
16,000	34,500					
29,500	128,000					
3,400	10,000					
400	5,000					
3,500	5,800					
5,000	•					
2,350	•					
20,000	•					
15,000	•					
12,000	•					
10,000	14,000					
885,150	1,102,550	1,957,700	1,790,500	167,400	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bucs et bateaux de passage.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	Construction de perrés pour défendre contre les corrosions certaines parties des berges; pavage de parties du chemin de halage et travaux divers d'amélioration
		PROVINCE DE LIÈGE.
12	b.	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrements de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	Travaux à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration
	"	Semois (<i>Pour mémoire.</i>)
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
13	"	Travaux de construction de bordages avec remplissage en moellons pour la défense des berges, établissement de garde-corps; pavage et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
14	"	Renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
15	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
16	"	Consolidation des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,150 »	1,102,550 »	1,957,700 »	1,700,500 »	167,400 »	»	
»	10,000 »	»	»	»	»	
»	50,000 »	80,000 »	145,000 »	»	65,000 »	
»	20,000 »	»	»	»	»	
»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	
»	12,000 »	12,000 »	15,000 »	»	5,000 »	
»	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	8,000 »	8,000 »	25,000 »	»	15,000 »	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
855,150 »	1,215,550 »	2,070,700 »	2,016,500 »	167,400 »	113,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
17	a.	Renforcement éventuel des digues et contre-digues et travaux divers d'amélioration
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DU HAINAUT.
	a.	Travaux divers d'amélioration
18		PROVINCE DE NAMUR.
	b.	Travaux de construction de perrés neufs, d'empierrements du chemin de halage, de pavages ainsi que d'aqueducs pour l'écoulement des eaux pluviales
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
19	a.	Élargissement et établissement de pavages aux abords des écluses, des ponts et empierrements des digues
	b.	Construction d'étages et de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières et de puits avec pompes
	c.	Construction de perrés pour maintenir les talus intérieurs de la cunette du canal et travaux divers d'amélioration consistant en établissement de garde corps, clôtures, etc.
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
		PROVINCE DU HAINAUT.
20	a.	Travaux divers d'amélioration
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	b.	Travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
21	a.	Travaux divers d'amélioration
		A REPORTER fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,150 »	1,215,550 »	2,070,700 »	2,010,300 »	167,400 »	115,000 »	
»	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	10,000 »					
		15,000 »	35,000 »	»	20,000 »	
»	5,000 »					
»	1,500 »					
»	15,000 »	35,500 »	17,500 »	18,000 »	»	
»	21,000 »					
»	7,000 »					
		8,500 »	8,500 »	»	»	
»	1,500 »					
»	6,000 »	6,000 »	11,000 »	»	5,000 »	
855,150 »	1,290,550 »	2,145,700 »	2,098,300 »	185,400 »	138,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>	
22	a.	Travaux secondaires d'amélioration	
	b.	Rectification du tournant trop brusque que forme, près de l'écluse n° 8, le chemin de grande communication d'antoing à Grandglise	
		<i>Lys.</i>	
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
	a.	Travaux divers d'amélioration	
25		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
	b.	Travaux divers d'amélioration	
	.	Canal de dérivation de la Lys. (<i>Pour mémoire.</i>)	
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>	
24	.	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand</i> PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
	a.	Achat éventuel de terrains pour l'élargissement du chemin de halage dudit raccordement et travaux divers d'amélioration	
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
25	b.	Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration	
	c.	Continuation des travaux d'amélioration des chemins de halage	
	d.	Établissement de portes-valets à l'ancienne écluse de la porte de Damme, à Bruges	
		<i>Canal de Seizaete à la mer du Nord.</i>	
26	.	Travaux secondaires d'amélioration	
		<i>Canaux le Moervaert, la Zuidleede et la Durme.</i>	
27	.	Travaux secondaires d'amélioration	
	.		
			A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,150 »	1,290,550 »	2,145,700 »	2,008,500 »	185,400 »	158,000 »	
»	3,000 »	4,100 »	1,500 »	2,600 »	»	
»	1,100 »					
»	3,500 »	6,500 »	55,750 »	40,250 »	»	
»	3,000 »					
»	»	»	9,000 »	»	9,000 »	
»	3,000 »	3,000 »	4,000 »	»	1,000 »	
»	1,500 »	41,500 »	45,000 »	»	3,500 »	
»	20,000 »					
»	10,000 »					
»	10,000 »					
»	500 »	500 »	2,500 »	»	2,000 »	
»	500 »	500 »	500 »	»	»	
855,150 »	1,340,650 »	2,201,800 »	2,216,550 »	188,000 »	202,750 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
	»	<i>Dendre. (Pour mémoire.)</i>
		<i>Rupel.</i>
28	»	Travaux secondaires d'amélioration; construction de jetées longitudinales pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives
		<i>Dyle et Demer.</i>
29	»	Travaux divers d'amélioration
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
30	»	Rétablissement au moyen de revêtements en briques des talus dégradés
		<i>Plantations.</i>
31	»	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
32	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration de bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport
33	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,150 »	1,340,650 »	2,201,800 »	2,210,550 »	188,000 »	202,750 »	
»	»	»	20,000 »	»	20,000 »	
»	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	12,000 »	12,000 »	»	12,000 »	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
915,150 »	1,305,650 »	2,280,800 »	2,305,550 »	200,000 »	222,750 »	
DIMINUTION. . fr.				22,750 »		
151,000 »	155,000 »	816,500 »	765,500 »	55,000 »	»	
45,000 »	50,000 »					
35,000 »	100,000 »					
150,000 »	165,000 »					
3,500 »	2,000 »					
564,500 »	452,000 »	816,500 »	760,500 »	55,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
34	a.	Redressement de la digue de mer à l'Est de la ville d'Ostende, construction de perrés, d'une double rampe et d'une passerelle en remplacement du pont des piétons
	b.	Continuation des travaux d'enlèvement des maçonneries des anciens écluses de Slykens dans l'arrière-port d'Ostende.
	"	Port de Blankenberghe. (<i>Pour mémoire.</i>)
		PORT DE NIEUPORT.
35	"	Construction d'une digue de mer pour relier les dunes d'Oostduynkerke à la jetée Ouest du chenal du port
		CÔTES.
36	a.	Travaux de construction de perrés, à Blankenberghe et à Heyst, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer
	b.	Travaux de défense des dunes entre Ostende et Mariakerke
		PHARES ET FANAUX.
37	a.	Remplacement du réflecteur métallique du grand phare d'Ostende par un réflecteur catadioptrique
	b.	Établissement d'un feu de port sur le muoir de l'estacade d'Ouest du port de Nieuport
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
38	"	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., et frais d'adjudications fr.
		TOTAUX DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.
59	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
40	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen
41	"	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils; frais d'habillement des gardiens des monuments
42	"	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAUX DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
304,500 *	452,000 *	816,500 *	703,500 *	53,000 *	.	
"	160,000 *	240,000 *	240,000 *	"	"	
"	80,000 *					
"	"	"	27,000 *	"	27,000	
"	75,000 *	75,000 *	"	75,000 *	"	
"	90,000 *	190,000 *	190,000 "	"	"	
"	100,000 *					
"	5,800 *	20,800 *	1,000 *	10,800 *	"	
"	15,000 *					
364,500 *	977,800 *	1,342,500 *	1,221,500 *	147,800 *	27,000 *	
			AUGMENTATION. . . fr.	120,800 *		
45,500 "	"	45,500 *	45,500 "	"	"	
45,500 "	"	45,500 *	45,500 "	"	"	
856,400 "	51,425 "	907,825 "	894,755 "	15,092 "	"	
952,252 "	71,000 "	1,024,132 "	1,011,137 "	12,995 "	"	
60,000 "	"	60,000 "	60,000 "	"	"	
14,000 "	"	14,000 "	14,000 "	"	"	
1,882,652 "	123,325 "	2,005,957 *	1,970,870 "	26,087 *	"	

Complément des crédits de 11,330 francs et 27,925 francs, justifiés pages 6 et 7, n° 32 des *Doc. parl.* Session 1878-1879.

Y compris le complément des crédits de 3,400 francs et 1,200 francs, justifiés page 8, n° 52 des *Doc. parl.* Session 1878-1879.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
43	°	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
44	°	— — — Frais de route.
45	°	— — — Matériel.
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
46	°	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
47	°	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
48	°	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
49	°	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
50	°	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE. 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,419,228 »	»	4,419,228 »	4,419,228 »	»	»	
400,000 »	417,000 »	817,000 »	916,000 »	»	99,000 »	
915,150 »	1,565,650 »	2,280,800 »	2,505,550 »	»	22,750 »	
364,500 »	977,800 »	1,342,300 »	1,221,500 »	120,800 »	»	
45,500 »	»	45,500 »	45,500 »	»	»	
1,882,652 »	125,525 »	2,008,177 »	1,979,870 »	28,307 »	»	
8,027,010 »	2,885,775 »	10,912,785 »	10,885,648 »	140,887 »	121,750 »	
AUGMENTATION . . fr.				25,137 »		
41,110 »	»	41,110 »	41,110 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	»	
1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	»	
285,800 »	»	285,800 »	285,800 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	20,000 »	20,000 »	19,000 »	1,000 »	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
391,010 »	20,000 »	411,010 »	410,010 »	1,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER.		
—		
PREMIÈRE SECTION		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
51	a.	Comité d'administration et haute surveillance
	b.	Renseignements et statistique. Service général. Contrôle des matières. Masse d'habillement, etc.
	c.	Commission de réception du matériel et des approvisionnements. Dépôt du magasin central. Atelier de fabrication des coupons Edmond'son, billets spéciaux, etc
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
52	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des objets de matériel et d'approvisionnements présentés en réception.
	c.	Classement, etc., des approvisionnements au magasin central et délivrance aux stations, ateliers, etc.
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son, etc.
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>		
53		Papiers, impressions, publications et fournitures de bureau; menues dépenses, etc; mobilier pour les bureaux compris dans les 1 ^{re} et 5 ^e sections
54		Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
55		Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.
56		Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION, fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
75,000 "						<p>a) Cette somme résulte des opérations indiquées ci-après</p> <p>Credit pour l'exercice 1879 fr 684,569</p> <p>A ajouter</p> <p>1° Une somme de 2,000 transférée du litt a de l'article 2, chap 1</p> <p>2° Une somme de 401,800 transférée du litt d de l'article 2, chap 1</p> <p>3° Une somme de 15,000 provenant de l'article 3 au chap 1</p> <p>4° Une somme de 600 formant le complément d'un crédit justifié au projet de Budget amendé de 1879 Doc parl n° 52, page 17</p> <p>ENSEMBLE fr 1,101,969</p> <p>A déduire</p> <p>Une somme de fr 559,115 transférée à la section nouvelle « contrôle des recettes »</p> <p>Somme égale au crédit pétitionné fr 542,854</p> <p>b) Ce chiffre a été obtenu de la manière suivante</p> <p>Credit pétitionné pour l'exercice 1879 fr 101,568</p> <p>A ajouter une somme de 28,000 transférée de l'article 4, chap 1</p> <p>ENSEMBLE fr 129,568</p> <p>A déduire une somme de 15,000 transférée à la section nouvelle « contrôle des recettes »</p> <p>Somme égale au crédit pétitionné fr 114,568</p> <p>c) Ce crédit comporte une augmentation de 25,000 francs provenant du transfert de pareille somme de l'article 3, chap 1</p>
584,950 "		a) 542,454 "	684,569 "	"	142,115 "	
50,750 "						
51,754 "						
28,000 "						
28,798 "		b) 114,568 "	101,568 "	15,000 "	"	
55,920 "						
21,650 "						
669,240 "		c) 669,240 "	644,240 "	25,000 "	"	
40,000 "		40,000 "	40,000 "	"	"	
24,000 "		24,000 "	24,000 "	"	"	
5,000 "		5,000 "	5,000 "	"	"	
1,595,062 "		1,595,062 "	1,497,177 "	58,000 "	142,115 "	
				DIMINUTION fr.	104,115 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NU ÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
57	a.	Direction centrale du service.
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
58	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
59	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
60	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers.
	d.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
143,420	"	"				
733,750	"	"				
166,340	"	1,150,050	1,003,750	36,300	"	Complément de différents crédits portés pour 1/2 ou pour 2/3 au projet du Budget amendé de 1879, et justifiés pages 10 et 11, n° 32 des Doc. de la Ch., session de 1878-1879).
86,550	"	"				
5,042,260	"	"				
2,600,850	"	7,735,110	7,735,110	"	"	
1,730,117	"	"				
1,276,650	"	3,224,732	3,224,732	"	"	
217,965	"	"				
2,054,000	"	"				
569,000	154,000	"				
153,200	"	2,872,870	2,872,870	"	"	
142,670	"	"				
14,806,762	154,000	14,960,762	14,924,462	36,300	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
61	a.	Direction centrale du service.
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois ;</i>		
62	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
63	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
64	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
65	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
207,750	"	1,031,270	1,014,070	17,200	"	Complément de différents crédits portés pour 2/3 ou 3/4 au projet du Budget amendé de 1879 et justifiés pages 12 et 13 n° 32 des Doc. de la Chambre, session 1878-79.
541,220	"					
220,400	"					
52,850	"					
2,658,700	"	11,680,500	11,680,500	"	"	
2,518,400	"					
2,581,200	"					
614,400	"					
3,507,800	"					
189,800	"	594,300	594,300	"	"	
192,500	"					
12,000	"					
2,657,000	"	5,554,500	5,554,500	"	"	
897,500	"					
5,225,500	"	7,785,300	7,785,300	"	"	
2,560,000	"					
24,445,670	"	24,445,070	24,428,470	17,200	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
66	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux :</i>		
67	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
68	*	<i>Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
69	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc, appartenant à des compagnies
70	*	<i>Camionnage. — Prise et remise à domicile.</i>
71	*	<i>Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants-droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.</i>
72	*	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État.</i>
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
564,550	"					
2,455,500	"					
4,258,010	"	7,496,650	7,400,940	95,700	"	Complément de différents crédits, portés pour moitié au projet du Budget amendé de 1879 et justifiés pages 14 et 15, n° 32 des <i>Doc. de la Ch.</i> , session de 1878-1879.
257,880	"					
5,572,752	"					
1,555,159	"	5,206,450	5,206,450	"	"	
280,519	"					
515,000	"	515,000	515,000	"	"	
1,051,000	"					
506,000	"	1,617,000	1,617,000	"	"	
60,000	"					
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"	
650,000	"	650,000	650,000	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
16,805,070	"	16,805,070	16,700,370	95,700	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
CONTROLE DES RECETTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
73	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité. — Décomptes avec les compagnies, etc.
	b.	Surveillance et contrôle des gestions comptables dans les stations
	c.	Dépôt de timbre. — Perception des recettes dans les bureaux importants où les gestions comptables sont confiées à des receveurs
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
74	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre (Les crédits portés aux articles 51, 57, 61, 66 et 73, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs.
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Contrôle des recettes.
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
582,455 »	»	1,141,970 »	»	1,141,970 »	»	Celle augmentation provient : 1° D'un transfert du litt. d de l'art. 2, chap. 1er fr. 582,455 2° D'un transfert de l'art. 69 de la section ancienne. « Services en gé- néral » 539,515
108,600 »	»					
407,875 »	»					
45,240 »	»					
57,630 »	»	72,630 »	»	72,630 »	»	Celle différence résulte des transferts : 1° De l'art. 4, chap. 1er à concu- rence de fr. 57,630 2° De l'art. 70 de l'ancienne sec- tion « Services en général » 15,000
15,000 »	»					
1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	
1,303,062 »	»	1,393,062 »	1,497,177 »	»	104,115 »	
14,806,762 »	154,000 »	14,960,762 »	14,924,462 »	36,300 »	»	
24,445,670 »	»	24,445,670 »	24,428,470 »	17,200 »	»	
16,805,070 »	»	16,805,070 »	16,799,370 »	95,700 »	»	
1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	
58,665,104 »	154,000 »	58,819,164 »	57,559,479 »	1,365,800 »	104,115 »	
AUGMENTATION. fr.				1,259,685 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p>CHAPITRE V.</p> <p>POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</p> <p>—</p> <p>PREMIÈRE SECTION.</p> <p>SERVICES COMMUNS.</p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>		
75	•	<i>Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central</i>
76	•	<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois</i>
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
<p>DEUXIÈME SECTION.</p> <p>POSTES.</p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>		
77	a.	<i>Direction centrale et services provinciaux</i>
	b.	<i>Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants</i>
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
78	a.	<i>Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.)</i>
	b.	<i>Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception)</i>
	c.	<i>Distribution des correspondances, journaux, etc, dans les communes rurales (facteurs ruraux)</i>
	d.	<i>Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.</i>
		A REPORTER fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,200 »	»	44,200 »	44,200 »	»	»	
5,240 »	»	5,240 »	5,240 »	»	»	
47,440 »	»	47,440 »	47,440 »	»	»	
427,500 »	»	2,365,840 »	2,328,565 »	36,775 »	»	Complément d'un crédit de 75,850 francs justifié au projet du Budget amendé de 1879. (Voir page 20, n° 32 des <i>Doc. de la Ch.</i> , ses- sion 1878-1879.)
1,937,750 »	»					
73,500 »	»	2,046,069 »	2,050,146 »	15,023 »	»	Complément d'un crédit de 47,770 francs justifié au projet du Budget amendé de 1879. (Voir page 20, n° 32 des <i>Doc. de la Ch.</i> , ses- sion 1878-1879.)
1,025,000 »	»					
1,586,000 »	»					
461,569 »	»					
5,511,400 »	»	5,511,400 »	5,258,711 »	52,698 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>
79	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)
80	»	Indemnités et remboursement du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)
81	a.	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'Etat, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
82	»	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
85	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacement et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
84	»	Salaires des agents payés à la journée ou par mois
85	»	Entretien des lignes, des appareils et des locaux, mobilier et consommations diverses, etc., imprimés, fournitures de bureau, menues dépenses, etc.
86	»	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne
		(Les crédits portés aux articles 76, 77 et 85 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,511,400 »	»	5,511,400 »	5,258,711 »	52,698 »	•	
449,100 »	»	1,186,990 »	1,186,990 »	»	»	
60,950 »	»					
70,515 »	»					
16,425 »	»					
590,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	•	
10,000 »	»					
658,000 »	»					
18,500 »	»					
5,250 »	»	5,250 »	5,250 »	»	»	
7,168,140 »	»	7,168,140 »	7,131,451 »	52,698 »	16,000 »	
AUGMENTATION. . .				56,698		
506,990 »	»	1,697,415 »	1,695,785 »	1,650 »	•	
1,500,425 »	»					
826,520 »	»					
305,000 »	»					
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
2,827,935 »	»	2,827,935 »	2,826,305 »	1,630 »	»	
AUGMENTATION. . .				1,630 »		

Complément d'un crédit de 4,000 francs,
justifié au projet du Budget amendé de 1879.
(Voir page 21, n° 32 des Doc. de la Ch., ses-
sion de 1878-1879.)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre V.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre
87	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
88	°	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
89	°	Remises aux comptables, aux distributeurs des coupons et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres. (Crédit non limitatif.)
90	°	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins :
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.
91	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
47,440	•	47,440	47,440	•	•	
7,168,149	•	7,168,149	7,151,451	36,698	•	
2,827,055	•	2,827,055	2,826,505	1,650	•	
10,043,524	•	10,043,524	10,005,106	58,528	•	
91,800	•					
555,606	•	769,721	769,721	•	•	
511,515	•					
12,800	•					
169,200	•	169,200	169,200	•	•	
1,200,000	•	1,200,000	1,200,000	•	•	
47,945	•	47,945	47,945	•	•	
700,000	•					
254,204	•					
1,500	•	1,061,504	1,083,504	•	122,000	
2,000	•					
23,800	•					
3,148,370	•	3,148,370	3,270,370	•	122,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
92	•	Frais de route et de séjour.
93	•	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
94	•	Frais de route et de séjour.
95	•	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.
3^{me} SECTION. — Comité du contentieux.		
96	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires
TOTAL DU CHAPITRE VIIfr.		
CHAPITRE VIII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
97	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
TOTAL DU CHAPITRE VIIIfr.		
CHAPITRE IX.		
PENSIONS.		
98	•	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
TOTAL DU CHAPITRE IX.fr.		
CHAPITRE X.		
SECOURS.		
99	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
TOTAL DU CHAPITRE X.fr.		
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
100	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 99
TOTAL DU CHAPITRE XI.fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	»	
4,900 »	»	4,900 »	4,900 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
12,200 »	»	12,200 »	12,200 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
17,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
12,000 »	»					
29,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	288	Administration centrale
II.	<i>id.</i>	Ponts et chaussées
III.	302	Mines
IV.	304	Chemins de fer
V.	314	Postes et télégraphes
VI.	318	Marine
VII.	320	Commissions
VIII.	<i>id.</i>	Traitements de disponibilité
IX.	<i>id.</i>	Pensions
X.	<i>id.</i>	Secours.
XI.	<i>id.</i>	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
672,750 »	4,380 »	677,130 »	1,781,299 »	•	1,104,169 »	
8,027,010 »	2,883,775 »	10,910,785 »	10,885,048 »	25,737 »	•	
391,010 »	20,000 »	411,010 »	410,010 »	1,000 »	•	
58,065,164 »	154,000 »	58,819,164 »	57,559,479 »	1,259,685 »	•	
10,043,524 »	•	10,043,524 »	10,005,196 »	38,328 »	•	
5,148,370 »	•	5,148,370 »	5,270,370 »	•	122,000 »	
12,200 »	•	12,200 »	12,200 »	•	•	
•	74,000 »	74,000 »	74,000 »	•	•	
19,000 »	•	19,000 »	19,000 »	•	•	
20,500 »	•	20,500 »	20,500 »	•	•	
18,000 »	•	18,000 »	18,000 »	•	•	
81,026,528 »	3,130,155 »	84,162,683 »	84,064,702 »	1,324,180 »	1,226,169 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				97,081 »		

(324)

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1880.

TABLEAU

des personnes admises à la pension, à charge du Trésor public, depuis le 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 1878, dressé conformément à l'article 4 de la loi du 17 février 1849 sur les pensions.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
			de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1657	Lange, P.-D.	Chef facteur de station	22 sept. 1871.	Dison	24 janv. 1814.
1658	Collart, Z.-J.-G.	Chef de station	15 juillet 1877.	Noustier-sur-Sambre	20 juillet 1840.
1659	Vander Elst, J.-I.	Chef de division	8 sept. 1877.	Bruxelles	29 mai 1802.
1600	Mersch, J.-B.	Chef de dépôt principal au chemin de fer.	Id.	Luxembourg	17 nov. 1805.
1661	Lambillotte, J.-J.	Chef de station	Id.	Gosselies	21 mai 1808.
1662	Copis, C.	Chef de section principal au chemin de fer.	Id.	Voordt	6 sept. 1808.
1663	Roggemans, P.	Chef de station	Id.	Itterbeek	24 août 1811.
1664	Santerre, L.-J.-J.	Facteur rural	22 id.	Braine-l'Alleud	15 juillet 1812.
1665	Devos, J.-A.-F.	Facteur de perception	8 oct. 1877.	Ypres	18 sept. 1812.
1666	Kwick, F.	Pilote	28 nov. 1877.	Santvliet	25 janv. 1816.
1667	Van Bortel, G.-F.	Id.	Id.	Anvers	14 juin 1816.
1668	Speckens, P.	Id.	Id.	Ostende	14 mars 1820.
1669	Desmet, P.-J.	Id.	Id.	Middelbourg	7 février 1824.
1670	Tyberghein, I.-J.	Facteur de perception	3 déc. 1877.	Menin	13 mars 1852.
1671	Vanden Abeele, J.-F.	Contre-maitre sauveleur	21 nov. 1877.	Nieuport	8 nov. 1815.
1672	Deswarte, J.-J.-L.	Matelot sauveleur	Id.	Id.	23 avril 1815.
1673	Popelier, J.-F.	Id.	Id.	Blankenberghe	18 mars 1817.
1674	Debrae, P.-B.	Id.	Id.	Adinkerke	1 ^{er} oct. 1817.
1675	Gommers, L.-J.	Sous-directeur de secours mari- times.	Id.	Nieuport	21 février 1822.
1676	Heintz, P.	Chef de station	31 déc. 1877.	Luxembourg	1 ^{er} juil. 1810.
1677	Dunnes, J.	Matelot	Id.	Oost-en-West-Souburg	4 avril 1812.
1678	Chatelin, A.-J.	Facteur rural	Id.	Clavier	15 février 1815.
1670	Honin, H.-J.-J.	Facteur de perception	18 id.	Liège	1 ^{er} mai 1815.
1680	Roelandt, J.-B.	Facteur rural	22 id.	Meirelbeke	1 ^{er} juin 1815.
1681	Renier, Z.	Id.	26 id.	Corroy-le-Grand	15 août 1818.
1682	Wouwermans, C.-A.	Capitaine de passage d'eau	3 id.	Bruxelles	17 sept. 1818.
1683	Bertrand, J.-J.	Chef-garde	31 id.	Gand	17 juillet 1822.
1684	Dumont, L.-J.	Facteur rural	Id.	Ciney	21 déc. 1835.
1685	Decoster, C.-L.	Id.	25 janv. 1878.	Deynze	18 janv. 1807.
1686	Léonard, J.-F.	Commis de 1 ^{re} classe des postes	9 id.	Bruges	20 oct. 1811.
1687	Schumaker, C.	Patron de feu-flottant	11 id.	Brême	en janv. 1812.
1688	Dupont, J.-P.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	21 id.	Cheratte	13 sept. 1812.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
"	"	52 7 "	1,900 " <i>Dern. traitement</i>	Art. 5, 9, et 13	1,266	1 ^{er} oct. 1871.	19 janv. 1878.
"	"	51 1 "	2,150 " <i>Dern. traitement</i>	Art. 5 et 9	804	1 ^{er} août 1877.	Id.
"	40 5 "	40 5 "	6,541 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	5,945	1 ^{er} oct. 1877.	Id.
"	40 5 "	40 5 "	5,875 "	Id.	5,055	Id.	Id.
"	52 7 "	52 7 "	2,982 50	Id.	1,405	Id.	19 janv. 1878.
"	42 " "	42 " "	4,766 67	Id. et la loi du 26 mai 1850.	5,080	Id.	Id.
"	41 4 "	41 4 "	6,000 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	5,815	Id.	Id.
26 8 "	8 1 17	54 9 "	902 50	Art. 1 ^{er} et 8	549	Id.	Id.
38 10 "	6 1 "	44 11 "	1,095 35	Art. 1 ^{er} , 8 et 15.	728	1 ^{er} nov. 1877.	Id.
16 10 "	8 4 "	25 2 "	2,500 "	Art. 5 et 8.	1,085	1 ^{er} déc. 1877.	Id.
51 7 "	" 2 "	51 9 "	2,500 "	Id.	1,442	Id.	Id.
"	"	51 6 "	2,500 "	Art. 5 et 9.	1,644	Id.	Id.
26 7 "	" 2 "	26 9 "	2,500 "	Art. 5 et 8.	1,214	Id.	Id.
17 2 "	" 6 "	17 8 "	1,010 "	Id.	525	1 ^{er} janv. 1878.	Id.
"	29 8 "	29 8 "	594 67	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	180	1 ^{er} déc. 1877.	12 avril 1878.
" 11 "	26 4 "	27 3 "	500 58	Art. 5, 8 et 14.	150	Id.	Id.
" 11 "	57 8 10	58 7 "	272 25	Art. 5 et 8.	162	Id.	Id.
" 11 "	57 5 "	58 2 "	272 25	Id.	160	Id.	Id.
"	"	15 2 "	600 " <i>Dern. traitement</i>	Art. 5 et 9.	245	Id.	Id.
"	58 8 "	58 8 "	2,090 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,245	1 ^{er} janv. 1878.	Id.
52 2 "	"	52 2 "	1,560 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 2.	912	Id.	Id.
25 5 "	" 5 "	25 8 "	870 "	Art. 5 et 8.	575	Id.	Id.
26 9 "	" 5 "	27 2 "	1,220 "	Id.	601	Id.	Id.
54 11 "	7 8 20	42 7 "	920 "	Art. 5, 8 et 13	615	Id.	Id.
52 " "	7 6 "	59 6 "	920 "	Id.	615	Id.	Id.
"	35 4 "	55 4 "	2,550 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,586	Id.	Id.
26 4 "	7 4 21	55 8 "	2,190 "	Art. 5 et 8.	1,295	Id.	Id.
27 6 "	5 2 "	50 8 "	920 "	Art. 5 et 8.	504	Id.	Id.
40 2 "	"	40 2 "	921 67	Art. 1 ^{er} , 8, § 2 et 15.	614	1 ^{er} fév. 1878.	Id.
6 1 "	39 11 "	46 " "	2,092 50	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	1,795	Id.	Id.
11 9 "	20 5 "	52 " "	2,246 67	Art. 1 ^{er} et 8.	1,179	Id.	Id.
"	44 4 "	44 4 "	4,000 "	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 13 et la loi du 26 mai 1850.	2,666	Id.	Id.
A REPORTER.fr.					59730		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1689	Tilmanne, P.-J.	Commis des postes.	22 janv. 1878.	Charleroi	1 ^{er} janv. 1815.
1690	Vandercam, J.-G.	Éclusier	19 id.	Lessines.	6 janv. 1814.
1691	Richy, L.-J.	Facteur rural.	25 févr. 1878.	Laroche.	15 févr. 1815.
1692	Gerard, F.-L.	Id.	14 id.	Walcourt.	6 mai 1854.
1693	Hansoul, P.-J.	Facteur de station.	21 sept. 1877.	Machelen	11 mars 1818.
1694	Michils, F.	Facteur de perception.	28 févr. 1878.	Leeuw-St-Pierre	31 oct. 1816.
1695	Boigelot, H.	Commis de 1 ^{re} classe au chemin de fer.	Id.	Namur	22 janv. 1818.
1696	Imar, H.-J.-J.	Id.	Id.	Maestricht.	6 mai 1828.
1697	Rosier, J.-F.-J.	Commis	Id.	Lens	21 janv. 1829.
1698	Lambert, G.-D.	Facteur de station.	Id.	Wauthier-Braine.	7 nov. 1852.
1699	Delandtsheer, G.	Pilote auxiliaire.	30 mars 1878.	Boom.	6 avril 1817.
1700	Lenaerts, J.-B.	Facteur rural.	31 id.	Turnhout.	27 janv. 1818.
1701	Maurissen, L.-H.	Ingénieur en chef à l'Adminis- tration des chemins de fer.	14 id.	Maestricht.	10 juill. 1818.
1702	Joosten, A.	Facteur de perception	31 id.	Turnhout	29 août 1818.
1705	Tonglet, H.-J.	Commis des postes.	12 id.	Spontin.	7 oct. 1844.
1704	Antoine, T.-T.-M.	Chef de station	15 avril 1878.	Grâce-Montegnée.	4 avril 1815.
1705	Leclercq, V.-F.-J.	Facteur de perception.	9 id.	Soignies.	8 déc. 1821.
1706	Lambert, A.-J.	Conducteur des ponts et chaus- sées.	20 déc. 1877.	Grand-Halleux.	15 août 1810.
1707	Crabeels, G.-J.	Professeur à l'école de naviga- tion.	25 mars 1878.	Anvers	27 nov. 1810.
1708	Nassel, C.-F.	Pilote	30 id.	Nieuport	23 nov. 1821.
1709	Hoeben, J.-A.	Facteur rural.	30 avril 1878.	Overpelt	1 ^{er} août 1820.
1710	Decorte, D.-F.	Id.	Id.	Hamme.	30 avril 1827.
1711	Stevens, H.	Id.	Id.	Cappelle-au-Bois	24 sept. 1850.
1712	Delvaux, N.	Id.	Id.	Arlon	2 déc. 1851.
1713	Libert, P.-J.	Percepteur des postes.	15 mai 1878.	Waerschot.	21 juill. 1815.
1714	Minjon, F.-H.	Pontonier.	13 id.	Lierre	8 sept. 1818.
1715	Dechief, J.	Éclusier	13 id.	Ronquières	4 avril 1821.
1716	Son, J.-N.	Facteur rural.	29 juin 1878.	Laroche.	9 juin 1815.
1717	Tombeux, J.-F.	Id.	15 id.	Stavelot.	20 avril 1820.
1718	Willem, J.-J.	Facteur de perception	15 id.	Wanne.	2 févr. 1822.
1719	Lebens, J.-L.-H.	Chef de bureau au service de la régie des chemins de fer.	16 juill. 1878.	Ulestraeten	24 févr. 1812.
1720	Laurensius, B.-F.	Ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées.	20 oct. 1877.	Gand.	6 oct. 1816.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
				REPORTfr.	59,730		
	38 8	38 8	2,600	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,546	1 ^{er} févr. 1878.	12 avril 1878.
	44 3	44 3	1,061 67	Art. 5, 8, § 1 ^{er} et 15	707	Id.	Id.
27 4	8 4	55 8	848 35	Art. 5 et 8	550	1 ^{er} mars 1878.	Id.
17 2	5 7	22 9	891 67	Id.	554	Id.	Id.
	25 7	25 7	1,882 50	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	740	1 ^{er} oct. 1877.	10 juin 1878.
28 11	5 11 27	54 10	1,225 55	Art. 5 et 8	754	1 ^{er} mars 1878.	Id.
	58 11	58 11	5,000	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,796	Id.	Id.
	26	26	5,000	Id.	1,200	Id.	Id.
	28 1	28 1	2,695	Id.	1,164	Id.	Id.
13 2 23	11 1	24 3	1,805	Art. 5 et 8	776	Id.	Id.
15 7	6	16 1	1,150	Id.	554	1 ^{er} avril 1878.	Id.
51 2	7 9 7	58 11	925	Art. 5, 8 et 15	616	Id.	Id.
	56 3	56 3	7,000	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	3,903	Id.	Id.
54 9		54 9	1,025	Art. 5 et 8, § 2.	647	Id.	Id.
	11 9	11 9	1,500	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	271	Id.	Id.
	58 1	58 1	3,100	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,316	1 ^{er} mai 1878.	Id.
52 1	1 5	53 6	1,026 67	Art. 5 et 8	621	Id.	Id.
	41 1 26	41 1	5,120	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , et la loi du 26 mai 1850.	1,972	1 ^{er} janv. 1878.	27 août 1878.
	50 11 29	50 11	1,215	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et la loi du 26 avril 1865.	621	1 ^{er} avril 1878.	Id.
55 5 6	1	55 4	2,500	Art. 5 et 8	1,605	Id.	Id.
51 9	3	52	910	Id.	528	1 ^{er} mai 1878.	Id.
28 1		28 1	910	Art. 5 et 8, § 2	464	Id.	Id.
22 5	3 9	26	876 67	Art. 5 et 8	405	Id.	Id.
21 7		21 7	895	Art. 5 et 8, § 2	351	Id.	Id.
	21 6	21 6	1,602 50	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	530	1 ^{er} juin 1878.	Id.
	58 5 29	58 5	851 25	Id.	505	Id.	Id.
	18 8	18 8	1,000	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	287	Id.	Id.
51	9 7	40 7	950	Art. 1 ^{er} , 8 et 13	620	1 ^{er} juill. 1878.	Id.
50 9	7 11	58 8	950	Id.	620	Id.	Id.
50 8	1 2	51 10	1,250	Art. 5 et 8	707	Id.	Id.
	40 2	40 2	5,000	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	3,089	1 ^{er} août 1878.	Id.
26 5	0	35 3	6,000	Art. 5 et 8	5,694	1 ^{er} nov. 1877.	15 nov. 1878
A REPORTERfr.					75,501		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1721	Brion, J.-G.	Chef de station	28 fév. 1878.	Neder-over-Heembeek.	13 déc. 1817.
1722	Coppens, J.-F.	Facteur rural.	30 avril 1878.	Lenneck-S'-Quentin. . .	13 janv. 1836.
1723	Verlaine, J.-B.-J.	Id.	15 juil. 1878.	Barvaux	9 janv. 1818.
1724	De Wolf, G.	Matelot-caotier	19 août 1878.	Delft	5 avril 1819.
1725	Lepage, T.-J.	Facteur des postes	31 id.	Wavre	29 mai 1819.
1726	Simon, F.-G.	Facteur rural.	21 id.	Thuin	12 mars 1820.
1727	Janssens, L.	Matelot-caotier.	19 id.	Fort-Bath	20 fév. 1822.
1728	Lute, J.	Id.	Id.	Sluis	25 mai 1823.
1729	Kratly, M.	Facteur des postes	21 id.	Charleroi	30 nov. 1825.
1750	Anthonissen, P.-J.	Facteur rural	Id.	Wuestwezel	21 mai 1826.
1751	Boreux, T.-J.-F.	Facteur des postes	Id.	Thorembais-S'-Trond.	12 nov. 1840.
1752	Desmalines, D.-J.	Chef garde	6 sep. 1878.	Ramsdonck	25 mai 1814.
1755	Desmedt, L.-J.-X.	Facteur rural	26 id.	Warocton	8 déc. 1817.
1754	Forgeur, L.-J.	Commis de 1 ^{re} classe au chemin de fer.	4 id.	Barvaux	21 avril 1820.
1753	Byttebier, F.	Facteur des postes	26 id.	Avelghem	12 juin 1820.
1756	Junké, E.-P.	Matelot	16 id.	Ostende	2 sept. 1825.
1757	De Meyer, C.-L.	Facteur rural	26 id.	Aeltre	20 août 1825.
1758	Maréchal, N.-F.-J.	Facteur des postes	Id.	Henri-Chapelle	4 janv. 1827.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊT ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
				REPORT. . . . fr.	73,501		
»	25 4 »	25 4 »	2,077 50	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,068	1 ^{er} mars 1878.	15 nov. 1878.
»	» 8 »	18 0 »	876 67	Art. 5 et 8	293	1 ^{er} mai 1878.	Id.
34 10 »	»	34 10 »	950 85	Art. 5 et 8, § 2	589	1 ^{er} août 1878.	Id.
22 8 »	2 5 »	24 11 »	1,700 » Dern. traitem.	Art. 5 et 9	945	1 ^{er} sept. 1878.	Id.
21 9 »	1 8 »	23 5 »	1,035 55	Art. 5 et 8	455	Id.	Id.
31 0 »	2 2 »	35 8 »	955 55	Id.	565	Id.	Id.
7 8 »	16 5 »	24 1 »	1,566 67	Id.	614	Id.	Id.
»	»	22 4 »	1,700 » Dern. traitem.	Art. 5 et 9	878	Id.	Id.
28 » »	» 7 »	28 7 »	1,255 55	Art. 5 et 8	658	Id.	Id.
10 5 »	1 5 »	17 10 »	885 55	Id.	282	Id.	Id.
11 10 »	5 8 »	17 0 »	1,196 67	Id.	561	Id.	Id.
52 6 »	2 11 »	55 5 »	2,182 50	Id.	1,587	1 ^{er} oct. 1878.	Id.
55 6 »	»	55 6 »	935 »	Art. 3 et 8, § 2	605	Id.	Id.
56 0 »	»	56 9 »	2,052 50	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,669	Id.	Id.
52 8 »	1 3 »	55 11 »	1,052 50	Art. 5 et 8	655	Id.	Id.
24 4 »	»	24 4 »	1,560 »	Art. 3 et 8, § 2	690	Id.	Id.
18 5 »	»	18 5 »	885 »	Id.	296	Id.	Id.
27 1 »	5 7 »	30 8 »	1,097 50	Art. 3 et 8	600	Id.	Id.
TOTAL fr.					86,047		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} avril au 31 décembre 1878, au nombre de 48, s'élèvent ensemble à					45,005		
RESTE fr.					41,044		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 31 décembre 1878, les pensions inscrites au nombre de 1738, s'élèvent à . . .					1,206,951		
Et les pensions éteintes, au nombre de 1001, à					668,519		
RESTE fr.					628,612		

(332)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

—

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1880 est établi sur un effectif moyen de 45,093 hommes et de 8,949 chevaux.

Cet effectif est le même que celui qui a servi de base au Budget de l'exercice 1879.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1880, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 318,900 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	105,400 »
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains .	100,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	25,000 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc	70,000 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie .	500 »
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre. . .	8,000 »
Remboursements divers	10,000 »
SONNE ÉGALE. fr.	<u>318,900 »</u>

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1880 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes . fr. 43,947,125 »	} 44,134,700 »
Dépenses extraordinaires et temporaires. 187,575 »	
Le crédit général voté pour 1879 se monte à.	<u>44,040,000 »</u>
Le Budget de 1880 présente donc une augmentation de fr.	<u>94,700 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence provient presque entièrement de ce que l'année 1880 est *bissextile*, ce qui occasionne une augmentation de $\frac{1}{365}$, de toutes les allocations qui se décomptent *par jour*.

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour plusieurs articles du Budget de 1880 et ceux portés au Budget de 1879.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
2	Traitements des fonctionnaires et employés civils	18,000 »	»
6	Id. de l'état-major général	418 10	»
7	Id. id. des provinces et des places	42 50	»
8	Id. du service de l'intendance	25 80	»
9	Id. id. de santé des hôpitaux	5 10	»
12	Id. et solde de l'infanterie	20,587 06	»
13	Id. id. de la cavalerie	6,006 00	»
14	Id. id. de l'artillerie	7,878 »	»
15	Id. id. du génie	1,323 01	»
16	Id. id. du bataillon d'administration	994 48	»
22	Pain et viande { Litt. a. Pain fr. 7,378 02 Litt. b. Viande 13,116 48	20,494 50	»
23	Fourrages en nature	15,150 05	»
24	Casernement des hommes	358 87	»
29	Remonte	3,510 »	»
53	Dépenses imprévues	20 85	»
	TOTAUX fr.	94,700 »	»
	RESTE augmentation nette fr.	94,700 »	»

Les différences indiquées ci-dessus sont détaillées dans les notes données ci-après, sur les différents articles du Budget auxquelles elles se rapportent.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires et employés civils.*

Augmentation fr. 18,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans tous les Départements ministériels, autres que celui de la Guerre, les emplois supérieurs de l'Administration centrale sont occupés par des fonctionnaires *civils* qui portent le titre de secrétaire général, directeur général, inspecteur général et directeur, et dont les traitements varient de 7,000 à 12,000 francs par an.

Au Département de la Guerre, la direction de tous les services est dévolue, en raison de leur spécialité, à des officiers généraux ou supérieurs de l'armée et les fonctionnaires civils de l'Administration centrale ne peuvent y parvenir qu'au rang de sous-directeur ou chef de division, au traitement maximum de 7,000 francs.

D'un autre côté, les fonctionnaires civils du Ministère de la Guerre n'ont d'autre chance d'avancement que celles qui résultent du décès, de la pension ou de la démission de leurs collègues, puisque ce Département ne dispose, en dehors de l'Administration centrale, d'aucun emploi qui puisse leur être conféré, tandis que, dans les diverses administrations qui dépendent des autres Ministères, il existe une foule d'emplois qui peuvent être donnés au personnel de l'Administration centrale, et qui offrent aux fonctionnaires civils de nombreuses chances d'avancement et d'avenir.

La carrière des fonctionnaires et employés civils du Ministère de la Guerre est donc forcément *moins étendue et plus lente* que celle de leurs collègues des autres Départements, et, dans des conditions aussi désavantageuses, ce personnel devrait au moins trouver une compensation dans la hauteur des appointements auxquels il peut aspirer.

Il ne serait donc que juste d'accorder aux fonctionnaires et employés civils du Ministère de la Guerre, un traitement *quelque peu plus élevé* que celui des grades correspondants dans les autres Départements, et cependant le tableau donné à la suite de la présente note (annexe n° 1) démontre que les traitements adoptés au Département de la Guerre pour les grades de sous-directeur ou chef de division, de chef et sous-chef de bureau et d'employé de 1^{re} et 2^e classe, sont équivalents pour certains grades, mais qu'ils sont, en général, moins élevés que ceux fixés dans les autres Départements.

En présence de cette situation, le Ministre de la Guerre estime qu'il y a lieu de reviser et de renforcer l'échelle des traitements des fonctionnaires et employés civils de son Département, conformément au tableau placé à la suite de la présente note (annexe n° 2), et il espère que la Législature n'hésitera pas à lui accorder le supplément de crédit de 8,870 francs nécessaire pour pouvoir mettre cette mesure à exécution.

Le Département de la Guerre demande, en outre, un supplément de crédit de 9,150 francs pour pouvoir augmenter le nombre des gens de service de l'Administration centrale.

Ce personnel se compose actuellement de 17 employés⁽¹⁾, parmi lesquels

(1) 1 garde-magasin.
 1 huissier du cabinet.
 6 messagers.
 2 concierges.

3 lithographes.
 1 lingère.
 2 boute-feux.
 1 commissionnaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

on ne compte que 6 messagers pour le service de tous les bureaux, et l'on est obligé de suppléer à l'insuffisance notoire de ce nombre, par des militaires qui sont détachés des régiments comme plantons, et que l'on doit employer comme messagers.

Cette mesure offre de sérieux inconvénients, car ces plantons-messagers doivent être souvent renvoyés à leur corps, pour cause d'inaptitude, et ils partent en tous cas, au bout d'un an, lorsque leur classe de milice est envoyée en congé; le service des bureaux souffre beaucoup de ces mutations continues, et il importe de remédier à cette situation.

Le nombre des messagers civils permanents devrait être porté de 6 à 13, afin de pouvoir établir le service comme suit :

	1 pour le cabinet du Ministre,
	6 pour le cabinet des six directeurs,
	6 pour les six directions.
TOTAL . . .	13

et l'on pourrait ainsi diminuer d'autant le nombre des militaires détachés comme plantons.

Il faut en outre pourvoir à un nouvel emploi de concierge pour la troisième entrée du Ministère de la Guerre, qui sera établie rue de Louvain, dans les nouveaux bâtiments en construction.

Cette augmentation totale de huit employés (gens de service) justifie la demande du supplément de crédit précité de 9,130 francs, soit en moyenne environ 1,140 francs pour le traitement de chacun d'eux.

CHAPITRE II

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.*

Augmentation fr.	413 10
----------------------------	--------

provenant de l'année bissextile (243 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation fr.	42 50
----------------------------	-------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant de l'année bissextile (23 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

ART. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Augmentation. fr. 23 80

provenant de l'année bissextile (14 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Augmentation. fr. 5 10

provenant de l'année bissextile (3 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation. fr. 20,587 96

provenant de l'année bissextile comme suit :

-Solde des sous-officiers et soldats fr.	19,908 76
Supplément de solde du cadre du corps de discipline et de correction	47 40
254 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c ^s	431 80
TOTAL fr.	<u>20,387 96</u>

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation. fr. 6,096 90

NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	5,661 30
Masse d'écurie.	435 60
	<hr/>
TOTAL fr.	6,096 90
	<hr/>

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation. fr.	7,878 »
	<hr/>

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	7,599 92
38 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c ^s	64 60
Masse d'écurie.	213 48
	<hr/>
TOTAL fr.	7,878 »
	<hr/>

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation. fr.	1,323 91
	<hr/>

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	1,261 01
37 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c ^s	62 90
	<hr/>
TOTAL fr.	1,323 91
	<hr/>

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Augmentation. fr.	994 48
	<hr/>

provenant de l'année bissextile (solde des sous-officiers et soldats).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation. fr. 20,494 50

provenant de l'année bissextile comme suit :

Litt. a. Pain.	40,989 journées à 18 c ^s	. fr.	7,378 02	} 20,494 50
Litt. b. Viande.	40,989 — à 32 c ^s	. . .	13,116 48	

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Augmentation. fr. 13,150 05

provenant de l'année bissextile comme suit :

Charges ordinaires et permanentes.

4,187 rations fortes	à fr. 1 65 c ^s	. . . fr.	6,908 55	} 13,132 05
4,149 — légères	à fr. 1 30 c ^s	6,223 50	

Charges extraordinaires et temporaires.

12 rations légères à fr. 1 30 c^s fr. 18 »

TOTAL fr. 13,150 05

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation. fr. 358 87

provenant de l'année bissextile comme suit :

6,573 journées de couchage sur les fournitures des villes
à 05 c^s fr. 328 75

1,506 journées de couchage sur les fournitures de l'État
à 02 c^s 30 12

TOTAL fr. 358 87

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 29. — Remonte.

Augmentation. fr. 5,510 »

La remonte ordinaire était calculée aux Budgets antérieurs à raison de $\frac{2}{15}$ ou $13 \frac{1}{5}$ p. % de l'effectif en chevaux, pour la cavalerie, et de $\frac{1}{4}$ ou $14 \frac{1}{4}$ p. % de l'effectif pour l'artillerie.

Depuis 1869, les prix d'achat des chevaux de remonte sont prévus au Budget comme suit :

Chasseurs et lanciers fr.	850 »	} chevaux étrangers.
Guides.	950 »	
Artillerie. Chevaux de selle	950 »	
— Chevaux de trait	650 »	chevaux indigènes.

Le Budget alloue en outre un crédit de 10,000 francs pour primes à accorder pour les chevaux nés et élevés en Belgique.

Les prix indiqués ci-dessus ont subi, depuis 10 ans, un renchérissement notable, et pour l'exercice 1878, le Département de la Guerre a payé les chevaux de remonte aux taux suivants :

	ÉTRANGERS.	INDIGÈNES.
Chasseurs et lanciers fr.	1,100 »	1,150 »
Guides	1,150 »	1,200 »
Artillerie. Chevaux de selle	1,150 »	1,200 »
— Chevaux de trait	»	825 »

Les crédits alloués aux Budgets antérieurs, pour la remonte ordinaire, auraient donc été insuffisants, si l'on avait dû acheter le nombre de chevaux sur lequel ces crédits sont basés; mais comme les pertes en chevaux n'ont pas atteint les proportions de $13 \frac{1}{5}$ p. % ou de $14 \frac{1}{4}$ p. % de l'effectif budgétaire, le Département de la Guerre a pu faire face à l'augmentation du prix des chevaux, sans demander des crédits supplémentaires, parce que les achats ont porté sur un nombre de chevaux moins élevé, et parce que, dans ces derniers temps, le déficit a pu être couvert, le cas échéant, au moyen des transferts autorisés par l'article 4 de la loi du Budget.

Comme il est certain que la valeur des chevaux tend plutôt à s'accroître qu'à redescendre à son ancien taux, le Département de la Guerre pense que pour la remonte, comme pour les vivres et les fourrages, il faut tenir compte de la situation constatée par les faits et porter au Budget de 1880 les crédits nécessaires pour l'achat des chevaux, en se basant sur les prix réels et en calculant le nombre de chevaux à acheter d'après la proportion moyenne des pertes annuelles.

Les deux tableaux ci-après donnent, par arme, le relevé exact des pertes

NOTE PRÉLIMINAIRE.

en chevaux pendant les trois dernières années, et indiquent la proportion pour cent de ces pertes, sur l'effectif budgétaire.

1° Cavalerie.

ANNÉES.	CHEVAUX DE TROUPE			TOTAL des pertes.	EFFECTIF en CHEVAUX DE TROUPE compris AU BUDGET.	PROPORTION p. % des pertes sur l'effectif BUDGÉTAIRE.
	vendus par réforme.	abattus.	morts.			
1876.	255	116	206	577	4840	11 ⁹³ p. %
1877.	505	112	151	548	4840	11 ⁵² —
1878.	565	85	121	500	4840	11 ⁷⁵ —
TOTAUX.	925	311	458	1,604		
MOYENNE GÉNÉRALE des trois années.	508	104	155	505	4840	11 ⁶⁷ p. %

2° Artillerie.

ANNÉES.	CHEVAUX DE TROUPE			TOTAL des pertes.	EFFECTIF en CHEVAUX DE TROUPE compris AU BUDGET.	PROPORTION p. % des pertes sur l'effectif BUDGÉTAIRE.
	vendus par réforme.	abattus.	morts.			
1876.	78	58	77	215	2572	8 ⁰⁷ p. %
1877.	64	47	65	176	2572	7 ⁴² —
1878.	70	57	54	181	2572	7 ⁶³ —
TOTAUX.	212	162	196	570		
MOYENNE GÉNÉRALE des trois années.	70	54	65	190	2572	8 ⁰¹ p. %

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On voit ainsi que la moyenne générale des pertes annuelles est actuellement :

Pour la cavalerie de 11⁰⁷ p. % au lieu de 13 ¹/₃ p. %.
 Pour l'artillerie de 8⁰¹ p. % au lieu de 14 ¹/₄ p. %.

On peut donc admettre que les pertes en chevaux ne dépasseront pas en moyenne 11 ³/₄ p. % de l'effectif budgétaire pour la cavalerie et 8 p. % pour l'artillerie.

Dans ces conditions, le calcul des crédits nécessaires pour la remonte ordinaire doit être établi comme suit :

Chasseurs et lanciers. 11 ³ / ₄ p. % sur 3,630 chevaux = environ 426 chevaux à 1,100 francs.	fr.	468,600	»	
Guides. 11 ³ / ₄ sur 1,210 chevaux = environ 142 chevaux à 1,150 francs		163,300	»	
Artillerie. Selle. 8 p. % sur 794 chevaux = environ 63 chevaux à 1,150 francs.		72,450	»	
Artillerie. Trait. 8 p. % sur 1,578 chevaux = environ 126 chevaux à 825 francs		103,950	»	
	TOTAL.	fr.	808,300	»
Primes à accorder pour chevaux nés et élevés en Belgique. fr.		10,000	»	
	TOTAL du crédit nécessaire pour 1880	fr.	818,300	»
Le crédit alloué aux Budgets antérieurs est de	fr.	812,790	»	
Soit pour 1880 une augmentation de	fr.	5,510	»	

CHAPITRE XI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Diminution. fr. 20 83

pour arrondir le chiffre total du Budget.

Le Ministre de la Guerre,
 RENARD.

ANNEXES A LA NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNEXE N° 1.

Tableau comparatif de la hiérarchie des grades et de l'échelle des traitements des fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale des divers Ministères.

GRADES.	MINISTÈRES						
	des Affaires étrangères.	des Finances.	de l'Instruction publique.	de l'Intérieur.	de la Justice.	des Travaux publics.	de la Guerre.
Secrétaire général	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	"
Directeur général (ou administrateur des chemins de fer)	"	10,000	10,000 9,000	10,000 9,000	9,000	12,000	"
Inspecteur général	"	9,000 9,000	"	"	7,000	9,000	"
Directeur	8,000	8,000	8,000 7,000	8,000 7,000	7,000	8,000	"
Sous-directeur ou chef de division	7,000	6,500 6,000	6,500	6,500	6,500 5,500	7,000 6,500	7,000
	6,500		6,000	6,000		6,500	6,500
	6,000		5,500	5,500		6,000	6,000
Chef de bureau	5,000	5,000 4,200	5,000	5,000	5,000 4,000	5,000 4,500	5,000
	4,250		4,600	4,600		4,500	4,500
	3,500		4,200	4,200		4,000	4,000
Sous-chef de bureau ou commis-chef.	"	3,800 3,200	"	"	3,800 3,100	3,500 3,000	3,600 3,300 3,150
	Employé ou commis	de 1 ^{re} classe.	3,500	4,000	4,000	3,000	2,600
3,350			3,600	3,600	2,600	2,200	2,625
3,200			3,200	3,200	2,600	2,200	2,310
de 2 ^e classe.		3,200	3,000	3,000	2,500	1,800	2,200
		2,925	2,600	2,600	2,500	1,800	1,760
		2,650	2,200	2,200	2,100	1,500	1,520
de 3 ^e classe.	2,650	"	"	"	2,000	1,200	"
	2,375	"	"	"	1,200	1,000	"
2,100	"	"	"	"	"	"	
Commis d'ordre	de 1 ^{re} classe.	"	2,600	2,600	"	"	"
		"	2,400	2,400	"	"	"
	de 2 ^e classe.	"	2,200	2,200	"	"	"
		"	2,000	2,000	"	"	"
de 3 ^e classe.	"	1,900	1,900	"	"	"	
	"	1,800	1,800	"	"	"	
Expéditionnaire	de 5 ^e classe.	"	1,600	1,600	"	"	"
		"	1,500	1,500	"	"	"
		"	1,400	1,400	"	"	"
Expéditionnaire	"	"	"	"	"	2,000	"
						1,800	"
						1,500	"
						1,200	

ANNEXE N° 2.

Tableau du personnel civil de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre, avec indication des traitements qui sont alloués d'après les fixations du Budget de 1879 et des traitements qui sont proposés au Budget de 1880.

EMPLOIS.	FIXATIONS DU BUDGET DE 1879.			PROPOSITIONS AU BUDGET DE 1880.		
	Nombre d'employés.	TRAITEMENTS		Nombre d'employés.	TRAITEMENTS	
		par unité.	par catégorie.		par unité.	par catégorie.
Sous-directeurs ou chefs de division.	3	7,000	7,000	3	7,800	7,800
	1	6,500	6,500	1	7,100	7,100
	1	6,000	6,000	1	6,400	6,400
Chefs de bureau	5	5,000	15,000	5	5,400	16,200
	2	4,500	9,000	2	4,000	9,800
	5	4,000	12,000	5	4,400	15,200
Sous-chefs de bureau	5	5,600	10,800	5	5,900	11,700
	5	5,500	9,900	5	5,600	10,800
	5	5,150	9,450	5	5,300	9,900
Employés de 1 ^{re} classe	4	2,940	11,760	4	5,000	12,000
	4	2,625	10,500	4	2,700	10,800
	4	2,510	9,240	4	2,400	9,600
Employés de 2 ^e classe	6	2,200	15,200	6	2,200	15,200
	6	1,760	10,560	6	1,800	10,800
	6	1,520	7,920	6	1,400	8,400
TOTAUX	50		148,850	50		157,700

L'augmentation demandée pour 1880 est en totalité de 8,870 francs.

Les employés des grades inférieurs, dont le traitement a été augmenté de 5 ou 10 p. % en vertu de la loi du 2 juillet 1875, n'obtiendront qu'une majoration qui varie de 40 à 90 francs, afin d'arrondir le chiffre de leur traitement.

Pour les grades plus élevés, les augmentations proposées sont de :

150 et 300 francs pour les sous-chefs de bureau,

400 francs pour les chefs de bureau,

400, 600 et 800 francs pour le sous-directeur et les chefs de division.

Le traitement le plus élevé de la hiérarchie serait ainsi de 7,800 francs au lieu de 7,000 francs.

(346)

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1880, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions cent-trente-quatre mille sept cents francs* (44,134,700 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande) à l'article 23 (fourrages en nature) et vice versa, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1880, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1881.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	.	} 475,000 .
2	— des fonctionnaires et employés civils	101,000	.	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000	.	
4	Matériel	35,000	.	
5	Dépôt de la Guerre et institut cartographique militaire	40,000	150,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	896,415 10	.	} 1,457,470 40
7	— — des provinces et des places	303,042 50	.	
8	— du service de l'intendance	258,023 80	.	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	200,005 10	.	} 1,008,405 10
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	582,500	.	
11	Service pharmaceutique.	155,000	.	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	13,525,887 00	.	} 24,597,928 25
13	— — de la cavalerie	3,758,006 90	50,447	
14	— — de l'artillerie.	5,312,378	.	
15	— — du génie	1,280,623 01	.	
16	— — du bataillon d'administration	681,404 48	.	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER fr.		27,356,305 76	180,447	27,536,812 75

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,556,365 75	180,447 »	27,556,812 75
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	255,600 »	»	206,400 »
18	Dépenses d'administration	42,800 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 »	»	1,082,555 »
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,460,000 »	»	1,460,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande.	6,702,294 50	»	15,467,073 42
23	Fourrages en nature.	4,744,432 05	6,588 »	
24	Casernement des hommes	713,558 87	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»	
27	Transports généraux.	65,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	818,500 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	45,821,706 17	187,035 »	44,008,741 17

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	43,821,706 17	187,035 .	44,008,741 17
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	110,460 .	540 .	111,000 .
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,058 83	.	14,058 83
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	43,047,125 .	187,575 .	44,134,700 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(352)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr	21,000	•
2	•	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 157,700	191,000	•
	•	— des huissiers, messagers et gens de service. 33,300		
3	•	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	18,000	•
	•	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	55,000	•
	•	Chauffage et éclairage. 13,000		
	•	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la guerre fr 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
Charges ordinaires et permanentes.				
		Reconnaisances militaires, achats d'instruments, etc. fr. 5,000	26,000	
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
b.		Charges extraordinaires et temporaires.	40,000	150,000
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000		
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}			323,000	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	21,000 »	21,000 »	•	•	
	191,000 »	175,000 »	18,000 »	•	
	16,000 »	16,000 »	•	•	
	55,000 »	55,000 »	•	•	
	190,000 »	190,000 »	•	•	
	473,000 »	455,000 »	18,000 »	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.		
				ÉTATS-MAJORS.		
				<i>État-major général.</i>		
				Officiers généraux		
				SECTION D'ACTIVITÉ.		
		9	30	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 *		
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 *		
					395,100 *	
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,975 50		
					393,124 50	
				SECTION DE RÉSERVE.		
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 *		
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . . . 10,160 . . . 40,640 *		
					70,240 *	
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 351 20		
					69,888 80	
				TOTAL. . . . fr. 463,013 50		
				A DÉDUIRE :		
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 *		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 50		
					18,407 50	
				RESTE fr. 444,605 80		
				A AJOUTER :		
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 *		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 *		
					1,990 *	
				TOTAL. . . . fr. 446,595 80		
				Corps d'état-major.		
		4	12	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 38,000 *		
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 *		
		8	16	Majors, à 6,500 50,400 *		
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 91,800 *		
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 *		
					261,400 *	
		46	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,507 *		
					260,003 *	
		79	200	A REPORTER. . . . fr. 706,688 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS ajoutés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT.	fr. 706,888 80	
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVOIR :		
				» 2 1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à fr. 1,500 . . . fr. 1,500 »		
				» 10 5 — — de 2 ^e classe . . . à . . . 1,000 . . . 5,000 »		
				» 12 6 — — de 3 ^e classe . . . à . . . 850 . . . 5,100 »		
				» 12 6 lieutenants d'infanterie. à . . . 850 . . . 5,100 »		
				» 2 1 lieutenant d'artillerie à . . . 375 . . . 375 »		
				» 2 1 capitaine en 1 ^{er} du génie à . . . 500 . . . 500 »		
				» 2 1 lieutenant du génie. à . . . 375 . . . 375 »		
				» 42	17,750 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	88 75	
					17,661 25	
				TOTAL.	fr. 724,350 05	
				Indemnité de vivres de campagne.		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative).	1,768 45	
				Indemnité de fourrages.		
				242 chevaux \times 365 = 88,530 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^{ts}	fr. 150,161 »	
				e. A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division	fr. 620 50	
				Augmentation pour l'année bissextile 245 journées	415 10	
					151,194 00	896,413 10
				Frais de bureau.		
				2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 »	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 »	
				2 — des circonscriptions militaires. $\left. \begin{array}{l} 1 \text{ à } 1,500 \text{ »} \\ 1 \text{ à } 1,200 \text{ »} \end{array} \right\}$	2,700 »	
				4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . .	2,400 »	
				2 — — de cavalerie, à 600 . . .	1,200 »	
				10 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . .	8,000 »	
					19,100 »	
				A REPORTER.	fr. 896,413 10	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
896,415 10	896,000 •	415 10	•		
896,415 10	896,000 •	415 10	•		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	EFFECTIF. HORDES. CHEVACS.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					REPORT. fr.	896,415 10	.
				État-major des provinces et des places.			
				État-major des provinces.			
	a.	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 .		
		.	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 .		
		5	19		55,300 .		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50		
					55,023 50		
				État-major des places.			
	b.	5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500 37,500 .		
		4		— de 2 ^e — , à	5,500 22,000 .		
		0		— de 3 ^e — , à	4,500 40,500 .		
		2	a) 6	Majors, à	3,800 7,600 .		
		0		Adjutants de 1 ^{re} classe, à	5,150 28,550 .		
		8		— de 2 ^e — , à	2,525 20,200 .		
		4		— de 3 ^e — , à	2,100 8,400 .		
					164,550 .		
		41	6	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	822 75		
					163,727 25		
				Aumôniers.			
	c.			Traitement des aumôniers et desservants	44,950 .		
						303,042 50	
				Indemnité de vivres de campagne.			
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,016 75		
				Indemnité de fourrages.			
	e.			25 chevaux \times 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c.	15,512 50		
				Augmentation pour l'année bissextile 25 journées.	42 50		
					15,555 .		
				Frais de bureau.			
	f.			9 commandants de province b).	9,600 .		
		1		— de place, à	1,200 1,200 .		
		2		— — , à	1,000 2,000 .		
		1		— — , à	800 800 .		
		7		— — , à	500 3,500 .		
		10		— — , à	400 4,000 .		
		3		— — , à	240 720 .		
		5		— — , à	150 750 .		
		2		— — , à	100 200 .		
					22,770 .		
					A REPORTER. fr.	1,199,455 60	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,415 10	896,000 "	415 10	"		
303,042 50	303,000 "	42 50	"		a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
1,100,455 60	1,100,000 "	455 60	"		b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
1,190,455 60	1,199,000 •	455 60	•	
258,025 80	258,000 •	25 80	•	
1,457,479 40	1,457,000 •	479 40	•	

a) COMPOSITION ORGANIQUE.		
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.
Intendant en chef	1	} 55
— de 1 ^{re} classe	3	
— de 2 ^{me} —	6	
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	} 180
— de 2 ^{me} —	13	
Capitaines quartiers-maitres	38	} 185
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	76	
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	37	
	35 (*)	180
		185

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.		
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).		
				Traitement des officiers de santé.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	34,000	•
		7	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	40,700	•
		1	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	•	— adjoints, à 2,025	52,500	•
a.		1	•	Pharmacien principal, à 5,500	5,500	•
		12	•	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	50,400	•
		12	•	— de 2 ^e classe, à 5,250	63,000	•
		12	•	— de 3 ^e classe, à 2,800	33,600	•
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500	•
		71	5		287,100	•
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,455 50	
					285,644 50	
9				Indemnité de vivres de campagne.		
	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,374	•
				Indemnité de fourrages.		
	c.			5 chevaux \times 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^e	1,861 50	
				Augmentation pour l'année bissextile 5 journées	5 10	
					1,866 60	
				Frais de bureau.		
	d.			Inspecteur général du service de santé.	2,000	•
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
10				650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 89 centimes fr. 578,945	578,945	•
				4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation	5,555	•
					582,500	•
				Service pharmaceutique.		
11				Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	135,000	•
				TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	1,008,405 10	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
290,905 10	290,900 »	5 10	»	
582,500 »	582,500 »	»	»	
135,000 »	135,000 »	»	»	
1,008,405 10	1,008,400 »	5 10	»	

a)		
COMPOSITION organique.		
	SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.
Inspecteur général	1	»
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»
— principaux de 2 ^e classe.	7	»
— do régiment { de 1 ^{re} classe. 10	»	35
— de 2 ^e classe — 25		
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	35
— — de 2 ^e —	»	45
— adjoints.	20	»
Pharmacien principal	1	»
— de 1 ^{re} classe	12	»
— de 2 ^e —	12	»
— de 3 ^e —	12	»
Inspecteur vétérinaire	1	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	12
— de 2 ^e —	»	15
— de 3 ^e —	»	8
	71	(*) 118
	219	

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b)	
Infanterie.	408,700 journées.
Cavalerie.	95,500 »
Artillerie.	125,900 »
Génie.	22,500 »
Bataillon d'administration	2,500 »
TOTAL.	650,500 journées.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE IV.		
				SOLDE DES TROUPES.		
				<i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>		
				Traitement, solde et accessoires.		
		1852	254	Officiers de tous grades fr. 5,447,900 81		
		25571	•	Sous-officiers et soldats 7,445,408 40		
				Augmentation pour l'année bissextile 10,956 16		
				<u>7,405,464 56</u>		
		27425	254			
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr. 50,000 •		
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 10,200 •		
12	a.			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 50,000 •		
				Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs 515,344 •		
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 40,000 •		
				<u>15,374,959 57</u>		
				A DÉDUIRE		
				Pour 408,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. fr. 249,307 •		
				Pour vacances et petites permissions 271,703 21		
				<u>521,010 21</u>		
				<u>12,853,949 16</u>		
				<u>A REPORTER. . . fr. 12,853,949 16</u>		

(366 bis)

1878/79

N° 87

Infanterie

Composition de cette armes

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 12,853,940 16		
		Indemnité de fourrages.		
		254 chevaux × 565 = 02,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 70 c. 157,607 *		
	b.	Augmentation pour l'année bissextile : 254 journées 431 80		
		158,038 80		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 *		
		Logement et nourriture.		
			13,525,887 06	
12 (suite).		Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 *		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 *		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 *		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 *		
		1 école d'enfants de troupe. 800 *		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 *		
		283,900 *		
		A REPORTER. fr. 13,525,887 06		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,525,887 90	13,505,500	20,387 96	»		
15,525,887 90	13,505,500	20,387 96	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LIVRE A des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		REPORT. fr.	13,525,887 96	•										
		EFFECTIF.												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">500</td> <td style="text-align: center;">640</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,680</td> <td style="text-align: center;">4,840</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,040</td> <td style="text-align: center;">5,480</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	500	640	5,680	4,840	6,040	5,480		
EFFECTIF.														
HOMMES.	CHEVAUX.													
500	640													
5,680	4,840													
6,040	5,480													
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>												
		Traitement, solde et accessoires.												
		Officiers de tous grades fr. 1,425,735 50												
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,066,374 50												
		Augmentation pour l'année bissextile 5,601 50												
		<u>2,072,035 80</u>												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. . fr. 18,000 •												
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 •												
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 •												
15	a.	Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 75,000 •												
		<u>3,605,271 50</u>												
		Charge temporaire :												
		Traitement de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :												
		Six capitaines commandants à 5,100 francs 30,600 •												
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments 153 •												
		<u>30,447 •</u>												
		TOTAL. fr. 3,635,718 50												
		A DÉDUIRE :												
		Pour 95,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 78,372 •												
		Pour vacances et petites permissions 44,852 •												
		<u>123,204 •</u>												
		<u>3,512,514 50</u>												
		A REPORTER. fr. 3,512,514 50	13,525,887 96	•										

(370 bis)

1878/79

N° 87

Cavalerie

Composition de cette armes

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,525,887 96	13,505,500 »		20,387 96	•	
13,525,887 96	13,505,500 »		20,387 96	•	

DÉVELOPPEMENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 5,512,514 50	15,525,887 90	»
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 » Augmentation pour l'année bissextile : 4,840 journées. 455 00 ----- 159,420 00		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 5,000 »		
			5,758,096 90	50,447 »
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 32,400 ----- 42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr. 53,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,600 »		
		TOTAL. fr. 5,788,545 90		
		A REPORTER. fr.	17,283,984 80	50,447 »

13
(suite.)

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,525,887 90	13,505,500 »		20,387 90	»	
3,788,545 90	3,782,447 »		6,098 90	»	
17,314,431 80	17,387,947 »		26,484 80	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	17,283,084 80	30,447 "
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
		<i>Officiers.</i>		
		Colonels, à 9,500 . . . fr. 47,500 "		
		Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 35,500 "		
		Majors, à 6,500 . . . 31,500 "		
		Capitaines commandants, à 4,600 . . . 52,200 "		
		— en second de 2 ^e classe, à 5,500 . . . 58,500 "		
		Majors commandants du matériel, à 5,500 . . . 27,500 "		
		Garde d'artillerie principal, à 4,600 . . . 4,600 "		
		Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à 5,700 . . . 20,600 "		
		— de 2 ^e —, à 2,750 . . . 22,000 "		
		— de 5 ^e —, à 2,100 . . . 10,800 "		
		285,700 "		
		A DÉDUIRE $\frac{2}{3}$ p. o/o pour médicaments . . . 1,428 50		
		RESTE fr. 284,271 50		
		<i>Sous-officiers et employés.</i>		
		Conducteurs de 1 ^{re} classe, à . 1,500 . . . fr. 45,000 "		
		— de 2 ^e —, à . 1,500 . . . 50,000 "		
		Maitres artificiers, à 1,500 . . . 7,500 "		
		Contrôleur principal, à 3,500 . . . 3,500 "		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,800 . . . 8,400 "		
		— de 2 ^e —, à 2,300 . . . 6,900 "		
		Réviseurs, à 2,000 . . . 8,000 "		
		118,100 "		
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>		
		Officiers de tous grades 1,957,924 19		
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,775,970 80		
		Augmentation pour l'année bissextile 7,599 92		
		2,781,570 72		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . . . 55,000 "		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 1,500 "		
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 8,000 "		
		Première mise de petit équipement à allouer à 2,058 miliciens et 200 volontaires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. . . 32,200 " } 1,614 — à pied, à 36 " . . 58,104 " } 90,504 "		
		6,256,670 41		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 125,900 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes 90,447 "		
		Pour vacances et petites permissions 85,572 69		
		174,019 60		
		5,082,650 72		
		A REPORTER. fr. 5,082,650 72	17,283,084 80	30,447 "

EFFECTIF.	
HOMMES.	CHEVAUX.
5	10
5	5
5	5
7	7
11	11
5	"
1	"
8	"
8	"
8	"
65	58
50	"
50	"
5	"
1	"
5	"
5	"
4	"
76	"
502	484
7,860	2,372
8,562	2,856

14 a.

(374 bis)

1878/79

N° 87

Artillerie

Composition de cette armes

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,514,451 80	17,287,047 "		20,484 86	.	
17,514,451 80	17,287,047 "		20,484 86	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 3,082,850 72	17,285,984 86	30,447 »
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux \times 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^o fr. 23,579 » Augmentation pour l'année bissextile 38 journées 64 60 <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	23,643 60	
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,020 20 Augmentation pour l'année bissextile : 2,372 journées 213 48 <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	78,135 68	
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000 »	5,512,378 »	
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année. 5,000 Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000 — — à Brasschaet (id.). 22,800 <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	20,800 journées, à fr. 1 25 c ^o . . . fr. 37,250 »	
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
	f.	Inspecteur général. fr. 2,500 » Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 » Inspecteur des armes de guerre. 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 » Bataillon du train et compagnies spéciales. 6,800 » <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	75,700 »	
		A REPORTER. fr.	22,590,362 86	30,447 »
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,314,451 86	17,287,047	26,484 86	»		
5,312,378	5,304,500	7,878	»		
22,626,800 86	22,592,447	54,362 86	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	
				DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	22,506,562 80	50,447 *
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		3 6	Colonels, à	9,500 . . . fr.	28,500 *
		6 6	Lieutenants-colonels, à	7,100	42,600 "
		6 6	Majors, à	6,500	57,800 "
		17 } 7	Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600	78,200 "
		11 } 7	— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	3,700	40,700 "
		11 } 7	Lieutenants, à	2,875	31,625 "
		54 25			250,425 *
			A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments		1,297 12
				RESTE.	258,127 88
		<i>Gardes.</i>			
		7 "	Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . . fr.	22,400 *	110,100 *
		7 "	— — de 2 ^e —, à 2,800.	19,600 *	
		12 "	— de 1 ^{re} classe, à	2,525.	
		12 "	— de 2 ^e —, à	2,100.	
		12 "	— de 3 ^e —, à	1,800.	
		50 "	<i>Commis.</i>		
		8 "	Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,400. . . fr.	19,200 *	51,000 *
		4 "	— — de 2 ^e —, à 2,100.	8,400 "	
		4 "	— de 1 ^{re} classe, à	1,800.	
		6 "	— de 2 ^e —, à	1,500.	
		6 "	— de 3 ^e —, à	1,200.	
		28 "	<i>Employés.</i>		
		5 "	Éclusiers, à	1,525.	6,025 *
		8 "	Portiers, à	400.	3,200 "
		50 "	Agents de casernement, à	240.	9,500 "
		56 "	— —, à	150.	5,400 "
		88 "		TOTAL.	452,812 88
		<i>Régiment.</i>			
		87 12	Officiers de tous grades.		518,561 60
		1590 "	Sous-officiers et soldats.		460,268 65
		1477 12	Augmentation pour l'année bissextile.		1,261 01
		1697 37			461,529 66
			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire		2,000 *
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers.		800 "
			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.		2,000 "
			Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs.		16,020 "
					1,254,624 23
		A DÉDUIRE :			
			Pour 22,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.		14,718 "
			Pour vacances et petites permissions		13,178 72
					27,896 72
			RESTE.	1,226,727 51	
			A REPORTER. fr.	1,226,727 51	22,506,562 80
					50,447 *

(378 bis)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir : 1 compagnie de télégraphistes de campagne; 1 de place et d'artificiers; 1 de pontonniers de place; 1 de chemin de fer; 1 d'ouvriers;

OFFICIERS.

Table with columns: GRADES, COMPOSITION DU RÉGIMENT (État-major, 12 compagnies sapeurs-mineurs, 2 compagnies télégraphistes, 4 compagnies pontonniers, 1 compagnie chemin de fer, 1 compagnie ouvriers, 1 dépôt, TOTAL), TRAITEMENT ANNUEL, MONTANT (par grade, par catégorie). Includes sub-sections for 'État-major du régiment' and 'Compagnies'.

a) Officiers de l'arme. 81 }
Comptables 5 }
Médecins 3 }

A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 1,600 81
RESTE fr. 318,561 69

TROUPES.

Table with columns: GRADES, COMPOSITION DU RÉGIMENT (Petit état-major, 12 compagnies sapeurs-mineurs, 2 compagnies télégraphistes, 4 compagnies pontonniers, 1 compagnie chemin de fer, 1 compagnie ouvriers, 1 dépôt, TOTAL), NOMBRE de journées, SOLDE journalière, MONTANT (par grade, par catégorie). Includes sub-sections for 'Petit état-major' and 'Compagnies'.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,620,800 86	22,592,447 *	34,562 86	*		
22,620,809 86	22,592,447 *	34,562 86	*		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		Report.	fr. 1,926,727 51	22,596,562 80	50,447 »
		Indemnité de fourrages.			
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 57 chevaux X 565 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c'	fr. 22,958 50		
		Augmentation pour l'année bissextile : 37 journées	62 90		
				25,021 40	
		Moyens de transport.			
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche		2,000 »	
					1,289,623 01
		Logement et nourriture.			
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année	1,600		
		Troupes (qui camperont à Beverloo (aller et retour).	1,500		
		— 5,100 journées, à fr. 1 25 c'	5,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).			
	e.	Inspecteur général	2,500 »		
		2 directeurs dans les divisions territoriales	5,000 »		
		Commandants du génie dans les places	10,000 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales	9,500 »		
				31,000 »	
		A REPORTER.	fr. 23,885,986 77		50,447 »

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,626,809 86	22,592,447 »	34,362 86	»	
1,289,623 91	1,288,300 »	1,323 91	»	
23,916,433 77	23,880,747 »	35,686 77	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	25,885,986 77	50,447 *
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr. 170,214 50		
	60	Commis aux écritures 84,000 *		
	760	Sous-officiers et soldats 362,085 20		
		Augmentation pour l'année bissextile 094 48		
		<u>305,970 68</u>		
a.	804	Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire 16,000 *		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 400 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 1,500 »		
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs 3,450 »		
		<u>645,544 18</u>		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 2,300 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' 2,530 *		
		Pour vacances et petites permissions 4,519 70		
		<u>7,049 70</u>		
		RESTE. fr. 658,494 48		
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs 36,900 *		
c.		Frais d'administration 5,000 *	681,494 48	
d.		Moyens de transport aux troupes en marche 600 »		
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c' 500 *		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,567,481 25	50,447 *

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	°	°	°	1,852	25,571	27,425
° 13. — Cavalerie	°	°	°	360	5,680	6,040
° 14. — Artillerie	65	76	150	502	7,860	8,362
° 15. — Génie	54	166	220	87	1,500	1,477
° 16. — Bataillon d'administration	°	°	°	74	820	894
	117	242	550	2,875	41,321	44,196

(282 bis)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° D un état-major (Administration centrale) ;

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, SAVOIR .

1 ^{re} section .	Hôpitaux.
2 ^e —	Boulangeries.
3 ^e —	Boucheries.
4 ^e —	Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections						Traitement annuel	MONTANT		
	Etat major	1 ^{re} Hôpitaux	2 ^e Boulang ^{er}	3 ^e Boucheries	4 ^e Fourrages	TOTAL		par GRADE	par CATÉGORIE	
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100 »		
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe	1	5	5	5	4	3,000	51,000 »		
	de 2 ^e id.	»	5	5	5	4	2,500	45,000 »		
	de 3 ^e id.	»	5	5	5	5	2,200	41,800 »		
	de 4 ^e id.	»	5	6	5	5	1,800	34,200 »		
Totaux.	3	21	21	11	18	74			177,100 »	
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.									885 50	
								Reste	fr	176,214 50
Commis.										
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500 »	
	de 2 ^e id.	10	9	»	6	5	50	1,350	40,500 »	
	Totaux.	19	18	1	11	11	60	Total fr		84,000 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections						nombre de journées	soldes journaliers	MONTANT	
	Etat major	1 ^{re} Hôpitaux	2 ^e Boulang ^{er}	3 ^e Boucheries	4 ^e Fourrages	TOTAL			par GRADE	par CATÉGORIE
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} class.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 05	7,820 25
Id	2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 05	12,099 75
Id	2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Tisanners	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,665	1 10	52,531 50
Id	2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,665	1 »	29,865 »
Boulangeries										
Sergents surveillants		»	»	20	»	»	20	7,500	2 21	16,133 »
Brigadiers		»	»	24	»	»	28	10,320	1 60	16,552 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	52,120 »
Boucheries.										
Sergents surveillants		»	»	»	12	»	12	4,340	2 21	9,679 80
Brigadiers		»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	48	»	48	17,620	1 10	19,272 »
Fourrages										
Sergents surveillants		»	»	»	20	»	20	7,500	2 21	16,133 »
Brigadiers		»	»	»	22	»	22	8,070	1 60	12,848 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	60	»	60	21,900	1 20	26,280 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	120	»	120	43,800	1 10	48,180 »
Etat-major										
Maîtres tailleur et cordonnier		2	»	»	»	»	2	730	» 84	613 20
Totaux fr	4	270	168	96	222	760	178,120			362,985 20
Augmentation pour l'année bissextile.										
									994 48	
TOTAL fr.									363,979 68	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS ajoutés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,918,455 77	25,880,747 *		35,086 77	*	
681,494 48	680,500 *		994 48	*	
24,597,028 25	24,561,247 *		36,681 25	*	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
École militaire.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service Intérieur.</i>				
		1 commandant. fr. 5,000 •		
		1 commandant en second 1,000 •		
		2 examinateurs permanents 6,000 •		
		1 instructeur 800 •		
		2 instructeurs adjoints 1,000 •		
		4 inspecteurs des études 6,000 •		
		1 secrétaire 2,400 •		
		1 dessinateur 5,000 •		
		1 aumônier 2,500 •		
		1 médecin 800 •		
		1 mécanicien 2,200 •		
a.		1 préparateur de chimie 2,200 •		
		1 vaguesmeire conservateur des bâtiments 500 •		
		1 garde conservateur du matériel 560 •		
		1 conservateur des modèles 360 •		
		1 infirmier 600 •		
		1 portier 1,425 •		
		7 hommes de peine 4,200 •		
		5 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 800 •		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,555 •		
			41,225 50	
Corps enseignant.				
		8 professeurs militaires. 10,800 •		
		10 — civils 40,500 •		
17	b.	11 répétiteurs militaires 9,200 •		
		3 — civils 2,125 •		
		3 maîtres militaires 5,000 •		
		3 — civils 8,500 •		
			73,925 •	
Solde des élèves.				
c.		Solde des élèves de l'École militaire. 117,800 50	253,600 •	
<i>École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant. 1,500 •		
		1 commandant en second 1,000 •		
		2 professeurs civils 5,250 •		
d.		3 maîtres civils 5,050 •		
		9 professeurs militaires 8,650 •		
		2 maîtres militaires 500 •		
		1 secrétaire 600 •		
			20,550 •	
A REPORTER. fr.			253,600 •	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
255,600	°	255,600	°	°	
255,600	°	255,600	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	255,000 "	"
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 "	
		Chauffage et éclairage	14,000 "	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 "	
		Indemnité aux travailleurs	755 "	
		Ménage des domestiques : 11 hommes, à 50 centimes par jour.	2,007 50	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 "	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 "	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	0,059 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique.	1,500 "	
		<u>54,000 "</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 "	
		Chauffage et éclairage	2,600 "	
		Indemnité aux travailleurs	450 "	
	b.	Ménage des domestiques: 3 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 "	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 "</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	296,400 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
255,600 »	255,600 »	»	»	
42,800 »	42,800 »	»	»	
206,400 »	206,400 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,500 »	60,575 »	»
	b.	— — de la fonderie de canons 24,900 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir. 4,775 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 79,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
20		Achat de matériaux fr. 83,886 25		
		Salaire des ouvriers 268,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		524,686 23		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		304,686 23		
Fonderie de canons				
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
	e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		93,339 79		
		A REPORTER. fr. 810,428 11	60,575 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 •		66,375 •	•	•	
66,375 •		66,375 •	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 819,428 11	66,375 *	*
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 80		
		Salaire des ouvriers 88,100 *		
		Menues dépenses 2,800 *	1,010,180 *	*
		————— 160,351 80		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 *		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 *		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 *		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 *		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,082,355 *	1,082,355 *	*

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,575 .	66,575 .		»	»	
1,016,180 .	1,016,180 .		»	»	
1,082,555 .	1,082,555 .		»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 303,758 •		
		Ouvrages de fortification 57,680 •		
		Ouvrages mixtes 10,422 •		
		————— 351,860 •		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 712,620 •		
		Ouvrages de fortification 101,700 •		
		Ouvrages mixtes 20,250 •		
		————— 854,640 •		
21	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 61,000 •	1,400,000 •	•
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires ou indemnité de logement pour ces officiers généraux privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 •		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 •		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 •		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 12,500 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	1,480,000 •	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Alost</td><td>2,650</td><td>»</td><td>»</td><td>2,500</td><td>»</td><td>»</td><td>5,150</td></tr> <tr><td>Anvers (ville)</td><td>22,100</td><td>»</td><td>»</td><td>48,900</td><td>»</td><td>»</td><td>71,000</td></tr> <tr><td>Anvers (Tête-de-Fland.)</td><td>1,300</td><td>600</td><td>100</td><td>2,300</td><td>»</td><td>750</td><td>5,050</td></tr> <tr><td>Anvers (fortin de Ber- chem)</td><td>1,100</td><td>»</td><td>»</td><td>610</td><td>»</td><td>»</td><td>1,740</td></tr> <tr><td>Anvers (enceinte)</td><td>20,000</td><td>11,000</td><td>1,000</td><td>68,318</td><td>70,000</td><td>»</td><td>170,318</td></tr> <tr><td>Anvers (camp retran- ché)</td><td>12,200</td><td>8,000</td><td>300</td><td>213,000</td><td>»</td><td>»</td><td>233,500</td></tr> <tr><td>Anvers (camp retran- ché de la rive gauche).</td><td>200</td><td>50</td><td>260</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>510</td></tr> <tr><td>Anvers (Bas-Escaut)</td><td>4,300</td><td>3,000</td><td>6,200</td><td>2,500</td><td>5,200</td><td>17,700</td><td>38,000</td></tr> <tr><td>Arlon</td><td>1,100</td><td>»</td><td>»</td><td>4,650</td><td>»</td><td>»</td><td>5,750</td></tr> <tr><td>Ath</td><td>1,300</td><td>»</td><td>»</td><td>5,310</td><td>»</td><td>»</td><td>6,610</td></tr> <tr><td>Audenarde</td><td>3,600</td><td>»</td><td>»</td><td>4,900</td><td>»</td><td>»</td><td>8,500</td></tr> <tr><td>Beverloo</td><td>29,000</td><td>»</td><td>»</td><td>75,106</td><td>»</td><td>»</td><td>104,406</td></tr> <tr><td>Bouillon</td><td>1,000</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,000</td></tr> <tr><td>Brasschaet</td><td>4,250</td><td>»</td><td>450</td><td>54,200</td><td>»</td><td>»</td><td>59,200</td></tr> <tr><td>Bruges</td><td>9,100</td><td>»</td><td>20</td><td>8,000</td><td>»</td><td>»</td><td>17,120</td></tr> <tr><td>Bruxelles</td><td>30,000</td><td>»</td><td>»</td><td>29,694</td><td>»</td><td>»</td><td>59,694</td></tr> <tr><td>Charleroi</td><td>2,000</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>2,000</td></tr> <tr><td>Coutrai</td><td>700</td><td>»</td><td>»</td><td>3,100</td><td>»</td><td>»</td><td>3,800</td></tr> <tr><td>Diest (ville)</td><td>2,340</td><td>5,050</td><td>140</td><td>3,750</td><td>»</td><td>280</td><td>11,460</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>1,260</td><td>400</td><td>40</td><td>2,400</td><td>»</td><td>»</td><td>4,190</td></tr> <tr><td>Gand</td><td>20,000</td><td>»</td><td>150</td><td>31,600</td><td>450</td><td>»</td><td>52,200</td></tr> <tr><td>Hasselt</td><td>3,000</td><td>»</td><td>»</td><td>3,388</td><td>»</td><td>»</td><td>6,588</td></tr> <tr><td>Huy</td><td>1,500</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,500</td></tr> <tr><td>Liège (ville)</td><td>18,601</td><td>150</td><td>50</td><td>49,254</td><td>»</td><td>»</td><td>68,105</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>5,342</td><td>1,828</td><td>512</td><td>3,860</td><td>»</td><td>»</td><td>11,542</td></tr> <tr><td>— (Chartreuse)</td><td>2,600</td><td>1,072</td><td>375</td><td>1,900</td><td>»</td><td>»</td><td>6,847</td></tr> <tr><td>Lierre</td><td>3,100</td><td>»</td><td>»</td><td>3,000</td><td>1,200</td><td>»</td><td>7,300</td></tr> <tr><td>Louvain</td><td>11,500</td><td>»</td><td>»</td><td>11,728</td><td>»</td><td>»</td><td>23,228</td></tr> <tr><td>Malines</td><td>8,570</td><td>»</td><td>»</td><td>12,000</td><td>»</td><td>»</td><td>20,570</td></tr> <tr><td>Mariembourg</td><td>700</td><td>»</td><td>»</td><td>1,470</td><td>»</td><td>»</td><td>2,170</td></tr> <tr><td>Menin</td><td>1,000</td><td>»</td><td>»</td><td>2,700</td><td>»</td><td>»</td><td>3,700</td></tr> <tr><td>Mons</td><td>12,335</td><td>»</td><td>65</td><td>6,510</td><td>»</td><td>»</td><td>18,710</td></tr> <tr><td>Namur (ville)</td><td>11,800</td><td>»</td><td>60</td><td>9,250</td><td>»</td><td>»</td><td>24,000</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>3,800</td><td>4,850</td><td>350</td><td>»</td><td>8,650</td><td>»</td><td>19,650</td></tr> <tr><td>Ostende</td><td>3,100</td><td>»</td><td>100</td><td>8,500</td><td>»</td><td>1,500</td><td>13,200</td></tr> <tr><td>Philippeville</td><td>1,500</td><td>»</td><td>»</td><td>2,650</td><td>»</td><td>»</td><td>4,150</td></tr> <tr><td>Saint-Bernard</td><td>3,100</td><td>»</td><td>50</td><td>5,600</td><td>»</td><td>»</td><td>6,750</td></tr> <tr><td>Saint-Nicolas</td><td>920</td><td>»</td><td>»</td><td>400</td><td>»</td><td>»</td><td>1,320</td></tr> <tr><td>Saint-Trond</td><td>1,400</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,400</td></tr> <tr><td>Termonde</td><td>4,700</td><td>800</td><td>200</td><td>3,800</td><td>16,310</td><td>»</td><td>25,810</td></tr> <tr><td>Tirlemont</td><td>5,500</td><td>»</td><td>»</td><td>4,749</td><td>»</td><td>»</td><td>8,249</td></tr> <tr><td>Tournai</td><td>12,000</td><td>»</td><td>»</td><td>12,500</td><td>»</td><td>»</td><td>24,500</td></tr> <tr><td>Vilvorde</td><td>8,000</td><td>»</td><td>»</td><td>5,413</td><td>»</td><td>»</td><td>11,413</td></tr> <tr><td>Wavre</td><td>1,000</td><td>»</td><td>»</td><td>1,080</td><td>»</td><td>»</td><td>2,080</td></tr> <tr><td>Ypres</td><td>8,900</td><td>»</td><td>»</td><td>8,000</td><td>»</td><td>»</td><td>16,900</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>503,758</td><td>37,680</td><td>10,422</td><td>712,620</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>101,790</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>90,230</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>4,186,500</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>331,860</td><td></td><td></td><td>854,640</td></tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.			Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Alost	2,650	»	»	2,500	»	»	5,150	Anvers (ville)	22,100	»	»	48,900	»	»	71,000	Anvers (Tête-de-Fland.)	1,300	600	100	2,300	»	750	5,050	Anvers (fortin de Ber- chem)	1,100	»	»	610	»	»	1,740	Anvers (enceinte)	20,000	11,000	1,000	68,318	70,000	»	170,318	Anvers (camp retran- ché)	12,200	8,000	300	213,000	»	»	233,500	Anvers (camp retran- ché de la rive gauche).	200	50	260	»	»	»	510	Anvers (Bas-Escaut)	4,300	3,000	6,200	2,500	5,200	17,700	38,000	Arlon	1,100	»	»	4,650	»	»	5,750	Ath	1,300	»	»	5,310	»	»	6,610	Audenarde	3,600	»	»	4,900	»	»	8,500	Beverloo	29,000	»	»	75,106	»	»	104,406	Bouillon	1,000	»	»	»	»	»	1,000	Brasschaet	4,250	»	450	54,200	»	»	59,200	Bruges	9,100	»	20	8,000	»	»	17,120	Bruxelles	30,000	»	»	29,694	»	»	59,694	Charleroi	2,000	»	»	»	»	»	2,000	Coutrai	700	»	»	3,100	»	»	3,800	Diest (ville)	2,340	5,050	140	3,750	»	280	11,460	— (citadelle)	1,260	400	40	2,400	»	»	4,190	Gand	20,000	»	150	31,600	450	»	52,200	Hasselt	3,000	»	»	3,388	»	»	6,588	Huy	1,500	»	»	»	»	»	1,500	Liège (ville)	18,601	150	50	49,254	»	»	68,105	— (citadelle)	5,342	1,828	512	3,860	»	»	11,542	— (Chartreuse)	2,600	1,072	375	1,900	»	»	6,847	Lierre	3,100	»	»	3,000	1,200	»	7,300	Louvain	11,500	»	»	11,728	»	»	23,228	Malines	8,570	»	»	12,000	»	»	20,570	Mariembourg	700	»	»	1,470	»	»	2,170	Menin	1,000	»	»	2,700	»	»	3,700	Mons	12,335	»	65	6,510	»	»	18,710	Namur (ville)	11,800	»	60	9,250	»	»	24,000	— (citadelle)	3,800	4,850	350	»	8,650	»	19,650	Ostende	3,100	»	100	8,500	»	1,500	13,200	Philippeville	1,500	»	»	2,650	»	»	4,150	Saint-Bernard	3,100	»	50	5,600	»	»	6,750	Saint-Nicolas	920	»	»	400	»	»	1,320	Saint-Trond	1,400	»	»	»	»	»	1,400	Termonde	4,700	800	200	3,800	16,310	»	25,810	Tirlemont	5,500	»	»	4,749	»	»	8,249	Tournai	12,000	»	»	12,500	»	»	24,500	Vilvorde	8,000	»	»	5,413	»	»	11,413	Wavre	1,000	»	»	1,080	»	»	2,080	Ypres	8,900	»	»	8,000	»	»	16,900					503,758	37,680	10,422	712,620								101,790								90,230								4,186,500					331,860			854,640
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Alost	2,650	»	»	2,500	»	»	5,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (ville)	22,100	»	»	48,900	»	»	71,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (Tête-de-Fland.)	1,300	600	100	2,300	»	750	5,050																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (fortin de Ber- chem)	1,100	»	»	610	»	»	1,740																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (enceinte)	20,000	11,000	1,000	68,318	70,000	»	170,318																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (camp retran- ché)	12,200	8,000	300	213,000	»	»	233,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (camp retran- ché de la rive gauche).	200	50	260	»	»	»	510																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (Bas-Escaut)	4,300	3,000	6,200	2,500	5,200	17,700	38,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Arlon	1,100	»	»	4,650	»	»	5,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Ath	1,300	»	»	5,310	»	»	6,610																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Audenarde	3,600	»	»	4,900	»	»	8,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Beverloo	29,000	»	»	75,106	»	»	104,406																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Bouillon	1,000	»	»	»	»	»	1,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Brasschaet	4,250	»	450	54,200	»	»	59,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Bruges	9,100	»	20	8,000	»	»	17,120																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Bruxelles	30,000	»	»	29,694	»	»	59,694																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Charleroi	2,000	»	»	»	»	»	2,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Coutrai	700	»	»	3,100	»	»	3,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Diest (ville)	2,340	5,050	140	3,750	»	280	11,460																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
— (citadelle)	1,260	400	40	2,400	»	»	4,190																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Gand	20,000	»	150	31,600	450	»	52,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Hasselt	3,000	»	»	3,388	»	»	6,588																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Huy	1,500	»	»	»	»	»	1,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Liège (ville)	18,601	150	50	49,254	»	»	68,105																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
— (citadelle)	5,342	1,828	512	3,860	»	»	11,542																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
— (Chartreuse)	2,600	1,072	375	1,900	»	»	6,847																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Lierre	3,100	»	»	3,000	1,200	»	7,300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Louvain	11,500	»	»	11,728	»	»	23,228																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Malines	8,570	»	»	12,000	»	»	20,570																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Mariembourg	700	»	»	1,470	»	»	2,170																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Menin	1,000	»	»	2,700	»	»	3,700																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Mons	12,335	»	65	6,510	»	»	18,710																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Namur (ville)	11,800	»	60	9,250	»	»	24,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
— (citadelle)	3,800	4,850	350	»	8,650	»	19,650																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Ostende	3,100	»	100	8,500	»	1,500	13,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Philippeville	1,500	»	»	2,650	»	»	4,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Saint-Bernard	3,100	»	50	5,600	»	»	6,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Saint-Nicolas	920	»	»	400	»	»	1,320																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Saint-Trond	1,400	»	»	»	»	»	1,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Termonde	4,700	800	200	3,800	16,310	»	25,810																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Tirlemont	5,500	»	»	4,749	»	»	8,249																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Tournai	12,000	»	»	12,500	»	»	24,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Vilvorde	8,000	»	»	5,413	»	»	11,413																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Wavre	1,000	»	»	1,080	»	»	2,080																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Ypres	8,900	»	»	8,000	»	»	16,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
				503,758	37,680	10,422	712,620																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
							101,790																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
							90,230																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
							4,186,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
				331,860			854,640																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
1,460,000	1,460,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
1,460,000	1,460,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 14,100,785 rations de pain, à 18 centimes fr. 2,554,541 50		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 114,741 50		
		RESTE. fr. 2,450,600 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 40,089 journées. 7,378 02		
		TOTAL. fr. 2,446,978 02		
22		<i>Viande.</i>	6,702,204 50	
	b.	b) 14,175,577 rations, à 52 centimes. fr. 4,550,184 64		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 205,984 64		
		RESTE. fr. 4,552,200 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 40,089 journées 15,116 48		
		4,545,316 48		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 05 c. fr. 2,521,620 75		
		1,514,585 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 50 c. 2,271,577 50		
		5,042,640 c)		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 61,898 25		
		RESTE. fr. 4,751,500 »		
		Augmentation pour l'année bissextile, savoir :		
		4,187 rations fortes à fr. 1 05 c. fr. 6,908 55 }		
		4,149 rations légères à fr. 1 50 c. 6,225 50 }	15,152 05	
25		TOTAL. 4,744,452 05	4,744,452 05	6,588 »
		<i>Charge temporaire.</i>		
	b.	Fourrages pour les chevaux de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :		
		12 chevaux à ration légère : 4,580 journées à fr. 1 50 c. fr. 6,570 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 12 journées 18 »		
		6,588 »		
		A REPORTER. fr. 11,550,726 55	11,550,726 55	6,588 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																														
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																															
6,792,204 50	6,771,800 »	20,494 50	»		<p>a) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>2,868,000</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>119,700</td> <td>14,960,985</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>2,868,000</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>119,700</td> <td>14,960,985</td> </tr> </tbody> </table> <p>Reste 14,190,785</p>	JOURNÉES		RATIONS.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	9,333,415	Cavalerie	42,400	2,073,200	Artillerie	29,800	2,868,000	Génie	3,100	507,350	Bataillon d'administration	400	178,120	Total	119,700	14,960,985	JOURNÉES		RATIONS.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	9,333,415	Cavalerie	42,400	2,073,200	Artillerie	29,800	2,868,000	Génie	3,100	507,350	Bataillon d'administration	400	178,120	Total	119,700	14,960,985
JOURNÉES		RATIONS.																																																	
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																		
Infanterie	44,000	9,333,415																																																	
Cavalerie	42,400	2,073,200																																																	
Artillerie	29,800	2,868,000																																																	
Génie	3,100	507,350																																																	
Bataillon d'administration	400	178,120																																																	
Total	119,700	14,960,985																																																	
JOURNÉES		RATIONS.																																																	
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																		
Infanterie	44,000	9,333,415																																																	
Cavalerie	42,400	2,073,200																																																	
Artillerie	29,800	2,868,000																																																	
Génie	3,100	507,350																																																	
Bataillon d'administration	400	178,120																																																	
Total	119,700	14,960,985																																																	
4,751,020 05	4,737,870 »	13,150 05	»		<p>b) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/6 des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administoa.</td> <td>400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>119,700</td> <td>15,208</td> </tr> </tbody> </table> <p>Reste 14,175,577</p>	JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	15,208	Cavalerie	42,400	»	Artillerie	29,800	»	Génie	3,100	»	Bataillon d'administoa.	400	»	Total	119,700	15,208																							
JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.																																																	
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																		
Infanterie	44,000	15,208																																																	
Cavalerie	42,400	»																																																	
Artillerie	29,800	»																																																	
Génie	3,100	»																																																	
Bataillon d'administoa.	400	»																																																	
Total	119,700	15,208																																																	
11,543,314 55	11,509,670 »	33,644 85	.. »		<p>c) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légré.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>»</td> <td>4,110</td> <td>»</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>»</td> <td>500,050</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>14,235</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>4,187</td> <td>1,528,255</td> <td>1,514,385</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>8,356</td> <td>3,042,640</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légré.	fortes.	légères.	»	4,110	»	1,500,150	1,370	»	500,050	»	2,817	39	1,028,205	14,235	Total	4,187	1,528,255	1,514,385	Total	8,356	3,042,640																			
CHEVAUX		RATIONS																																																	
de grosse cavalerie.	de cavalerie légré.	fortes.	légères.																																																
»	4,110	»	1,500,150																																																
1,370	»	500,050	»																																																
2,817	39	1,028,205	14,235																																																
Total	4,187	1,528,255	1,514,385																																																
Total	8,356	3,042,640																																																	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	11,536,726 55	6,588 "
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des Hts militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 "		
		35,000 — à une — 15 — 525,000 "		
		————— 549,000 "		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 120,000 "		
		Augmentation pour l'année bissextile: 6,575 journées 528 75		
		————— 120,528 75		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 549,585 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes fr. 10,991 70	713,358 87	"
		Augmentation pour l'année bissextile: 1,506 journées 50 12		
		————— 11,021 82		
		Dépenses diverses.		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 3,008 50		
		Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 50,000 "		
		————— 53,008 50		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
		Infanterie fr. 40,000 "		
		Cavalerie 46,000 "		
25	"	Artillerie 12,000 "		
		Génie 1,900 "		
		Bataillon d'administration 100 "		
		————— 100,000 "		
		A REPORTER. fr.	12,350,085 42	6,588 "

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																															
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																
11,543,314 55	11,509,670 »	33,644 55	»	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,330</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>14,960,965</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td>Reste</td> <td>14,841,285</td> </tr> <tr> <td>36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>13,213,000 journées.</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/10 pour non-occupation.</td> <td>1,321,300 »</td> </tr> <tr> <td>Reste</td> <td>11,891,700 »</td> </tr> <tr> <td>b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,400,000 »</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td>549,585 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL ÉGAL.</td> <td>14,841,285</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES.		Infanterie	9,333,415	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,330	Bataillon d'administration	178,120	Total	14,960,965	A déduire les journées de marche	119,700	Reste	14,841,285	36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation	13,213,000 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation.	1,321,300 »	Reste	11,891,700 »	b) Fournitures appartenant aux communes	2,400,000 »	c) — — à l'État	549,585 »		TOTAL ÉGAL.	14,841,285
JOURNÉES.																																			
Infanterie	9,333,415																																		
Cavalerie	2,073,200																																		
Artillerie	2,868,900																																		
Génie	507,330																																		
Bataillon d'administration	178,120																																		
Total	14,960,965																																		
A déduire les journées de marche	119,700																																		
Reste	14,841,285																																		
36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation	13,213,000 journées.																																		
A déduire 1/10 pour non-occupation.	1,321,300 »																																		
Reste	11,891,700 »																																		
b) Fournitures appartenant aux communes	2,400,000 »																																		
c) — — à l'État	549,585 »																																		
	TOTAL ÉGAL.	14,841,285																																	
713,358 87	713,000 »	358 87	»																																
100,000 »	100,000 »	»	»																																
12,556,675 42	12,322,670 »	234,005 42	»																																

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,350,085 42	6,588 »
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 105,000 »	110,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	65,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 ²/₁₀ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 ²/₁₀ % pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 468,600 »	808,500 »	»
		142 — de guides, à 1,150. . . 163,500 »		
		65 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 72,450 »		
		126 — de trait — , à 825. . . 103,950 »		
		757		
		818,500 »	»	
		Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	13,461,585 42	6,588 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,550,675 42	12,522,670 "	34,005 42	"	
110,000 "	110,000 "	"	"	
65,000 "	65,000 "	"	"	
118,000 "	118,000 "	"	"	
818,500 "	812,700 "	5,510 "	"	
13,407,075 42	13,428,460 "	30,513 42	"	
AUGMENTATION. . fr.		30,513 42		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
		1 Colonel à	6,375	6,375
		7 Majors, à	4,125	28,875
		12 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	54,200
		8 — de 2 ^e — , à	2,850	20,400
		3 — de 3 ^e — , à	2,300	7,080
		3 Lieutenants, à	1,800	5,400
		2 Sous-lieutenants, à	1,575	5,150
		TOTAL		105,480
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments		527 40
				104,952 60
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
		3 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,000	5,700
		3 — de 2 ^e — , à	1,700	6,100
		4 — de 3 ^e — , à	1,575	6,300
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100
		TOTAL		27,600
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments		158
				27,462
				145,000
<i>3° Employés civils.</i>				
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		5,500
		TOTAL		5,500
<i>Honoraires.</i>				
		b. Honoraires d'avocats et frais de procédure		7,085 40
<i>Frais de représentation.</i>				
		" Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale		20,000
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		165,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
145,000 »	145,000 »		»	»	
20,000 »	20,000 »		»	»	
165,000 »	165,000 »		»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 85,460 •		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 7,000 "		
32	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 20,000 "		
		110,460 •		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 "	110,460 "	540 "
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	110,460 "	540 "
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éven- tuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre	14,958 85	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	14,958 85	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
111,000 .	111,000 .		.	.	
111,000 .	111,000 .		.	.	
14,958 83	14,958 .		20 83	.	
14,958 83	14,958 .		20 83	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	354	Administration centrale	325,000	150,000
II.	356	États-majors.	1,457,470 40	•
III.	364	Service de santé des hôpitaux	1,008,405 10	•
IV.	366	Solde des troupes	24,567,481 25	30,447
V.	384	Académie militaire	206,400	•
VI.	388	Établissements et matériel de l'artillerie	1,082,555	•
VII.	392	Matériel du génie	1,460,000	•
VIII.	394	Pain, viande, fourrages et autres allocations	13,461,585 42	6,588
IX.	400	Traitements divers et honoraires	165,000	•
X.	402	Pensions et secours.	110,460	540
XI.	4b.	Dépenses imprévues	14,958 85	•
TOTAUX. fr.			43,047,195	187,576

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
473,000 »	455,000 »	18,000 »	»		
1,457,479 40	1,457,000 »	479 40	»		
1,008,405 10	1,008,400 »	5 10	»		
24,507,028 25	24,561,247 »	36,081 25	»		
296,400 »	296,400 »	»	»		
1,082,555 »	1,082,555 »	»	»		
1,460,000 »	1,460,000 »	»	»		
13,467,975 42	13,428,460 »	39,515 42	»		
165,000 »	165,000 »	»	»		
111,000 »	111,000 »	»	»		
14,958 85	14,958 »	20 85	»		
44,134,700 »	44,040,000 »	94,700 »	»		
AUGMENTATION . . . fr.		94,700 »			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1878.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans	Mois	Jours.			
1878. 30 janvier.	Richelle, G.	Chef de bureau au ministère de la Guerre.	67	40	10	»	Grand âge.	4,400 »	2,764 »
4 juin.	Montfort, P.	Chef de division au ministère de la Guerre.	66	45	7	15	Id.	7,000 »	4,666 »
TOTALfr.								7,450 »	

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1878.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
111	91	d'Hooghe, F.-J.-F. . . .	26 octobre 1877.	Décès	295 »	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1878.
112	87	Van Cutsem, H.-J. . . .	5 janvier 1878.	Id.	1,515 »	164 pensions inscrites . .fr. 202,776
113	147	Jacob, P.-N.	15 février 1878.	Id.	300 »	114 pensions éteintes. . .fr. 110,051
114	105	Gallez, J.-B.-J.	26 mai 1878.	Id.	389 »	50 — restant à servir.fr. 92,745
TOTALfr.					2,495 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 2.


Relevé des recettes procurées au Trésor pendant les années 1874 à 1878 inclus, et des sommes qu'il y aura lieu de porter au Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1880, à titre des recettes présumées de cet exercice.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NATURE DES RECETTES.	1874.	1873.	1876. -	1877.
Pensions des élèves de l'École militaire	90,891 99	104,990 57	124,165 02	121,510 15
Produit de la vente des chevaux de réformes et des poulains .	60,059 30	70,104 60	97,796 60	106,447 »
Produit d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	77,644 99	90,343 09	29,747 25	31,603 82
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés.	77,631 69	61,302 83	58,131 52	73,927 32
Déséficés à produire par les établissements de l'artillerie . . .	»	»	»	»
Remboursements divers.	2,995 20	9,047 20	10,588 64	10,285 81
Produit de la vente des cartes du dépôt de la Guerre	5,765 01	7,390 36	8,000 »	8,000 »
TOTAUX. fr.	520,988 18	351,678 65	328,429 03	351,772 08

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1878.	Total.	MOYENNES des CINQ ANNÉES 1874 à 1878.	PRÉVISIONS des RECETTES proposées pour 1880.
110,592 25	557,449 96	111,489 96	105,400 "
124,830 80	474,258 50	94,851 66	100,000 "
20,670 22	250,015 57	50,005 07	25,000 "
72,787 11	345,780 47	68,756 09	70,000 "
"	"	"	500 "
13,365 01	46,277 86	9,255 57	10,000 "
17,065 51	47,020 08	9,404 15	8,000 "
505,954 70	1,718,802 64	545,760 48	518,900 "

(410)

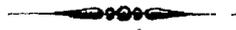
X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1880, est basé sur un effectif de 4,960 hommes et 1,345 chevaux.

Cet effectif est le même que celui qui a servi de base au Budget de 1879.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1880 s'élèvent à la somme totale de fr.	3,418,200 »
Les crédits alloués pour l'exercice 1879 s'élèvent à	3,410,000 »
	<hr/>
Le Budget de 1880 présente donc une augmentation de. fr.	8,200 »

Cette différence provient de ce que l'année 1880 est bissextile, ce qui occasionne un surcroît de dépense de $\frac{1}{365}$ de toutes les allocations qui se décomptent *par jour*; ce surcroît est de fr. 8,209 32 c^o qui se répartit comme il suit sur les divers littéra de l'article unique du Budget, savoir :

Litt. a. Soldé des sous-officiers et gendarmes. fr.	5,988 »
— b. Fourrages.	2,074 75
— d. Casernement des hommes	95 45
— e. Casernement des chevaux.	51 12
	<hr/>
TOTAL. fr.	8,209 32

Diminué sur dépenses imprévues pour arrondir le chiffre total du Budget.	9 32
	<hr/>

RESTE somme égale à l'augmentation demandée . fr.	8,200 »
---	---------

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1880 est fixé à la somme de trois millions quatre cent dix-huit mille deux cent francs (3,418,200 francs).

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(414)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS

ARTICLE.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		GENDARMERIE. a)		
		EFFECTIF.		
		—		
		Traitement, solde et accessoires.		
		Officiers de tous grades fr. 205,527 25		
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,185,020 »		
		A ajouter pour l'année bissextile 5,988 »		
		TOTAL 2,595,155 25		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire 60,000 »		
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :		
		70 hommes à cheval, à 400 francs 28,000 »		
		45 — à pied, à 150 francs 6,750 »		
		TOTAL 2,489,885 25		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 5,897 25		
		2,485,088 »		
		Fourrages.		
		23,725 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 70 c. 40,532 50		
		114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 65 c. 189,708 75		
		551,495 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 c. 527,242 50		
		TOTAL 757,285 75		
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 6,968 80		
		RESTE 750,514 95		
		Augmentation pour l'année bissextile 2,074 75		
		752,589 70		
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.		
		651 gendarmes à pied, à 1 franc par an 651 »		
		1,278 — à cheval, à 2 francs par an 2,556 »		
		TOTAL 3,187 »		
		3,418,200 »		
		Casernement des hommes.		
		696,785 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 34,839 25		
		Augmentation pour l'année bissextile 95 45		
		TOTAL 34,934 70		
		Casernement des chevaux.		
		466,470 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 18,658 80		
		Augmentation pour l'année bissextile 51 12		
		TOTAL 18,709 92		
		Dépenses diverses.		
		f. Frais de bureau des officiers et des sous-officiers 65,000 »		
		g. Moyens de transport aux troupes en marche 5,000 »		
		h. Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 17,000 »		
		i. Armement et munitions 13,500 »		
		k. Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée 20,000 »		
		l. Transport de fonds, d'effets, etc. 1,500 »		
		m. Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. 2,990 68		
		TOTAL fr. 3,418,200 »		

DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																								
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																									
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																												
				a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																																																																																																																																								
				Officiers.																																																																																																																																																																																																																																								
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>Général major (1)</td> <td>1,098</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>730</td> <td>7,800 »</td> <td>7,800 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>2,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>730</td> <td>8,800 »</td> <td>8,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maître</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>8,110</td> <td>8,800 »</td> <td>38,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>Lieutenants</td> <td>4,380</td> <td>3,280 »</td> <td>39,000 »</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>8,030</td> <td>2,950 »</td> <td>64,900 »</td> </tr> <tr> <td>49</td> <td>2</td> <td>65</td> <td></td> <td>23,725</td> <td></td> <td>204,850 »</td> </tr> <tr> <td>51</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments 1,022 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>RESTE fr. 205,827 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>73</td> <td>73</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>26,645</td> <td>26,645</td> <td>3 90</td> <td>103,915 50</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>40,734 »</td> </tr> <tr> <td>184</td> <td>184</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>67,160</td> <td>67,160</td> <td>3 60</td> <td>241,776 »</td> </tr> <tr> <td>85</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>51,025</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>89,972 50</td> </tr> <tr> <td>1,008</td> <td>1,008</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>367,920</td> <td>367,920</td> <td>3 25</td> <td>1,195,740 »</td> </tr> <tr> <td>510</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>186,150</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>493,297 50</td> </tr> <tr> <td>1,909</td> <td>1,278</td> <td></td> <td>696,785</td> <td>466,476</td> <td></td> <td>2,185,620 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER : Chevaux d'officiers 23,725</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL GÉNÉRAL 490,193</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation pour l'année bissextile 5,988 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL fr. 2,191,608 »</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>3,418,200 »</td> <td>3,410,000 »</td> <td>8,200 »</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,418,200 »</td> <td>3,410,000 »</td> <td>8,200 »</td> <td>»</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	5	Général major (1)	1,098	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,800 »	7,800 »	5	»	6	Majors	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	8,800 »	8,800 »	»	1	»	— quartier-maître	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,450 »	3,450 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	8,110	8,800 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	12	»	12	Lieutenants	4,380	3,280 »	39,000 »	22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,950 »	64,900 »	49	2	65		23,725		204,850 »	51													A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments 1,022 75							RESTE fr. 205,827 25							(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.					Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.					<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>73</td> <td>73</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>26,645</td> <td>26,645</td> <td>3 90</td> <td>103,915 50</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>40,734 »</td> </tr> <tr> <td>184</td> <td>184</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>67,160</td> <td>67,160</td> <td>3 60</td> <td>241,776 »</td> </tr> <tr> <td>85</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>51,025</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>89,972 50</td> </tr> <tr> <td>1,008</td> <td>1,008</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>367,920</td> <td>367,920</td> <td>3 25</td> <td>1,195,740 »</td> </tr> <tr> <td>510</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>186,150</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>493,297 50</td> </tr> <tr> <td>1,909</td> <td>1,278</td> <td></td> <td>696,785</td> <td>466,476</td> <td></td> <td>2,185,620 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER : Chevaux d'officiers 23,725</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL GÉNÉRAL 490,193</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation pour l'année bissextile 5,988 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL fr. 2,191,608 »</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	73	73	Maréchaux des logis à cheval	26,645	26,645	3 90	103,915 50	36	»	— — à pied	13,140	»	3 10	40,734 »	184	184	Brigadiers à cheval	67,160	67,160	3 60	241,776 »	85	»	— à pied	51,025	»	2 90	89,972 50	1,008	1,008	Gendarmes à cheval	367,920	367,920	3 25	1,195,740 »	510	»	— à pied	186,150	»	2 65	493,297 50	1,909	1,278		696,785	466,476		2,185,620 »							A AJOUTER : Chevaux d'officiers 23,725							TOTAL GÉNÉRAL 490,193							Augmentation pour l'année bissextile 5,988 »							TOTAL fr. 2,191,608 »	3,418,200 »	3,410,000 »	8,200 »	»		3,418,200 »	3,410,000 »	8,200 »	»	
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																						
1	»	5	Général major (1)	1,098	12,700 »	12,700 »																																																																																																																																																																																																																																						
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,800 »	7,800 »																																																																																																																																																																																																																																						
5	»	6	Majors	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																																																																																																																																																						
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	8,800 »	8,800 »																																																																																																																																																																																																																																						
»	1	»	— quartier-maître	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																																																																																																																																																						
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																																																																																																																																																						
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	8,110	8,800 »	38,500 »																																																																																																																																																																																																																																						
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																																																																																																																																																						
12	»	12	Lieutenants	4,380	3,280 »	39,000 »																																																																																																																																																																																																																																						
22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,950 »	64,900 »																																																																																																																																																																																																																																						
49	2	65		23,725		204,850 »																																																																																																																																																																																																																																						
51																																																																																																																																																																																																																																												
						A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments 1,022 75																																																																																																																																																																																																																																						
						RESTE fr. 205,827 25																																																																																																																																																																																																																																						
						(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.																																																																																																																																																																																																																																						
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																																																																																																																																								
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>73</td> <td>73</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>26,645</td> <td>26,645</td> <td>3 90</td> <td>103,915 50</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>40,734 »</td> </tr> <tr> <td>184</td> <td>184</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>67,160</td> <td>67,160</td> <td>3 60</td> <td>241,776 »</td> </tr> <tr> <td>85</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>51,025</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>89,972 50</td> </tr> <tr> <td>1,008</td> <td>1,008</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>367,920</td> <td>367,920</td> <td>3 25</td> <td>1,195,740 »</td> </tr> <tr> <td>510</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>186,150</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>493,297 50</td> </tr> <tr> <td>1,909</td> <td>1,278</td> <td></td> <td>696,785</td> <td>466,476</td> <td></td> <td>2,185,620 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER : Chevaux d'officiers 23,725</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL GÉNÉRAL 490,193</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation pour l'année bissextile 5,988 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL fr. 2,191,608 »</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	73	73	Maréchaux des logis à cheval	26,645	26,645	3 90	103,915 50	36	»	— — à pied	13,140	»	3 10	40,734 »	184	184	Brigadiers à cheval	67,160	67,160	3 60	241,776 »	85	»	— à pied	51,025	»	2 90	89,972 50	1,008	1,008	Gendarmes à cheval	367,920	367,920	3 25	1,195,740 »	510	»	— à pied	186,150	»	2 65	493,297 50	1,909	1,278		696,785	466,476		2,185,620 »							A AJOUTER : Chevaux d'officiers 23,725							TOTAL GÉNÉRAL 490,193							Augmentation pour l'année bissextile 5,988 »							TOTAL fr. 2,191,608 »																																																																																																																																				
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES					SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																			
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																								
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																																																																																																																																																						
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																																																																																																																																																						
73	73	Maréchaux des logis à cheval	26,645	26,645	3 90	103,915 50																																																																																																																																																																																																																																						
36	»	— — à pied	13,140	»	3 10	40,734 »																																																																																																																																																																																																																																						
184	184	Brigadiers à cheval	67,160	67,160	3 60	241,776 »																																																																																																																																																																																																																																						
85	»	— à pied	51,025	»	2 90	89,972 50																																																																																																																																																																																																																																						
1,008	1,008	Gendarmes à cheval	367,920	367,920	3 25	1,195,740 »																																																																																																																																																																																																																																						
510	»	— à pied	186,150	»	2 65	493,297 50																																																																																																																																																																																																																																						
1,909	1,278		696,785	466,476		2,185,620 »																																																																																																																																																																																																																																						
						A AJOUTER : Chevaux d'officiers 23,725																																																																																																																																																																																																																																						
						TOTAL GÉNÉRAL 490,193																																																																																																																																																																																																																																						
						Augmentation pour l'année bissextile 5,988 »																																																																																																																																																																																																																																						
						TOTAL fr. 2,191,608 »																																																																																																																																																																																																																																						
3,418,200 »	3,410,000 »	8,200 »	»																																																																																																																																																																																																																																									
3,418,200 »	3,410,000 »	8,200 »	»																																																																																																																																																																																																																																									

(418)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1879 a été voté au chiffre de fr.	13,242,110 »
Le Budget présenté pour l'exercice 1880 ne s'élève qu'à	13,183,510 »
Soit une différence en moins de fr.	<u>56,600 »</u>

constituant la balance des augmentations et des diminutions de crédits proposées pour quelques articles.

Ces modifications sont justifiées par les considérations suivantes :

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés, etc.*

Crédit voté pour 1879 (<i>ordinaire</i>) fr.	806,000 »
» proposé pour 1880 (<i>ordinaire</i>)	813,300 »
En plus pour 1880 fr.	<u>7,300 »</u>

Cette augmentation se subdivise en deux parties, savoir :

1° fr. 5,000 »
pour augmenter la part de crédit attribuée à l'Administration centrale de la Trésorerie et de la Dette publique. Elle se justifie par l'accroissement continu des services ressortissant à cette administration, dont les cadres doivent être augmentés et régularisés.

Pour les mettre en harmonie avec les faits, une somme supérieure serait nécessaire. La nécessité de l'économie oblige à borner provisoirement à 5,000 francs la demande d'augmentation de crédit pour 1880.

2° fr. 2,300 »
somme nécessaire pour accorder à deux fonctionnaires du Département l'augmentation de traitement à laquelle ils auront droit, en vertu de l'article 16 de l'arrêté organique du 31 décembre 1875.

TOTAL ÉGAL fr.	<u>7,300 »</u>
--------------------------	----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES
DANS LES PROVINCES.ART. 12. — *Surveillance générale. — Traitements.*

Crédit voté pour 1879	fr.	385,750	»
» proposé pour 1880.		407,750	»
		<hr/>	
En plus pour 1880	fr.	24,000	»
		<hr/>	

L'augmentation demandée de 24,000 francs est motivée par les considérations suivantes :

1° Un *chimiste-avisur* est attaché à l'administration. Ses attributions s'étendent, chaque année, à raison du plus grand nombre d'analyses chimiques reconnues nécessaires, pour assurer la perception régulière des droits dont sont frappés certains produits importés de l'étranger ou fabriqués dans le pays. Il est équitable de mettre cet agent dans une position en rapport avec la nature et l'importance de ses attributions. On se propose de l'assimiler aux essayeurs de l'Administration centrale des monnaies, dont le traitement varie de 3,500 francs (minimum) à 5,000 francs (maximum).

La réalisation de cette mesure entraîne une augmentation de fr. 1,000 »
du crédit figurant sous le litt. *h* du tableau de développement.

2° Un premier crédit de 27,000 francs a été porté au Budget de 1879, pour accorder des indemnités aux surnuméraires qui ont subi avec succès l'épreuve du concours de capacité organisé en exécution d'un arrêté royal du 26 février 1878.

Pour permettre le fonctionnement régulier des dispositions de cet arrêté, il est nécessaire de porter définitivement à 50,000 francs le crédit du litt. *l* des développements, soit une augmentation de fr. 23,000 »

AUGMENTATION TOTALE. fr. 24,000 »

Ainsi qu'on l'a déjà dit à l'occasion du premier crédit, l'accroissement de dépense qui résultera des indemnités accordées aux surnuméraires, sera compensée par des économies à réaliser sur le crédit des remises proportionnelles des receveurs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13 — *Service de la conservation du cadastre. — Traitements.*

Crédit voté pour 1879	fr.	667,900	»
» proposé pour 1880.		669,500	»
		<hr/>	
En plus pour 1880	fr.	1,600	»
		<hr/>	

Cette augmentation est demandée afin de pouvoir accorder à deux contrôleurs du cadastre, qui auront accompli en 1880 leur dixième année de grade dans leur position actuelle, le traitement de 5,000 francs stipulé en faveur des agents de cette catégorie se trouvant dans ces conditions par l'arrêté royal du 26 septembre 1874.

ART. 14. — *Service des contributions directes. — Traitements fixes.*

Crédit voté pour 1879	fr.	1,988,600	»
» proposé pour 1880		2,007,100	»
		<hr/>	
En plus pour 1880.	fr.	18,500	»
		<hr/>	

Voici la justification de cette augmentation :

1° (Litt. a des développements.) Jusqu'à présent, la vérification des écritures de douane des deux bureaux d'Anvers a été confiée à un contrôleur des douanes. Un contrôleur de comptabilité convient mieux pour cette mission spéciale. Il y a donc lieu de porter à l'article 14 le traitement maximum d'un contrôleur, soit fr. 5,000 »

Ce n'est qu'un simple transfert de l'article 16, sans accroissement de charge pour le Trésor.

2° (Litt. c.) De nouvelles lignes de chemin de fer internationales sont en construction. Leur ouverture exigera la création de nouveaux bureaux de douane à la frontière. C'est en vue de cette nécessité que l'on demande le crédit destiné à l'établissement de trois bureaux, dont un de 6^e classe et deux de 7^e classe, ci 7,000 »

3° (Litt. f.) Certaines circonscriptions d'accises sont, ou trop importantes, ou trop étendues dans leur délimitation actuelle. Il en résulte que la surveillance des usines qu'elles comprennent n'est pas suffisamment efficace pour assurer complètement les intérêts du Trésor. Le remaniement de ces circonscriptions, reconnu indispensable, entraînera une augmentation du nombre

A REPORTER.	fr.	12,000	»
---------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	12,000 »
d'employés du service des accises. On croit pouvoir borner cette augmentation à cinq agents de 2 ^e classe, soit une dépense de .	6,500 »
† TOTAL ÉGAL. fr.	<u>18,500 »</u>

ART. 16. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit voté pour 1879 fr.	5,110,050 »
» proposé pour 1880	4,950,750 »
En moins pour 1880 fr.	<u>159,300 »</u>

Cette diminution provient, d'une part, du transfert d'une somme de 5,000 francs à l'article 14, ainsi qu'on vient de l'expliquer à propos de cet article, et, d'autre part, à concurrence de la différence, soit de 154,300 francs, de réductions apportées dans le cadre du personnel inférieur, par suite de la réorganisation du service actif des douanes.

Cette réorganisation, dans un sens économique, a été rendue possible par des simplifications introduites dans les règlements de ce service.

ART. 17. — *Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.*

Crédit voté pour 1879 fr.	17,200 »
» proposé pour 1880.	18,500 »
En plus pour 1880 fr.	<u>1,300 »</u>

Trois agents du service de la garantie se trouvent dans les conditions prévues par les règlements pour obtenir une promotion de classe. La somme de 1,300 francs demandée est destinée à régulariser leur position.

ART. 20. — *Frais de bureau et de tournées.*

Crédit voté pour 1879	} ordinaire fr.	85,580 »
		{ extraordinaire.
	TOTAL fr.	<u>91,580 »</u>
Crédit proposé pour 1880 (ordinaire) fr.		91,580 »

Certaines allocations accordées pour frais de bureau ayant dû être augmentées définitivement pour cause d'insuffisance bien constatée, il y a lieu de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

faire passer au crédit ordinaire la somme de 6,000 francs portée provisoirement au crédit extraordinaire, en attendant que l'on fût fixé sur l'importance de la dépense permanente nécessaire.

ART. 21. — *Indemnités, primes et dépenses diverses.*

Crédit voté pour 1879	fr.	580,200	»
» proposé pour 1880.		398,200	»
		<hr/>	
En plus pour 1880	fr.	13,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation de 13,000 francs est demandée comme *charge temporaire* pour le litt. g des développements de l'article 21 (*Indemnités pour les transcriptions des mutations cadastrales, etc.*)

Le renouvellement des premiers volumes des matrices cadastrales s'impose comme une indispensable nécessité. Ils sont tellement surchargés de ratures et d'intercalations, qu'ils présentent une véritable confusion, surtout en ce qui concerne les communes importantes, où les mutations sont naturellement très-fréquentes. Les recherches y sont devenues très-difficiles, même incertaines, et il en résulte non-seulement une grande perte de temps pour les agents du cadastre, mais des chances d'erreurs pouvant porter préjudice à des intérêts privés.

Il est urgent de remédier à ce fâcheux état de choses, et c'est dans ce but qu'un crédit extraordinaire de 13,000 francs est demandé.

ART. 23. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1879	fr.	168,900	»
» proposé pour 1880.		188,900	»
		<hr/>	
En plus pour 1880	fr.	20,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation de 20,000 francs doit s'appliquer aux trois objets indiqués ci-après :

1° Le nombre d'instruments de vérification (thermomètres, densimètres, balances, etc.) dont l'administration doit fournir ses agents, s'est notablement accru depuis quelque temps. La somme portée sous le litt. a des développements ne suffit plus pour assurer une suffisante répartition de ces instruments. Il a été reconnu nécessaire de l'augmenter de . . fr. 5,000 »

2° Les baux d'un grand nombre de locaux affectés au service de la douane ont dû être renouvelés, et ce renouvellement n'a

A REPORTER.	fr.	5,000	»
---------------------	-----	-------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	5,000 »
---------------------	---------

pu être obtenu qu'avec des augmentations de loyer plus ou moins notable. D'autre part, le service du bateau à vapeur chargé de la surveillance de l'Escaut, donne lieu à une consommation de charbon dont le prix excède le crédit consacré au chauffage. On estime que ces deux objets nécessiteront une augmentation de la somme qui figure sous le litt. *b* des développements, à concurrence de

10,000 »

3 ^o Enfin, un accroissement de	5,000 »
---	---------

est demandé pour le litt. *c*. — La plupart des petites embarcations utilisées par la douane pour le service de l'Escaut, sont en très-mauvais état. Elles exigeront d'importantes réparations, et un bon nombre d'entre elles devront être remplacées par des esquifs neufs. On espère pouvoir faire face à la dépense qui en résultera, au moyen de l'augmentation de crédit demandée.

TOTAL ÉGAL fr.	20,000 »
--------------------------	----------

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 30. — *Dépenses du domaine.*

Crédit voté pour 1879 . . .	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">ordinaire . . . fr.</td> <td style="width: 10%;">78,000 »</td> <td style="width: 10%;">»</td> <td rowspan="2" style="width: 10%; border-left: 1px solid black; vertical-align: middle;">107,000 »</td> </tr> <tr> <td>extraordinaire . . .</td> <td>29,000 »</td> <td>»</td> </tr> </table>	ordinaire . . . fr.	78,000 »	»	107,000 »	extraordinaire . . .	29,000 »	»
ordinaire . . . fr.	78,000 »	»	107,000 »					
extraordinaire . . .	29,000 »	»						
Crédit proposé pour 1880	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">ordinaire . . . fr.</td> <td style="width: 10%;">78,000 »</td> <td style="width: 10%;">»</td> <td rowspan="2" style="width: 10%; border-left: 1px solid black; vertical-align: middle;">122,000 »</td> </tr> <tr> <td>extraordinaire . . .</td> <td>44,000 »</td> <td>»</td> </tr> </table>	ordinaire . . . fr.	78,000 »	»	122,000 »	extraordinaire . . .	44,000 »	»
ordinaire . . . fr.	78,000 »	»	122,000 »					
extraordinaire . . .	44,000 »	»						
En plus pour 1880 (<i>extraordinaire</i>) fr.	15,000 »							

Par amendement au projet de Budget de 1879, le crédit compris sous le litt. *e* des développements de l'article 30, a été augmenté d'une somme de 15,000 francs, comme charge extraordinaire, pour assainissement et boisement des fanges dépendant de la forêt d'Hertogenwald.

Pour l'année 1880, on sera sorti de la période de préparation, et il sera possible d'étendre les travaux définitifs à une centaine d'hectares. Le prix de ces travaux est évalué à 25,000 francs, soit une augmentation de 10,000 francs du crédit extraordinaire porté au Budget de 1879, ci . . . fr.

10,000 »

D'un autre côté, une Commission sera instituée pour rechercher les améliorations dont est susceptible le service forestier, et pour étudier le meilleur système de gestion des bois soumis au régime forestier. On peut évaluer le chiffre de la dépense à laquelle donnera lieu l'institution de cette Commission à . . .

5,000 »

TOTAL ÉGAL fr.	15,000 »
--------------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ensuite de ce qui précède, il y a lieu de modifier ainsi qu'il suit le libellé du litt. e des développements de l'article 30 :

« Frais de culture et travaux d'amélioration des propriétés domaniales; —
» frais d'étude des questions forestières. »

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions
Article 2 fr.	7,300 »	»
— 12	24,000 »	»
— 13	1,600 »	»
— 14	18,300 »	»
— 16	»	159,300 »
— 17	1,300 »	»
— 21	18,000 »	»
— 23	20,000 »	»
— 30	15,000 »	»
TOTAUX fr.	102,700 »	159,300 »
RÉSULTAT : DIMINUTION. fr.	56,600 »	

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1880, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1879.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1880.		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.							
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	SUR LES CRÉDITS		EXTRAORDINAIRES.		SUR L'ENSEMBLE.		
							EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	
I.	Administr. centrale	1,261,300	16,000	1,277,300	1,268,000	10,000	1,284,000	7,300	"	"	7,300	"	"
II.	— de la trésorerie, etc.	218,000	"	218,000	218,000	"	218,000	"	"	"	"	"	"
III.	— des contributions, etc.	11,090,805	95,500	11,186,105	11,092,905	104,300	11,107,205	"	87,900	9,000	"	"	78,900
IV.	— de l'enregistrement, etc.	2,444,255	58,450	2,480,705	2,444,255	31,450	2,403,705	"	"	15,000	"	15,000	"
V.	Pensions et secours	42,000	"	42,000	42,000	"	42,000	"	"	"	"	"	"
VI.	Service de la caisse tonitière institué en vertu de l'art. 76 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"
VII.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"
	Totaux . . . fr.	15,094,560	147,750	15,242,110	15,015,760	171,750	15,185,510	7,300	87,900	24,000	"	22,500	78,900
								EN MOINS : 80,000		EN PLUS : 24,000		EN MOINS : 56,600	

DIFFÉRENCES. fr.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1880, est fixé à la somme de *quinze millions cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix francs* (15,185,510 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	} 1,284,000 .
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité.	815,500 "	14,000 "	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 "	2,000 "	
4	Frais de tournées.	10,000 "	"	
5	Matériel.	145,000 "	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 "	"	
7	Service de la monnaie	16,100 "	"	
8	Magasin général des papiers	172,000 "	"	
9	Documents statistiques	18,000 "	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	170,000 "	"	} 218,000 .
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	48,000 "	"	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements.	407,750 "	"	} 11,107,205 .
13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	669,500 "	"	
14	— des contributions di- { Traitements fixes	2,006,600 "	500 "	
15	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. { nités (<i>credit non limitatif</i>)	2,030,700 "	"	
16	— des douanes et de la recherche maritime	4,946,250 "	4,500 "	
17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	16,200 "	2,500 "	
18	Suppléments de traitement	260,225 "	"	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	"	82,000 "	
20	Frais de bureau et de tournées	91,580 "	"	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	580,200 "	15,000 "	
22	Police douanière	5,000 "	"	
23	Matériel.	188,900 "	"	
A REPORTER. . . fr.		12,480,505 "	120,300 "	12,600,805 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	12,480,505 »	120,500 »	12,600,805 »
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
21	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	480,000 »	»	} 2,495,705 »
25	— — du domaine	150,275 »	7,450 »	
26	— — forestier	371,480 »	»	
27	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,917,000 »	»	
28	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	60,000 »	»	
29	Matériel	56,000 »	»	
50	Dépenses du domaine	78,000 »	44,000 »	
51	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
52	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
53	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	} 42,000 »
54	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	14,000 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
35	Administration centrale. — Personnel. — Traitement	10,000 »	»	} 50,000 »
56	— — Matériel, frais de déplacement, indemnités diverses	10,000 »	»	
57	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle	10,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
38	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. fr.	15,013,760 »	171,750 »	15,185,510 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	a.	Traitement du Ministre.												
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
	b.	Traitements de disponibilité												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">52,500</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">71,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
52,500	2,000													
18,500	»													
71,000	2,000													
4	a.	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">65,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">60,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">145,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	65,000	»	20,000	»	60,000	»	145,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
65,000	»													
20,000	»													
60,000	»													
145,000	»													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	a.	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Frais pour le service du contrôle.												
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">5,700</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">7,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">16,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	5,700	»	7,800	»	2,000	»	600	»	16,100	»
4,200	»													
5,700	»													
7,800	»													
2,000	»													
600	»													
16,100	»													
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
813,500	14,000	827,500	820,000	7,500	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
1,078,600	16,000	1,094,600	1,087,300	7,300	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).			
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>			
				CHARGES	
				ordinales.	extraordin.
8	a.	Papiers à timbrer	83,000	»	
	b.	Papier électoral	15,000	»	
	c.	Autres papiers de toute espèce.	72,000	»	
			172,000	»	
		<i>Documents statistiques.</i>			
9	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»	
	b.	— de publication	6,000	»	
			18,000	»	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
				CHARGES	
			TRAITEMENT par an.	ordinales.	extraordin.
10	a.	Traitements des directeurs et agents.	32 3,000 à 8,000	160,400	»
	b.	— des agents auxiliaires	» 300 à 600	9,600	»
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents . . .		46,500	»
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.			

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- muneuses.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,078,600	16,000	1,094,600	1,087,300	7,300	»	
172,000	»	172,000	172,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,268,600	16,000	1,284,600	1,277,300	7,300	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				7,300		
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
218,000	»	218,000	218,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		Nombre d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.			
CHAPITRE III.								
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.								
<i>Surveillance générale.</i>								
12	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»	
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»	
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»	
	d.	— d'un inspecteur.	4	2 ^e	6,000	24,000	»	
	e.	— de l'inspecteur spécial	1	»	6,500	6,500	»	
	f.	— du contrôleur id.	1	»	Max. 6,500 Min. 6,000	6,500	»	
	g.	— du sous-contrôleur id.	1	»	Max. 4,200 Min. 3,150	4,200	»	
	h.	— d'un chimiste-aviseur.	1	»	Max. 3,000 Min. 3,500	5,000	»	
	i.	— des premiers commis de direction.	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»	
				3	2 ^e	4,000	12,000	»
				3	3 ^e	3,500	10,500	»
				14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200	»
	j.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500	»	
				21	3 ^e	1,700	55,700	»
			25	4 ^e	1,300	32,500	»	
k.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000	»		
l.	— aux surnuméraires.	»	»	»	50,000	»		
			108	407,750	»	
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>								
13	a.	Traitements des inspecteurs	2	»	6,500	13,000	»	
	b.	— des contrôleurs.	6	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	26,800	»	
			6	2 ^e	3,600	21,600	»	
			6	3 ^e	3,150	18,900	»	
			58	1 ^{re}	2,650	153,700	»	
	c.	— des géomètres	60	2 ^e	2,150	129,000	»	
			65	3 ^e	1,700	110,500	»	
			70	4 ^e	1,300	91,000	»	
	d.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	105,000	»	
			273	669,500	»	

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
407,750	»	407,750	583,750	24,000	»	
669,500	»	669,500	667,900	1,600	»	
1,077,250	»	1,077,250	1,051,650	25,600	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>				
			Nombre d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.
			27	1 ^{re}	5,000	155,000 »
	a.	Traitements des contrôleurs	26	2 ^e	4,200	109,200 »
			26	3 ^e	3,600	95,600 »
			26	4 ^e	3,150	81,900 »
	b.	— des sous-contrôleurs	27	»	2,150	58,050 »
			3	1 ^{re}	9,000	27,000 »
			4	2 ^e	7,500	30,000 »
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remises proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée.	3	3 ^e	6,000	18,000 »
			5	4 ^e	4,700	23,500 »
			5	5 ^e	3,600	18,000 »
			14	6 ^e	2,800	39,200 »
			21	7 ^e	2,100	44,100 »
14	d.	— des vérificateurs.	25	1 ^{re}	3,150	72,450 »
			26	2 ^e	2,650	68,900 »
			55	3 ^e	2,100	69,300 »
			44	4 ^e	1,600	70,400 »
			50	1 ^{re}	2,500	69,000 »
	e.	— des commis aux écritures	30	2 ^e	1,900	57,000 »
			33	3 ^e	1,600	56,000 »
			36	4 ^e	1,300	46,800 »
			186	1 ^{re}	1,650	306,900 »
	f.	— des commis des accises	190	2 ^e	1,300	247,000 »
			95	3 ^e	1,100	104,500 »
			95	4 ^e	1,000	95,000 »
	g.	Indemnités de résidence.	»	»	»	65,800 500
			1010	2,006,600 500
	a.	Remises proportionnelles et indemnités (542 agents)				1,908,200 »
15	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes				66,500 »
	c.	— — pour copies des rôles des contributions directes				56,000 »
		(Credits non limitatifs.)				2,030,700 »
						A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,077,250	»	1,077,250	1,051,650	25,600	»	
2,006,600	500	2,007,100	1,988,600	18,500	»	
2,030,700	»	2,030,700	2,030,700	»	»	
5,114,550	500	5,115,050	5,070,950	44,100	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO	LITTEA des dévelop- pements. articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.				
			ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
Service des douanes et de la recherche maritime.			Nombre d'AGENTS.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	CHARGES	
						ordinaires.	extraordin.
16	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	Max. 3,500 Min. 3,000	3,500	»
	b.	— des contrôleurs	17	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	75,400	»
			16	2 ^e	3,600	57,600	»
			13	3 ^e	3,150	47,250	»
	c.	— des lieutenants	42	»	2,150	90,300	»
	d.	— des sous-lieutenants	43	»	1,930	87,750	»
	e.	— des brigadiers	400	»	1,550	620,000	»
	f.	— des sous-brigadiers.	473	»	1,200	570,000	»
			840	»	1,100	924,000	»
	g.	— des préposés	850	»	1,000	830,000	»
			900	»	900	810,000	»
	h.	— des matelots	34	1 ^{re}	1,200	40,800	»
			28	2 ^e	1,100	30,800	»
	i.	— des mousses	4	»	700	2,800	»
	j.	— du patron du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	»	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500	»
	k.	— du sous-patron du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	»	Max. 1,400 Min. 1,300	1,400	»
	l.	— du machiniste du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	»	2,000	2,000	»
m.	— du chauffeur du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	»	1,200	1,200	»	
n.	Service des fabriques de sucre.	Traitement des sous-brigadiers (1)	50	»	1,200	60,000	»
o.		» des préposés.	250	»	»	249,000	»
p.		» des préposés temporaires.	500	»	900	187,500	»
q.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600	»	
r.	Indemnités de résidence.	»	»	»	222,850	4,300	
			4471	4,946,250	4,300
Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.							
17	»	Traitements des essayeurs	3	1 ^{re}	3,500	10,500	2,300
			1	2 ^e	3,100	3,100	»
			1	3 ^e	2,600	2,600	»
			5	16,200	2,300

A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,114,350	300	5,115,050	5,070,950	44,100	»	
4,946,250	4,500	4,950,750	5,110,050	»	159,300	
16,200	2,300	18,500	17,200	1,300	»	
10,077,000	7,300	10,084,300	10,198,200	48,400	159,300	

(1) Dont 80 à 1,100 fr , 80 à 1,000 fr et 90 à 900 fr.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
20	a.	Frais de bureau	58,100	»
	b.	Frais de tournées	53,480	»
			91,580	»
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400	»
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	82,300	»
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000	»
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000	»
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500	»
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000	»
21	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	55,000	15,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000	»
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000	»
	j.	Frais d'escorte de la douane	25,000	»
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires	60,000	»
			580,200	15,000
			A REPORTER. fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,077,000	7,300	10,084,300	10,198,200	48,400	159,300	
260,223	>	260,223	260,223	>	>	
>	82,000	82,000	82,000	>	>	
91,580	>	91,580	91,580	>	>	
580,200	15,000	595,200	580,200	15,000	>	
10,809,003	104,300	10,913,303	11,012,203	60,400	159,300	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,809,005	104,300	10,913,305	11,012,205	60,400	159,300	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
188,900	»	188,900	168,900	20,000	»	
11,002,905	104,300	11,107,205	11,186,105	80,400	159,300	
DIMINUTION. . . fr.				78,900		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE IV.							
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.							
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>							
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES			
				ordinaires.	extraordn.		
	a.		Directeurs	9	8,000	72,000	"
	b.		Inspecteurs	6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	"
				6 2 ^e cl.	6,500	39,000	"
	c.		Vérificateurs	12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	"
				12 2 ^e cl.	4,500	54,000	"
				12 3 ^e cl.	4,000	48,000	"
	d.		Premiers commis de direction	9	3,500 à 4,500	36,000	"
	e.		Seconds — —	19	1,700 à 2,600	39,290	"
24	f.		Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,600	3,200	"
	g.		Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,200 à 2,600	9,600	"
	h.		Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	"	2,100	"
	i.		Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	3,000	"
	j.		Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200	"
	k.		Suppléments de traitement alloués à huit seconds com- mis de direction chargés du contrôle du timbre ex- traordinaire	"	"	2,400	"
	l.		Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	31	1,100 à 2,000	47,900	"
	m.		Indemnités pour maladies, et travaux extraordinaires	"	"	16,310	"
				128		480,000	"

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT réglementaire par an.	CHARGES ordinaires extraordin.	
				REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
	a.	1	Max. 3,500	3,000	»
	b.	2	id. 1,500	2,090	»
	c.	1	id. 1,500	110	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	d.	7	id. 3,300	20,430	»
	e.	13	id. 1,500	3,520	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	f.	3	id. 1,300	1,263	»
	g.	1	id. 1,500	193	»
		<i>Sambre canalisée.</i>			
	h.	2	id. 3,300	10,000	»
	i.	11	id. 1,300	7,130	»
	j.	2	id. 1,500	2,363	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
25	k.	4	id. 1,300	2,970	»
	l.	1	id. 1,500	163	»
	m.	1	id. 1,500	350	»
		<i>Meuse.</i>			
	n.	3	id. 2,100	4,620	»
		<i>Escaut.</i>			
	o.	6	id. 1,500	2,970	»
	p.	1	id. 2,100	1,100	»
		<i>Demer.</i>			
	q.	1	id. 1,500	583	»
	r.	1	id. 1,500	163	»
		<i>Lys.</i>			
	s.	7	id. 1,500	2,530	»
	t.	2	id. 1,500	383	»
		A REPORTER. . . .	74	67,743	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'AGENTS.	TRAIITEMENT réglementaire par an.	CHARGES ordinales. extraordin.		
				REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		Domaines. — Traitements (suite).				
		REPORT.	74	67,743	»
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs	2	Max. 2,100	1,650	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,595	»
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,705	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur	1	id. 5,500	2,400	»
	z.	Percepteur	1	id. 2,100	770	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	5,544	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	id. 1,500	440	»
	cc.	Gardes-canal messagers.	5	id. 1,500	415	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,265	»
	ee.	Pontonnier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	2,420	»
	gg.	Gardes-canal messagers.	2	id. 1,500	385	»
		<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>				
	hh.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,520	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys</i>				
	ii.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	550	»
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,045	»
		<i>Ourthe.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,650	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,200 à 4,500	24,600	»
	mm.	Sous-contrôleur	1	2,000	2,640	»
		A REPORTER.	152	118,265	»

25
suite).

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents	Traitement régule- mentaire par an.	CHARGES ordinaires.	extraordin.	
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
		REPORT. . . .				
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	nn.	Délégués à la recette.	4	Max. 1,500	5,280	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	oo.	Indemnités à trois agents, pour direction et surveil- lance des travaux, et frais de voyage.	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
25 (suite).	pp.	Concierge	1	880	880	»
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	qq.	Concierge surveillant	1	1,650	1,650	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	rr.	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,450
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	1,500	»
			147		150,275	7,450
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs.	6	4,800 à 6,000	52,400	»
	b.	Sous-inspecteurs.	4	3,400 à 3,800	14,400	»
	c.	Gardes généraux.	22	2,000 à 3,000	56,100	»
	d.	Brigadiers et gardes.	500	50 à 1,350	254,580	»
26	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de mala- dies, intérim, etc.	»	»	7,000	»
	f.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement	»	»	1,000	»
	g.	Bourses d'élèves forestiers.	2	1,500	3,000	»
	h.	Gardes généraux adjoints	2	1,500	3,000	»
			556		371,480	»
27	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
28	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
		A REPORTER. . . . fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
130,275	7,450	137,725	137,725	»	»	
371,480	»	371,480	371,480	»	»	
1,217,000	»	1,217,000	1,217,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,258,755	7,450	2,266,205	2,266,205	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (<i>suite</i>).				
<i>Matériel.</i>			CHARGES	
			ordinares.	extraordin.
29	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. . .	5,500	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	4,000	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	53,400	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	15,400	»
			56,000	»
<i>Dépenses du domaine.</i>				
30	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	21,000	»
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	10,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,500	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration des propriétés domaniales; indemnités, frais de route et de séjour des membres de la commission chargée de l'étude des questions forestières.	45,000	54,000
	f.	Frais de vente et autres actes.	500	»
			78,000	44,000
31	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État		
52	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)		
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,258,755	7,450	2,266,205	2,266,205	»	»	
56,000	»	56,000	56,000	»	»	
78,000	44,000	122,000	107,000	15,000	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,444,255	51,450	2,495,705	2,480,705	15,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				15,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
33	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
34	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 5 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
35	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
36	»	— Matériel. — Frais de déplacement. — Indemnités diverses
37	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
38	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	432	Administration centrale
II.	434	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	436	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	446	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	456	Pensions et secours
VI.	<i>ib.</i>	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.
VII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,268,600 »	16,000 »	1,284,600 »	1,277,300 »	7,500 »	»	
218,000 »	»	218,000 »	218,000 »	»	»	
11,002,905 »	104,300 »	11,107,205 »	11,186,105 »	80,400 »	159,500 »	
2,444,255 »	51,450 »	2,495,705 »	2,480,705 »	15,000 »	»	
42,000 »	»	42,000 »	42,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,013,760 »	171,750 »	15,185,510 »	15,242,110 »	102,700 »	159,500 »	
DIMINUTION. fr.				56,600 »		

(460)

ANNEXES
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 1.

LISTE
DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1878,
ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,
publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFERENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		SOUS-18.	AGE.	
1	4887	30 mars 1878.	Commis des accises	26	65	Marié	"	"	Age avancé
2	4888	Id.	Matelot des douanes	22	60	Id.	1	15	Infirmités
3	4880	Id.	Préposé des douanes	22	65	Id.	"	"	Id.
4	4890	Id.	Directeur de l'enregistrement	20	70	Veuf	"	"	Age avancé
5	4891	Id.	Id.	25	70	Marié	"	"	Id.
6	4892	Id.	Préposé des douanes	19	59	Célibataire	"	"	Infirmités
7	4895	14 mai 1878.	Garde forestier	45	75	Marié	"	"	Age avancé
8	4894	30 mars 1878	Id.	19	60	Célibataire	"	"	Infirmités
9	4895	Id.	Receveur des contributions	10	61	Marié	"	"	Id.
10	4896	Id.	Id.	21	65	Id.	"	"	Age avancé
11	4897	Id.	Brigadier forestier	45	70	Id.	"	"	Id.
12	4898	Id.	Id.	19	75	Id.	"	"	Id.
13	4899	Id.	Garde forestier	26	70	Id.	"	"	Id.
14	4900	Id.	Id.	45	78	Id.	"	"	Id.
15	4901	Id.	Préposé des douanes	22	57	Id.	"	"	Infirmités
16	4902	Id.	Contrôleur du cadastre	51	65	Id.	"	"	Id.
17	4905	Id.	Préposé des douanes	27	68	Célibataire	"	"	Age avancé
18	4904	Id.	Garde forestier	19	61	Marié	"	"	Infirmités
19	4905	14 mai 1878.	Brigadier forestier	19	67	Veuf	"	"	Age avancé
20	4906	30 mars 1878	Garde forestier	19	78	Id.	"	"	Id.
21	4907	14 mai 1878.	Brigadier des douanes	22	58	Marié	1	17	Infirmités
22	4908	Id.	Sous-brigadier des douanes	20	65	Id.	"	"	Age avancé
23	4909	30 mars 1878	Id.	19	65	Veuf	"	"	Id.
24	4910	Id.	Id.	25	57	Marié	"	"	Infirmités
25	4911	Id.	Préposé des douanes	24	58	Id.	1	15	Id.
26	4912	Id.	Id.	29	63	Id.	"	"	Id.
27	4915	Id.	Id.	26	56	Célibataire	"	"	Id.
28	4914	Id.	Id.	26	61	Marié	"	"	Id.
29	4915	Id.	Id.	21	55	Id.	1	15	Id.
30	4916	Id.	Id.	28	65	Veuf	"	"	Id.
31	4917	Id.	Id.	19	65	Marié	"	"	Id.
32	4918	Id.	Id.	24	65	Id.	"	"	Id.
33	4919	14 mai 1878.	Essayeur de la garantie en disponibilité	57	67	Id.	"	"	Age avancé
34	4920	Id.	Receveur des contributions en disponibilité	22	65	Id.	1	16	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

du 1^{er} janvier à 31 décembre 1878.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1814, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,590	59 7 "	"	"	39 7 "	1,000	1 ^{er} janv. 1878	13	Maximum.
1,100	57 8 "	"	"	37 8 "	775	Id.	15	Id.
1,000	42 6 "	"	"	42 6 "	706	Id.	15	Id.
8,000	"	50 2 "	"	50 2 "	5,000	Id.	15	Id.
8,000	"	47 2 "	"	47 2 "	5,000	Id.	15	Id.
1,000	50 4 "	"	7 8 "	38 " "	706	Id.	5	Id.
550	50 " "	"	"	50 " "	289	Id.	"	
1,000	51 7 25	"	7 7 7	39 5 "	706	Id.	15	Id.
2,109	24 " "	11 9 "	5 9 "	41 6 "	1,400	Id.	15	Id.
2,504	18 4 "	18 10 "	7 5 "	44 5 "	1,709	Id.	15	Id.
689	35 5 "	"	"	55 5 "	418	Id.	"	
689	50 5 18	"	4 9 12	44 5 "	459	Id.	15	Id.
518	44 2 "	"	"	44 2 "	212	Id.	15	Id.
55	56 9 "	"	"	56 9 "	35	Id.	15	Id.
1,060	55 2 "	"	"	55 2 "	677	Id.	"	
5,950	"	52 9 "	"	52 9 "	1,900	Id.	"	
1,061	58 7 "	"	"	58 7 "	707	1 ^{er} fév. 1878.	15	Id.
718	29 5 "	"	7 5 "	56 8 "	464	Id.	"	
745	27 9 "	"	9 1 "	56 10 "	478	Id.	"	
254	25 7 26	"	4 7 4	30 3 "	156	1 ^{er} mars 1878.	"	
1,495	55 5 "	"	"	35 3 "	958	Id.	"	
1,165	58 11 27	"	6 6 5	45 6 "	775	Id.	15	Id.
1,165	58 3 "	"	6 7 "	44 10 "	775	Id.	15	Id.
1,165	54 4 "	"	"	34 4 "	725	Id.	"	
1,065	54 " "	"	"	34 " "	657	Id.	"	
1,005	54 1 "	"	"	34 1 "	658	Id.	"	
1,005	50 2 "	"	"	50 2 "	585	Id.	"	
1,065	54 2 "	"	"	34 2 "	660	Id.	"	
1,005	54 4 "	"	"	54 4 "	665	Id.	"	
1,005	55 8 "	"	"	55 8 "	689	Id.	"	
1,065	56 6 7	"	5 " 25	50 7 "	708	Id.	15	Id.
1,065	50 " 4	"	"	50 4 "	708	Id.	15	Id.
2,500	"	50 2 "	"	50 2 "	1,100	Id.	"	
2,449	"	51 7 "	"	51 7 "	1,180	Id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 16 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		FORNET.	ÂGE	
35	4921	30 mars 1878 .	Géomètre du cadastre	34	65	Marié	"	"	Age avancé
36	4922	Id.	Brigadier des douanes	19	65	Célibataire	"	"	Id.
37	4923	Id.	Id.	25	66	Id.	"	"	Id.
38	4924	14 mai 1878	Préposé des douanes	20	65	Marié	"	"	Id.
39	4925	Id.	Id.	19	65	Id.	"	"	Id.
40	4926	30 mars 1878	Brigadier des douanes	21	66	Id.	2	12 2	Id.
41	4927	Id.	Id.	18	67	Id.	"	"	Id.
42	4928	Id.	Id.	19	65	Id.	2	17 12	Id.
43	4929	Id.	Géomètre du cadastre	20	68	Veuf	"	"	Id.
44	4930	14 mai 1878	Commis des accises	29	58	Célibataire	"	"	Infirmités
45	4931	Id.	Lieutenant des douanes	21	71	Marié	"	"	Age avancé
46	4932	Id.	Préposé des douanes	51	67	Id.	"	"	Id.
47	4935	30 mars 1878	Garde forestier	41	71	Veuf	"	"	Id.
48	4934	7 juillet 1878	Géomètre du cadastre	26	59	Marié	2	14 9	Infirmités
49	4935	Id.	Garde forestier	22	67	Id.	5	16 14 12	Id.
50	4936	30 mars 1878	Brigadier des douanes	22	65	Id.	"	"	Age avancé
51	4937	7 juillet 1878	Contrôleur des douanes	22	68	Id.	"	"	Id.
52	4938	Id.	Matelot des douanes	28	66	Veuf	"	"	Id.
53	4939	Id.	Brigadier des douanes	19	66	Marié	"	"	Id.
54	4940	Id.	Préposé des douanes	49	65	Id.	"	"	Infirmités
55	4941	Id.	Brigadier des douanes	16	65	Id.	"	"	Age avancé
56	4942	Id.	Préposé des douanes	18	59	Id.	2	16 8	Infirmités
57	4943	23 sept. 1878.	Receveur des contributifs	25	71	Id.	"	"	Age avancé
58	4944	7 juillet 1878	Id.	21	67	Id.	1	12	Id.
59	4945	Id.	Brigadier des douanes	20	69	Id.	"	"	Id.
60	4946	Id.	Receveur de l'enregistrement	28	62	Célibataire	"	"	Infirmités
61	4047	23 sept. 1878.	Garde forestier	19	61	Veuf	"	"	Id.
62	4948	Id.	Brigadier des douanes	25	58	Marié	"	"	Id.
63	4949	Id.	Id.	19	66	Veuf	"	"	Age avancé
64	4950	Id.	Sous-brigadier des douanes	10	66	Marié	1	10	Id.
65	4951	Id.	Id.	18	60	Id.	"	"	Id.
66	4952	Id.	Id.	25	65	Id.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1841, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
2,095	"	31 4 "	"	31 4 "	1,009	1 ^{er} mars 1878.	"	
1,495	36 4 "	"	6 11 "	43 5 "	996	Id.	15	Maximum.
1,495	41 6 "	"	"	41 6 "	996	Id.	15	Id.
1,065	35 8 "	"	10 5 "	44 1 "	708	Id.	15	Id.
1,065	35 4 16	"	8 5 14	41 8 "	708	Id.	15	Id.
1,465	38 " "	"	7 " "	45 " "	996	Id.	15	Id.
1,495	40 2 "	"	6 9 "	46 11 "	996	Id.	15	Id.
1,495	38 11 20	"	6 1 10	45 1 "	996	Id.	15	Id.
2,595	"	42 " "	"	42 " "	1,676	Id.	"	
1,490	28 11 "	"	"	28 11 "	785	Id.	"	
2,095	49 5 "	"	"	49 5 "	1,596	Id.	15	Id.
1,065	36 5 "	"	"	36 5 "	705	Id.	"	
478	50 2 "	"	"	30 2 "	262	Id.	"	
2,652	"	35 " "	"	35 " "	1,556	1 ^{er} avril 1878.	"	
740	21 5 "	"	7 11 "	29 4 "	378	Id.	"	
1,497	42 9 "	"	"	42 9 "	998	Id.	15	Id.
4,200	46 9 "	"	"	46 9 "	2,800	Id.	15	Id.
1,165	37 8 "	"	"	37 8 "	776	Id.	15	Id.
1,497	37 " "	"	5 8 "	40 8 "	998	Id.	15	Id.
1,065	16 7 "	"	"	16 7 "	321	Id.	"	
1,497	40 8 "	"	8 " "	48 8 "	998	Id.	15	Id.
1,065	35 9 "	"	7 1 "	40 10 "	710	Id.	15	Id.
6,750	15 2 "	30 5 "	"	45 7 "	5,500	1 ^{er} mai 1878.	15	Id.
3,356	"	45 1 "	"	45 1 "	2,257	Id.	15	Id.
2,086	38 8 23	"	7 2 7	45 11 "	1,390	Id.	15	Id.
4,400	"	35 6 "	"	35 6 "	2,514	6 mai 1878.	"	
641	10 8 "	"	7 6 "	18 2 "	198	1 ^{er} juin 1876.	"	
1,502	34 9 "	"	"	34 9 "	948	Id.	"	
1,502	40 5 17	"	6 " 13	46 6 "	1,001	Id.	15	Id.
1,168	38 9 "	"	7 5 "	46 " "	778	Id.	15	Id.
1,168	40 0 "	"	10 1 "	50 10 "	778	Id.	15	Id.
1,168	39 6 "	"	"	39 6 "	778	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVÈNENT des pensions.	FONCTIONS. REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES ou VEUFs? MARIÉS	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
67	4053	25 sept. 1878.	Sous-brigadier des douanes.	20	65	Marié.	5	14 12 10	Age avancé.
68	4054	Id.	Id.	28	62	Célibataire.	"	"	Infirmités.
69	4955	Id.	Préposé des douanes.	20	60	Marié.	"	"	Id.
70	4956	Id.	Id.	21	59	Id.	"	"	Id.
71	4957	Id.	Id.	23	61	Veuf.	"	"	Id.
72	4958	Id.	Id.	20	67	Marié.	2	16 12	Age avancé.
73	4059	Id.	Id.	19	65	Id.	2	15 10	Id.
74	4960	Id.	Id.	19	65	Id.	"	"	Id.
75	4061	7 juillet 1878.	Id.	51	68	Id.	1	13	Id.
76	4962	Id.	Id.	18	60	Célibataire.	"	"	Id.
77	4063	Id.	Matelot des douanes.	17	57	Marié.	4	17 14 6 1	Infirmités.
78	4964	Id.	Id.	16	60	Id.	1	13	Id.
79	4965	Id.	Contrôleur des douanes.	19	66	Veuf.	"	"	Age avancé.
80	4966	Id.	Préposé des douanes.	27	44	Célibataire.	"	"	Infirmités.
81	4967	Id.	Id.	18	61	Marié.	"	"	Id.
82	4968	Id.	Préposé des douanes.	41	58	Veuf.	"	"	Id.
85	4969	Id.	Id.	24	44	Marié.	"	"	Id.
84	4970	Id.	Contrôleur des contributions.	21	55	Célibataire.	"	"	Id.
85	4971	Id.	Garde forestier.	55	64	Veuf.	"	"	Id.
86	4972	25 sept. 1878.	Receveur du timbre.	20	60	Marié.	"	"	Id.
87	4973	Id.	Receveur des contributions.	24	68	Veuf.	"	"	Age avancé.
88	4974	Id.	Id.	23	65	Marié.	"	"	Id.
89	4975	Id.	Id.	24	71	Veuf.	"	"	Id.
90	4976	Id.	Id.	19	66	Marié.	"	"	Id.
91	4977	Id.	Id.	26	72	Id.	"	"	Id.
92	4978	Id.	Receveur des produits divers.	28	69	Veuf.	"	"	Id.
95	4979	Id.	Garde forestier.	19	52	Marié.	4	14 12 10 5	Infirmités.
94	4980	Id.	Sous-brigadier des douanes.	23	60	Id.	"	"	Age avancé.
95	4981	Id.	Garde forestier.	40	75	Id.	"	"	Id.
96	4982	Id.	Brigadier des douanes.	21	65	Veuf.	"	"	Id.
97	4983	23 nov. 1878.	Id.	19	66	Marié.	3	17 14 10	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASÉS DES PENSIONS.				MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1866, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,108	55 10 "	"	8 " "	41 10 "	778	1 ^{er} juin 1878.	15	Maximum.
1,106	55 11 "	"	"	55 11 "	710	Id.	"	Id.
1,068	51 4 20	"	7 9 1	50 2 "	712	Id.	15	Id.
1,068	58 4 "	"	"	58 4 "	712	Id.	15	Id.
1,068	57 9 "	"	"	57 9 "	712	Id.	15	Id.
1,068	57 10 22	"	8 5 8	46 2 "	712	Id.	15	Id.
1,068	54 4 28	"	8 0 2	42 5 "	712	Id.	15	Id.
1,068	55 11 "	"	8 " "	41 11 "	712	Id.	15	Id.
1,068	56 11 "	"	"	56 11 "	712	Id.	15	Id.
1,068	54 5 "	"	15 6 "	40 11 "	712	Id.	50 et 15	Id.
1,108	59 0 "	"	"	59 0 "	778	Id.	50 et 15	Id.
1,168	57 5 "	"	6 4 "	45 7 "	778	Id.	50 et 15	Id.
4,746	26 5 15	10 5 "	7 7 17	44 4 "	5,164	Id.	15	Id.
1,066	16 9 "	"	"	16 9 "	324	Id.	"	Id.
1,068	54 6 25	"	7 9 7	42 4 "	712	Id.	59 et 15	Id.
1,066	16 11 "	"	"	16 11 "	327	Id.	"	"
1,068	21 1 "	"	"	21 1 "	400	Id.	"	"
3,102	28 5 "	6 1 "	"	54 4 "	1,885	Id.	"	"
587	50 1 "	"	"	50 1 "	521	Id.	"	"
4,669	"	40 8 "	"	40 8 "	2,021	1 ^{er} juillet 1878.	59	"
6,007	"	44 6 "	"	44 6 "	3,500	Id.	15	Id.
6,750	"	42 1 "	"	42 1 "	3,500	1 ^{er} août 1878.	15	Id.
5,795	"	46 8 "	"	46 8 "	5,500	Id.	15	Id.
2,201	6 4 "	27 5 "	11 4 "	45 1 "	1,527	Id.	15	Id.
5,440	15 10 "	29 2 "	"	45 " "	2,205	Id.	15	Id.
6,750	"	41 6 "	"	41 6 "	3,500	Id.	15	Id.
267	24 " "	"	5 " "	27 " "	155	Id.	14	Minimum.
1,171	59 5 9	"	5 5 21	44 0 "	780	Id.	15	Maximum.
160	35 5 "	"	"	35 5 "	102	Id.	"	"
1,510	45 10 "	"	"	45 10 "	1,006	1 ^{er} sept. 1878.	15	Id.
1,510	57 11 "	"	6 " "	45 11 "	1,006	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	FONCTIONS REPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	âge.	
98	4084	25 nov. 1878	Brigadier des douanes	18	64	Veuf	"	"	Infirmités . . .
99	4085	25 sept. 1878	Id.	18	60	Célibataire	"	"	Id.
100	4086	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	68	Marié	5	17 14 12 9 5	Age avancé . . .
101	4087	25 nov. 1878	Id.	21	60	Id.	1	10	Infirmités . . .
102	4088	25 sept. 1878	Préposé des douanes	31	66	Célibataire	"	"	Age avancé . . .
105	4089	Id.	Id.	18	65	Marié	1	14	Id.
104	4090	Id.	Id.	19	65	Célibataire	"	"	Id.
105	4091	Id.	Id.	22	55	Marié	"	"	Infirmités . . .
106	4092	Id.	Id.	21	60	Id.	"	"	Id.
107	4093	Id.	Id.	18	64	Id.	"	"	Id.
108	4094	Id.	Id.	19	58	Célibataire	"	"	Id.
109	4095	25 nov. 1878	Receveur des contributions	20	65	Marié	"	"	Age avancé . . .
110	4096	25 sept. 1878	Contrôleur des douanes	21	67	Célibataire	"	"	Id.
111	4097	Id.	Matelot des douanes	19	60	Marié	7	17 15 14 12 8 5 0	Infirmités . . .
112	4098	"	Brigadier des douanes	22	58	Célibataire	"	"	Id.
113	4099	8 janv. 1879	Préposé des douanes	26	65	Marié	"	"	Age avancé . . .
114	5000	Id.	Inspecteur général des douanes	24	75	Célibataire	"	"	Id.
115	5001	Id.	Géomètre du cadastre	18	61	Marié	"	"	Infirmités . . .
116	5002	Id.	Lieutenant des douanes	22	65	Id.	"	"	Age avancé . . .
117	5003	Id.	Préposé des douanes	21	42	Célibataire	"	"	Infirmités . . .
118	5004	Id.	Brigadier des douanes	18	65	Marié	"	"	Age avancé . . .
119	5005	Id.	Brigadier forestier	19	66	Id.	"	"	Id.
120	5006	Id.	Receveur des contributions	27	65	Id.	"	"	Id.
121	5007	Id.	Vérificateur des douanes	21	65	Id.	"	"	Id.
122	5008	Id.	Receveur des contributions	21	71	Id.	"	"	Id.
123	5009	7 fév. 1879	Brigadier des douanes	18	65	Id.	4	12 8 7 5	Id.
124	5010	8 janv. 1879	Id.	18	66	Id.	5	17 14 12	Id.
125	5011	Id.	Id.	18	65	Id.	1	7	Id.
126	5012	Id.	Id.	21	65	Id.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1841, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,510	37 2 "	"	8 2 "	45 4 "	1,006	1 ^{er} sept. 1878.	39 et 15	Maximum.
1,205	34 5 29	"	6 9 1	41 5 "	865	Id.	15	Id.
1,173	35 " "	"	11 2 "	46 2 "	782	Id.	15	Id.
1,173	39 2 "	"	"	39 2 "	782	Id.	13	Id.
1,075	34 2 "	"	"	34 2 "	666	Id.	"	
1,075	35 2 "	"	7 10 "	43 " "	715	Id.	15	Id.
1,075	32 3 "	"	7 10 "	40 1 "	715	Id.	13	Id.
1,075	23 2 "	"	3 " "	26 2 "	501	Id.	"	
1,075	38 7 "	"	"	38 7 "	715	Id.	15	Id.
1,075	38 " "	"	5 8 "	43 8 "	715	Id.	15	Id.
1,075	24 10 "	"	7 10 "	32 8 "	615	Id.	"	
4,645	27 2 "	8 4 "	8 8 "	44 2 "	5,095	Id.	15	Id.
4,200	32 2 "	10 2 "	5 8 "	46 " "	2,800	Id.	15	Id.
1,173	32 4 "	"	7 9 "	40 1 "	782	Id.	15	Id.
1,307	25 10 "	"	4 11 "	30 9 "	712	Id.	"	Pension non liquidée
1,075	39 1 "	"	"	39 1 "	716	1 ^{er} oct. 1878.	13	Maximum.
8,991	"	50 2 "	"	50 2 "	5,000	Id.	15	Id.
2,657	"	45 4 "	"	45 4 "	1,758	Id.	"	
2,112	42 11 "	"	"	42 11 "	1,408	Id.	15	Id.
970	12 2 "	"	"	12 2 "	214	Id.	"	
1,512	36 1 "	"	7 11 "	44 " "	1,008	Id.	13	Id.
807	50 4 "	"	7 6 "	57 10 "	558	1 ^{er} nov. 1878.	"	
2,742	"	37 11 "	"	37 11 "	1,599	Id.	"	
2,615	36 7 "	7 " "	"	45 7 "	1,745	Id.	13	Id.
6,697	"	49 10 "	"	49 10 "	5,500	Id.	13	Id.
1,517	36 5 29	"	8 0 1	44 4 "	1,011	1 ^{er} déc. 1878.	15	Id.
1,517	39 " "	"	8 1 "	47 1 "	1,011	Id.	13	
1,517	38 2 "	"	8 " "	46 2 "	1,011	Id.	13	Id.
1,517	44 1 "	"	"	44 1 "	1,011	Id.	13	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la rentier.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE	
127	5015	7 février 1879 .	Brigadier des douanes	Ans. 17	Ans. 65	Marié . . .	"	"	Age avancé. .
128	5014	8 janvier 1879 .	Id.	19	57	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
129	5015	Id.	Agent du Trésor.	21	74	Marié . . .	"	"	Age avancé. .
130	5016	7 février 1879 .	Conservateur des hypothèques . .	20	55	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
131	5017	8 janvier 1879 .	Contrôleur des contributions. . .	21	61	Marié . . .	"	"	Id.
132	5018	1 ^{er} avril 1879 .	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	16	65	Id.	"	"	Age avancé .
133	5019	8 janvier 1879 .	Commis aux écritures.	21	68	Id.	"	"	Id.
134	5020	Id.	Brigadier des douanes	18	65	Id.	1	14	Id.
135	5021	7 février 1879 .	Sous-brigadier des douanes . . .	18	65	Id.	3	16 12 8	Id.
136	5022	Id.	Id.	20	66	Id.	"	"	Age avancé. .
137	5023	8 janvier 1879 .	Préposé des douanes.	19	60	Id.	"	"	Id.
138	5024	Id.	Id.	19	65	Id.	"	"	Id.
139	5025	7 février 1879 .	Id.	19	68	Veuf	"	"	Id.
140	5026	8 janvier 1879 .	Id.	20	52	Marié . . .	"	"	Infirmités . .
141	5027	7 février 1879 .	Id.	19	55	Veuf	"	"	Id.
142	5028	8 janvier 1879 .	Id.	16	60	Marié . . .	1	14	Id.
143	5029	Id.	Brigadier des douanes	19	60	Id.	2	9 8	Id.
144	5030	Id.	Id.	23	58	Id.	2	4 2	Id.
145	5031	7 février 1879 .	Préposé des douanes	17	65	Veuf	"	"	Age avancé. .
146	5032	8 janvier 1879 .	Sous-brigadier des douanes . . .	19	65	Marié . . .	"	"	Id.
147	5033	Id.	Lieutenant des douanes	21	65	Id.	"	"	Id.
148	5034	Id.	Sous-lieutenant des douanes . .	20	65	Id.	1	12	Id.
149	5035	Id.	Brigadier des douanes	21	65	Id.	1	17	Id.
150	5036	7 février 1879 .	Sous-brigadier des douanes . . .	17	65	Veuf	2	17 15	Id.
151	5037	8 janvier 1879 .	Préposé des douanes	18	65	Marié . . .	"	"	Id.
152	5038	Id.	Lieutenant des douanes.	20	66	Veuf	"	"	Id.
153	5039	7 février 1879 .	Sous-lieutenant des douanes . . .	22	65	Marié . . .	"	"	Id.
154	5040	8 janvier 1879 .	Id.	16	66	Id.	2	17 11	Id.
155	5041	Id.	Id.	21	67	Id.	"	"	Id.
156	5042	Id.	Brigadier des douanes	18	65	Id.	"	"	Id.
157	5043	7 février 1879 .	Géomètre du cadastre.	16	65	Id.	"	"	Id.
158	5044	Id.	Receveur des contributions. . . .	28	61	Veuf	"	"	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,517	54 1 26	"	15 2 2	47 4 "	1,011	1 ^{er} déc. 1878.	15	Maximum.
1,457	28 3 "	"	3 " "	31 3 "	815	Id.	"	
4,250	"	55 0 "	"	55 0 "	2,824	Id.	13	Id.
8,901	"	20 5 "	"	26 5 "	5,500	Id.	13	Id.
5,000	"	40 2 "	"	40 2 "	3,089	Id.	"	
1,628	25 8 "	12 8 "	8 6 "	40 10 "	1,085	Id.	50 et 13	Id.
2,224	50 4 "	8 10 "	6 1 "	45 3 "	1,485	Id.	13	Id.
1,517	54 10 15	"	9 2 15	44 1 "	1,011	Id.	15	Id.
1,178	37 7 "	"	8 " "	45 7 "	785	Id.	13	Id.
1,178	50 5 "	"	6 5 "	42 10 "	785	Id.	13	Id.
1,078	54 4 "	"	7 10 "	44 2 "	718	Id.	13	Id.
1,078	52 1 "	"	7 9 "	39 10 "	718	Id.	13	Id.
1,078	40 11 "	"	8 7 "	40 6 "	718	Id.	13	Id.
1,078	25 1 "	"	3 8 "	26 9 "	513	Id.	"	
1,078	2 7 "	"	5 " "	26 7 "	511	Id.	"	
1,078	54 8 "	"	9 2 "	45 10 "	718	Id.	13	Id.
1,517	54 10 15	"	6 7 15	41 6 "	1,011	Id.	13	Id.
1,517	55 3 "	"	"	55 3 "	972	Id.	"	
1,078	37 11 "	"	9 1 "	47 " "	718	Id.	13	Id.
1,178	40 6 20	"	4 7 10	45 2 "	785	Id.	13	Id.
2,117	44 3 "	"	"	44 3 "	1,411	Id.	15	Id.
1,917	55 2 "	"	8 11 "	44 1 "	1,278	Id.	13	Id.
1,517	45 5 "	"	"	45 5 "	1,011	Id.	13	Id.
1,178	40 6 20	"	6 4 10	46 11 "	785	Id.	13	Id.
1,078	38 9 "	"	7 9 "	46 6 "	718	Id.	15	Id.
2,117	46 3 "	"	"	46 3 "	1,411	Id.	13	Id.
1,917	45 5 "	"	"	45 5 "	1,278	Id.	13	Id.
1,917	42 1 "	"	8 4 "	50 5 "	1,278	Id.	13	Id.
1,917	41 1 "	"	5 1 "	46 2 "	1,278	Id.	13	Id.
1,517	50 5 "	"	7 6 "	46 9 "	1,011	Id.	13	Id.
2,639	"	48 0 "	"	48 9 "	1,750	Id.	15	Id.
2,688	17 6 "	15 9 "	"	35 3 "	1,506	Id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE.	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		Nombre.	ÂGE.	
159	5045	8 janvier 1879 .	Receveur des contributions . . .	Ans. 18	Ans. 60	Marié . . .	"	"	Infirmités . . .
160	5046	Id. . .	Vérificateur des douanes . . .	50	65	Célibataire .	"	"	Age avancé . .
161	5047	Id. . .	Préposé des douanes.	19	58	Marié . . .	2	15 15	Infirmités . . .
162	5048	Id. . .	Id.	24	59	Célibataire .	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1881, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAIITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
5,500	"	41 8 "	"	41 8 "	3,455	1 ^{er} déc. 1878.	"	
2,070	27 8 "	7 7 "	"	55 3 "	1,282	Id.	"	
1,078	30 11 "	"	7 6 "	38 5 "	718	Id.	13	<i>Maximum.</i>
1,078	14 2 "	"	"	14 2 "	277	Id.	"	
				TOTAL. . . fr.	190,154			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE ..

2^o Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1878.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
1	58	71	1 sept. 1865.	31 déc. 1876.	13 4	Décès.	675	"
2	61	61	1 déc. 1876.	30 avril 1877.	0 5	Id.	692	Veuve.
3	55	71	1 sept. 1861.	31 déc. 1877.	16 4	Id.	475	"
4	52	55	1 sept. 1876.	31 oct. 1877.	1 2	Id.	187	Veuve.
5	49	52	1 avril 1875.	31 déc. 1877.	2 9	Id.	125	Id.
6	60	85	1 sept. 1854.	31 oct. 1877.	23 2	Id.	594	"
7	65	92	1 janvier 1849.	30 nov. 1877.	28 11	Id.	1,500	Veuve.
8	65	80	1 juin 1861.	Id.	16 6	Id.	5,000	"
9	54	66	1 mars 1866.	31 déc. 1877.	11 10	Id.	642	"
10	61	78	1 sept. 1860.	Id.	17 4	Id.	659	"
11	55	84	1 février 1849.	30 nov. 1877.	28 10	Id.	850	"
12	58	70	1 février 1866.	Id.	11 10	Id.	600	Veuve.
15	65	85	1 juin 1876.	Id.	1 6	Id.	685	Id.
14	65	70	1 juin 1875.	31 déc 1877.	4 7	Id.	955	Id.
15	65	71	1 sept. 1871.	Id.	6 4	Id.	666	Id.
16	66	68	1 janvier 1876.	Id.	2 "	Id.	559	"
17	58	85	1 déc. 1852.	30 nov. 1877.	25 "	Id.	567	Veuve.
18	66	82	1 déc. 1861.	31 janvier 1878.	16 2	Id.	1,545	Id.
19	66	79	1 janvier 1865.	Id.	15 1	Id.	2,454	"
20	65	79	1 juin 1864.	Id.	15 8	Id.	1,719	Veuve.
21	74	90	1 février 1862.	31 déc. 1877.	15 11	Id.	566	"
22	61	76	1 nov. 1862.	31 janvier 1878.	15 5	Id.	800	"
25	70	81	1 sept. 1866.	Id.	11 5	Id.	508	Veuve.
24	65	76	1 avril 1867.	31 oct. 1877.	10 7	Id.	805	Id.
25	56	75	1 nov. 1860.	31 janvier 1878.	17 5	Id.	702	Id.
26	66	72	1 février 1872.	Id.	6 "	Id.	2,781	Id.
27	59	62	1 juin 1875.	Id.	2 8	Id.	1,492	Id.
28	57	59	1 mars 1876.	31 oct. 1877.	1 8	Id.	624	"
29	55	79	1 juin 1852.	30 nov. 1877.	25 6	Id.	1,037	Veuve.
50	51	67	1 février 1862.	31 déc. 1877.	15 11	Id.	550	"
51	59	60	25 sept. 1876.	Id.	1 5	Id.	2,184	"
52	54	79	1 juin. 1855.	31 janvier 1878.	24 8	Id.	540	"
53	50	80	1 avril 1848.	31 oct. 1877.	29 7	Id.	526	"
54	57	72	1 mars 1865.	31 janvier 1878.	14 11	Id.	668	"
55	71	74	1 avril 1875.	Id.	2 10	Id.	878	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

NOMBRE D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir duquel les pensions se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. mois.		Francs.	
36	68	72	1 déc. 1875.	31 janvier 1878.	4 2	Décès.	2,014	Veuve.
37	68	85	1 déc. 1860.	28 février 1878.	17 5	Id.	2,936	"
38	59	67	1 juin 1870.	30 nov. 1877.	7 6	Id.	933	Veuve.
39	59	74	1 septemb. 1862.	30 sept. 1877.	15 1	Id.	510	"
40	61	74	1 mars 1865.	31 oct. 1877.	12 8	Id.	1,426	"
41	63	75	1 janvier 1868.	31 août 1877.	9 8	Id.	920	Veuve.
42	65	74	1 janvier 1869.	30 avril 1878.	9 4	Id.	666	"
43	59	64	1 septemb. 1875.	Id.	4 8	Id.	933	Veuve.
44	66	74	1 mars 1870.	28 février 1878.	8 "	Id.	5,500	Id.
45	63	67	1 mars 1874.	Id.	4 "	Id.	681	Id.
46	57	57	1 oct. 1877.	31 oct. 1877.	0 1	Id.	705	"
47	62	69	1 septemb. 1871.	28 février 1878.	6 6	Id.	735	Veuve.
48	66	75	1 juin 1869.	Id.	8 9	Id.	1,189	Id.
49	58	62	1 septemb. 1874.	Id.	5 6	Id.	1,294	"
50	53	75	1 février 1856.	Id.	22 1	Id.	684	Veuve.
51	62	71	1 juin 1860.	31 mars 1878.	8 10	Id.	1,535	Orphelin.
52	66	69	1 juin 1875.	28 février 1878.	2 9	Id.	1,535	Veuve.
53	68	81	1 septemb. 1865.	Id.	12 6	Id.	328	"
54	55	57	1 juin 1870.	30 nov. 1877.	1 6	Id.	175	Veuve.
55	68	69	1 juillet 1876.	31 oct. 1877.	1 4	Id.	2,541	Id.
56	61	80	1 septemb. 1859.	31 mars 1878.	18 7	Id.	648	Id.
57	68	71	1 juin 1875.	Id.	2 10	Id.	660	Id.
58	48	69	1 déc. 1856.	Id.	21 4	Id.	252	Id.
59	67	88	1 janvier 1857.	31 janvier 1878.	21 1	Id.	3,442	Id.
60	69	72	1 déc. 1874.	28 février 1878.	5 5	Id.	3,500	"
61	55	72	1 déc. 1860.	30 avril 1878.	17 5	Id.	311	Veuve.
62	46	52	1 juillet 1872.	31 mars 1878.	5 9	Id.	524	"
63	62	66	1 mars 1874.	Id.	4 1	Id.	1,461	Veuve.
64	61	65	1 septemb. 1874.	30 avril 1878.	3 8	Id.	1,295	"
65	60	60	1 janvier 1878.	31 mars 1878.	0 5	Id.	706	"
66	58	68	1 mars 1868.	30 avril 1878.	10 2	Id.	750	Veuve.
67	60	92	1 mai 1846.	Id.	32 "	Id.	1,921	"
68	48	60	1 janvier 1866.	Id.	12 4	Id.	750	Veuvq.
69	69	84	1 février 1863.	Id.	15 3	Id.	3,333	"
70	65	82	1 nov. 1860.	31 mars 1878.	17 5	Id.	859	"
71	57	76	1 mai 1860.	31 mai 1878.	18 1	Id.	724	Veuve.
72	54	56	1 nov. 1876.	Id.	1 7	Id.	1,242	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
73	65	67	1 octobre 1875.	28 février 1878.	2 5	Décès.	35	"
74	70	75	1 mai 1875.	51 mars 1878.	2 11	Id.	976	"
75	58	82	1 janvier 1854.	51 janvier 1878.	24 1	Id.	1,076	"
76	60	72	1 juillet 1866.	51 mars 1878.	11 9	Id.	575	"
77	60	72	1 janvier 1866.	51 mai 1878.	12 5	Id.	600	"
78	65	70	1 janvier 1875.	50 avril 1878.	5 4	Id.	755	"
79	61	62	1 juin 1877.	51 mai 1878.	1 "	Id.	762	Veuve.
80	65	80	1 mars 1865.	50 avril 1878.	15 2	Id.	500	"
81	67	78	1 mars 1867.	Id.	11 2	Id.	964	Veuve.
82	64	72	1 mars 1870.	Id.	8 2	Id.	1,610	"
85	48	48	1 juin 1877.	51 oct. 1877.	0 5	Id.	545	"
84	65	69	1 juillet 1874.	28 février 1878.	5 8	Id.	256	Veuve.
85	66	86	1 sept. 1858.	51 mars 1878.	19 7	Id.	1,966	Id.
86	68	79	1 nov. 1866.	Id.	11 5	Id.	126	Id.
87	52	84	1 août 1846.	Id.	51 8	Id.	870	"
88	60	72	1 oct. 1865.	51 janvier 1878.	12 4	Id.	854	Veuve.
89	59	65	1 janvier 1874.	51 mars 1878.	4 5	Id.	1,000	"
90	64	74	1 juin 1868.	28 février 1878.	9 9	Id.	642	"
91	68	76	1 mars 1870.	51 janvier 1878.	7 11	Id.	2,580	Veuve.
92	65	66	1 juin 1875.	51 mars 1878.	2 10	Id.	868	Id.
95	55	85	1 mai 1848.	51 déc. 1877.	29 8	Id.	556	"
94	65	69	1 mars 1874.	50 juin 1878.	4 4	Id.	953	Veuve.
95	56	71	1 janvier 1864.	Id.	14 6	Id.	708	Id.
96	47	55	1 mai 1872.	Id.	6 2	Id.	405	Id.
97	54	55	1 avril 1877.	Id.	1 5	Id.	875	Id.
98	65	72	1 mars 1871.	51 mai 1878.	7 5	Id.	666	Id.
99	55	67	1 mai 1846.	Id.	52 1	Id.	175	"
100	68	75	1 mars 1871.	Id.	7 5	Id.	955	Veuve.
101	60	62	1 juin 1857.	Id.	2 "	Id.	1,414	Id.
102	59	85	1 janvier 1855.	50 juin 1878.	25 6	Id.	409	"
105	65	86	1 juin 1857.	Id.	21 1	Id.	738	Veuve.
104	60	90	1 février 1849.	51 juillet 1878.	20 6	Id.	1,201	"
105	65	71	1 février 1872.	51 mai 1878.	6 4	Id.	400	"
106	62	85	1 février 1857.	50 avril 1878.	21 5	Id.	1,604	Veuve.
107	65	74	1 mars 1869.	51 juillet 1878.	9 5	Id.	933	Id.
108	58	65	1 sept. 1875.	Id.	4 11	Id.	666	Id.
109	66	85	1 janvier 1860.	Id.	18 7	Id.	3,216	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir duquel les pensions se sont éteintes.				
110	68	87	1 déc. 1859.	31 juillet 1878.	Ans. 18 mois. 8	Décès.	567	Veuve.
111	65	76	1 août 1867.	Id.	11 "	Id.	567	Id.
112	56	67	1 mai 1867.	Id.	11 3	Id.	577	"
113	68	77	1 mars 1869.	30 juin 1878.	9 4	Id.	159	"
114	57	85	1 janvier 1852.	31 mai 1878.	26 5	Id.	749	"
115	58	66	1 mars 1850.	30 juin 1878.	28 4	Id.	197	"
116	67	80	1 sept. 1865.	31 juillet 1878.	12 11	Id.	857	"
117	56	84	1 sept. 1850.	30 juin 1878.	27 10	Id.	655	"
118	48	78	1 janvier 1849.	Id.	29 6	Id.	411	"
119	58	81	1 juin 1855.	30 avril 1878.	22 11	Id.	578	"
120	61	66	1 décemb. 1875.	31 mai 1878.	4 6	Id.	955	Id.
121	61	71	1 août 1868.	Id.	9 10	Id.	927	Id.
122	54	58	1 juin 1874.	30 juin 1878.	4 1	Id.	955	Orphelins.
123	67	75	1 janvier 1875.	Id.	5 6	Id.	1,516	"
124	65	75	1 juin 1868.	30 avril 1878.	9 11	Id.	648	"
125	58	76	1 mars 1861.	31 août 1878.	17 6	Id.	788	"
126	54	59	1 mars 1874.	31 oct. 1878.	4 8	Id.	1,521	"
127	76	77	1 février 1878.	31 août 1878.	0 7	Id.	156	"
128	65	69	1 mars 1875.	Id.	5 6	Id.	507	"
129	62	65	1 juin 1878.	30 nov. 1878.	0 6	Id.	719	"
130	65	68	1 sept. 1875.	31 août 1878.	5 "	Id.	1,574	"
131	64	74	1 janvier 1869.	31 oct. 1878.	9 10	Id.	1,595	Veuve.
132	65	74	1 janvier 1868.	31 juillet 1878.	10 7	Id.	653	Id.
133	75	85	1 octobre 1866.	30 avril 1878.	11 7	Id.	992	Id.
134	68	70	1 janvier 1868.	30 sept. 1878.	10 9	Id.	1,559	Id.
135	59	85	1 décemb. 1854.	31 août 1878.	25 9	Id.	925	Id.
136	59	91	1 février 1847.	31 oct. 1878.	31 9	Id.	1,217	"
137	47	57	1 août 1868.	31 juillet 1878.	10 "	Id.	625	"
138	67	74	1 juin 1871.	Id.	7 2	Id.	1,018	Veuve.
139	56	77	1 juin 1857.	30 sept. 1878.	21 4	Id.	712	Id.
140	67	97	1 janvier 1849.	Id.	29 9	Id.	727	Id.
141	61	80	1 juin 1850.	Id.	19 4	Id.	746	"
142	60	85	1 mars 1856.	31 août 1878.	22 6	Id.	594	Id.
143	56	71	1 mai 1865.	Id.	15 4	Id.	559	Id.
144	50	65	1 mars 1864.	Id.	14 6	Id.	559	Id.
145	62	72	1 janvier 1869.	Id.	9 8	Id.	3,500	"
146	51	75	1 août 1856.	30 sept. 1878.	22 2	Id.	800	"

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERC. 1880.

NOMBRE D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
					Ans.	Ans.	Ans.	
147	51	67	1 octobre 1862.	31 octob. 1878.	16 1	Décès.	377	•
148	57	78	1 juin 1867.	31 août 1878.	21 5	Id.	592	•
149	57	70	1 avril 1866.	30 sept. 1878.	12 0	Id.	520	•
150	55	69	1 sept. 1862.	Id.	16 1	Id.	600	•
151	65	74	1 juin 1869.	31 octob. 1878.	9 5	Id.	953	•
152	66	77	1 mars 1868.	30 nov. 1878.	10 9	Id.	3,500	•
155	07	75	1 mars 1871.	31 octob. 1878.	7 8	Id.	189	Veuve.
154	65	68	1 octobre 1875.	30 nov. 1878.	5 2	Id.	676	Id.
155	71	77	1 mars 1873.	30 sept. 1878.	5 7	Id.	1,128	•
156	66	68	1 sept. 1876.	30 nov. 1878.	2 5	Id.	1,055	Veuve.
157	58	77	1 février 1858.	31 mai 1877.	19 4	Id.	795	Id.
158	62	74	1 avril 1865.	Id.	12 2	Id.	572	Id.
159	44	69	1 octobre 1852.	31 juillet 1877.	24 10	Id.	526	Id.
160	65	75	1 janvier 1866.	30 juin 1877.	11 6	Id.	1,100	Id.
161	58	70	1 janvier 1867.	30 sept. 1878.	11 9	Id.	650	•
162	63	76	1 mars 1868.	31 octob. 1878.	10 8	Id.	630	Veuve.
165	65	75	1 juin 1868.	30 sept. 1878.	10 4	Id.	645	Id.
164	46	75	1 décemb. 1851.	31 octob. 1878.	26 11	Id.	400	•
165	63	70	1 avril 1872.	Id.	6 7	Id.	666	•
166	49	51	1 mars 1877.	Id.	1 8	Id.	577	Veuve.
167	46	78	1 octobre 1847.	Id.	31 1	Id.	349	•
TOTAL. fr.							164,209	

Montant des extinctions constatées en 1878, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci. fr. 164,209

Les extinctions constatées également en 1878, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 10,320

TOTAL des extinctions de 1878 fr. 174,529

Au 1^{er} janvier 1879, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient de fr. 1,930,516

Les pensions à accorder en 1879 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 176,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1874 à 1878, à 160,428

15,572

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1880 seront de 1,954,888

On présume que les pensions nouvelles pour 1880 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 175,000

Et les extinctions 160,000

15,000

De sorte que les pensions à servir en 1880 comporteront une somme de 1,960,888

Soit en chiffres ronds fr. 1,970,000

XII.**BUDGET**

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1880 s'élève à 4,187,000 francs, chiffre de l'exercice 1879. Il présente, comparativement à cet exercice, les différences dont voici le détail :

45,000 francs en plus sur les non-valeurs de la contribution foncière, et 45,000 francs en moins sur les restitutions de droits perçus abusivement par l'administration des contributions.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1880 est fixé à la somme d'un million cent quatre-vingt-sept mille francs (1,187,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	150,000	"	475,000
2	— — personnelle	210,000	"	
3	— sur le droit de patente.	100,000	"	
4	— sur les redevances des mines.	10,000	"	
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000	"	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	155,000	"	712,000
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	540,000	"	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000	"	
9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,000	"	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Rembours ^{ts} des droits de pilotage, de phares et fanaux.	25,000	"	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,187,000	"	1,187,000

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11.	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	135,000	15,000	»	
210,000	»	210,000	210,000	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
475,000	»	475,000	460,000	15,000	»	
AUGMENTATION. fr.				15,000		
135,000	»	135,000	130,000	»	15,000	
540,000	»	540,000	540,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
712,000	»	712,000	727,000	»	15,000	
DIMINUTION. fr.				15,000		
475,000	»	475,000	460,000	15,000	»	
712,000	»	712,000	727,000	»	15,000	
1,187,000	»	1,187,000	1,187,000	15,000	15,000	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

(484)

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité publique; il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le projet de Budget présenté pour l'exercice 1880 est établi d'après les renseignements fournis par les divers Ministères. Les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, y sont évaluées à fr. 352,467,400 »

Au Budget voté pour l'exercice 1879, elles sont fixées à . 312,089,719 58

Différence en plus pour 1880 fr. 40,377,680 62

La différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, enfin de les mettre en harmonie avec les faits constatés en 1878.

Augmentations.

1 ^o Cautionnements de comptables	fr.	4,200,000	»
2 ^o Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour compte de la Caisse d'épargne		1,000,000	»
3 ^o Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, pour le compte des Sociétés concessionnaires		1,000,000	»
4 ^o Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes, pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation		950,000	»
5 ^o Encaissements des effets de commerce par la poste		23,000,000	»
6 ^o Consignations de toute nature.		2,000,000	»
7 ^o Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers		1,000,000	»
8 ^o Articles d'argent confiés à la poste		6,000,000	»
9 ^o Divers.		780,000	»
TOTAL DES AUGMENTATIONS		fr.	48,930,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT DES AUGMENTATIONS . . . fr. 48,950,000 »

*Diminutions.*1^o Fonds spécial créé par application de l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877 . . . fr. 3,841,038 15

(Dorénavant la recette se composera exclusivement des revenus de ce fonds.)

2^o Fonds communal 559,500 »3^o Encaissements et paiements pour compte de tiers (chemin de fer) 2,000,000 »4^o Indemnité du Gouvernement espagnol (par suppression de l'article) 125,781 255^o Quote-part des provinces et des communes dans les pensions des instituteurs 500,000 »6^o Divers 1,726,000 »

TOTAL DES DIMINUTIONS fr. 8,552,519 58

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 40,377,680 62

L'article consacré dans les Budgets antérieurs à la caisse des veuves et orphelins des officiers de la marine, a été supprimé dans le projet de Budget pour 1880, par suite de la fusion de cette caisse avec celle des veuves et orphelins du Département des Travaux publics.

Un nouvel article y a été introduit sous le n° 46, à l'effet de séparer les encaissements et les paiements de quittances pour le compte de tiers, des articles d'argent parmi lesquels ils figuraient précédemment.

L'extension qu'a prise le recouvrement des quittances justifie cette division.

FONDS COMMUNAL.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1880, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

Évaluations
du fonds communal
en 1880.

75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café.	(5,000,000)	. fr.	2,250,000	»		
35 p. % du produit des droits	d'entrée sur	{	les eaux-de-vie.	(1,000,000) 550,000	»
			les bières et vinaigres	(300,000) 175,000	»
			les sucres	(2,000,000) 700,000	»
	d'accise sur	{	les vins	(4,200,000) 1,470,000	»
			les eaux-de-vie indigènes (22,600,000) 7,910,000	»	
			les bières	(14,400,000) 5,040,000	»
			les vinaigres	(20,000) 7,000	»
			les sucres	(4,400,000) 1,540,000	»
41 p. % du produit brut des recettes de toute nature des postes (10,440,000)					4,280,400	»
TOTAL.			fr.	25,722,400	»	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 23,722,400 francs étant inférieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (1), il n'y a pas lieu d'opérer au profit de la réserve la retenue dont parle le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862.

Le revenu de la réserve, pendant l'année 1880, comprendra les intérêts à échoir en 1880, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1880. Ce revenu peut être évalué à 219,000 francs.

Situation
et répartition
du fonds communal
en 1878.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

1^o Le décompte des revenus du fonds communal en 1878 (annexe *A*);

2^o La situation de la réserve à la fin de la dite année (annexe *B*);

3^o et 4^o. Deux états indiquant respectivement, pour les communes qui percevaient des droits d'octroi et pour les autres communes du royaume, le principal des trois contributions servant de base à la répartition du fonds communal, et le montant de la quote-part attribuée à chaque commune pour l'année 1878 (annexes *C* et *D*);

5^o Un état récapitulatif, par province, des deux états précédents (annexe *E*);

6^o Le relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe *F*).

Il résulte de l'annexe *A* que le revenu du fonds communal a été, en 1878, de fr. 23,774,678 20 c^s, déduction faite de la part dans le remboursement de droits indûment perçus (fr. 27,709 82).

Ce revenu étant inférieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (2), il a été opéré, conformément au paragraphe 4 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, un prélèvement de fr. 1,734,642 67 c^s sur la réserve, pour pouvoir répartir entre les communes la somme de fr. 23,509,320 87 c^s, égale à la moyenne dont il s'agit.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1877 à 1879, s'élèvent, SAVOIR :

En 1877	26,658,086 03
» 1878	23,509,320 87
» 1879 (Prévisions)	24,281,900 »
ENSEMBLE.	76,449,306 90
MOYENNE	25,483,102 50

(2) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1875 à 1877, se montent, SAVOIR :

En 1875. fr.	24,408,059 41
» 1876.	23,461,817 17
» 1877.	26,658,086 05
ENSEMBLE. fr.	76,527,962 61
MOYENNE.	25,509,320 87

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1880 sont évaluées respectivement à la somme de *trois cent cinquante-deux millions quatre cent soixante-sept mille quatre cents francs* (fr. 352,467,400).

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,500,000 "	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,100,000 "	
3	Produit du fonds provenant des jeux de Spa	100,000 "	
4	Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	100,000 "	
5	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000 "	
	Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	7,400,000 "	
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "	
6	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	25,722,400 "	
7	Réserve du fonds communal	210,000 "	
8	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	500,000 "	
9	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	500,000 "	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	15,500,000 "	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 10 mars 1865	50,000 "	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 "	
13	— — — des Travaux publics	1,000,000 "	
14	— — — de l'Intérieur	140,000 "	222,755,400 "
15	— — — des Affaires Étrangères	100,000 "	
16	— — — de la Justice	155,000 "	
17	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	50,000 "	
18	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	75,000 "	
19	— — — des professeurs et instituteurs communaux	450,000 "	
20	— — — de l'Ordre judiciaire	350,000 "	
21	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000 "	
22	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 "	
23	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	140,000 "	
24	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000 "	
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 "	
26	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 "	
27	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice.	500,000 "	
28	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation	8,000,000 "	
29	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	1,750,000 "	
30	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour compte du chemin de fer de l'État	25,000 "	
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 "	
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	10,000 "	
33	Encaissement des effets de commerce par la poste	150,000,000 "	
	A REPORTER.	fr.	222,755,400 "

DE L'EXERCICE 1880.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES	Total par CHAPITRE.
	REPORT.		222,753,400 .
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
34	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	650,000 .	
35	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	20,000 .	
36	Fonds spécial des préemptions	50,000 .	
37	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	10,000,000 .	
38	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	150,000 .	
39	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	450,000 .	
40	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 .	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
41	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	500,000 .	
42	Amendes et frais de justice en matière forestière	19,000 .	
43	Consignations de toute nature	10,000,000 .	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
44	Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises.	8,000,000 .	
45	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	500,000 .	122,751,000 .
46	Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers	11,000,000 .	
47	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	75,000,000 .	
48	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 .	
	Ministère de la Justice.		
49	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 .	
	Ministère des Travaux publics.		
50	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	25,000 .	
51	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	7,000 .	
	Ministère de l'Intérieur.		
52	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	50,000 .	
53	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	55,000 .	
54	Produit du Jardin Botanique	1,000 .	
	A REPORTER. fr.		345,487,400 .

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1880.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		345,487,400 .
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
	1^{re} SECTION.		
55	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	100,000	
56	Subsides pour travaux d'utilité publique	1,000,000	
57	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000	
58	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements	50,000	
59	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.)	200,000	
	2^e SECTION.		
	Fonds de remploi provenant des versements effectués pour compte des chemins de fer de l'État, par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
	<i>A. Chemins de fer.</i>		
60	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,500,000	
61	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	100,000	
62	Service de la traction et du matériel	500,000	
63	Services des transports	50,000	
64	Services en général	50,000	
65	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	400,000	6,980,000 .
	<i>B. Marine.</i>		
66	Fonds de remploi provenant de la vente ou de la cession de vieux matériaux hors d'usage	20,000	
	<i>C. Ministère de la Guerre</i>		
67	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre, y compris les fonds de remploi provenant des versements effectués pour compte de ces établissements par suite de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage du matériel de l'artillerie.	20,000	
	3^e SECTION.		
68	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'ex- tension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État	1,000,000	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		332,467,400 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

ANNEXE A.

DÉCOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1878.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1878.			FONDS COMMUNAL.				
		Exercice 1877.		Exercice 1878. 4.	TOTAL. 5.	TAUX. 6.	Part brute. 7.	Part dans le remboursement de droits indûment perçus. 8.	RESTE. 9.
		Fr. C ^s .	Fr. C ^s .						
Café. (Droit de douane).	2,250,000 »	»	5,048,926 50	5,048,926 50	75 %	2,286,694 88	4,959 24	2,281,755 64	
Eaux-de-vie étrangères. (Id.) (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861).	400,000 »	»	992,958 75	992,958 75		347,555 55	2,502 21	345,053 34	
Bières et vinaigres. (Droit de douane).	210,000 »	»	550,867 52	550,867 52		192,805 61	1,235 84	191,567 77	
Vins. (Droit d'accise).	1,645,000 »	»	4,224,108 »	4,224,108 »		1,478,437 81	5,516 75	1,472,921 06	
Eaux-de-vie indigènes. (Id.)	8,357,500 »	685,955 22	22,578,260 43	23,264,215 05	35 %	8,142,475 47	471 19	8,142,004 28	
Bières (Id.)	5,467,000 »	291 31	14,434,721 71	14,435,015 02		5,032,254 56	5,352 62	5,046,901 94	
Vinaigres. (Id.)	10,500 »	»	21,138 60	21,138 60		7,508 51	»	7,398 51	
Sucres . (Droits de douane et d'accise).	2,170,000 »	8,821 15	6,198,541 21	6,207,562 34		2,172,576 80	7,671 97	2,164,904 85	
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté.	18,550,000 »	695,067 66	49,000,596 20	49,695,605 86	17,595,482 31	22,750 58	17,370,751 75	
Postes.	3,997,500 »	580,787 85	9,475,584 95	10,054,172 76	41 %	4,122,210 85	»	4,122,210 85	
TOTAL. fr.	24,797,500 »	1,275,855 49	61,522,907 03	62,798,765 12	23,802,388 02	27,700 82	23,774,678 20	
Prélèvement sur la réserve du fonds communal effectué en exécution du § 4 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862.								1,754,642 67	
								SOMME RÉPARTIE. 25,509,320 87	

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL (31 décembre 1878).

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1879, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1877, un solde disponible de fr. 181 68

<i>Recettes.</i> — Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1878 d'un capital nominal de 225,200 francs de la Dette publique à 2 ½ p. %	5,603 »	
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} mai 1878, d'un capital nominal de 7,069,700 francs de la Dette publique à 3 p. %	106,045 50	
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} novembre 1878, d'un capital nominal de 7,289,200 francs de la même dette.	109,358 »	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1878, d'un capital nominal de 2,945,700 francs de la Dette publique à 4 p. %	117,828 »	
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 58,900 francs de la Dette publique à 4 p. %	38,917 60	
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 16,600 francs de la Dette publique à 3 p. %	12,852 22	

TOTAL DES RECETTES. fr. 390,768 »

Dépenses. — Prélèvement de la somme excédant, au 31 décembre 1877, le maximum de la réserve fixé par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 fr. 58,861 33

Prix d'achats d'un capital nominal de 5,600 francs de la Dette publique à 3 p. % (1)	2,772 05	} 377,554 03
Idem de 215,900 francs de la même dette. (2)	164,914 42	
Idem de 5,600 francs — (3)	2,775 35	
Idem de 218,500 francs — (4)	168,230 88	

SOLDE DISPONIBLE fr. 13,215 97

(1) Y compris fr. 18 90 c, montant des intérêts bonifiés.

(2) 17 99 — —

(3) 18 60 — —

(4) 91 04 — —

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

La réserve du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital	{	1863 à 1877. fr.	6,113,330 51	}	6,113,330 51
		1878.	»		
Intérêts	{	1864 à 1877.	2,069,015 70	}	2,407,683 67
		1878. (1)	338,669 97		
			TOTAL. fr.		<u>8,521,014 18</u>

A déduire :

1° Prélèvement au profit des communes de l'excédant, au 31 décembre 1876, sur le maximum de la réserve fixé par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862. fr.	36,316 74	}	75,178 07
2° Idem au 31 décembre 1877	38,861 33		
		RESTE. fr.	<u>8,445,836 11 (2)</u>

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 146 35 c, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Bien que la somme de fr. 8,445,836 11 c dépasse le maximum du montant de la réserve fixé par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, il n'y a pas lieu d'attribuer l'excédant au revenu annuel du fonds communal, attendu qu'un prélèvement de fr. 1,754,642 67 c a dû être opéré sur la réserve au commencement de l'année 1879, pour pouvoir répartir entre les communes une somme égale à la moyenne des sommes allouées pendant les trois dernières années, conformément au paragraphe 4 de l'article 2 de la loi précitée.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	4,586 82	8,127 69	2,044 40	14,758 01
2	Termonde	18,685 28	28,509 78	6,592 58	53,875 04
3	Gand	599,527 81	608,205 86	180,537 92	1,253,871 59
4	Ostende	51,954 77	78,870 96	17,850 96	148,656 69
5	Arlon	11,063 55	24,222 59	5,870 07	42,056 41
6	Bruges	110,288 48	205,125 54	50,559 68	380,771 70
7	Hodimont	14,020 40	9,108 84	4,554 01	27,763 15
8	Lokeren	22,245 00	38,129 37	14,854 55	75,207 80
9	Hasselt	25,310 05	40,715 40	15,318 05	70,544 47
10	Malines	81,997 .	142,587 15	37,589 71	262,175 86
11	Mons	00,620 18	155,520 14	55,254 09	281,381 51
12	Turnhout	21,050 .	27,795 06	10,277 19	59,100 25
13	Tournai	98,821 10	134,901 88	56,660 64	270,475 62
14	Saint-Nicolas	39,942 56	65,501 44	27,768 95	133,212 95
15	Lierre	26,986 .	39,566 71	12,050 46	78,412 17
16	Liège	435,469 93	542,068 17	226,946 88	1,204,484 98
17	Louvain	95,554 83	175,951 46	54,524 57	526,030 86
18	La Bouverie	5,205 31	6,870 77	2,212 65	14,286 73
19	Ypres	54,916 84	67,745 36	15,485 50	116,145 70
20	Maesevck	4,516 68	7,355 42	2,855 50	14,703 69
21	Furnes	9,161 55	18,485 55	3,531 57	30,976 65
22	Verviers	124,695 06	115,619 90	58,047 57	296,562 53
23	Bruxelles	1,051,775 99	1,058,750 68	566,442 50	3,056,068 97
24	Audenarde	12,488 98	20,661 82	5,645 71	38,796 51
25	Diest	15,024 80	24,028 19	7,259 10	40,512 09
26	Namur	84,955 45	124,424 94	35,507 46	242,687 83
27	Poperinghe	11,685 17	20,275 80	5,975 16	40,934 15
28	Huy	55,228 57	37,904 47	15,501 45	84,524 27
29	Tirlemont	51,761 52	40,262 60	11,092 80	85,116 92
50	Lessines	9,061 08	11,985 08	826 72	26,872 88

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

de 1878. — Communes à octroi.

Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi. 1.	SOMMES revenues AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente. 2.	QUOTE-PART de chaque commune. 3.	Observations. 10.
23,576 27	•	23,576 27	(*) Conformément au § 1 ^{er} de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860, ne sont pas comprises dans la 5 ^e colonne les cotisations des marchands ambulants, des bateliers, des sociétés anonymes, des assureurs belges et des assureurs étrangers, des sociétés en commandite par actions et des commis-voyageurs étrangers.
82,117 02	•	82,117 02	
1,540,031 •	•	1,540,051 •	
180,307 21	•	180,307 21	
50,014 47	•	50,014 47	
445,084 01	•	445,084 61	
32,000 30	•	32,000 30	
86,732 35	•	86,732 35	
91,105 80	•	91,105 80	
297,238 68	•	297,238 68	
317,815 50	•	317,815 50	
64,900 •	•	64,900 •	
294,761 71	•	294,761 71	
144,157 27	•	144,157 27	
82,582 34	•	82,582 34	
1,267,362 08	•	1,267,362 08	
340,740 50	•	340,740 50	
14,192 55	39 31	14,231 66	
114,011 23	1,684 70	115,696 02	
14,180 65	466 37	14,647 02	
29,761 93	1,095 32	30,857 25	
282,351 57	12,668 83	295,020 20	
2,863,166 07	162,006 84	3,025,262 91	
34,501 32	4,055 65	38,556 97	
40,098 58	5,155 •	45,253 58	
214,715 74	27,036 64	241,752 38	
40,336 63	6,416 59	46,753 22	
72,242 06	11,950 41	84,192 47	
70,034 07	12,762 47	82,796 54	
21,366 92	4,206 23	25,573 15	

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
31	Menin	15,650 65	26,954 90	7,824 81	50,391 36
32	Frameries	10,913 55	14,555 09	5,094 95	30,561 57
33	Dinant	17,406 85	22,315 18	7,225 92	47,037 95
34	Alost	30,267 20	55,743 45	19,595 40	114,606 05
35	Courtrai	55,526 67	109,028 14	45,279 97	207,654 78
36	Ath	18,629 10	51,017 44	7,887 94	57,554 48
37	Saint-Trond	18,938 57	50,754 56	8,207 04	57,900 17
38	Tongres	16,055 90	25,857 71	7,521 55	47,254 94
39	Herenthals	5,210 "	7,618 26	2,556 98	15,194 24
40	Philippeville	2,386 86	4,880 57	1,521 71	8,588 04
41	Dixmude	8,768 83	15,551 41	5,540 85	27,441 09
42	Spa	20,955 45	25,069 85	5,660 51	51,689 81
43	Quaregnon	17,988 95	20,055 94	5,997 54	44,020 45
44	Aerschot	6,825 70	9,671 94	5,053 82	19,551 46
45	Nivelles	22,756 50	52,124 55	7,560 07	62,440 92
46	Renaix	17,548 51	25,854 40	11,068 15	55,150 86
47	Stavelot	6,059 55	8,555 50	4,909 88	19,524 95
48	Grammont	16,527 50	22,575 59	7,852 20	46,755 29
49	Anvers	701,404 "	1,556,904 91	407,655 91	2,445,964 82
50	Ninove	9,865 42	12,664 87	5,451 20	27,979 58
51	Gheel	8,052 "	16,440 42	5,598 44	27,670 86
52	Charleroi	49,194 81	65,616 94	19,998 77	152,810 52
53	Dour	14,475 09	16,790 05	5,006 11	56,271 25
54	Péruwelz	16,290 54	20,015 17	8,226 69	44,550 40
55	Mariembourg	1,555 06	1,712 84	845 68	5,011 58
56	Herve	7,542 15	10,558 55	5,040 20	21,849 88
57	Wavre	12,280 80	18,070 51	6,955 51	57,286 82
58	Rœulx	4,282 25	6,245 80	1,527 45	11,855 50
59	Jodoigne	8,016 19	12,240 54	5,954 07	24,199 60
60	Blankenberghe	10,447 01	17,025 88	5,271 44	50,742 55
61	Pâturages	10,516 67	16,805 48	4,761 97	51,882 12
62	Binche	15,728 65	19,601 85	5,556 05	40,686 55

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

Revenu net des OCTROIS EN 1880. Minimum de QUOTE PART des communes à octroi. 7.	SOMMES revenant aux communes dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente. 8.	QUOTE-PART de chaque commune. 9.	Observations. 10.
41,062 70	8,554 43	50,107 13	(¹) Voir la note à la page 497.
24,006 86	5,446 71	50,445 57	
58,000 "	8,856 64	46,856 64	
92,462 90	21,671 20	114,164 28	
165,798 76	45,055 69	206,854 45	
44,795 98	12,516 75	57,512 71	
44,480 "	13,188 "	57,677 "	
55,696 36	11,356 51	47,052 87	
11,118 41	4,017 26	15,153 67	
6,242 72	2,515 11	8,555 85	
18,500 "	8,835 52	27,355 52	
34,094 "	17,506 57	51,490 57	
27,650 42	16,191 55	45,850 75	
11,515 51	7,960 59	19,476 10	
56,410 "	25,799 21	62,209 21	
32,102 62	22,835 66	54,938 28	
11,250 60	8,019 84	19,250 44	
26,725 "	19,828 16	46,553 16	
1,550,578 98	1,085,957 82	2,436,550 80	
15,000 "	12,871 73	27,871 73	
14,822 54	12,940 80	27,765 45	
70,585 17	61,713 45	132,298 60	
17,664 55	18,466 87	56,151 42	
21,151 96	23,206 80	44,558 76	
1,790 01	2,106 49	3,896 50	
9,651 88	12,113 78	21,765 66	
15,690 20	21,452 90	37,145 10	
4,990 "	6,817 81	11,807 81	
9,404 55	14,611 97	24,106 52	
12,000 "	18,625 85	50,625 85	
12,179 55	19,579 88	51,759 25	
14,610 "	25,919 72	40,529 72	

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, (1)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT. .fr.				
63	Gembloux	5,584 04	8,224 08	4,114 70	17,925 51
64	Basle.	4,206 55	7,586 03	2,619 25	14,502 71
65	Roulers	23,786 77	37,065 75	12,250 10	75,980 69
66	Soignies	13,757 04	18,702 21	5,455 05	57,894 08
67	Leuze	15,086 80	16,004 25	5,802 27	56,985 59
68	Beaumont	4,196 70	7,847 41	2,101 51	14,145 50
69	Engbien	8,207 78	13,057 65	5,115 24	24,558 67
70	Hornu.	12,141 02	15,187 24	5,459 14	50,708 50
71	Wasmes	13,917 53	19,540 72	6,569 15	40,027 20
72	Tamise	10,452 45	18,788 93	4,820 .	54,041 58
73	Vilvorde	13,458 06	21,180 12	5,461 08	40,099 26
74	Bouillon	3,058 08	4,824 60	1,856 36	9,700 05
75	Fontaine-l'Évêque.	8,855 63	12,772 45	3,658 06	25,286 14
76	Dastogne	3,157 77	5,112 76	2,158 15	10,428 63
77	Chimay	7,205 17	10,228 .	3,465 03	20,896 20
78	Jemappes et Flenu.	17,986 56	20,072 40	7,885 15	45,945 95
		5,140 66	5,205 51	2,035 82	12,379 99
79	Eecloo.	10,454 15	19,847 53	6,364 26	56,665 94
	TOTAL. .fr.	4,550,111 71	6,842,752 59	2,005,510 40	15,176,174 70

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, ou delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART de chaque commune.	Observations. 10.
7.	8.	9.	10.
6,300 *	11,554 42	17,854 42	(1) Voir la note à la page 497.
3,044 13	0,402 68	14,446 81	
24,749 *	48,946 55	75,695 55	
12,500 *	25,248 02	37,748 02	
12,137 12	24,703 72	56,840 84	
4,623 *	0,467 08	14,090 08	
7,300 *	16,064 78	24,264 78	
8,746 00	21,903 61	50,640 70	
10,751 57	20,121 35	50,872 02	
8,666 01	25,243 26	55,910 17	
0,048 46	20,096 24	39,044 70	
1,546 00	8,315 05	0,662 64	
3,455 *	21,735 68	25,188 68	
1,246 86	9,141 00	10,388 46	
2,459 00	18,355 76	20,815 06	
2,303 02	55,795 21	45,766 86	
1,540 *	35,184 61	12,352 27	
11,558,145 80	2,244,886 52	13,803,032 32	

(502)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

ANNEXE D.

ÉTAT

DE LA RÉPARTITION DU FONDS COMMUNAL DE 1878.

Communes sans octroi.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N.º D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FOYCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS.

1	Aertselaer	1,909 »	3,977 05	549 25	6,435 28	6,410 48
2	Arendonck	2,312 »	2,444 45	921 68	5,678 15	5,650 24
3	Austruweel.	492 »	1,132 91	266 17	1,891 08	1,883 79
4	Baelen.	1,689 »	3,009 77	702 26	5,401 05	5,380 21
5	Barle-Duc	730 »	1,367 70	544 60	2,642 30	2,632 12
6	Beersse	804 »	1,212 73	507 63	2,524 36	2,514 63
7	Beersel.	880 »	1,351 54	295 21	2,526 75	2,517 01
8	Beirendrecht	1,425 »	2,537 14	768 29	4,730 45	4,712 20
9	Berchem.	17,921 »	25,476 74	3,916 75	47,314 49	47,132 12
10	Berlaer	2,790 »	4,552 12	860 73	8,202 85	8,171 23
11	Bevel	369 »	693 48	149 82	1,212 30	1,207 63
12	Blaesveld.	907 »	1,498 90	506 50	2,712 40	2,701 04
13	Boisschot.	1,577 »	2,610 61	631 80	4,819 41	4,800 85
14	Bonheyden.	1,415 »	2,331 89	177 52	3,924 21	3,909 08
15	Boom	12,097 »	17,705 54	8,751 50	39,434 04	39,282 04
16	Borgerhout.	53,699 »	54,847 83	10,820 33	99,367 16	98,984 15
17	Bornhem.	4,250 »	6,336 10	2,061 50	12,647 60	12,398 85
18	Borsbeek.	613 »	1,318 16	274 49	2,205 65	2,197 15
19	Bouchout.	2,467 »	3,959 09	824 14	9,250 23	9,214 57
20	Bouwel	414 »	729 62	125 59	1,269 21	1,264 32
21	Brasschaet	3,753 »	6,377 74	958 66	11,089 40	11,046 66
22	Brecht.	2,309 »	4,100 26	1,056 26	7,465 52	7,436 75
23	Breendonck.	1,137 »	2,438 73	432 81	4,008 54	3,993 09
24	Brochem	1,864 »	3,651 24	634 52	6,149 76	6,126 06
25	Calmpthout.	2,406 »	3,421 13	1,485 03	9,312 16	9,276 27
26	Cappellen	2,844 »	3,594 63	1,748 77	10,187 40	10,148 13
27	Casterlé	1,150 »	2,162 43	584 42	3,676 85	3,662 68
28	Contich	4,575 »	9,381 26	1,699 48	15,833 74	15,792 65
29	Desschel.	914 »	1,774 24	351 95	3,040 17	3,028 45
30	Deurne	3,212 »	10,237 08	980 26	16,430 24	16,366 91
31	Duffel.	4,963 »	9,178 63	1,956 86	16,098 49	16,036 44

(¹) Conformément au § 4^{er} de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860, ne sont pas comprises dans la 3^{me} colonne les cotisations des marchands ambulants, des bateliers, des sociétés anonymes, des assureurs belges et des assureurs étrangers, des sociétés en commandite par actions et des commis-voyageurs étrangers.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (suite).

32	Edegem	1,241 »	2,910 57	379 10	4,530 07	4,513 21
33	Eeckeren.	3,086 »	7,402 57	1,447 09	12,575 00	12,487 54
34	Emblem	968 »	1,664 46	152 02	2,784 48	2,775 75
35	Esschen	2,556 »	5,046 54	1,251 55	8,013 60	8,580 49
36	Eynthout	485 »	1,188 87	170 21	1,842 08	1,854 98
37	Gestel	213 »	409 51	17 85	642 56	659 88
38	Gierle.	819 »	1,028 04	284 45	2,751 49	2,729 06
39	Grobbendonck	804 »	1,764 55	576 20	3,054 55	3,022 85
40	Hallaer	568 »	914 64	177 05	1,660 57	1,654 17
41	Halle	526 »	1,045 77	199 10	1,761 87	1,755 08
42	Heffen.	712 »	1,578 88	205 56	2,296 24	2,287 59
43	Hemixem.	3,559 »	4,586 98	1,744 28	9,090 26	9,652 91
44	Hérenthout.	1,627 »	2,008 97	662 40	5,198 57	5,178 35
45	Hersselt	1,475 »	2,565 85	495 03	4,532 46	4,514 99
46	Heyndonck.	477 »	799 »	89 60	1,566 46	1,561 19
47	Heyst-op-den-Berg.	3,174 »	5,301 44	1,100 02	9,576 06	9,559 15
48	Hingene.	3,184 »	5,341 12	1,251 55	9,756 05	9,719 04
49	Hoboken.	4,454 »	8,345 11	1,788 77	14,567 88	14,511 73
50	Hoevenen	876 »	1,786 84	412 74	3,075 58	3,063 73
51	Hombeek	1,398 »	2,581 95	329 92	4,509 85	4,295 24
52	Hoogstraeten.	2,210 »	4,452 51	1,060 21	7,702 72	7,673 03
53	Houtvenne.	521 »	746 50	120 55	1,187 65	1,183 07
54	Hove	945 »	1,977 15	158 05	3,078 18	3,066 32
55	Hulshout.	412 »	871 78	136 29	1,420 07	1,414 60
56	Itegem	1,551 »	2,820 12	540 70	4,911 88	4,892 95
57	Kessel.	1,717 »	2,801 74	279 23	4,797 97	4,997 48
58	Koningshoyckt	1,844 »	3,076 84	458 58	5,359 22	5,358 56
59	Leest	957 »	1,642 40	250 99	2,836 39	2,825 46
60	Lichtaert.	1,000 »	2,029 80	270 41	3,500 21	3,287 49
61	Liezclé	828 »	1,057 86	559 27	2,845 13	2,854 16
62	Lille.	683 »	1,395 37	519 60	2,597 97	2,588 73

(¹) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

65	Lillo	1,092	2,040 04	617 35	3,750 20	3,755 85
64	Linth	811	1,809 19	511 52	3,021 71	3,010 00
65	Lippeloo	640	1,558 79	207 51	2,206 30	2,197 80
66	Loenhout	1,270	2,508 57	477 07	4,256 24	4,259 84
67	Mariekerke	451	425 57	251 28	1,087 65	1,083 40
68	Massenhoren	525	867 19	121 60	1,511 70	1,506 73
69	Meerhout	2,317	5,001 71	1,125 78	8,552 40	8,490 60
70	Meerle	1,075	1,459 92	580 57	2,895 49	2,882 54
71	Meir	1,256	2,006 67	476 00	3,719 27	3,704 93
72	Merxem	5,856	10,716 89	2,765 01	10,557 90	10,263 56
75	Merxplas	1,108	1,467 54	560 23	2,055 77	2,024 45
74	Ninderhout	511	1,050 59	172 52	1,715 01	1,707 50
75	Moll	3,194	6,124 28	1,624 99	10,943 27	10,901 00
76	Morckhoven	557	864 27	99 59	1,520 86	1,315 77
77	Mortsel	2,652	5,422 52	874 52	8,929 04	8,804 62
78	Niel	4,551	5,620 94	2,843 05	12,794 99	12,745 67
79	Norderwyck	922	1,618 55	501 01	2,841 54	2,850 59
80	Nylen	1,522	1,995 54	557 56	3,654 70	3,640 01
81	Oelegem	1,045	2,087 67	455 14	3,565 81	3,552 07
82	Oevel	548	1,041 67	161 53	1,751	1,744 25
83	Olmen	669	1,473 17	247 69	2,589 86	2,580 65
84	Oolen	1,158	2,158 09	299 99	3,596 08	3,582 22
85	Oorderen	851	1,954 85	470 25	3,256 08	3,243 55
86	Oostmalle	949	1,856 99	455 54	3,241 53	3,228 84
87	Oppuers	708	1,220 07	506 59	2,254 66	2,226 05
88	Poederlé	561	821 45	165 56	1,547 81	1,542 61
89	Poppel	581	747 80	153 22	1,462 02	1,456 38
90	Puers	5,955	6,698 50	1,936 01	12,569 91	12,521 46
91	Pulderbosch	420	769 60	141 88	1,351 68	1,326 55
92	Pulle	464	1,045 95	112 27	1,620 22	1,613 98
93	Putte	2,792	4,926 18	1,258 83	8,977 01	8,942 40

(¹) Voir la note à la page 306.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

94	Raevels	511	682 04	170 04	1,363 08	1,358 72
95	Ramsel	604	1,054 51	510 10	1,077 70	1,970 08
96	Ranst	1,580	2,001 55	455 28	4,034 65	4,015 61
97	Reeth	1,200	5,588 54	570 72	5,255 26	5,255
98	Rethy	1,506	5,410 25	676 00	5,685 15	5,661 22
99	Rumpst	2,705	5,000 35	2,027 14	9,851 47	9,795 57
100	Ruysbroeck	1,458	2,068 12	464 02	5,000 14	5,074 76
101	Ryckevorsel	1,161	2,158 27	526 08	5,826 25	5,811 50
102	Rymenam	1,502	2,452 44	282 04	4,257 08	4,220 75
105	Saint-Amand	2,460	4,278 15	1,185 52	7,925 67	7,805 13
104	Saint-Job in t'Goor	272	704 25	208 20	1,272 45	1,207 55
105	Saint-Léonard	621	1,528 20	442 27	2,801 47	2,880 55
106	Santhoven	1,060	2,183 16	455 40	5,685 05	5,671 44
107	Santvliet	1,422	2,522 04	840 40	4,785 45	4,766 08
108	Schelle	1,675	5,655 07	621 61	5,927 68	5,904 85
109	Schilde	1,218	5,041 56	625 88	4,885 24	4,864 41
110	Schooten	5,129	6,452 20	705 01	10,576 50	10,556 50
111	Schriek	1,170	1,077 15	581 41	5,528 56	5,514 06
112	S'Gravenwezel	905	1,958 10	226 77	5,080 87	5,077 06
115	Stabroeck	2,506	4,420 97	1,519 45	8,046 42	8,015 40
114	Terbaegen	1,020	1,128 67	808 64	2,966 51	2,954 88
115	Thielen	595	1,288 71	176 41	2,060 12	2,052 18
116	Thisselt	1,670	2,640 90	727 78	5,047 77	5,028 51
117	Tongerloo	1,204	2,562 27	344 81	5,911 08	5,806
118	Vaerendonck	86	100 50	6 30	285 10	282 01
119	Veerle	856	1,855 48	519 54	2,088 82	2,077 50
120	Viersel	568	1,065 81	162 69	1,794 50	1,787 58
121	Vieux-Turnhout	2,050	2,537 45	540 21	4,907 64	4,888 72
122	Vlimmeren	247	450 56	86 85	765 10	790 15
125	Vorsselaer	1,117	2,028 02	545 45	5,480 57	5,475 02
124	Vorst	1,151	2,740 20	526 20	4,107 58	4,181 40

(¹) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

125	Vosselaer	690 »	650 09	152 02	1,492 11	1,486 56
126	Vremde	775 »	1,844 81	238 44	2,856 25	2,845 24
127	Waelhem	1,157 »	1,098 25	384 41	3,539 06	3,526 02
128	Waerloos	855 »	1,005 26	278 52	3,036 78	3,025 07
129	Wavre-Notre-Dame	2,212 »	5,014 02	553 30	6,660 22	6,654 55
130	Wavre-Sainte-Catherine.	5,448 »	5,674 07	589 65	9,712 62	9,675 18
131	Wechelderzande	302 »	742 56	117 82	1,162 18	1,157 70
132	Weelde	807 »	1,155 06	260 40	2,252 36	2,225 76
133	Weert	370 »	561 50	110 35	1,039 04	1,035 85
134	Westerloo	2,065 »	4,008 82	805 »	6,878 82	6,852 51
135	Westmalle	1,168 »	2,131 16	454 51	5,755 07	5,739 20
136	Westmeerbeeck	470 »	994 50	250 74	1,704 24	1,697 67
137	Wuest-Wezel	1,798 »	4,067 85	747 95	6,613 78	6,588 29
138	Wiekevorst	718 »	1,471 12	280 26	2,475 38	2,465 84
139	Willebroeck	5,857 »	7,735 78	2,527 23	16,118 01	16,035 88
140	Wilmarsdonck	836 »	1,850 53	426 45	3,112 98	3,100 98
141	Wilryck	4,745 »	9,466 50	1,528 66	15,738 16	15,677 50
142	Wommelghem	2,091 »	4,115 27	610 03	6,814 30	6,788 03
143	Wortel	453 »	838 72	106 07	1,457 79	1,452 17
144	Wyneghem	2,156 »	4,117 20	1,358 13	7,611 33	7,582 01
145	Zoerle-Parwys	455 »	1,005 88	268 »	1,706 88	1,700 30
146	Zoersel	685 »	1,585 35	201 38	2,361 73	2,352 65
	TOTAL DE LA PROVINCE	285,085 »	499,827 24	109,570 27	892,489 51	889,049 30

(1) Voir la note à la page 501.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DHS PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT.

1	Alsemberg	802 41	1,558 20	282 27	2,442 97	2,453 56
2	Anderlecht	40,682 46	02,524 04	16,805 97	119,900 47	119,458 51
5	Archennes	621 04	687 72	174 75	1,485 51	1,477 79
4	Assche	4,868 64	9,659 07	2,082 28	16,609 99	16,545 97
5	Attenrode-Wever	526 15	551 78	107 95	965 84	962 12
6	Audenaeken	159 44	506 75	50 97	497 14	495 22
7	Auderghem	2,895 05	4,551 97	811 21	8,056 21	8,005 25
8	Autre-Église	488 81	664 56	200 68	1,354 05	1,548 85
9	Bael	597 55	650 81	127 87	1,156 21	1,151 75
10	Baisy-Thy	1,795 26	2,577 49	640 88	5,011 65	4,992 51
11	Baulers	595 65	1,075 87	128 57	1,800 07	1,795 15
12	Bautersem	566 86	825 05	525 20	1,715 11	1,706 59
13	Bauvechain	861 »	1,559 51	577 81	2,778 12	2,767 41
14	Beckerzeel	166 52	456 67	47 20	670 19	667 61
15	Becquevoort	485 66	840 67	258 95	1,565 26	1,559 25
16	Beersel	796 60	1,475 64	507 25	2,577 47	2,567 55
17	Beggynendyck	414 82	616 54	258 58	1,289 54	1,284 57
18	Bellinghen	282 66	401 55	51 41	755 42	752 58
19	Berchem-Sainte-Agathe	1,190 86	1,806 44	450 79	3,728 09	3,715 72
20	Berchem-Saint-Laurent	70 »	146 55	51 80	248 55	247 59
21	Bergh	722 54	1,102 59	210 68	2,055 61	2,027 76
22	Berthem	686 14	1,584 61	527 79	2,598 54	2,588 52
25	Betecom	941 64	1,222 60	506 29	2,470 55	2,461 »
24	Beyghem	427 »	854 58	168 80	1,450 27	1,444 68
25	Bierbeek	1,525 75	2,185 97	411 18	5,952 88	5,957 64
26	Bierges	608 86	677 62	275 82	1,560 50	1,554 29
27	Bierghes	556 64	1,095 77	184 69	1,857 10	1,850 02
28	Biez	566 95	646 50	166 52	1,579 75	1,574 45
29	Binckom	451 41	694 01	113 74	1,242 06	1,237 27
50	Blanden	264 81	555 05	157 16	957 »	955 51
51	Bodeghem-Saint-Martin	676 76	1,097 42	172 87	1,947 05	1,959 55

(¹) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

52	Bogaerden	459 18	640 54	108 40	1,188 12	1,185 54
53	Bomal.	235 70	401 88	152 12	789 70	786 72
54	Bonzé.	754 18	900 01	204 65	1,049 72	1,042 21
55	Boort-Meerbeek.	1,160 25	2,453 81	503 07	4,157 15	4,141 10
56	Borgt-Lombeek.	771 00	1,575 76	286 70	2,454 42	2,425 04
57	Bornival.	588 20	408 07	86 51	943 47	930 85
58	Bossut-Gottechain	825 13	1,488 15	270 "	2,581 28	2,571 33
59	Bousval	1,008 59	1,876 01	758 01	4,225 31	4,207 03
40	Brages.	263 00	482 48	62 30	808 74	805 03
41	Braine-l'Alleud	4,940 69	7,457 51	5,187 21	17,571 41	17,503 08
42	Braine-le-Château.	2,667 14	5,117 00	944 01	6,720 05	6,703 11
43	Bruseghem-Ophem-Osselt.	1,279 74	2,510 28	304 61	4,094 05	4,078 85
44	Budingen	554 80	759 85	259 86	1,554 58	1,528 67
45	Bucken	251 84	382 04	88 01	702 79	700 08
46	Bunsbeek.	521 64	678 40	103 10	1,393 23	1,387 86
47	Buyssinghen-Eysinghen	419 02	489 23	25 07	933 32	929 72
48	Caggevinne-Assent.	619 50	1,009 95	156 25	1,785 70	1,778 82
49	Campehout	2,295 09	5,556 05	766 54	6,598 08	6,572 05
50	Capelle-au-Bois	1,299 48	2,358 26	625 54	4,263 28	4,246 85
51	Capelle-Saint-Ulric.	507 "	707 46	110 67	1,385 13	1,379 79
52	Cappellen	296 94	497 60	133 57	928 11	924 53
53	Castre.	999 81	1,571 53	271 48	2,842 62	2,831 06
54	Cérroux-Mousty	1,080 17	1,521 03	444 50	3,045 50	3,033 77
55	Chastre-Villeroux-B ¹	1,145 54	1,544 82	626 55	3,516 51	3,505 75
56	Chaumont-Gistoux.	1,554 22	1,629 57	542 55	3,526 34	3,512 75
57	Clabecq	2,351 "	2,069 28	1,473 10	5,873 38	5,850 74
58	Cobbeghem.	203 55	352 01	88 02	645 18	642 70
59	Corbais	559 71	658 88	151 00	1,130 19	1,125 85
60	Corbeek-Dyle.	305 54	718 88	80 88	1,105 10	1,100 84
61	Corbeek-Loo	955 54	1,591 67	307 05	2,852 26	2,841 27
62	Corroy-le-Grand.	1,011 57	1,693 93	315 02	3,021 12	3,009 48

(¹) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

63	Cortenaeken	547 10	905 32	105 72	1,558 23	1,552 25
64	Cortenbergh	846 58	1,861 31	355 04	5,040 95	5,029 21
65	Cortil-Noirmont	915 09	966 15	350 52	2,250 66	2,222 06
66	Cortryck-Dutzel	497 56	948 10	141 05	1,587 61	1,581 40
67	Court-Saint-Elie	5,242 26	4,046 55	1,691 04	8,080 55	8,045 01
68	Couture-Saint-Germain	569 17	575 05	286 26	1,450 46	1,424 94
69	Crainhem	796 88	998 12	170 48	1,965 48	1,957 91
70	Cumptich	545 00	1,125 47	128 01	1,797 58	1,790 45
71	Deurne	155 42	522 70	42 27	498 59	496 47
72	Dieghem	1,669 57	2,255 40	728 .	4,651 06	4,615 21
73	Dilbeek	1,485 51	2,252 40	254 90	5,000 00	5,075 61
74	Dion-le-Mont	579 26	588 75	129 20	1,097 21	1,092 98
75	Dion-le-Val	240 87	514 02	37 40	592 29	590 .
76	Dongelberg	748 25	981 47	259 29	1,688 99	1,682 48
77	Dormael	552 05	639 05	141 67	1,152 75	1,128 57
78	Droogenbosch	1,817 06	2,008 79	521 79	4,547 64	4,550 88
79	Duysbourg	559 25	1,015 06	225 81	1,797 .	1,790 08
80	Elewyt	856 22	1,777 58	565 65	2,979 45	2,967 94
81	Elinghem	197 82	552 82	68 10	798 74	795 66
82	Enines	245 05	292 59	129 20	665 74	665 18
83	Eppegem	855 96	1,456 04	505 16	2,617 76	2,607 67
84	Erps-Querbs	2,000 55	5,512 20	406 51	5,919 04	5,896 22
85	Esemael	142 24	268 47	99 15	509 86	507 89
86	Esschène	861 63	1,500 40	412 91	2,774 94	2,764 24
87	Etterbeek	17,606 80	28,547 50	5,158 24	51,512 65	51,114 84
88	Everberg	1,094 59	1,152 51	162 96	2,589 86	2,580 64
89	Evere	2,118 90	5,247 58	618 03	5,984 51	5,961 25
90	Folx-les-Caves	574 85	455 59	202 85	1,031 09	1,027 11
91	Forest	5,580 54	7,816 99	1,285 52	14,681 05	14,624 46
92	Gaesbeek	541 18	624 41	45 95	1,009 54	1,005 65
93	Gammerages	1,540 64	1,854 76	426 40	5,621 80	5,607 95

(¹) Voir la note à la page 501.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

04	Ganshoren	888 72	1,497 85	101 05	2,547 60	2,557 78
05	Geest-Gérompont-Petit-Rosière .	479 64	578 50	278 01	1,336 01	1,550 86
06	Geet-Betz	1,051 87	1,080 66	454 80	3,107 35	5,155 12
07	Gelrode	455 46	514 01	95 60	1,065 07	1,058 08
08	Genappe	5,164 07	5,384 55	2,046 45	10,505 05	10,554 20
09	Gentinne	771 12	1,055 40	214 40	2,021 01	2,015 22
100	Genval	705 67	867 59	555 05	1,926 00	1,918 67
101	Glabais	425 50	550 84	180 "	1,165 34	1,158 86
102	Glabbeek-Suerbempde	448 98	846 68	156 17	1,451 85	1,446 25
103	Glimes	461 02	1,021 70	209 14	1,691 86	1,685 54
104	Gossoncourt	415 80	931 11	148 16	1,515 07	1,509 25
105	Goyck	1,546 05	2,472 29	527 20	4,546 42	4,528 89
106	Graesen	189 "	225 51	69 82	484 55	482 47
107	Grand-Bigard	752 50	880 51	180 80	1,815 81	1,806 82
108	Grand-Rosière-Hottomont	427 07	669 50	248 98	1,345 55	1,540 56
109	Grez-Doiceau	2,651 58	5,661 47	1,109 41	7,402 46	7,575 05
110	Grimberghen	2,659 44	4,995 45	700 28	8,555 17	8,522 06
111	Haecht	1,708 14	2,754 36	590 52	5,055 02	5,015 62
112	Haekendover	411 59	817 52	74 16	1,302 87	1,297 85
113	Haeren	937 65	1,504 88	171 92	2,414 45	2,405 14
114	Hal	14,894 95	18,771 10	6,475 28	40,139 35	59,084 61
115	Halle-Boyenhoven	712 18	1,242 66	266 22	2,221 06	2,212 50
116	Hamme	111 09	276 55	11 90	599 34	597 80
117	Hamme-Mille	659 80	951 59	264 62	1,875 90	1,868 67
118	Haute-Croix	779 17	1,125 59	150 79	2,055 55	2,045 45
119	Hauthem-Sainte-Marguerite . . .	196 77	500 54	51 "	658 31	655 85
120	Haut-Ittre	422 94	785 57	122 57	1,550 88	1,525 75
121	Hauwaert	458 15	582 61	97 60	1,118 34	1,114 03
122	Heelenbosch	79 58	151 03	22 10	252 51	251 54
123	Hekelghem	1,505 08	2,287 25	569 52	5,061 65	5,046 36
124	Hérent	2,506 22	5,148 11	669 58	8,125 01	8,100 50

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

125	Herfelingen	1,086 68	1,548 58	506 50	20,41 76	2,030 42
126	Hérinnes	2,124 56	5,491 64	708 52	6,584 52	6,559 71
127	Hever	1,068 15	1,865 56	245 09	5,179 18	5,166 95
128	Héverlé	5,589 88	5,226 09	920 75	9,756 70	9,699 17
129	Hévillers	646 10	870 58	234 28	1,750 06	1,744 22
150	Hoeleden	521 51	401 12	154 85	857 48	854 18
151	Hoeylaert	1,776 46	5,042 51	489 80	5,508 57	5,288 11
152	Hofstade	675 75	954 51	217 19	1,825 45	1,818 41
155	Holsbeek	520 45	792 84	156 95	1,450 24	1,444 05
154	Hougaerde	5,861 06	5,246 71	2,475 "	11,582 77	11,558 12
135	Houtain-le-Val	794 45	1,408 51	152 52	2,555 26	2,546 18
156	Huldenbergh	779 58	1,528 95	275 40	2,581 75	2,572 55
157	Humbeek	1,511 50	2,587 74	672 96	4,572 "	4,554 57
158	Huppaye-Molenbais-St-Pierre . .	524 86	677 21	251 79	1,455 86	1,428 55
159	Huysinghen	870 51	885 50	217 40	1,971 21	1,965 62
140	Incourt	546 01	871 80	581 56	1,800 27	1,795 55
141	Itterbeek	808 01	1,199 68	165 60	2,171 29	2,162 95
142	Iltre	2,619 82	2,745 12	855 99	6,196 95	6,175 04
145	Ixelles	157,935 55	255,809 69	54,695 55	428,458 57	426,787 14
144	Jandrain-Jandrenouille	755 42	1,016 56	542 14	2,094 12	2,086 05
145	Jauche	1,455 15	2,765 78	895 95	5,114 84	5,095 15
146	Jaucheflette	485 01	541 85	275 51	1,299 07	1,294 06
147	Jette	5,585 94	8,786 55	1,475 01	15,645 50	15,585 "
148	Jodoigne-Souveraine	454 72	586 05	117 51	1,158 06	1,155 60
149	Keerberghen	1,190 84	2,190 95	447 70	5,829 49	5,814 75
150	Kerkom	516 26	472 12	110 55	898 75	895 27
151	Kersbeek-Miscom	655 45	925 51	227 55	1,784 29	1,777 41
152	Kessel-Loo	4,195 66	6,045 72	1,157 20	11,378 58	11,354 72
153	Koekelberg	5,744 76	7,489 62	1,935 27	15,169 65	15,111 17
154	Laeken	54,192 15	48,882 05	8,466 74	91,541 52	91,188 67
155	La Hulpe	2,218 16	5,108 06	726 54	6,052 76	6,029 45

(¹) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

156	Langdorp	951 05	1,442 55	238 59	2,012 75	2,602 08
157	Lasne-Chapelle-St-Lambert	898 80	948 45	542 15	2,189 40	2,189 97
158	Lathuy	568 96	849 01	521 58	1,740 15	1,735 45
159	Léau	1,684 09	2,549 50	680 50	4,914 29	4,895 35
160	L'Écluse	254 80	500 51	45 55	888 46	885 04
161	Leefdael	1,000 37	1,891 07	285 57	3,174 81	3,162 57
162	Leerbeck	376 46	717 69	121 87	1,216 02	1,211 55
163	Lecuw-St-Pierre	5,594 69	7,105 53	1,821 10	14,581 12	14,525 69
164	Lembecq	2,917 60	5,055 08	1,476 82	7,447 50	7,418 80
165	Lennick-St-Martin	1,062 59	1,920 08	258 25	3,221 50	3,208 88
166	Lennick-Saint-Quentin	1,810 20	5,751 45	710 40	6,252 05	6,227 95
167	Liedekerke	1,104 18	1,927 56	879 51	3,911 25	3,896 18
168	Lillois-Witterzée	1,010 59	1,555 65	562 49	2,706 71	2,696 28
169	Limal	1,197 84	1,650 09	529 01	3,156 94	3,144 77
170	Limelette	464 52	705 08	111 95	1,279 55	1,274 59
171	Linden	519 54	880 46	161 26	1,561 26	1,555 24
172	Linkebeek	705 46	1,218 27	242 55	2,166 06	2,157 70
173	Lombeek-Sainte-Catherine	1,042 79	1,758 70	502 72	3,084 21	3,072 53
174	Lombeek-Sainte-Marie	587 24	695 54	148 84	1,251 62	1,226 87
175	Londerzeel	5,556 08	6,555 95	1,544 59	11,456 40	11,412 24
176	Longueville	495 04	900 69	180 12	1,575 85	1,569 78
177	Loonbeek	178 08	504 .	59 28	541 56	550 27
178	Loupoigne	788 48	1,068 85	415 49	2,272 80	2,264 04
179	Lovenjoul	455 28	820 04	122 92	1,398 24	1,392 85
180	Lubbeek	1,038 82	2,250 60	440 05	3,729 47	3,715 10
181	Machelen	1,170 89	1,851 91	292 85	3,205 65	3,195 29
182	Malderen	1,256 55	2,526 71	520 48	4,092 74	4,076 96
185	Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes	526 26	928 52	259 82	1,714 60	1,707 99
184	Maransart	295 05	595 80	272 08	965 02	959 51
185	Marbais	1,749 72	3,274 59	802 53	5,826 64	5,804 18
186	Marilles	454 44	780 58	177 74	1,412 56	1,407 11

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

187	Maxenzeel	436 24	857 77	167 80	1,461 81	1,456 17
188	Meensel-Kieseghem	287 40	517 65	69 26	874 38	871 01
189	Meerbeek	420 42	649 15	71 23	1,140 80	1,156 41
190	Meldert	856 78	1,565 04	155 16	2,554 98	2,545 90
191	Melin	715 09	1,164 68	377 42	2,255 19	2,246 50
192	Melkwezer	248 64	505 80	62 55	815 08	811 94
195	Mellery	403 56	899 45	206 22	1,509 03	1,502 87
194	Melsbroeck	1,026 85	1,592 10	180 00	2,599 92	2,580 00
195	Merchtem	3,178 49	6,487 56	1,635 62	11,501 47	11,257 90
196	Messelbroeck	201 04	444 72	55 20	680 96	678 54
197	Meysse	1,653 45	2,522 00	552 52	4,508 05	4,490 65
198	Molenbeek-Saint-Jean	95,475 58	150,678 58	36,214 88	260,366 04	259,565 04
199	Molenbeek-Wersbeek	589 55	781 45	155 29	1,526 27	1,521 15
200	Molhem-Bollebeek	507 99	1,055 65	179 55	1,740 97	1,754 26
201	Monstreux	559 66	429 50	115 40	902 65	899 17
202	Montaigu	1,772 61	2,442 05	864 48	5,079 14	5,059 56
203	Mont-Saint-André	517 58	660 45	551 84	1,518 85	1,515 "
204	Mont-Saint-Guibert	1,516 84	1,705 65	911 10	3,955 59	3,918 45
205	Muysen	1,046 08	2,002 58	252 89	3,281 55	3,268 71
206	Neder-Ockerzeel	572 95	1,002 15	199 04	1,774 14	1,767 50
207	Neder-Over-Heembeek	1,408 82	1,979 14	257 91	3,625 87	3,611 89
208	Neer-Heylissem	720 25	985 89	586 71	2,092 85	2,084 77
209	Neer-Linter	1,067 85	1,567 40	284 55	2,719 89	2,709 41
210	Neer-Velp	277 83	407 85	107 50	885 22	879 82
211	Neer-Yssche	850 08	1,515 04	251 03	2,617 05	2,606 96
212	Nethen	588 84	787 85	510 98	1,887 65	1,880 57
213	Nieuwenrode	648 90	1,081 59	215 20	1,945 49	1,958 "
214	Nieuw-Rhode	475 97	602 04	102 27	1,178 28	1,175 75
215	Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin	888 50	1,512 27	570 08	2,970 05	2,968 17
216	Nodebais	559 94	508 41	147 57	1,015 92	1,012 "
217	Noduwez-Linsmeau	707 "	1,174 52	171 40	2,052 92	2,045 01

(¹) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quatre-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (suite).

218	Nosseghem	405 22	858 05	109 90	1,461 17	1,455 53
219	Noville-sur-Mébaigne	527 94	1,040 72	195 87	1,775 53	1,766 70
220	Oetingen	806 61	1,259 79	225 29	2,289 69	2,280 87
221	Ohain	2,028 18	3,111 65	1,006 87	6,146 70	6,125 01
222	Oirbeek	252 47	304 01	55 90	682 58	679 75
223	Oisquercq	419 09	712 56	201 71	1,335 56	1,328 22
224	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1,057 65	1,507 26	579 82	2,744 71	2,754 13
225	Ophelisse	904 75	651 50	441 79	1,997 84	1,990 14
226	Oplinter	495 18	658 04	217 06	1,370 28	1,365 .
227	Opprebais	958 95	1,549 65	656 80	3,145 58	3,155 26
228	Opvelp	555 60	575 52	155 69	1,064 90	1,060 70
229	Opwyck	2,506 78	4,951 91	962 59	8,201 08	8,169 47
230	Orbais	575 15	656 55	269 95	1,281 59	1,276 65
231	Orp-le-Grand	1,542 32	1,605 21	944 45	3,889 98	3,874 99
232	Orsmael-Gussenhoven	410 55	621 61	227 85	1,259 99	1,255 15
233	Ottenbourg	715 61	694 87	206 06	1,616 54	1,610 51
234	Ottignies	1,155 55	1,402 50	544 47	2,900 50	2,889 12
235	Over-Yssche	5,721 48	7,481 58	1,989 15	15,192 01	15,141 15
236	Pamele	1,540 22	2,555 55	550 16	4,205 95	4,189 72
237	Pellenberg	577 31	690 31	71 26	1,159 08	1,154 69
238	Pepinghen-Beringhen	855 52	1,659 40	185 40	2,658 52	2,648 07
239	Perck	948 99	1,268 24	271 16	2,491 59	2,481 78
240	Perwez	2,479 12	5,857 45	1,411 45	7,728 .	7,698 21
241	Peuthy	524 86	1,042 75	128 15	1,695 74	1,689 20
242	Piétrain	649 04	865 48	198 55	1,711 07	1,704 47
243	Piétrebais	705 55	1,585 69	286 80	2,576 02	2,566 36
244	Plancenoit	561 05	928 79	507 25	1,797 09	1,790 16
245	Quenast	1,056 14	1,269 19	710 84	3,016 17	3,004 55
246	Ramillies-Offus	457 45	865 60	215 75	1,558 80	1,552 37
247	Ramsdonck	494 48	959 17	210 94	1,644 59	1,658 25
248	Reberq-Rognon	2,829 68	5,965 81	1,692 89	10,486 58	10,445 96

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition désolutive de l'année 1878.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

249	Releghem	200 16	515 46	28 90	755 52	750 62
250	Rhode-Sainte-Agathe	568 34	527 56	98 87	994 77	900 94
251	Rhode-Sainte-Genèse	2,420 46	2,084 99	1,056 49	6,141 94	6,118 27
252	Rhode-Saint-Pierre	589 62	658 87	68 55	1,116 84	1,112 54
255	Rillaer	864 64	1,520 70	371 *	2,565 45	2,555 54
254	Rixensart	678 02	722 06	566 72	1,707 70	1,760 89
255	Roosbeek-Neerbutzel	419 95	715 02	160 04	1,294 99	1,290 *
256	Rosières	292 81	581 15	90 09	764 05	761 10
257	Rotselaer	1,255 98	2,254 25	519 52	5,807 75	5,795 07
258	Koux-Miroir	554 55	560 87	114 67	1,010 07	1,006 17
259	Rummen	778 55	1,514 96	275 51	2,566 60	2,557 47
260	Ruysbroeck	2,154 46	5,296 65	1,077 40	6,528 49	6,505 53
261	Saintes	1,479 75	5,061 75	512 50	5,056 96	5,057 46
262	Saint-Géry	596 48	787 52	141 02	1,525 92	1,520 81
263	Saint-Gilles	77,440 00	154,262 41	10,541 52	228,244 02	227,564 24
264	Saint-Jean-Sainte-Marie-Geest	657 65	615 20	227 52	1,500 26	1,494 48
265	Saint-Josse-ten-Noode	145,649 10	215,571 02	55,013 07	592,055 19	590,522 09
266	Saint-Remy-Geest	552 24	585 54	158 47	1,094 25	1,090 05
267	Sart-Dames-Avelines	1,449 08	1,807 05	747 46	4,004 47	3,989 05
268	Saventhem	2,534 40	2,959 59	907 57	6,401 45	6,576 78
269	Schaerbeek	126,618 24	205,788 74	25,512 04	555,919 02	554,547 12
270	Schaffen	1,060 08	1,769 85	299 24	3,129 17	3,117 11
271	Schepdael	979 09	2,055 99	459 16	5,474 24	5,460 84
272	Sempst	1,775 41	2,945 06	626 05	5,344 50	5,325 90
275	Sichem	1,050 70	1,875 77	505 18	5,427 65	5,414 43
274	Steenhuffel	1,039 50	1,846 05	599 62	5,285 75	5,275 09
275	Steenockerzeel-Humelghem	1,412 88	1,971 56	535 05	5,718 57	5,704 04
276	Sterrebeek	980 84	1,515 55	214 26	2,508 45	2,498 78
277	Strombeek-Bever	1,010 52	1,621 57	702 76	2,954 85	2,925 54
278	Sthrythem	478 59	890 82	121 80	1,491 50	1,485 55
279	Téralphène	675 82	1,095 55	184 86	1,954 05	1,916 59

(¹) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

280	Ternath	1,750 55	2,062 13	835 05	5,548 13	5,520 74
281	Tervueren	2,085 27	4,508 01	800 29	7,191 57	7,163 85
282	Testelt	710 52	950 21	254 06	1,880 79	1,873 54
283	Tielt	835 17	1,519 87	314 76	2,669 80	2,659 51
284	Thildonck	1,133 23	2,082 28	229 60	3,445 20	3,431 92
285	Thines	264 81	601 86	50 "	916 07	913 14
286	Thollenbeek	1,545 95	2,483 82	371 31	4,401 08	4,384 12
287	Thorembais-les-Déguines	566 58	1,000 01	352 80	1,919 39	1,912 "
288	Thorembais-Saint-Trond	535 92	1,035 90	284 49	1,856 31	1,849 15
289	Tilly	764 05	732 42	209 29	1,705 76	1,699 19
290	Tourinnes-la-Grosse	441 98	887 95	227 26	1,557 19	1,551 19
291	Tourinnes-Saint-Lambert	887 25	1,507 15	475 25	2,869 65	2,858 59
292	Tournepe	3,016 65	2,322 73	825 44	6,164 84	6,141 08
293	Tremeloo	728 98	1,185 37	340 91	2,255 26	2,240 57
294	Tubize	4,855 41	6,423 39	1,812 67	13,091 47	13,041 01
295	Uccle	14,024 08	20,922 42	3,958 68	38,905 18	38,755 22
296	Vaelbeek	65 52	157 37	56 76	259 05	258 65
297	Velthem-Beysssem	715 05	1,240 73	198 48	2,154 26	2,145 96
298	Vertryck	463 61	805 90	198 51	1,466 02	1,460 37
299	Vieux-Genappe	719 39	1,428 66	304 70	2,452 75	2,443 29
300	Vieux-Heverlé	547 83	808 17	135 12	1,291 12	1,286 14
301	Villers-la-Ville	709 66	901 10	349 77	1,960 53	1,952 97
302	Virginal-Samme	1,084 22	2,233 31	1,216 26	5,453 79	5,412 84
303	Vissenaeken	500 29	704 72	155 20	1,360 21	1,354 97
304	Vlesembeek	570 50	1,090 63	212 74	1,873 87	1,866 65
305	Vollezele	932 54	1,625 24	303 81	2,861 59	2,850 56
306	Vosse	428 82	897 41	106 50	1,432 73	1,427 21
307	Waenrode	421 68	631 14	128 45	1,181 27	1,176 73
308	Walhain-S'-Paul-Sart-lez-Walhain	1,016 12	1,814 51	409 57	3,240 20	3,227 72
309	Wambeek	769 65	1,230 35	201 73	2,201 73	2,193 24
310	Waterloo	2,825 48	4,296 97	1,615 75	8,738 20	8,704 52

(4) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

311	Watermael-Boitsfort	4,053 08	0,650 65	1,597 41	16,181 12	16,118 75
312	Wauthier-Braine.	1,047 48	910 42	480 07	2,447 87	2,458 45
313	Ways	667 24	1,059 05	288 08	2,015 27	2,007 50
314	Webbecom	287 54	458 73	37 75	764 02	761 07
315	Weerde	468 72	881 73	144 00	1,495 55	1,480 58
316	Weert-Saint-Georges.	454 70	607 51	251 18	1,295 19	1,288 20
317	Wemmel.	1,106 07	1,770 22	321 75	3,108 04	3,185 71
318	Werchter.	1,377 52	2,592 02	456 38	4,426 62	4,400 53
319	Wesemael	892 78	1,761 81	269 61	2,924 20	2,912 95
320	Wesembeek.	647 85	1,244 05	106 74	1,999 54	1,991 85
321	Wespelaer	1,008 01	1,889 18	220 71	3,127 80	3,115 75
322	Willebringen	272 50	493 98	140 36	906 64	903 15
323	Wilsele	2,506 50	2,105 53	1,279 70	5,691 73	5,669 79
324	Winghe-Saint-Georges	619 99	1,346 77	254 58	2,221 34	2,212 78
325	Winxele	786 24	1,185 53	130 10	2,101 87	2,093 78
326	Woluwe-Saint-Étienne	975 07	1,325 51	297 28	2,595 66	2,585 66
327	Woluwe-Saint-Lambert.	2,018 66	2,818 86	419 76	5,257 28	5,257 02
328	Woluwe-Saint-Pierre.	791 42	1,265 17	204 40	2,260 99	2,252 28
329	Wolverthem	2,343 11	4,103 34	905 55	7,352 »	7,323 66
330	Wommersom	256 41	417 93	44 20	718 54	715 77
331	Zellick	699 86	924 96	206 02	1,851 74	1,824 68
332	Zetrud-Lumay	1,042 93	1,641 22	278 83	2,962 98	2,951 56
	TOTAL POUR LA PROVINCE . . .	1,050,083 55	1,626,802 31	317,418 44	3,003,304 30	2,991,728 »

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition d'entre de l'année 1876.
		POUZIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1	Adinkerke	1,051 55	2,720 20	414 84	4,186 37	4,170 25
2	Aelbeke	1,184 26	2,424 76	466 65	4,075 65	4,050 04
3	Aerscele	2,293 62	4,237 47	1,076 16	7,607 25	7,577 95
4	Aertrycke	2,563 89	3,730 37	945 54	7,237 60	7,209 70
5	Alveringham.	2,304 29	7,516 05	1,459 91	11,871 15	11,825 59
6	Anseghem	2,319 04	4,601 50	901 96	7,823 20	7,793 05
7	Ardoye	4,471 81	7,954 00	1,828 71	14,255 12	14,200 17
8	Assebroucke.	2,252 25	2,005 60	717 77	5,875 68	5,853 03
9	Autryve	661 10	1,522 28	211 88	2,215 26	2,206 72
10	Avecapelle	436 04	1,047 08	226 "	1,710 92	1,704 32
11	Avelghem	5,556 "	8,203 60	2,013 88	13,773 48	13,720 39
12	Bas-Warneton	590 60	1,148 44	187 26	1,726 30	1,719 65
13	Bavichove	782 32	1,824 78	544 04	2,952 04	2,940 66
14	Becelaere.	1,757 68	3,514 37	747 61	5,999 66	5,976 54
15	Beersem	3,511 55	5,601 03	1,373 51	10,486 08	10,445 66
16	Beerst.	1,435 81	2,206 70	614 84	4,255 55	4,238 95
17	Bekeghem	464 17	769 76	156 79	1,390 172	1,585 36
18	Bellegghem	2,152 20	4,085 64	842 31	7,060 15	7,052 04
19	Beveren-sur-Lys	1,085 74	1,002 95	215 55	2,900 22	2,978 69
20	Beveren-lez-Roulers	1,752 24	5,640 88	650 95	6,044 05	6,020 75
21	Beveren-sur-Yzer	1,437 05	3,704 44	933 50	6,094 70	6,071 50
22	Bisseghem	705 69	1,779 45	495 79	3,070 93	3,059 09
23	Bixschote.	557 85	1,675 18	358 22	2,571 25	2,561 32
24	Boesinghe	1,445 19	4,464 05	705 20	6,612 51	6,587 02
25	Doitshoucke	82 88	542 66	17 "	442 54	440 84
26	Bossuyt	664 93	1,460 97	154 16	2,280 06	2,271 27
27	Bovckerke	886 62	1,151 82	290 15	2,508 57	2,299 67
28	Breedene.	2,899 75	3,758 25	983 42	7,641 42	7,611 97
29	Brielen	655 51	1,464 51	265 96	2,381 78	2,372 60
30	Bulscamp.	603 19	1,860 28	381 10	2,853 57	2,842 57
31	Cachtem	957 67	1,855 88	370 47	3,184 02	3,171 75

(1) Voir la note à la page 394.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSOONNELLE,	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (suite).

32	Caeskerke	455 56	1,430 11	203 73	2,088 40	2,090 31
33	Caneghem	1,270 50	2,518 28	486 "	4,274 78	4,258 30
34	Caster	659 61	1,593 28	253 15	2,288 04	2,279 22
35	Clemskerke	1,030 06	1,058 16	297 08	2,286 20	2,273 55
36	Clercken	1,472 10	3,088 58	686 07	5,246 75	5,226 53
37	Comines	3,118 36	7,012 08	1,584 09	11,715 73	11,870 57
38	Coolkerke	2,085 86	2,574 32	680 01	5,350 09	5,329 47
39	Coolscamp	1,541 40	2,696 25	747 75	4,985 40	4,966 18
40	Cortemarq	3,976 "	6,133 35	1,479 82	11,580 17	11,544 50
41	Couckelaere	3,972 15	0,148 06	1,485 02	11,605 83	11,561 00
42	Coxyde	444 71	1,023 80	106 05	1,575 53	1,569 48
43	Coyghem	791 14	1,419 06	357 35	2,568 45	2,558 55
44	Crombeke	601 25	1,804 27	261 80	2,667 30	2,637 02
45	Cuerne	2,371 88	4,352 03	903 04	7,607 85	7,378 53
46	Dadizeele	1,542 31	3,100 74	653 46	5,296 51	5,276 09
47	Damme	1,069 05	1,838 71	333 41	3,242 07	3,229 57
48	Deerlyk	3,692 64	6,073 18	1,100 05	10,956 77	10,914 54
49	Denterghem	1,836 03	2,840 69	470 32	5,156 04	5,136 17
50	Desselghem	1,657 05	2,867 62	513 75	5,059 32	5,019 90
51	Dickebusch	000 07	2,163 59	419 58	3,485 74	3,472 30
52	Dottignies	3,861 13	8,086 37	1,870 93	13,798 45	13,745 24
53	Dranoutre	499 66	1,502 57	231 19	2,233 42	2,224 81
54	Dudzeele	2,501 31	4,100 24	551 74	7,162 20	7,134 68
55	Eeghem	1,220 60	2,167 91	379 98	3,777 58	3,763 01
56	Eerneghem	3,725 40	5,896 07	2,087 57	11,709 04	11,663 91
57	Eessen	2,109 38	4,297 35	884 11	7,290 84	7,262 74
58	Eggewaertscappelle	356 72	1,069 69	126 03	1,552 44	1,546 46
59	Elverdinghe	1,181 04	3,407 10	613 31	5,291 45	5,271 05
60	Emelghem	1,431 01	2,262 18	528 29	4,221 48	4,205 21
61	Espierres	891 05	1,791 40	291 54	2,973 97	2,962 51
62	Ettelghem	592 62	1,010 04	177 58	1,780 24	1,773 38

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FOYERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

63	Gheluvelt	770 0	1,857 84	514 91	2,922 75	2,911 40
64	Gbeluwe	3,417 05	6,747 79	1,413 14	11,577 98	11,555 35
65	Ghistelles	3,508 05	5,898 75	1,496 16	10,902 96	10,860 93
66	Ghyverinchove	498 40	1,584 58	278 71	2,361 40	2,352 30
67	Gits	2,348 78	4,000 01	1,055 43	8,504 82	8,272 81
68	Gulleghem	2,820 09	3,722 24	1,251 80	7,774 13	7,744 17
69	Gyselbrechteghem	115 92	184 41	41 16	341 49	340 17
70	Hanzaeme	2,673 51	4,143 22	969 92	7,786 65	7,756 64
71	Haringhe	2,207 10	5,088 77	1,042 07	8,337 94	8,305 80
72	Harlebeke	6,046 81	8,966 76	3,148 99	18,162 56	18,092 55
73	Heestert	1,320 83	3,293 87	444 80	5,059 50	5,040 0
74	Helchin	1,331 96	2,456 72	609 41	4,398 09	4,381 14
75	Herseaux	2,081 31	4,493 15	951 35	7,525 81	7,496 80
76	Heule	2,800 62	5,151 57	1,391 79	9,403 98	9,367 75
77	Heyst	2,094 33	4,425 82	1,012 83	7,532 98	7,503 94
78	Hollebeke	442 54	1,323 22	187 74	1,953 50	1,945 97
79	Hooglede	3,671 45	8,294 26	1,888 74	13,854 45	13,801 03
80	Hoogstaede	548 66	1,700 94	300 18	2,549 78	2,539 95
81	Houcke	208 39	491 14	50 60	750 13	747 24
82	Houthem-lez-Furnes	1,257 62	2,992 94	649 77	4,900 35	4,881 44
83	Houthem-lez-Ypres	636 95	1,811 23	266 77	2,714 93	2,704 47
84	Houttave	701 03	1,272 92	207 61	2,181 58	2,173 17
85	Hulste	1,507 38	2,485 23	603 67	4,596 28	4,578 36
86	Ichteghem	3,213 07	4,792 73	1,359 38	9,275 18	9,239 43
87	Ingelmunster	4,639 32	7,979 62	1,794 24	14,325 18	14,267 97
88	Ingoyghem	949 62	2,333 37	296 40	3,581 50	3,567 79
89	Iseghem	9,300 69	16,107 85	3,809 50	29,217 84	29,105 22
90	Isenberghe	651 33	1,872 41	466 88	2,970 62	2,959 17
91	Jabbeke	1,893 35	2,523 91	663 91	4,991 37	4,972 13
92	Kemmel	920 85	2,837 03	406 42	4,164 50	4,148 23
93	Kerchove	846 44	1,824 69	329 97	3,001 10	2,989 33

(¹) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

94	Keyem	1,108 80	1,993 60	388 45	3,490 85	3,477 39
95	Knocke	1,072 68	1,568 75	235 48	2,876 91	2,805 82
96	Lampernisse.	552 56	1,050 50	115 26	1,502 21	1,496 42
97	Langemarck.	3,702 86	10,730 51	2,166 16	16,599 53	16,535 55
98	Lapscheure	857 54	1,040 47	211 47	2,089 28	2,078 91
99	Lauwe	2,058 77	5,637 98	1,449 76	7,146 51	7,118 96
100	Ledeghem	2,120 02	4,069 76	638 88	6,828 66	6,802 54
101	Leffinghe.	1,867 18	3,817 62	750 31	6,415 11	6,390 38
102	Leke	1,312 85	2,709 14	676 37	4,698 36	4,680 25
103	Lendeledede	2,140 14	4,462 90	708 02	7,410 15	7,381 59
104	Leysele	1,408 33	3,763 72	686 30	5,858 44	5,835 86
105	Lichtervelde.	6,055 98	7,931 86	2,381 20	16,369 04	16,505 93
106	Lisseweghe	1,920 52	2,916 55	391 26	5,228 33	5,208 18
107	Locre	499 17	1,341 06	249 60	2,089 83	2,081 78
108	Lombartzyde	598 20	792 42	103 20	1,493 82	1,398 50
109	Loo	1,926 05	4,826 36	921 76	7,674 17	7,644 59
110	Lophem	1,884 68	2,874 90	487 75	5,247 33	5,227 10
111	Luingne	1,507 66	2,877 45	613 60	4,998 69	4,979 42
112	Mannekensvere.	366 59	781 44	93 68	1,241 71	1,236 92
113	Marccke	1,196 30	2,084 59	702 15	3,983 04	3,967 69
114	Marcckeghem	628 04	1,050 53	160 81	1,839 38	1,832 29
115	Mariakerke	1,413 79	2,109 09	718 35	4,241 23	4,224 88
116	Meetkerke	406 "	850 84	79 60	1,336 44	1,331 29
117	Merckem.	2,092 44	5,223 75	938 91	8,255 10	8,223 28
118	Messines	1,413 16	3,047 68	712 28	5,173 12	5,153 18
119	Meulebeke	6,041 49	11,200 80	2,369 94	19,612 23	19,536 03
120	Middelkerke.	657 37	1,445 17	154 15	2,256 69	2,247 99
121	Moen	1,052 31	2,548 93	517 62	4,118 86	4,102 98
122	Moere.	1,188 88	2,020 90	412 84	3,622 68	3,638 60
123	Moères	197 40	754 57	54 10	1,006 07	1,002 19
124	Moerkerke	2,938 25	3,837 06	581 04	7,356 95	7,328 59

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FORCÈRES, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (suite).

125	Moorseele	5,506 87	5,654 75	1,256 52	10,197 94	10,158 63
126	Moorslede	4,042 57	8,622 80	2,280 04	14,955 10	14,807 40
127	Mouscron	12,581 52	22,592 64	7,595 27	42,569 23	42,205 92
128	Neuve-Église	1,740 90	5,545 62	1,197 09	8,481 81	8,449 12
129	Nieuwcapelle	640 36	1,551 29	284 27	2,475 92	2,466 38
130	Nieuwmunster	350 07	736 15	127 97	1,214 17	1,209 49
131	Noordschoote	360 92	1,552 66	89 48	1,803 06	1,796 11
132	Oedelen	4,502 47	6,514 69	1,185 96	12,003 12	11,956 85
133	Oeren	108 36	385 49	11 90	505 75	503 80
134	Oostcamp	5,455 57	9,245 75	1,724 25	16,405 55	16,342 29
135	Oostdunkerke	881 51	3,052 85	598 12	4,532 48	4,515 78
136	Oostkerke-lez-Bruges	1,100 61	1,959 75	175 92	3,216 28	3,203 88
137	Oostkerke-lez-Dixmude	175 70	557 29	95 84	806 83	803 72
138	Oost-Nieuwerkerke	1,656 04	3,015 21	698 59	5,347 64	5,327 05
139	Oost-Roosebeke	2,024 95	5,074 05	959 78	8,058 78	8,024 25
140	Oost-Vie teren	1,589 57	3,650 41	670 58	5,710 56	5,688 55
141	Ooteghem	1,057 61	2,284 22	524 35	3,646 18	3,632 13
142	Ouckene	1,150 99	1,804 68	257 11	3,172 78	3,160 55
143	Oudecapelle	221 06	656 27	128 77	986 10	982 30
144	Oudenbourg	2,707 88	4,445 20	1,052 22	8,165 50	8,151 76
145	Ousselghem	677 59	1,044 70	259 06	1,961 15	1,955 59
146	Oyghem	861 56	1,901 17	257 09	3,019 82	3,008 18
147	Passchendaele	2,181 13	5,046 07	1,161 87	8,589 97	8,557 65
148	Pervyse	1,155 67	5,588 21	715 22	5,255 10	5,234 84
149	Pitthem	3,516 87	6,824 41	1,222 48	11,563 76	11,519 19
150	Ploegsteert	1,592 95	4,521 64	691 99	6,606 58	6,581 09
151	Pollinchove	1,100 25	3,181 25	595 80	4,955 50	4,916 28
152	Proven	1,266 65	5,236 56	450 31	4,953 52	4,914 50
153	Ramsappelle-lez-Bruges	506 58	912 95	98 04	1,517 55	1,511 50
154	Ramsappelle-lez-Nieuport	641 76	2,110 06	310 26	3,062 08	3,050 28
155	Reckem	1,690 71	3,566 02	986 24	6,242 57	6,218 51

(¹) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FOUCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

156	Reninghe.	1,287 65	3,890 25	611 80	5,708 70	5,776 55
157	Reninghelst.	1,502 42	4,504 26	587 55	6,484 03	5,450 05
158	Rolleghem.	1,450 64	2,755 07	558 85	4,751 56	4,755 24
159	Rolleghem-Cappelle.	858 04	1,565 06	258 91	2,462 01	2,452 52
160	Roxem.	504 70	665 32	152 02	1,525 44	1,518 50
161	Rudderoorde.	5,205 76	6,547 94	1,503 44	11,055 14	11,012 52
162	Rumbeke.	4,606 28	7,885 45	1,721 65	14,213 36	14,158 57
163	Ruysselede.	5,509 00	8,071 20	1,027 60	16,208 88	16,146 40
164	Saint-André.	2,795 80	5,016 01	645 21	8,455 02	8,422 43
165	Sainte-Croix.	2,094 74	4,294 87	721 78	8,011 59	7,980 51
166	Saint-Genois.	2,405 85	4,555 45	992 58	7,953 86	7,905 29
167	Saint-Georges-lez-Bruges.	1,502 35	1,828 12	472 72	3,603 19	5,589 50
168	Saint-Georges-lez-Nieuport.	264 00	705 20	128 70	1,096 59	1,092 56
169	Saint-Jacques-Cappelle.	150 76	405 28	46 20	582 24	570 99
170	Saint-Jean.	619 71	1,497 18	172 28	2,289 17	2,280 54
171	Saint-Michel.	2,188 20	5,569 51	525 07	6,280 58	6,256 57
172	Saint-Pierre-Cappelle.	506 60	769 75	171 70	1,248 12	1,243 51
173	Saint-Pierre-sur-la-Digue.	2,541 29	2,958 72	994 25	6,274 26	6,250 07
174	Saint-Ricquiers.	208 88	626 28	28 46	865 62	860 29
175	Schoore.	427 35	1,022 04	241 80	1,691 28	1,684 76
176	Schuyfferscappelle.	965 25	1,706 74	256 98	2,928 95	2,917 60
177	Slype.	1,511 17	2,425 42	410 68	4,147 27	4,151 28
178	Snaeskerke.	1,082 62	1,689 00	406 77	3,269 29	5,256 69
179	Snelleghem.	770 70	1,455 02	190 75	2,594 45	2,585 22
180	Staden.	5,061 45	7,212 58	1,721 95	11,995 98	11,949 74
181	Stalhille.	988 53	1,921 67	560 92	5,270 92	5,258 51
182	Stavele.	967 47	2,993 91	551 81	4,495 19	4,475 87
183	Steeene.	705 15	1,601 56	348 06	2,652 77	2,642 54
184	Steenkerke.	554 06	1,709 90	187 75	2,452 61	2,445 16
185	Stuyvekenskerke.	264 05	1,016 52	101 68	1,582 05	1,577 62
186	Sweveghem.	3,081 05	6,812 71	1,594 85	11,288 59	11,245 08

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

187	Swevezele	3,588 41	6,920 75	1,706 61	12,215 77	12,168 68
188	Syssele	1,766 66	2,460 85	516 17	4,743 68	4,725 50
189	Thielt	11,417 91	10,545 90	4,598 26	35,562 16	35,425 08
190	Thourout	9,165 17	15,654 85	5,758 02	26,558 02	26,456 55
191	Tiegghem	1,042 23	2,808 27	425 80	4,274 50	4,257 01
192	Uytkerke	979 02	1,665 56	241 19	2,885 77	2,874 65
195	Varsenaere	1,116 20	1,804 87	225 87	3,145 05	3,132 01
194	Vichte	686 70	1,976 41	207 05	2,870 16	2,859 10
195	Vinckem	515 27	1,516 71	322 73	2,354 71	2,345 65
196	Vive-Saint-Bavon	1,069 52	2,149 80	571 85	3,590 05	3,577 11
197	Vive-Saint-Éloi	1,151 27	1,856 65	600 06	3,608 88	3,575 05
198	Vladsloo	1,905 04	2,657 61	557 24	5,139 89	5,120 08
199	Vlamertinghe	2,585 55	4,977 18	716 16	8,078 87	8,047 75
200	Vlissegghem	858 00	1,698 75	285 10	2,840 75	2,820 80
201	Voormezele	966 *	2,603 02	355 88	3,095 80	3,078 41
202	Wacken	2,600 77	4,002 72	1,553 56	8,016 85	7,985 05
205	Waereghem	5,201 01	10,471 78	2,044 41	17,718 10	17,649 80
204	Waermaerde	659 89	1,450 26	252 04	2,351 19	2,342 15
205	Waerdamme	600 49	1,215 78	182 28	2,005 55	1,997 82
206	Warneton	5,659 02	8,049 55	1,997 70	15,686 25	15,655 49
207	Watou	2,020 06	6,074 89	1,102 03	9,196 98	9,161 55
208	Wenduyne	254 56	412 20	70 41	716 97	714 21
209	Wercken	1,294 65	1,986 48	567 61	3,648 74	3,654 68
210	Wervicq	8,054 55	15,641 14	5,824 64	25,520 55	25,421 96
211	Westcappelle	1,577 59	2,594 32	526 80	4,698 71	4,680 60
212	Westende	598 50	1,057 94	126 05	1,762 47	1,755 68
213	Westkerke	957 88	1,607 54	546 69	2,912 11	2,900 88
214	Westoutre	602 28	1,996 05	517 55	2,915 86	2,904 62
215	Westroosebeke	1,459 64	5,450 92	872 18	5,782 74	5,760 45
216	Westvleteren	1,045 05	2,415 58	280 20	3,758 61	3,724 20
217	Wervelghem	4,159 87	7,559 57	2,279 80	13,979 55	13,925 45

(¹) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (suite).

218	Wielsbeke	1,109 56	1,919 85	361 05	3,390 26	5,577 20
219	Wilskerke	219 80	530 75	53 15	825 68	820 50
220	Winkel-Saint-Éloi	1,817 90	3,231 51	807 56	5,856 07	5,834 39
221	Woesten	591 45	1,512 58	285 47	2,189 28	2,180 84
222	Woumen	2,130 51	4,070 65	833 66	7,034 62	7,904 04
223	Wulpen	596 01	1,755 45	282 27	2,634 51	2,624 16
224	Wulverghem	349 57	754 81	157 17	1,221 55	1,216 64
225	Wulveringham	895 16	2,744 02	630 82	4,270 "	4,262 50
226	Wynghene	5,525 28	9,142 74	2,094 28	16,760 50	16,695 70
227	Wyschaete	1,815 52	4,021 14	659 71	6,496 57	6,471 53
228	Zande	484 40	962 01	142 11	1,588 52	1,582 40
229	Zandvoorde (Bruges)	541 75	978 35	235 08	1,756 06	1,749 20
230	Zandvoorde (Ypres)	402 56	1,151 26	189 26	1,742 88	1,736 16
231	Zarren	2,281 72	3,062 51	734 87	6,079 10	6,055 67
232	Zedelghem	2,758 96	5,161 69	676 55	6,576 08	6,551 65
233	Zerkeghem	805 52	1,272 94	286 15	2,362 41	2,355 50
234	Zevécote	705 04	1,409 61	245 75	2,358 40	2,340 51
235	Zillebeke	1,148 42	2,822 97	566 47	4,537 86	4,521 14
236	Zoetenaeye	15 02	71 66	"	84 08	84 55
237	Zonnebeke	1,572 41	3,784 73	760 21	6,117 55	6,095 77
238	Zuydschote	475 79	1,115 01	272 42	1,865 22	1,856 04
239	Zuyenkerke	861 49	1,793 55	245 89	2,900 93	2,880 75
	TOTAL POUR LA PROVINCE	427,965 50	825,032 74	176,858 88	1,427,856 92	1,422,555 29

(¹) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		PONCIEUX, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1	Adegem	2,188 90	5,228 01	640 18	8,057 09	8,026 03
2	Aeltre	4,664 24	9,919 47	2,844 37	17,428 08	17,560 90
3	Afsné	388 45	906 18	62 62	1,357 25	1,552 .
4	Amougies	524 02	952 62	222 72	1,679 56	1,672 80
5	Appels	1,125 39	1,742 28	527 20	3,394 87	3,581 78
6	Appelterre-Mykhem	695 03	1,505 18	154 05	2,355 16	2,546 08
7	Aspelaere	645 55	1,185 70	231 49	2,060 52	2,052 58
8	Asper	1,261 53	2,295 45	504 51	4,061 27	4,045 62
9	Assenede	5,617 81	8,186 24	2,162 28	13,966 33	13,912 50
10	Astene	946 40	1,979 21	235 60	3,161 21	3,149 05
11	Audegem	1,599 86	2,650 80	710 96	4,741 62	4,725 54
12	Audenhove-Saint-Géry	468 86	986 28	100 17	1,555 31	1,549 51
13	Audenhove-Sainte-Marie	1,165 26	2,215 57	424 26	3,802 89	3,788 23
14	Auwegem	1,009 96	2,626 28	441 26	4,077 50	4,061 78
15	Aygem	1,011 71	1,758 61	589 48	3,359 80	3,127 70
16	Bachte-Marie-Leerne	941 22	2,451 82	295 64	3,686 68	3,672 47
17	Baelgem	1,565 67	2,462 02	575 26	4,400 93	4,383 99
18	Baerdegem	509 18	1,255 78	560 61	2,103 57	2,095 46
19	Baesrode	2,430 96	5,825 52	1,415 »	7,671 28	7,641 71
20	Baevegem	494 83	972 14	255 56	1,702 53	1,695 97
21	Bayegem	591 86	847 59	150 85	1,570 30	1,565 02
22	Bambrugge	424 76	528 95	149 02	1,102 73	1,098 48
23	Bassevelde	2,272 90	6,404 42	1,023 72	9,701 04	9,663 65
24	Beirlegem	420 21	887 27	193 72	1,501 20	1,495 41
25	Belcele	2,965 27	6,012 75	1,042 93	10,020 95	9,982 52
26	Bellem	1,515 64	2,851 15	745 51	5,112 30	5,092 59
27	Berchem	1,924 44	4,145 86	1,157 78	7,228 08	7,200 22
28	Berlaere	2,786 70	4,658 62	1,407 19	8,852 51	8,818 39
29	Bevere	1,889 72	3,001 19	1,212 95	6,105 86	6,080 33
30	Beveren	7,465 57	16,408 45	3,650 04	27,524 06	27,417 97
31	Borsbeke	585 41	1,085 52	274 10	1,942 83	1,935 34

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DÉS PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (suite).

52	Bottelaere	812 07	1,751 94	410 78	2,954 79	2,943 40.
53	Bouchaute	1,405 46	4,292 43	819 75	6,517 64	6,492 52
54	Boucle-Saint-Blaise	451 69	1,101 52	177 94	1,711 15	1,704 55
55	Boucle-Saint-Denis	579 04	1,098 47	256 98	2,514 49	2,504 80
56	Buggenhout	2,868 67	4,725 76	1,509 85	9,102 28	9,007 18
57	Burght	2,066 89	2,875 55	855 57	5,795 81	5,771 48
58	Burst	581 84	1,056 51	422 62	2,040 97	2,035 10
59	Calcken	4,101 25	7,579 13	1,524 15	13,204 51	13,153 61
40	Calloo	2,228 45	5,090 47	1,122 62	9,341 54	9,305 35
41	Caprycke	2,565 54	6,950 97	1,424 08	10,918 59	10,876 50.
42	Cherscamp	657 "	1,471 94	378 53	2,487 47	2,477 88
45	Clinge (La)	969 15	2,505 25	551 45	5,805 81	5,789 15
44	Cluysen	1,110 83	2,444 "	421 35	5,976 18	5,960 85
45	Cruybeke	2,495 05	5,075 09	1,161 52	8,728 26	8,694 62
46	Cruyshautem	5,766 65	8,680 02	1,740 02	14,106 57	14,141 85
47	Dacknam	499 45	916 62	178 10	1,594 17	1,588 05
48	Deflinge	757 40	1,561 85	144 82	2,264 07	2,255 54
49	Denderbelle	847 14	1,761 71	584 57	2,993 42	2,981 88
50	Denderhautem	1,559 70	5,025 04	696 76	5,281 59	5,241 51
51	Denderleeuw	1,149 12	1,906 86	787 72	3,903 70	3,888 65
52	Denderwindeke	1,576 76	5,251 97	589 57	4,998 10	4,978 84
53	Destelbergen	5,226 50	6,652 25	1,175 51	11,054 04	11,011 45
54	Desteldonck	945 04	2,564 71	298 21	3,605 96	3,592 06
55	Deurie	822 29	1,887 44	269 27	2,979 "	2,967 52
56	Deynze	6,691 57	11,577 52	4,182 79	22,251 48	22,165 71
57	Dickele	148 47	364 06	51 45	544 58	542 48
58	Dickelvenne	995 65	1,974 97	455 28	3,405 90	3,390 78
59	Doel	1,617 "	5,560 90	581 92	5,559 82	5,558 59
60	Edelaere	207 55	361 22	106 25	678 02	675 41
61	Eecke	1,662 50	2,948 04	666 94	5,277 48	5,257 14
62	Eename	850 34	1,285 15	506 89	2,422 56	2,413 02

(¹) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

63	Elene	422 10	716 26	179 09	1,317 45	1,312 57
64	Elsegheem	1,080 45	1,782 06	372 00	3,235 11	3,222 04
65	Elst	588 98	1,067 57	175 87	1,832 42	1,823 56
66	Elverseele	988 61	2,173 87	577 77	3,740 25	3,725 83
67	Erembodegem	2,142 84	3,778 76	1,156 11	7,057 71	7,050 51
68	Erondegem	660 17	1,006 50	169 88	1,836 35	1,829 27
69	Erpe	1,075 62	2,503 07	583 78	4,252 47	4,236 08
70	Ertvelde	2,123 52	4,047 50	1,254 06	8,304 88	8,272 87
71	Erwetegem	087 28	1,946 62	243 23	3,177 15	3,164 88
72	Essche-Saint-Liévin	1,304 80	2,158 40	494 58	3,957 78	3,922 60
73	Etichove	1,465 10	2,007 67	537 84	4,010 61	4,891 68
74	Evergem	7,070 84	14,508 57	3,364 20	24,745 61	24,648 24
75	Exaerde	3,332 65	6,709 63	1,295 57	11,357 85	11,314 07
76	Eyne	1,758 75	3,289 90	1,155 67	6,184 32	6,160 48
77	Gavre	1,844 90	3,408 50	1,009 80	6,353 29	6,328 80
78	Gentbrugge	4,311 37	4,251 80	1,045 52	9,608 49	9,571 45
79	Godveerdegem	304 78	516 06	123 10	943 94	940 30
80	Goefferinge	331 03	684 68	117 17	1,132 88	1,128 51
81	Gontrode	327 32	788 53	153 83	1,269 68	1,264 79
82	Gotthem	651 33	1,322 25	244 78	2,198 36	2,189 89
83	Grammene	315 74	627 82	128 22	1,069 78	1,065 66
84	Grembergen	1,873 20	3,138 89	577 85	5,589 94	5,568 39
85	Grimmingen	317 52	655 64	54 17	1,027 33	1,023 37
86	Grootenberge	622 65	1,086 63	264 62	1,973 90	1,966 29
87	Gyseghem	1,085 98	2,560 39	546 40	3,992 77	3,977 38
88	Gysenzele	277 85	359 81	82 82	720 46	717 68
89	Haeltert	1,940 75	3,418 43	1,087 46	6,446 64	6,421 79
90	Haesdonck	2,418 71	5,505 02	1,028 62	8,950 35	8,915 85
91	Hamme	10,874 22	17,127 51	6,826 54	34,828 27	34,694 02
92	Hansbeke	1,016 05	3,465 72	565 11	5,647 48	5,625 71
93	Hauthem-Saint-Liévin	1,123 01	2,012 05	614 87	3,740 93	3,733 48

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (suite).

94	Heldergem	442 61	718 43	119 61	1,280 65	1,275 71
95	Hemelveerdegem	224 28	547 66	58 37	830 31	827 11
96	Herdersem	732 83	1,412 76	287 87	2,433 46	2,424 08
97	Herzele	1,314 88	2,529 28	788 21	4,632 37	4,614 51
98	Heurne	387 66	809 75	106 47	1,303 88	1,298 85
99	Heusden	1,061 75	3,530 51	755 67	6,247 93	6,225 85
100	Hillegem	527 73	783 86	228 10	1,539 69	1,533 76
101	Hofstade	1,363 28	2,875 73	573 40	4,814 30	4,795 04
102	Hoorebeke-Saint-Corneille	511 56	1,171 78	161 90	1,845 24	1,838 15
103	Hoorebeke-Sainte-Marie	889 21	2,713 58	304 04	3,906 83	3,891 77
104	Hundelgem	262 78	601 59	106 23	970 60	966 86
105	Buysse	2,184 77	4,393 49	783 07	7,361 33	7,334 93
106	Iddergem	328 51	815 71	158 43	1,302 65	1,297 65
107	Idegem	643 65	986 31	333 29	1,963 25	1,955 68
108	Impe	389 34	771 76	107 55	1,358 65	1,353 41
109	Kemsche	1,194 60	3,167 78	618 32	4,980 79	4,961 59
110	Kerkxken	721 77	1,525 12	359 43	2,386 32	2,377 12
111	Kieldrecht	2,077 60	3,135 90	972 29	6,185 79	6,152 24
112	Knesselaere	2,486 89	5,103 02	1,551 .	9,141 81	9,106 57
113	Laerne	2,994 74	4,853 97	870 70	8,719 41	8,685 80
114	Laethem-Sainte-Marie	300 79	550 13	89 22	940 14	936 52
115	Laethem-Saint-Martin	873 18	2,012 77	228 38	3,114 33	3,102 52
116	Landegem	1,284 01	2,851 82	483 72	4,619 55	4,601 74
117	Landscauter	235 62	432 41	70 66	738 69	735 84
118	Lebbeke	4,133 57	7,793 83	2,171 .	14,100 40	14,046 03
119	Lede	2,968 42	7,554 11	1,403 21	11,997 74	11,951 50
120	Ledeberg	14,540 40	14,884 43	5,001 35	34,426 18	34,293 48
121	Leerne-Saint-Martin	550 76	1,576 34	357 73	2,484 85	2,475 27
122	Leeuwergem	359 52	622 11	83 41	1,065 04	1,060 93
123	Lembeke	1,752 10	4,248 72	532 00	6,533 72	6,508 54
124	Lemberge	340 41	782 76	56 27	1,179 44	1,174 89

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

125	Letterhautem	475 20	691 22	137 28	1,301 70	1,296 68
126	Leupegbem	1,505 91	2,150 44	675 24	4,351 59	4,314 89
127	Liefferingen	99 12	559 95	29 80	488 87	480 99
128	Lierde-Sainte-Marie	890 47	1,417 59	277 84	2,585 00	2,575 95
129	Lierde-Saint-Martin	594 09	1,140 03	131 78	1,865 00	1,858 71
130	Loochristy	5,472 21	8,246 77	1,310 05	13,029 03	12,970 30
131	Lootenbulle	1,784 30	3,081 52	804 03	6,269 85	6,245 68
132	Lovendegem	3,334 26	7,074 03	1,347 78	11,776 07	11,731 28
133	Machelen	1,494 20	5,362 71	571 39	5,428 30	5,407 47
134	Maeke-Kerkhem	769 30	1,688 03	222 18	2,679 51	2,669 18
135	Maeter	1,455 93	3,293 58	405 46	5,154 77	5,134 90
136	Maldegem	5,250 07	11,816 31	2,880 44	19,046 82	18,869 93
137	Mariakerke	1,994 51	3,600 10	522 34	6,126 04	6,102 45
138	Massemen-Westrem	983 01	2,062 97	399 20	3,445 18	3,431 90
139	Meerbeke	1,753 27	3,134 25	855 45	5,702 95	5,680 97
140	Meerdonck	1,221 85	3,190 52	656 15	5,068 52	5,048 98
141	Meerendré	1,817 41	3,811 18	897 14	6,525 73	6,500 58
142	Meire	1,215 45	2,282 43	461 40	3,957 28	3,942 03
143	Meirelbeké	3,096 80	4,515 57	1,408 37	9,020 74	8,985 97
144	Melden	902 37	1,580 09	220 95	2,703 41	2,692 99
145	Meldert	1,078 56	1,459 79	555 36	3,093 71	3,081 79
146	Melle	5,141 52	5,405 92	1,079 91	11,626 35	11,588 05
147	Melsele	2,715 58	6,626 01	905 45	10,246 04	10,205 55
148	Melsen	538 16	882 68	445 85	1,866 67	1,850 48
149	Mendonck	258 72	987 78	70 80	1,317 30	1,312 22
150	Mespelaere	173 04	386 34	38 25	597 63	595 53
151	Meygem	762 09	1,632 41	265 90	2,660 40	2,650 13
152	Meylegem	242 76	402 48	71 68	716 92	714 16
153	Michelbeké	465 37	804 »	103 32	1,372 89	1,367 60
154	Middelbourg	612 29	1,332 25	510 42	2,454 96	2,446 27
155	Moerbeke (Lokeren)	3,785 01	7,230 61	2,139 64	13,154 26	13,102 56

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

156	Moerbeke (Grammont)	532 56	822 25	120 16	1,485 97	1,478 25
157	Moerzeke	2,700 11	4,432 38	930 52	8,063 01	8,031 93
158	Mont-Saint-Amand	8,601 88	13,632 05	2,956 31	25,170 24	25,075 22
159	Mooreghem	536 02	911 10	132 22	1,579 04	1,575 85
160	Moorsel.	1,724 38	3,551 16	826 54	6,082 08	6,058 64
161	Moortzele.	405 16	859 17	150 37	1,394 70	1,589 52
162	Mullem	382 20	776 29	155 60	1,294 09	1,289 10
163	Munckzwalm	540 89	1,208 71	235 73	1,985 33	1,975 69
164	Munte	526 89	944 92	122 71	1,594 52	1,588 57
165	Nazareth	2,630 04	5,368 14	742 "	8,740 18	8,706 49
166	Nederboulaere.	650 65	696 77	195 01	1,542 43	1,536 40
167	Nederbrakel	2,476 32	5,322 59	1,705 62	9,502 53	9,465 00
168	Neder-Eenaeme	301 55	664 90	69 "	1,035 25	1,031 26
169	Neder-Hasselt	482 16	1,059 55	129 50	1,651 21	1,644 85
170	Nederzwalm-Hermelghem	781 27	1,735 19	556 51	3,050 07	3,039 21
171	Nevele	3,078 59	6,705 08	1,542 88	11,326 05	11,285 29
172	Neyghem	227 04	594 46	101 06	925 16	910 60
173	Nieuwenhove	296 94	624 16	99 38	1,020 48	1,016 55
174	Nieuwerkerken	1,288 28	2,582 38	611 16	4,481 82	4,464 55
175	Nieukerken	2,526 02	5,547 89	1,501 97	9,175 88	9,140 51
176	Nokere	901 55	2,145 89	250 02	3,587 46	3,574 40
177	Nukerke	1,282 82	2,575 97	480 06	4,139 45	4,125 50
178	Okegem	375 48	781 77	115 73	1,270 98	1,266 08
179	Olsene	1,419 74	3,114 40	675 41	5,207 55	5,187 48
180	Onkerzele.	716 66	936 12	122 52	1,775 50	1,768 46
181	Oombergen	349 93	551 76	113 38	995 07	991 23
182	Oordegem	1,378 93	2,956 33	654 53	4,990 33	4,950 75
183	Oostacker	3,367 07	7,663 51	1,040 85	12,071 43	12,024 90
184	Oost-Eecloo	1,205 09	2,595 59	620 08	4,419 66	4,402 62
185	Oosterzele.	1,629 32	2,639 61	541 70	4,810 63	4,792 09
186	Oostwinkel.	659 40	1,473 13	206 41	2,538 94	2,529 92

(¹) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

187	Oprakel	708 84	1,425 41	235 93	2,458 18	2,448 70
188	Opdorp	1,013 28	2,050 22	426 51	3,472 01	3,458 63
189	Ophasselt	649 30	1,258 87	212 88	2,121 14	2,112 96
190	Orroir	381 71	749 50	108 76	1,239 87	1,235 19
191	Ottergem	224 28	346 37	88 51	659 16	650 62
192	Oultre	861 07	1,725 16	329 72	2,915 95	2,904 71
193	Overboulaere	1,346 03	2,072 40	613 30	4,031 82	4,016 28
194	Overmeire	2,783 55	4,885 77	996 64	8,665 96	8,630 57
195	Oycke	739 76	1,474 59	214 98	2,429 33	2,419 97
196	Paricke	392 14	852 12	150 78	1,395 04	1,389 66
197	Paulaethem	103 74	310 37	24 70	438 81	437 12
198	Peteghem (Audenarde)	1,668 80	3,082 28	425 40	5,176 48	5,156 33
199	Peteghem (Deynze)	1,205 11	2,455 23	783 53	4,531 87	4,514 40
200	Pinte (La)	876 61	2,264 02	286 20	3,427 73	3,414 52
201	Poecele	437 01	924 86	132 91	1,494 78	1,489 02
202	Pollaere	298 76	672 70	94 48	1,065 94	1,061 83
203	Pouquer	916 72	1,923 74	348 05	3,188 51	3,176 22
204	Quaremont	835 66	1,350 29	261 80	2,447 75	2,438 32
205	Ressegem	456 12	708 79	136 27	1,301 18	1,385 82
206	Ronsele	329 63	651 24	79 77	1,060 64	1,036 35
207	Rooborst	448 14	972 91	224 96	1,646 01	1,639 67
208	Roosebeke	228 06	382 43	80 »	690 49	687 83
209	Ruppelmonde	3,130 26	5,161 04	2,504 48	10,795 78	10,754 17
210	Russeignies	503 65	854 83	151 80	1,510 28	1,504 45
211	Ruyen	1,258 25	1,758 »	626 07	3,622 30	3,608 54
212	Saffelaere	2,468 48	6,191 41	1,061 02	9,720 01	9,683 44
213	Saint-Antelincx	364 07	597 55	95 64	1,057 26	1,053 18
214	Saint-Denis-Westrem	1,862 55	3,632 27	768 58	6,263 20	6,239 06
215	Sainte-Marguerite	452 34	1,559 71	252 96	2,245 01	2,236 36
216	Saint-Gilles-lez-Termonde	2,488 56	4,342 70	942 06	7,774 11	7,744 14
217	Saint-Gilles-Waes	3,389 05	9,618 17	1,797 73	14,834 95	14,777 77

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

218	Saint-Jean-in-Eremo	401 66	1,079 56	165 60	1,646 82	1,640 47
219	Saint-Laurent	2,096 22	5,618 09	845 10	8,557 41	8,524 42
220	Saint-Paul	1,753 71	4,148 70	751 45	6,653 84	6,608 27
221	Santbergen	672 70	1,059 08	228 19	1,959 97	1,932 40
222	Sarlardinghe	751 45	1,560 30	106 49	2,514 33	2,505 41
223	Schelderode	668 22	1,255 96	100 77	2,121 95	2,115 77
224	Scheldewindeke	1,246 77	2,647 26	440 22	4,543 25	4,526 51
225	Schellebelle	1,245 02	2,502 50	745 24	4,490 76	4,475 45
226	Schendelbeke	605 64	954 87	147 26	1,687 77	1,681 26
227	Schoonaerde	957 74	2,350 15	582 00	3,689 98	3,675 76
228	Schoorisse	1,240 55	2,804 91	369 06	4,504 50	4,486 04
229	Seeverghem	998 06	1,044 61	504 63	3,247 50	3,234 78
230	Segelsem	798 56	1,637 24	272 20	2,708 "	2,697 56
231	Selzaete	3,418 59	8,479 50	2,428 55	14,526 44	14,271 22
232	Semmerzaeke	660 50	1,294 52	449 20	2,404 20	2,394 93
233	Seven-Eeken	1,714 02	4,352 41	702 15	6,768 58	6,742 49
234	Sinay	5,658 69	7,432 68	1,424 65	12,506 "	12,517 56
235	Sleydinge	4,070 57	8,869 85	1,606 55	14,546 75	14,490 66
236	Smeerhebbe-Vloersegem	205 09	475 69	56 87	705 65	792 58
237	Smetlede	409 08	849 80	137 84	1,596 72	1,591 54
238	Somergem	4 881 50	9,434 68	1,855 11	16,171 58	16,109 05
239	Sottegem	5,871 42	7,348 85	3,076 90	14,297 17	14,242 06
240	Steenhuysc-Wynhuysc	1,132 11	2,091 96	347 45	3,571 52	3,557 75
241	Stekene	5,412 54	10,619 21	2,847 04	18,879 59	18,806 62
242	Strypen	884 10	1,510 40	565 91	2,760 41	2,749 77
243	Sulsicque	600 63	1,081 54	92 40	1,783 57	1,776 70
244	Swynaerde	1,061 40	4,004 18	655 46	6,610 04	6,595 55
245	Syngem	1,469 02	2,742 65	725 96	4,955 61	4,916 59
246	Thielrode	1,405 15	5,288 66	656 70	5,420 40	5,599 60
247	Tronchiennes	5,450 27	10,752 78	1,724 67	17,027 72	17,858 62
248	Ursel	1,555 13	3,250 08	695 46	5,298 67	5,278 25

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition détaillée de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

249	Uythergen	720 51	908 89	256 04	1,866 54	1,859 15
250	Velsique-Ruddershove	1,371 79	2,492 10	525 87	4,389 76	4,372 84
251	Verrebroeck	942 97	2,450 30	523 60	3,725 05	3,711 57
252	Viane	831 67	1,096 63	153 14	2,083 44	2,055 49
253	Vinderhaute	842 45	1,310 69	208 10	2,361 24	2,352 14
254	Vleekem	142 24	323 70	23 30	489 24	487 35
255	Vlierzele	754 46	1,593 66	233 67	2,601 79	2,591 75
256	Volkegem	336 70	628 12	88 50	1,053 32	1,040 26
257	Voorde	518 56	1,071 41	155 29	1,745 26	1,738 53
258	Vosselaere	676 27	1,708 99	194 86	2,580 12	2,570 17
259	Vracene	3,071 81	7,962 45	1,824 05	12,858 29	12,808 73
260	Vurste	706 09	1,395 55	306 85	2,408 27	2,398 99
261	Vynckt	1,148 77	2,440 14	476 37	4,065 28	4,049 61
262	Wachtebeke	3,146 15	7,071 06	1,083 04	12,202 25	12,155 22
263	Waerbeke	146 38	344 40	46 81	537 79	535 72
264	Waeschoot	4,350 48	7,315 30	1,730 21	13,401 99	13,350 33
265	Waesmunster	4,676 55	7,816 68	2,341 99	14,835 02	14,777 84
266	Wannegem-Lede	937 86	1,996 92	382 05	3,316 81	3,304 03
267	Wanzele	205 16	546 57	105 06	917 69	914 15
268	Waterland-Oudeman	511 28	1,633 71	245 66	2,410 65	2,401 36
269	Watervliet	1,460 76	4,812 67	932 23	7,205 66	7,177 88
270	Welden	662 41	1,557 30	157 41	2,177 12	2,168 73
271	Welle	605 54	1,184 74	253 86	2,042 14	2,034 27
272	Wetteren	11,325 02	16,784 72	5,015 40	33,125 14	32,997 46
273	Wichelen	1,544 48	3,447 55	939 62	5,931 65	5,908 79
274	Wieze	1,278 55	2,079 36	738 15	4,096 06	4,080 27
275	Wondelgem	1,897 .	3,217 98	450 66	5,565 64	5,544 19
276	Woutergem	598 08	1,097 18	120 37	1,815 63	1,808 63
277	Wortegem	1,544 62	3,141 42	491 21	5,177 25	5,157 29
278	Woubrechtgem	387 03	663 84	101 94	1,152 81	1,148 37
279	Wynckel	1,624 .	3,516 25	898 74	6,038 99	6,015 71

(¹) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES, (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

280	Zelee	10,220 65	18,276 48	6,202 50	24,699 61	34,565 80
281	Zeveren	592 56	1,054 38	98 16	1,545 10	1,539 14
282	Zonnegem	252 "	500 79	71 87	833 66	830 45
283	Zulte	1,008 "	2,402 85	454 90	3,955 75	3,940 50
284	Zwyndrecht	2,655 87	5,515 78	1,023 44	9,195 09	9,159 65
TOTAL POUR LA PROVINCE.		448,248 29	878,563 89	199,221 35	1,526,053 51	1,520,151 38

PROVINCE DE HAINAUT.

1	Acoz	2,458 40	2,723 37	1,028 22	6,209 99	6,186 05
2	Aiseau	5,592 73	4,956 95	1,502 53	10,952 21	10,909 90
3	Anderlues	5,355 42	6,998 24	1,842 47	14,196 13	14,141 40
4	Angre	1,198 68	2,052 09	911 10	4,142 47	4,126 50
5	Angreau	508 05	763 65	248 97	1,580 65	1,574 50
6	Ansercuel	1,188 53	1,617 08	386 68	3,192 29	3,179 99
7	Antoing	5,411 07	6,984 07	2,264 49	14,659 63	14,603 12
8	Anvaing	1,123 01	1,971 39	426 43	3,520 83	3,507 26
9	Arbres-Ponchau	487 07	555 95	98 37	1,142 29	1,137 89
10	Arc-Ainières	1,115 94	1,783 73	320 51	3,220 18	3,207 77
11	Arquennes	2,676 66	2,746 46	899 67	6,322 79	6,298 42
12	Asquillies	264 18	444 18	102 34	811 30	808 18
13	Athis	585 25	1,041 99	143 13	1,771 37	1,764 55
14	Attre	1,102 43	1,250 95	405 46	2,758 84	2,748 21
15	Aubechies	329 49	505 38	98 47	933 34	929 73
16	Audregnies	1,294 72	1,907 99	603 20	3,805 91	3,791 24
17	Aulnois	586 60	1,060 28	325 20	1,972 08	1,964 48
18	Autrepepe	207 43	405 51	110 23	879 17	875 79
19	Bailleux	1,469 09	1,629 03	334 19	3,682 31	3,668 11

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE	DES PATENTES. (¹)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

20	Bailièvre	301 84	450 24	114 15	866 23	862 80
21	Bailleul	526 82	870 04	100 68	1,557 54	1,551 54
22	Baisieux	758 24	1,172 09	214 50	2,144 63	2,156 58
23	Barbançon	1,089 97	1,700 58	548 98	3,330 53	3,326 06
24	Barry	884 87	985 19	402 74	2,560 80	2,351 70
25	Basècles	3,814 58	2,087 80	3,216 01	9,718 59	9,680 93
26	Bassilly	1,247 82	2,022 59	413 58	3,683 59	3,660 38
27	Battignies	2,068 85	2,370 25	576 16	5,015 26	4,095 93
28	Baudour	5,340 40	8,148 53	2,861 87	16,350 60	16,296 5
29	Baufe	1,056 70	1,400 71	295 92	2,740 33	2,729 77
30	Baugnies	727 72	1,027 44	385 03	2,140 19	2,131 95
31	Beauwelz	760 83	1,262 99	427 14	2,450 96	2,441 52
32	Béclers	1,218 42	2,246 53	221 14	5,685 91	5,671 70
33	Bellecourt	679 77	1,546 01	280 86	2,506 64	2,297 75
34	Belœil	3,784 06	4,307 56	1,721 11	9,812 73	9,774 90
35	Berlaimont	2,155 28	2,293 21	827 15	5,255 64	5,235 39
36	Bersillies-l'Abbaye	617 12	744 59	375 20	1,736 71	1,730 02
37	Bienne-lez-Happart	316 54	665 20	96 06	1,077 89	1,073 74
38	Biercée	415 14	672 52	180 98	1,266 64	1,261 76
39	Biesme-sous-Thuin	303 80	445 14	105 98	854 92	851 63
40	Biévéne	2,327 45	3,011 60	610 64	5,949 76	5,926 83
41	Blandain	2,182 11	4,506 48	928 48	7,617 07	7,587 71
42	Blaregnies	812 01	1,697 29	319 40	2,829 60	2,818 68
43	Blaton	3,070 02	2,846 81	1,745 53	7,662 96	7,633 43
44	Blaugies	1,710 10	2,655 21	688 16	5,053 47	5,014 03
45	Bléharies	977 62	1,914 21	609 92	3,501 75	3,488 26
46	Blicquy	1,814 68	2,068 33	541 61	4,424 62	4,407 57
47	Boignée	459 59	628 04	271 60	1,359 12	1,333 96
48	Bois-de-Lessines	1,196 51	1,648 72	330 05	3,175 28	3,163 04
49	Bois-d'Haine	1,741 67	1,417 62	598 66	3,757 95	3,745 47
50	Bouffoulx	5,564 09	5,045 05	2,490 56	14,008 70	13,954 70

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

51	Bougnies	364	789 96	105 00	1,259 86	1,255
52	Bourlers	739 97	847 11	485 46	2,072 54	2,064 55
55	Boussoit	810 11	762 11	157 59	1,729 61	1,722 94
54	Boussu	13,240 67	16,060 83	4,471 78	34,382 28	34,249 75
55	Boussu-lez-Walcourt	1,046 50	1,328 55	557 60	2,932 65	2,921 55
56	Bouvignies	486 43	970 06	122 38	1,586 77	1,582 65
57	Braffe	698 60	1,195 86	218 81	2,113 27	2,105 15
58	Braine-le-Comte	12,306 14	17,437 70	4,386 21	34,150 05	34,018 42
59	Brasmeuil	1,133 09	1,357 54	299 14	2,789 77	2,779 02
60	Bray	511 56	487 14	139 32	1,138 02	1,133 65
61	Brugelle	3,017 21	4,086 02	1,057 09	8,161 22	8,129 76
62	Bruyelles	1,067 92	1,030 91	415 51	2,523 34	2,513 61
63	Brye	347 83	495 16	119 27	962 26	958 55
64	Buissonal	566 30	727 51	108 76	1,402 57	1,456 93
65	Bury	1,225 63	1,627 90	471 50	3,325 03	3,312 20
66	Buvrinnes	1,366 12	2,320 20	476 67	4,171 99	4,155 92
67	Buzet	700 77	709 86	179 99	1,590 62	1,584 49
68	Calenelle	1,069 53	1,025 89	440 54	2,535 96	2,526 18
69	Calonne	1,314 74	1,476 61	679 11	3,470 46	3,457 08
70	Cambron-Casteau	1,071	684 01	248 72	2,004 63	1,996 90
71	Cambron-Saint-Vincent	1,540 56	1,430 31	413 51	3,404 38	3,391 25
72	Carnières	5,001 01	5,682 44	1,445 56	12,127 01	12,080 27
73	Casteau	1,835 33	3,144 09	591 70	5,571 12	5,549 64
74	Celles	2,323 44	2,948 84	628 99	5,901 27	5,878 52
75	Chapelle-à-Oie	481 46	700 59	160 63	1,342 68	1,337 52
76	Chapelles-à-Wattines	1,019 20	1,394 37	287 58	2,701 15	2,690 74
77	Chapelle-lez-Herlaimont	4,478 67	6,300 90	1,682 63	12,462 20	12,414 16
78	Châtelet	21,872 34	24,895 02	8,817 88	55,585 84	55,371 58
79	Châtelneau	16,402 96	14,870 45	4,815 70	36,089 11	35,950
80	Chaussée-Notre-Dame	1,377 95	1,517 58	326 46	3,221 99	3,209 57
81	Chercq	1,885 80	1,788 19	564 70	4,238 69	4,222 36

(1) Voir la note à la page 503.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (suite).

82	Chièvres	4,721 85	5,751 21	1,637 13	12,110 19	12,063 51
88	Ciply	873 11	1,143 28	205 04	2,312 33	2,303 40
84	Cordes	321 30	519 25	76 10	916 65	913 12
85	Couillet	11,828 74	11,379 57	3,399 19	26,607 50	26,504 94
86	Courcelles	10,820 75	11,778 81	3,823 47	26,223 03	26,121 94
87	Cour-sur-Heure	276 50	409 86	97 06	783 42	780 40
88	Croix-lez-Rouveroy	324 03	458 22	82 86	863 11	861 78
89	Cuesmes	7,135 52	8,959 04	3,005 31	19,100 77	19,027 14
90	Dampremy	11,362 19	13,196 71	4,246 57	28,805 47	28,694 44
91	Dergneau	452 13	583 48	108 76	1,144 37	1,139 96
92	Deux-Acres	2,718 87	2,811 67	923 06	6,453 60	6,428 73
93	Dontienne	383 11	710 10	333 05	1,446 26	1,440 68
94	Écaussines-d'Enghien	8,062 04	6,750 63	2,044 76	17,757 43	17,688 98
95	Écaussines-Lalaing	1,386 91	1,841 02	544 13	3,772 06	3,757 32
96	Ellezelles	3,241 42	3,932 46	905 15	8,189 03	8,157 49
97	Ellignies-lez-Frasnes	97 86	195 85	23 .	316 71	315 30
98	Ellignies-Sainte-Anne	1,416 17	1,771 25	463 34	3,650 76	3,636 70
99	Élouges	5,719 63	6,841 90	1,938 80	14,500 33	14,444 44
100	Épinois	336 13	847 35	126 96	1,310 44	1,304 62
101	Erbaut	415 94	525 50	95 78	1,037 22	1,033 23
102	Erbiseul	728 70	665 26	233 68	1,647 64	1,641 29
103	Ere	859 88	1,005 58	120 85	1,986 31	1,978 66
104	Erpion	285 18	520 95	148 37	954 70	951 03
105	Erquelinnes	1,370 33	2,336 46	1,173 41	4,900 40	4,881 51
106	Erquennes	573 03	869 31	210 96	1,654 20	1,647 83
107	Escanaffles	1,758 26	2,170 56	704 68	4,633 50	4,615 63
108	Esplechin	1,020 25	1,801 86	311 10	3,133 21	3,121 13
109	Esquelmes	334 04	322 60	24 70	881 34	877 95
110	Estaimbourg	1,200 85	1,067 50	407 54	3,665 89	3,651 76
111	Estaimpuis	1,095 78	1,684 55	545 04	3,325 37	3,312 55
112	Estinnes-au-Mont	2,236 22	2,176 03	1,069 75	5,482 .	5,460 87

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-pars de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		VONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

113	Estinnes-au-Val	1,280 04	1,418 24	473 13	3,177 41	3,165 16
114	Eugies	1,770 23	3,075 04	730 02	5,575 29	5,553 80
115	Everbecq	2,118 90	2,014 50	709 90	5,803 30	5,781 02
116	Evregnies	385 52	940 85	283 74	1,808 09	1,801 12
117	Familleureux	1,366 40	1,416 43	465 86	3,248 69	3,256 16
118	Farciennes	4,544 90	6,204 27	2,765 25	13,514 48	13,462 30
119	Faurœux	286 03	529 60	113 19	929 72	926 14
120	Fayst-le-Franc	537 32	889 91	316 *	1,743 23	1,736 52
121	Fayst-lez-Seneffe	5,630 45	5,900 50	2,110 19	13,641 23	13,588 65
122	Feluy	4,626 37	4,828 95	1,384 37	10,839 69	10,797 89
123	Fleurus	8,850 59	10,840 35	3,272 58	22,965 50	22,874 99
124	Flobecq	3,333 40	5,160 51	1,717 47	10,211 38	10,172 *
125	Fontaine-Valmont	926 59	1,199 86	703 75	2,830 20	2,819 29
126	Fontenoy	430 57	461 78	106 *	998 35	994 50
127	Forchies-la-Marche	3,008 38	2,964 14	934 93	7,807 45	7,777 35
128	Forest	592 00	865 09	284 36	1,741 51	1,734 70
129	Forges	1,096 06	1,385 96	510 33	2,992 35	2,980 82
130	Fouleng	351 80	325 33	120 50	797 52	794 45
131	Fourbechies	409 78	629 63	120 75	1,160 16	1,155 68
132	Frasnes-lez-Buissenal	3,572 59	4,357 64	1,724 68	9,654 91	9,617 70
133	Frasnes-lez-Gosselies	2,680 95	3,404 82	1,041 02	7,126 77	7,099 30
134	Froid-Chapelle	1,751 80	2,881 61	815 74	5,429 15	5,408 23
135	Froidmont	972 86	1,856 04	235 26	3,064 16	3,052 35
136	Froyennes	1,940 68	3,419 29	311 82	5,871 79	5,849 14
137	Gages	659 82	673 32	145 21	1,478 35	1,472 65
138	Gallaix	344 54	379 91	179 15	903 60	900 12
139	Gaurain-Ramecroix	2,879 94	2,501 30	1,035 02	6,456 26	6,411 45
140	Genly	652 26	1,143 33	192 72	1,988 31	1,980 65
141	Gerpennes	2,747 01	4,203 02	1,106 07	8,056 10	8,025 04
142	Ghislenghien	772 32	1,621 26	312 24	2,906 02	2,894 82
143	Ghlin	4,840 45	5,936 16	1,310 84	12,087 45	12,040 83

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (suite).

144	Ghoy	1,357 65	2,071 97	522 68	3,752 30	3,757 84
145	Gibecq.	491 75	818 05	142 06	1,451 86	1,440 26
146	Gilly	25,068 30	50,176 74	12,350 79	68,195 83	67,952 96
147	Givry	2,157 66	3,115 58	1,285 83	6,558 87	6,513 67
148	Godarville	1,071 91	1,508 40	528 87	3,109 24	3,097 25
149	Goegnies-Chaussée.	449 75	666 94	235 11	1,351 80	1,346 59
150	Gondregnies	476 05	953 01	51 30	1,460 94	1,455 30
151	Gosselies	15,605 85	21,351 85	8,206 55	45,144 19	42,077 88
152	Gottignies	899 01	820 09	244 32	1,963 42	1,965 86
153	Gougnies.	752 57	1,854 72	470 02	3,057 31	3,045 53
154	Gouy-lez-Piéton.	2,846 27	3,691 22	974 12	7,511 61	7,482 66
155	Gozée	1,710 17	2,356 86	665 »	4,712 05	4,695 86
156	Grandglise	1,020 81	980 40	641 90	2,643 11	2,632 92
157	Grandmetz	685 27	929 42	248 25	1,860 94	1,853 77
158	Grandreng	1,515 15	2,490 68	604 14	4,609 97	4,592 21
159	Grandrieux.	945 49	1,174 97	373 46	2,493 92	2,484 51
160	Grosages.	567 14	965 95	209 60	1,742 69	1,735 98
161	Guegnies.	701 61	801 89	255 59	1,759 09	1,752 59
162	Hacquegnies	595 74	902 10	259 62	1,755 35	1,748 79
163	Haine-Saint-Paul	5,309 29	6,217 64	2,485 84	13,992 77	13,938 82
164	Haine-Saint-Pierre.	5,601 61	4,678 29	2,628 77	12,908 67	12,858 92
165	Hainin.	680 89	867 96	186 »	1,734 85	1,728 17
166	Ham-sur-Heure	2,809 87	3,466 58	1,606 31	7,882 76	7,852 37
167	Hantes-Wihéries.	975 24	1,119 20	491 47	2,586 »	2,576 03
168	Harchies	1,597 12	1,660 70	560 84	3,818 75	3,804 03
169	Harmignies.	1,096 69	1,526 67	377 89	3,001 25	2,989 69
170	Harvengt.	975 66	1,609 61	273 58	2,858 85	2,847 83
171	Haulchin.	1,395 10	1,513 94	651 25	3,560 29	3,546 57
172	Hautrages	1,807 19	3,096 71	768 24	5,662 14	5,640 31
173	Havay.	958 42	1,681 53	327 05	2,947 »	2,935 64
174	Havennes.	945 »	1,115 58	318 13	2,378 71	2,369 34

(1) Voir la note à la page 804.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

175	Havré	3,106 74	3,950 97	753 58	7,811 29	7,781 18
176	Hellebecq.	468 00	836 86	102 32	1,497 27	1,491 50
177	Hennuyères.	1,544 65	1,584 69	430 04	3,559 38	3,546 41
178	Henripont	301 98	452 23	181 00	936 11	932 50
179	Hensies	1,746 57	2,435 64	843 91	5,026 12	5,006 75
180	Heppignies	1,006 40	1,165 59	287 70	2,459 55	2,450 07
181	Herchies	2,581 67	2,789 92	748 91	6,120 50	6,096 91
182	Hérinnes.	1,542 10	2,621 88	596 32	4,760 30	4,741 94
183	Herquegies	305 32	596 50	118 50	1,080 82	1,076 66
184	Hertain	244 09	522 58	50 45	816 92	815 78
185	Hollain.	1,419 11	1,947 56	613 74	3,980 41	3,965 07
186	Horrues	3,162 88	3,753 64	965 43	7,881 95	7,851 57
187	Houdeng-Aimeries.	7,298 13	7,582 21	2,587 74	17,468 08	17,400 75
188	Houdeng-Goegnies	7,578 34	6,713 25	2,584 41	16,876	16,810 96
189	Houtaing.	1,050 35	961 46	171 36	2,183 17	2,174 75
190	Hoves	1,587 39	2,540 32	630 62	4,758 33	4,739 99
191	Howardries.	378 14	814 93	101 98	1,295 05	1,290 05
192	Huissignies	1,230 88	1,088 63	621 34	2,941 05	2,929 70
193	Hyon	2,243 50	2,946 57	528 95	5,719 02	5,696 98
194	Irchonwelz	1,103 41	1,106 98	298 85	2,509 24	2,499 57
195	Isières.	600 39	927 83	181 84	1,710 06	1,705 47
196	Jamioulx.	881 23	1,229 41	394 01	2,504 65	2,494 99
197	Jollain-Merlin.	689 43	1,273 46	192 65	2,155 54	2,147 24
198	Joncret	536 99	746 21	112 65	1,415 85	1,410 39
199	Jumet	28,492 73	38,574 03	12,176 53	79,243 29	78,937 84
200	Jurbise.	1,591 87	2,033 15	427 25	4,052 27	4,036 65
201	Kain.	3,310 37	4,903 82	638 97	8,853 16	8,838 96
202	Labuissière.	2,139 71	1,515 81	1,120 16	4,795 68	4,777 19
203	Laduze	1,126 72	1,247 88	544 41	2,919 01	2,907 76
204	Labamaide	573 37	874 05	173 16	1,621 48	1,615 23
205	Lahestre	4,449 41	6,014 01	1,875 00	11,339 41	11,295 70

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

206	La Louvière	20,195 77	17,562 44	9,543 47	47,301 68	47,119 36
207	Lamain	602 42	1,112 02	213 48	1,927 92	1,020 50
208	Lambusart	1,017 94	1,253 87	398 48	2,672 29	2,661 98
209	Landelies	1,116 20	2,248 75	463 63	3,828 67	3,813 01
210	Lanquesaint	269 57	547 56	39 97	877 10	873 72
211	Laplaigie	1,147 58	1,158 68	425 17	2,711 43	2,700 98
212	Leernes	1,412 18	2,236 62	580 68	4,229 48	4,213 17
213	Leers-et-Fosteau	459 76	535 10	188 34	1,183 20	1,178 64
214	Leers-Nord	814 03	1,531 25	355 11	2,700 39	2,689 98
215	Lens	3,201 31	4,183 07	1,357 64	8,742 02	8,708 33
216	Lesdain	589 26	785 44	189 34	1,564 04	1,358 "
217	Leugnies	526 47	758 27	256 28	1,541 02	1,333 07
218	Leval-Chaudeville	544 32	310 37	300 90	1,155 59	1,151 14
219	Leval-Trahegnies	1,853 53	1,847 47	669 05	4,370 05	4,353 21
220	Liberchies	798 14	1,082 43	283 35	2,163 92	2,157 57
221	Ligne	1,008 98	1,025 97	468 39	2,503 34	2,493 69
222	Lobbès	3,242 82	5,076 73	2,091 71	10,411 26	10,371 13
223	Lodelinsart	14,701 26	14,823 44	5,260 81	34,785 51	34,631 43
224	Lombise	833 19	1,056 93	161 59	2,053 53	2,045 62
225	Lompret	183 36	196 23	95 76	477 35	473 51
226	Loverval	662 62	815 95	183 02	1,661 59	1,655 18
227	Luttre	1,471 68	1,463 25	663 66	3,600 59	3,586 70
228	Macon	1,163 26	1,322 38	517 32	3,202 96	3,190 62
229	Macquenoise	713 82	1,101 25	516 33	2,335 42	2,324 42
230	Maffles	1,892 10	1,876 65	859 96	4,628 69	4,610 83
231	Mainvault	1,177 05	1,824 43	334 52	3,336 02	3,323 13
232	Maisières	1,384 67	2,298 40	382 76	4,065 89	4,050 23
233	Marbaix	818 93	1,321 40	242 45	2,382 87	2,372 91
234	Marche-lez-Écaussinnes	2,373 93	1,986 22	693 31	5,257 46	5,237 20
235	Marchienne-au-Pont	26,419 96	29,639 19	11,080 13	67,139 28	66,880 49
236	Marchipont	128 17	262 79	41 64	432 60	430 92

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

237	Marcinelle	17,015 05	20,542 07	5,805 07	43,424 20	43,256 02
238	Marcq	1,072 16	2,552 54	513 86	4,718 56	4,700 17
239	Marquain	1,000 72	2,000 52	554 53	3,541 77	3,328 89
240	Masnuy-Saint-Jean	1,124 54	1,283 22	267 10	2,674 06	2,664 35
241	Masnuy-Saint-Pierre	780 95	780 97	209 69	1,780 61	1,773 75
242	Monbray	1,465 94	1,440 52	514 58	3,429 04	3,416 42
245	Maulde	1,143 17	2,524 46	405 56	3,870 99	3,856 07
244	Maurage	945 55	1,637 45	295 67	2,878 47	2,867 57
245	Melles	558 38	551 70	75 54	965 51	961 70
246	Mellet	1,670 85	1,828 55	574 "	4,073 18	4,057 48
247	Merbes-le-Château	2,650 51	5,941 58	1,074 57	7,675 26	7,645 68
248	Merbes-Sainte-Marie	522 69	852 20	215 11	1,590 "	1,583 87
249	Meslin-l'Évêque	988 05	1,562 54	445 12	2,995 51	2,981 07
250	Mesvin	759 06	847 61	216 25	1,802 92	1,795 97
251	Mévergnies	847 21	910 28	578 10	2,335 59	2,326 50
252	Mignault	1,275 12	1,581 24	373 75	3,030 09	3,018 40
253	Molenbaix	1,071 21	1,961 95	292 28	3,225 42	3,212 60
254	Monignies	2,561 16	2,875 79	1,447 05	6,884 "	6,857 47
255	Monceau-Imbrechies	459 76	600 04	271 48	1,331 28	1,326 15
256	Monceau-sur-Sambre	10,504 91	15,402 59	4,555 75	28,041 05	27,932 06
257	Montbliard	405 86	694 02	252 06	1,351 94	1,346 75
258	Montignies-le-Tilleul	5,372 67	4,991 77	1,296 02	9,660 46	9,625 25
259	Montignies-lez-Lens	1,256 97	1,595 75	557 26	2,987 08	2,976 46
260	Montignies-Saint-Christophe	545 86	905 26	217 58	1,668 70	1,662 27
261	Montignies-sur-Roc	945 55	1,402 67	581 67	2,729 69	2,719 17
262	Montignies-sur-Sambre	17,511 49	18,122 25	5,160 55	40,594 25	40,437 78
263	Montrœul-sur-Haine	946 19	1,654 88	286 05	2,867 12	2,856 07
264	Montrœul-au-Bois	645 61	986 15	520 20	1,960 04	1,953 50
265	Mont-Sainte-Aldegonde	1,262 52	1,277 75	294 68	2,854 95	2,824 01
266	Mont-Saint-Aubert	829 22	1,250 50	150 54	2,250 "	2,221 46
267	Mont-Sainte-Geneviève	515 55	850 87	117 14	1,483 56	1,477 84

(1) Voir la note à la page 501.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

268	Mont-sur-Marchienne	7,427 05	10,373 22	1,985 18	19,786 03	19,709 76
269	Morlanwelz	10,025 70	11,498 15	5,015 40	26,537 54	26,435 05
270	Moulbaix	675 89	1,449 89	190 29	2,514 07	2,305 15
271	Mourcourt	1,384 18	2,178 63	620 96	4,192 77	4,176 62
272	Moustier	1,017 94	1,749 58	255 52	3,020 84	3,009 20
273	Naast	1,017 84	2,003 60	502 58	4,124 11	4,108 21
274	Nalinnes	2,450 00	4,075 09	004 85	7,434 61	7,405 96
275	Néchin	1,569 35	2,065 56	877 18	5,411 87	5,391 02
276	Neufmaisons	675 71	935 12	181 25	1,812 06	1,805 07
277	Neufvilles	3,006 22	3,310 43	594 87	7,220 52	7,192 69
278	Nimy	4,891 50	5,393 30	1,670 16	11,866 76	11,821 02
279	Noirchain	471 80	493 09	58 01	1,022 90	1,018 95
280	Nouvelles	490 77	617 08	126 61	1,234 46	1,229 70
281	Obaix	882 21	1,252 70	325 51	2,458 51	2,449 04
282	Obigies	593 60	1,043 06	177 58	1,814 24	1,807 25
283	Obourg	2,370 70	1,095 54	874 82	5,250 15	5,229 92
284	Oeudeghien	964 35	1,734 89	301 28	3,000 70	2,989 14
285	Ogy	720 79	1,274 54	398 90	2,394 03	2,384 80
286	Ollignies	1,203 51	1,930 47	473 58	3,607 56	3,593 45
287	Onnezies	355 58	551 28	100 56	987 22	983 41
288	Orcq	846 37	1,769 85	173 92	2,790 14	2,779 38
289	Ormeignies	1,277 29	1,498 82	372 78	3,148 89	3,136 74
290	Ostiches	689 61	1,177 76	212 80	2,079 57	2,071 56
291	Papignies	560 70	629 04	161 89	1,351 63	1,346 41
292	Pecq	2,609 55	4,581 60	1,220 82	8,411 95	8,379 53
293	Peissant	663 25	945 75	298 "	1,904 98	1,897 64
294	Péronnes-lez-Antoing	1,141 21	1,314 50	423 60	2,879 31	2,868 22
295	Péronnes-lez-Binche	1,703 94	2,359 66	689 66	4,753 26	4,734 94
296	Petit-Enghien	2,273 11	2,899 39	772 40	5,944 96	5,922 05
297	Petit-Rœulx	799 54	1,038 62	214 97	2,055 15	2,045 22
298	Petit-Rœulx-lez-Seneffe	475 65	498 62	88 70	972 97	969 23

(¹) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition : définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

299	Piéton	1,597 06	1,415 27	409 67	3,510 10	3,297 24
300	Pipaix	1,294 25	1,844 99	542 14	3,681 36	3,667 17
301	Pironchamps	1,444 75	2,222 65	529 10	4,196 48	4,180 50
302	Pommerœul	2,554 78	3,055 60	1,048 01	6,456 39	6,411 58
303	Pont-à-Celles	2,521 82	2,708 98	875 12	6,195 92	6,170 06
304	Pont-de-Loup	1,504 51	2,005 81	599 13	3,900 45	3,894 39
305	Popuelles	426 58	481 81	82 54	990 93	987 10
306	Pottes	1,559 18	2,355 75	624 43	4,537 36	4,519 87
307	Presles	1,491 55	2,270 27	518 13	4,279 75	4,265 26
308	Quartes	290 22	540 08	64 81	895 11	801 65
309	Quevaucamps	2,598 54	2,586 68	1,575 69	6,760 91	6,734 85
310	Quévy-le-Grand	971 60	1,562 49	454 70	2,988 88	2,977 36
311	Quévy-le-Petit	768 74	1,256 09	338 07	2,342 90	2,333 87
312	Quiévrain	5,904 22	8,814 51	2,575 28	17,293 81	17,227 15
313	Ragnies	744 38	1,287 94	200 96	2,233 28	2,224 67
314	Rameignies	301 91	674 29	107 25	1,083 45	1,079 28
315	Ramegnies-Chin	1,216 74	1,704 82	282 96	3,204 52	3,192 17
316	Rance	1,060 42	3,449 12	1,335 87	6,451 41	6,426 54
317	Ransart	4,737 25	5,761 62	2,592 12	12,890 99	12,841 31
318	Rebaix	1,035 30	1,423 60	474 53	2,933 43	2,922 12
319	Renlies	784 84	1,051 56	281 41	2,117 81	2,109 64
320	Ressaix	864 01	1,168 78	271 57	2,304 36	2,295 47
321	Rèves	1,255 80	1,620 74	478 38	3,354 92	3,341 99
322	Rières-lez-Chimay	469 70	810 42	228 37	1,508 49	1,502 68
323	Robechies	226 38	506 11	64 52	596 81	594 51
324	Roisin	1,862 84	3,477 47	1,007 25	6,457 54	6,412 75
325	Rongy	1,435 42	1,703 42	611 71	3,750 55	3,736 10
326	Ronquières	1,519 70	1,659 55	594 24	3,673 47	3,559 70
327	Roucourt	1,086 57	1,752 80	930 66	4,340 85	4,333 06
328	Rouveroy	913 22	1,467 67	218 21	2,599 10	2,589 08
329	Roux	8,302 98	12,882 93	3,225 29	24,411 20	24,317 10

(1) Voir la note à la page 504

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

350	Rumes	1,795 12	2,419 37	723 78	4,936 27	4,917 24
351	Rumillies	901 18	1,118 41	158 99	2,178 58	2,170 19
352	Saint-Amand	1,053 64	1,456 15	365 62	2,875 59	2,864 30
353	Saint-Denis	1,909 74	1,194 25	543 46	3,447 45	3,434 17
354	Saint-Ghislain	9,068 42	13,000 32	5,047 60	28,106 40	27,998 06
355	Saint-Léger	695 17	1,362 28	225 39	2,282 84	2,274 04
356	Saint-Maur	356 37	628 66	65 35	1,050 38	1,046 33
357	Saint-Pierre-Capelle	1,267 07	1,665 61	296 60	3,249 37	3,236 85
358	Saint-Remy	514 71	765 55	349 31	1,627 57	1,621 30
359	Saint-Sauveur	1,071 *	1,589 42	338 04	2,798 46	2,787 67
360	Saint-Symphorien	1,767 78	1,970 26	361 71	4,108 75	4,092 92
361	Saint-Vaast	2,010 19	1,583 63	510 84	4,104 66	4,088 84
362	Salles	531 51	770 51	145 77	1,447 79	1,442 22
363	Sars-la-Bruyère	822 08	1,336 97	285 97	2,445 02	2,435 60
364	Sars-la-Buisnière	869 05	990 61	346 60	2,206 26	2,197 76
365	Seloignes	1,370 39	1,382 13	631 47	3,383 99	3,370 95
366	Seneffe	8,753 36	9,799 70	2,690 02	21,243 08	21,161 19
367	Silly	2,066 89	3,360 27	953 29	6,380 45	6,355 86
368	Sirault	2,098 25	3,884 56	1,121 87	7,104 48	7,077 09
369	Sivry	3,252 90	5,056 42	1,815 69	10,104 92	10,065 98
370	Solre-Saint-Géry	1,193 08	1,897 10	612 82	3,736 63	3,722 23
371	Solre-sur-Sambre	2,997 89	3,126 06	1,692 78	7,816 73	7,786 60
372	Souvret	2,076 13	2,288 92	612 82	4,977 87	4,958 68
373	Spiennes	538 25	557 76	84 56	1,180 55	1,176 01
374	Stambruges	2,038 40	1,749 84	1,114 40	4,902 64	4,883 74
375	Steenkerque	877 80	1,355 04	232 79	2,445 65	2,436 20
376	Strée	1,269 24	1,660 65	945 11	3,874 98	3,860 03
377	Strépy	5,005 63	5,295 54	1,340 92	11,642 09	11,597 22
378	Taintignies	2,308 25	3,395 96	724 89	6,429 10	6,404 32
379	Templeuve	3,471 16	5,997 12	1,188 60	10,656 94	10,615 83
380	Thieu	1,068 62	1,093 68	355 88	2,518 18	2,508 47

(1) Voir la note à la page 506.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

561	Thieulain	627 15	1,174 70	201 77	2,003 60	2,085 55
562	Thieusies	1,756 07	2,675 75	506 44	4,918 26	4,809 30
563	Thiméon	045 84	1,200 22	534 00	2,680 06	2,670 02
564	Thimougies	299 11	585 43	124 12	1,008 66	1,004 77
565	Thirimont	752 06	1,255 04	454 07	2,419 17	2,409 85
566	Thoricourt	1,182 50	986 70	250 70	2,419 70	2,410 58
567	Tbuillies	2,479 75	2,485 58	1,125 14	6,088 27	6,064 80
568	Thuin	7,245 88	0,571 80	5,751 56	20,567 04	20,487 76
569	Thulin	2,057 01	4,748 18	1,220 86	8,026 05	8,801 64
570	Thumaidc	901 53	1,010 72	500 24	2,502 49	2,295 61
571	Tongre-Notre-Dame	1,242 08	1,214 10	415 61	2,869 79	2,858 73
572	Tongre-Saint-Martin	253 40	515 58	80 85	849 63	846 50
573	Tourpes	1,180 00	1,829 03	516 55	5,526 48	5,512 80
574	Trazegnies	5,127 00	5,055 15	1,266 51	9,429 06	9,592 71
575	Trivières	1,674 68	1,592 74	550 06	5,817 48	5,802 76
576	Vaulx-lez-Chimay	221 41	217 62	50 20	478 23	476 59
577	Vaulx-lez-Tournai	2,045 51	1,025 56	884 84	4,551 71	4,554 16
578	Velaines	2,228 10	5,045 75	558 40	5,810 25	5,787 85
579	Vellereille-lez-Brayeux	979 57	1,220 11	229 76	2,458 24	2,428 84
580	Vellereille-le-Sec	102 45	542 84	21 67	556 94	554 79
581	Vergnies	456 45	764 01	172 55	1,575 01	1,567 72
582	Vezen	1,082 06	757 11	237 06	2,076 23	2,068 25
585	Viesville	1,460 85	1,281 15	584 56	5,526 54	5,515 72
584	Ville-Pommerœul	852 18	1,518 66	401 70	2,572 65	2,562 71
585	Villerot	349 86	799 00	180 30	1,529 25	1,524 15
586	Villers-la-Tour	654 71	568 14	228 19	1,451 04	1,445 44
587	Villers-Notre-Dame	201 59	228 25	46 50	476 25	474 40
588	Villers-Perwin	856 01	1,147 80	550 78	2,554 59	2,525 59
589	Villers-Poteries	640 45	1,007 66	559 28	1,987 37	1,979 72
590	Villers-Saint-Amand	692 86	556 24	110 81	1,559 91	1,554 67
591	Villers-Saint-Ghislain	590 45	725 22	181 54	1,497 01	1,491 24

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

592	Ville-sur-Haine	902 44	910 01	285 98	2,098 45	2,090 54
595	Virelles	998 76	1,002 21	575 10	2,456 10	2,426 77
594	Wadelincourt	596 62	489 79	148 15	1,054 56	1,050 58
595	Wagnelée	802 62	657 61	729 70	2,189 93	2,181 50
596	Wanfercée-Baulet	3,669 89	5,908 55	1,626 50	9,204 94	9,169 46
597	Wangnies	614 18	815 48	176 14	1,005 80	1,590 60
598	Wannebecq	659 96	806 60	149 51	1,705 87	1,699 50
599	Warchin	811 02	809 50	555 06	2,174 27	2,165 89
400	Warcoing	1,557 70	2,151 77	811 52	4,280 79	4,264 29
401	Warquignies	1,250 74	1,592 16	570 08	3,392 98	3,379 90
402	Wasmes-Audemetz-Briffœul	897 47	1,502 75	550 17	2,550 39	2,540 56
405	Wasmuël	2,556 90	5,072 44	1,050 85	6,460 19	6,435 28
404	Watripont	555 57	570 71	127 22	1,051 50	1,047 44
405	Waudrez	1,561 71	1,755 64	285 12	3,382 47	3,569 45
406	Wayaux	547 54	555 "	86 76	769 10	766 15
407	Wez-Velvain	1,510 04	1,924 20	559 40	3,795 64	3,779 02
408	Wiers	5,877 02	5,705 53	1,580 68	9,165 05	9,127 71
409	Wihéries	1,952 28	2,455 55	855 11	5,222 92	5,202 80
410	Willaupuis	406 55	700 99	152 44	1,529 78	1,524 66
411	Willemeau	555 77	888 08	212 50	1,654 55	1,647 97
412	Wodecq	1,822 17	2,551 73	524 12	4,898 02	4,879 14
TOTAL POUR LA PROVINCE . .		011,551 56	1,137,060 20	357,695 57	2,406,107 42	2,596,855 05

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1875.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE.

1	Abée.	506 17	1,060 78	257 45	1,853 40	1,826 55
2	Acosse.	170 10	258 16	50 52	407 58	465 78
3	Aineffe.	152 51	418 58	11 00	502 99	560 82
4	Alleur.	616 08	950 82	205 62	1,771 42	1,764 50
5	Amay.	2,652 70	3,300 22	1,495 35	7,543 30	7,516 28
6	Ampsins.	1,724 10	1,406 65	680 51	3,820 26	3,805 55
7	Andrimont.	5,954 88	4,266 28	2,195 18	12,596 34	12,548 56
8	Angleur.	7,254 45	5,752 66	3,130 08	16,158 00	16,075 88
9	Ans.	4,870 18	5,078 80	1,585 59	12,452 46	12,384 54
10	Antheit.	3,220 28	1,581 52	1,826 58	6,428 18	6,405 40
11	Anthistes.	751 15	1,220 00	717 50	2,678 55	2,668 21
12	Argenteau.	1,179 78	1,033 08	436 06	3,540 82	3,536 14
13	Attenhoven.	526 35	545 62	542 76	1,414 71	1,400 26
14	Aubel.	3,955 44	7,455 34	1,435 05	12,820 75	12,771 51
15	Ayennes.	522 62	444 05	551 40	1,518 07	1,512 00
16	Avernas-le-Bauduin.	404 18	356 82	207 54	1,058 54	1,054 26
17	Avin.	461 58	655 51	90 11	1,205 20	1,200 55
18	Avins (les).	592 14	508 78	187 17	1,088 09	1,085 00
19	Awans.	665 »	879 55	438 27	1,982 82	1,975 18
20	Awirs.	1,456 77	956 34	536 48	2,749 59	2,758 00
21	Ayeneux.	1,182 00	1,022 45	584 78	3,189 50	3,177 01
22	Aywaille.	2,104 34	2,462 66	1,068 62	6,235 62	6,211 58
23	Baelen.	4,851 89	5,419 05	1,584 57	11,835 51	11,789 89
24	Bas-Oha.	925 54	1,487 37	212 06	2,624 97	2,614 85
25	Basse-Bodeux.	214 06	388 40	174 64	777 19	774 20
26	Battice.	2,057 59	3,675 40	1,051 30	6,679 09	6,641 78
27	Beaufays.	855 24	1,091 85	424 00	2,351 90	2,342 02
28	Bellaire.	609 91	988 06	295 02	1,891 80	1,884 60
29	Ben-Abin.	2,254 05	2,161 43	841 28	5,256 76	5,216 58
30	Bergilez.	418 84	479 59	112 14	1,010 54	1,006 64
31	Berloz.	515 81	397 56	100 56	820 75	817 57

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

32	Berneau	415 10	708 35	103 86	1,289 51	1,284 34
33	Bertrée	161 91	551 26	117 30	610 47	608 12
34	Bettincourt.	165 51	284 26	52 96	500 53	498 60
35	Beyne-Heusay	1,859 13	2,451 36	1,019 27	5,329 76	5,509 22
36	Bierset	597 11	587 73	251 90	1,236 74	1,231 97
37	Bilstain	1,933 96	1,751 66	830 85	4,516 47	4,499 00
38	Bleret	152 39	441 39	47 22	641 "	638 53
39	Boëlhe	251 98	355 53	97 54	685 05	680 42
40	Boirs	835 35	918 24	307 81	2,059 40	2,051 46
41	Bois-Borsu.	625 49	1,258 72	277 97	2,140 18	2,131 95
42	Bolland.	455 74	1,150 97	103 86	1,708 57	1,701 98
45	Bombaye	544 68	485 84	96 28	924 80	921 25
44	Boncelles	739 20	1,122 59	454 91	2,316 50	2,307 57
45	Borlez	244 72	492 06	102 07	838 85	835 62
46	Bovenistier.	162 96	347 22	46 76	556 94	554 79
47	Bra	424 27	429 29	234 19	1,087 75	1,085 56
48	Braives.	845 39	787 54	394 09	2,027 02	2,010 21
49	Bressoux	2,164 33	2,479 52	812 08	5,456 83	5,435 80
50	Burdinne	615 16	1,175 55	304 86	2,095 57	2,087 49
51	Celles	676 20	1,415 "	307 46	2,396 66	2,387 42
52	Cerexhe-Heuzeux	591 22	1,127 81	258 20	1,977 23	1,969 61
53	Chaineux	1,880 15	3,473 48	508 07	5,861 68	5,839 09
54	Chapon-Seraing	556 "	584 97	117 38	1,058 35	1,054 35
55	Charneux	2,599 04	4,364 42	1,047 70	8,212 06	8,180 41
56	Chaufontaine.	2,807 77	3,208 55	1,055 29	7,071 59	7,044 33
57	Chénée	8,729 14	8,778 96	5,008 74	22,516 84	22,450 05
58	Cheratte	2,264 85	2,760 70	959 26	5,984 81	5,941 82
59	Chevron	582 20	389 63	245 86	1,017 69	1,013 77
60	Chokier.	1,565 28	1,749 50	676 33	3,791 11	3,776 50
61	Ciplet	587 87	511 90	93 02	992 79	988 96
62	Clavier.	1,067 22	2,409 67	383 68	3,950 57	3,935 34

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DMS PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

63	Clermont (Verviers)	1,917 09	4,228 47	503 70	6,649 26	6,623 65
64	Clermont (Huy)	837 07	900 58	449 37	2,187 92	2,179 48
65	Comblain-au-Pont	1,441 65	2,068 77	1,524 25	5,034 67	5,015 26
66	Cornesse	2,562 91	2,478 29	1,200 07	6,241 27	6,217 21
67	Couthuin	1,858 15	1,826 50	528 86	4,215 37	4,197 13
68	Cras-Avenas	355 55	420 85	187 39	965 77	960 06
69	Creben	286 44	459 15	141 52	867 11	863 77
70	Crisnée	256 85	454 03	130 02	849 88	846 60
71	Dalhem	802 41	1,063 70	517 34	2,383 45	2,374 26
72	Darion	48 50	36 23	21 30	105 83	105 42
73	Dison	31,780 70	19,711 35	10,417 41	61,909 46	61,670 83
74	Donceel	352 73	350 54	47 66	736 93	734 09
75	Ehein	274 05	510 90	64 30	849 25	845 98
76	Elixhem	144 34	143 51	72 72	360 57	359 18
77	Ellemelle	205 38	450 61	117 26	753 25	750 35
78	Embourg	1,702 05	2,079 51	656 22	4,437 78	4,420 68
79	Embresin	624 12	579 63	344 65	1,548 40	1,542 43
80	Engis	2,501 18	2,095 70	1,039 34	5,436 22	5,415 27
81	Ensival	9,993 76	9,168 06	4,579 45	23,741 87	23,650 36
82	Ernonheid	102 69	142 85	65 87	311 41	310 21
83	Esneux	2,296 14	2,224 56	944 63	5,465 33	5,444 26
84	Evegnée	199 22	210 61	69 36	479 19	477 34
85	Fairon-Comblain	672 07	780 28	408 30	1,860 65	1,853 48
86	Fallais	680 61	825 26	213 72	1,719 59	1,712 96
87	Feneur	263 62	267 10	89 86	620 58	618 19
88	Ferrières	724 57	716 32	495 27	1,936 16	1,928 70
89	Fexhe-le-haut-Clocher	662 69	867 20	475 55	2,005 42	1,997 69
90	Fexhe-Slins	641 13	1,501 21	397 02	2,539 39	2,530 34
91	Filot	232 26	356 30	83 77	672 33	669 74
92	Fize-Fontaine	360 39	469 45	195 38	1,034 22	1,030 23
93	Fize-le-Marsal	174 72	354 81	69 44	598 97	596 66

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

94	Flémalle-Grande	3,230 81	3,187 03	1,201 21	7,718 05	7,688 30
95	Flémalle-Haute	2,095 49	2,908 85	1,026 42	6,028 70	6,005 52
96	Fléron	1,201 34	1,912 57	808 41	3,922 32	3,907 20
97	Flône	305 48	308 90	76 78	781 16	778 15
98	Fooz	260 26	559 75	95 45	605 44	692 76
99	Forêt	4,291 70	3,660 56	2,022 39	9,974 65	9,956 20
100	Fosse	258 44	382 96	05 34	736 74	735 90
101	Fouren-le-Comte	980 73	1,687 11	406 27	3,083 11	3,071 23
102	Fouren-Saint-Martin	657 14	861 77	217 35	1,716 26	1,700 64
103	Fouren-Saint-Pierre	243 59	323 34	69 24	635 97	635 52
104	Fraipont	1,555 94	1,507 23	949 61	4,052 78	4,057 16
105	Fraiture	367 50	432 35	168 95	968 80	965 07
106	Francorchamps	399 42	759 34	267 06	1,425 82	1,420 32
107	Freloux	40 46	59 36	7 70	87 52	87 18
108	Fumal	426 25	379 10	105 85	909 18	905 68
109	Geer	114 87	132 54	43 55	290 96	289 84
110	Gemmenich	1,396 15	2,074 48	440 77	3,911 40	3,896 32
111	Glain	1,708 72	2,357 98	662 48	4,819 18	4,800 60
112	Gleixhe	280 77	163 85	50 56	495 18	495 27
113	Gleize (la)	702 03	1,060 79	200 88	1,965 70	1,956 15
114	Glons	1,278 15	1,858 16	707 67	3,845 96	3,829 14
115	Goé	503 86	1,070 06	297 40	1,871 32	1,864 11
116	Gomzé-Andoumont	276 20	444 25	52 04	772 58	769 60
117	Grâce-Berleur	2,555 84	2,273 82	1,080 17	5,909 83	5,887 05
118	Grand-Axhe	225 75	456 27	61 39	723 41	720 02
119	Grand-Hallet	406 28	471 58	205 76	1,083 62	1,079 44
120	Grand-Rechain	1,255 59	1,739 54	511 48	3,306 61	3,295 86
121	Grandville	215 67	252 21	81 53	549 41	547 29
122	Grivegnée	10,641 54	8,542 43	3,214 90	22,398 87	22,312 33
123	Haccourt	1,044 40	1,336 31	544 04	2,924 75	2,913 48
124	Hamoir	623 77	1,085 46	492 18	2,199 41	2,199 93

(¹) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

125	Haneffe	515 94	521 64	157 80	1,175 44	1,168 02
126	Hannesse	265 79	615 61	115 85	995 25	980 40
127	Haonut	1,722 77	5,078 96	1,112 70	6,814 45	6,788 16
128	Harzé.	489 79	556 11	520 55	1,566 25	1,560 98
129	Henri-Chapelle	1,480 71	3,658 82	477 16	5,616 69	5,505 04
130	Hermalle-sous-Argenteau	1,054 25	1,696 29	564 04	3,295 48	3,282 78
131	Hermalle-sous-Huy	1,565 06	1,774 85	499 69	3,859 60	3,824 80
132	Hermée	554 40	625 55	569 "	1,546 75	1,540 79
133	Héron	651 49	1,057 54	297 26	1,986 29	1,978 65
134	Herstal	15,057 71	16,470 78	8,080 12	37,588 61	37,445 72
135	Heure-le-Romain	724 92	645 51	290 06	1,658 49	1,652 10
136	Heusy.	1,874 67	3,906 02	664 67	6,445 56	6,420 52
137	Hodeige	254 20	545 19	90 46	867 94	865 57
138	Hody	528 85	744 59	504 59	1,778 05	1,771 17
139	Hognoul	612 15	754 49	295 62	1,640 26	1,635 04
140	Hollogne-aux-Pierres	5,165 57	2,940 55	1,590 25	7,695 05	7,664 20
141	Hollogne-sur-Geer.	590 24	695 84	570 14	1,656 22	1,649 84
142	Hombourg	1,114 40	2,587 94	370 82	4,073 16	4,057 46
143	Horion-Hozémont	2,345 81	2,077 55	571 49	4,992 65	4,975 59
144	Housse	584 78	754 45	436 18	1,755 59	1,748 65
145	Houtain-l'Évêque	525 "	575 65	210 40	1,509 05	1,505 98
146	Houtain-Saint-Siméon	547 54	751 19	262 85	1,541 58	1,535 64
147	Huccorgne	402 08	775 89	125 96	1,505 05	1,508 00
148	Jalhay.	955 58	1,621 15	561 54	2,915 85	2,904 61
149	Jebay-Bodegnée	1,197 65	1,185 05	555 22	2,716 78	2,706 51
150	Jemeppe	9,070 74	10,595 75	4,755 52	24,422 01	24,527 88
151	Jeneffe	451 64	568 06	151 12	1,150 82	1,146 58
152	Julémont.	274 96	554 67	70 85	900 48	897 01
153	Jupille	5,040 66	4,751 56	1,835 22	11,656 54	11,591 68
154	Juprelle	591 09	542 96	275 74	1,207 79	1,205 15
155	Kemexhe.	215 46	501 52	125 50	642 48	640 "

(¹) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition désolutive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

156	Laer	157 22	294 80	34 »	486 02	484 15
157	Lambermont	5,102 19	2,640 01	1,581 74	7,125 94	7,096 48
158	Lamine	149 04	268 74	51 13	469 81	468 »
159	Lamontzée	212 87	527 14	61 10	801 11	798 02
160	Landen	1,245 62	1,806 11	757 16	5,806 89	5,851 09
161	Landenne	885 06	695 02	452 50	2,020 28	2,021 46
162	Lantin.	225 19	597 94	88 75	711 88	709 14
165	Lantremange	276 64	459 84	108 51	824 79	821 61
164	Latinne	481 59	519 57	224 72	1,225 68	1,220 06
165	Lavoir.	219 24	525 56	75 94	618 54	616 16
166	Lens-Saint-Remy	806 96	1,220 »	294 60	2,521 65	2,512 70
167	Lens-Saint-Seryais	100 58	105 52	56 76	242 46	241 55
168	Lens-sur-Geer	295 61	400 09	70 66	766 56	763 40
169	Lierneux	1,102 15	1,089 95	569 34	5,161 42	5,149 25
170	Liers	207 55	460 41	471 98	1,159 94	1,155 55
171	Ligney	277 41	274 70	115 55	667 46	664 89
172	Limbourg.	5,451 95	5,594 54	2,501 05	15,547 54	15,495 32
173	Limont	478 24	969 70	192 86	1,640 80	1,634 47
174	Lincent	685 51	996 51	500 52	1,982 54	1,974 70
175	Linchet	47 46	81 44	21 60	150 50	149 92
176	Lixhe	518 42	716 10	276 95	1,511 47	1,505 64
177	Loncin	650 65	792 60	214 69	1,657 92	1,651 61
178	Lorcé	205 28	161 52	97 55	462 15	460 57
179	Louveigné	1,251 72	1,750 18	548 28	5,510 18	5,297 42
180	Magnée	185 12	522 57	59 57	545 26	545 16
181	Marchin	4,404 12	2,449 29	2,490 59	9,544 »	9,507 98
182	Marneffe	555 35	766 59	111 72	1,451 46	1,425 04
185	Meeffe.	511 28	655 92	208 50	1,555 70	1,550 48
184	Melin	548 17	1,125 58	252 74	1,906 49	1,899 14
185	Membach.	790 72	1,421 05	248 41	2,460 18	2,450 70
186	Meerdorp.	585 88	655 66	100 28	1,207 82	1,203 16

(¹) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

1. N° D'ORDRE.	2. NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				7. Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		3. FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	4. PERSONNELLE.	5. DES PATENTES. (¹)	6. Total.	

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

187	Nicheroux	540 27	770 77	185 35	1,505 39	1,500 36
188	Nilmorte	557 30	555 03	281 51	1,535 03	1,548 71
189	Modave	740 04	720 52	321 55	1,790 01	1,784 01
190	Moha	695 60	685 34	459 41	1,840 41	1,853 32
191	Momalle	686 07	949 01	187 11	1,822 19	1,815 17
192	Mons	2,577 10	1,595 20	628 56	4,800 95	4,782 45
193	Montegnée	4,501 64	4,877 14	2,036 59	11,215 37	11,172 14
194	Montzen	2,189 81	5,017 07	678 24	5,885 12	5,862 44
195	Moresnet	707 63	1,626 57	352 45	2,686 63	2,676 27
196	Mortier	657 "	1,350 06	387 56	2,535 22	2,546 14
197	Mortroux	521 02	503 50	161 91	986 43	982 63
198	Mouland	402 08	653 76	100 58	1,156 42	1,151 96
199	Moxhe	426 86	587 06	166 54	1,181 16	1,176 61
200	Nandrin	958 72	1,508 65	408 24	2,675 61	2,665 30
201	Neerhespen	153 93	507 66	20 40	481 99	480 13
202	Neerlanden	130 62	235 87	28 90	595 39	593 87
203	Neerwinden	179 85	355 19	39 95	574 97	572 75
204	Nessonvaux	1,656 39	1,155 45	837 20	5,609 02	5,595 11
205	Neufchâteau	775 74	1,510 22	169 00	2,455 05	2,445 59
206	Neuville-en-Condroz	673 61	1,104 "	298 22	2,075 85	2,067 83
207	Neuville-sur-Meuse	139 58	531 11	8 50	679 19	676 57
208	Noville	128 80	217 84	52 30	378 94	377 48
209	Ocquier	575 96	778 80	322 27	1,677 03	1,670 56
210	Odeur	250 95	525 34	170 39	946 68	945 03
211	Oleye	419 86	674 45	512 78	1,407 09	1,401 67
212	Olne	2,864 12	3,804 89	1,700 64	8,569 65	8,537 39
213	Omal	151 97	293 03	218 90	663 90	661 34
214	Ombret-Rawsa	486 50	576 23	427 33	1,490 06	1,484 52
215	Oreye	544 46	880 86	285 63	1,710 95	1,704 56
216	Oteppe	390 53	533 13	141 60	1,065 26	1,061 13
217	Othée	693 14	727 05	286 95	1,707 14	1,700 56

(¹) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FORCIAIRE, sur les propriétés bâties seulement.	PENSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

218	Ouffet	1,004 56	1,437 32	502 05	3,084 55	3,072 04
219	Ougrée	11,930 05	8,075 30	5,152 07	25,143 51	25,040 50
220	Oupeye	718 90	875 20	330 35	1,924 45	1,917 05
221	Outrelouxhe	94 08	116 35	77 75	288 18	287 07
222	Overhespen	153 86	204 70	80 66	439 22	437 55
223	Overwinden	169 68	271 45	48 90	490 05	488 14
224	Paifve	190 14	561 84	54 68	592 66	590 38
225	Pailhe	482 58	1,200 76	137 20	1,880 54	1,873 29
226	Pellaines	213 78	328 88	83 51	625 97	623 56
227	Pepinster	4,851 35	3,909 20	1,875 86	10,726 41	10,885 06
228	Petit-Hallet	223 30	232 40	74 20	529 99	527 95
229	Petit-Rechain	4,474 82	4,298 60	1,270 67	10,044 09	10,005 38
230	Plainevaux	556 54	639 23	535 84	1,511 41	1,505 58
231	Polleur	1,055 72	1,724 41	220 49	2,980 62	2,969 13
232	Poucet	128 66	185 28	40 16	354 10	352 74
233	Pousset	339 99	483 54	142 26	965 79	962 07
234	Queue-du-Bois	624 54	765 85	319 56	1,709 95	1,703 34
235	Racour	655 18	822 35	253 79	1,711 32	1,704,72
236	Rabier	224 »	226 55	167 50	618 03	615 65
237	Ramelot	185 71	302 18	105 43	593 32	591 03
238	Ramet-Ivoz	2,332 13	5,145 46	1,193 »	7,170 59	7,142 95
239	Reid (la)	774 20	999 31	246 11	2,019 62	2,011 85
240	Remeersdael	344 82	1,591 11	142 66	2,078 59	2,070 58
241	Remicourt	302 68	503 09	408 65	1,214 40	1,209 72
242	Rétinze	521 22	1,008 44	201 15	1,730 79	1,724 12
243	Richelle	356 44	551 30	180 10	1,087 84	1,085 65
244	Rocour	753 25	1,133 60	403 »	2,260 85	2,261 10
245	Roloux	214 13	367 77	64 08	645 98	643 49
246	Romsée	844 20	995 15	448 50	2,287 85	2,279 03
247	Rosoux-Crenwich	317 17	510 44	66 45	894 06	890 01
248	Rotheux-Rinière	529 34	695 77	265 43	1,490 56	1,484 82

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N.° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

249	Rumsdorp	91 84	172 15	41 20	305 19	304 01
250	Saint-André	350 *	895 53	64 64	1,309 07	1,304 02
251	Saint-Georges	5,656 24	2,497 61	914 45	7,068 30	7,041 06
252	Saint-Nicolas	3,059 61	5,152 90	820 58	7,015 18	6,986 15
253	Saint-Remy	445 10	850 08	350 23	1,605 41	1,597 25
254	Saint-Severin	581 22	584 07	276 75	1,242 02	1,258 15
255	Saive	924 08	1,252 11	311 02	2,488 11	2,478 52
256	Sartl.	1,144 43	1,182 25	529 27	2,855 05	2,844 94
257	Seilles	3,998 19	2,715 16	1,484 54	8,197 89	8,166 20
258	Seny	548 46	644 97	159 02	1,152 45	1,128 08
259	Seraing	45,156 42	52,597 90	10,124 06	96,858 38	96,485 04
260	Sersing-le-Château	199 22	626 57	40 36	866 15	862 81
261	Sippenaeken	286 65	525 05	120 44	932 14	928 55
262	Slins	537 81	755 19	235 07	1,526 07	1,520 19
263	Soheit-Tinlot	550 80	846 84	305 58	1,512 02	1,506 10
264	Soiron	786 66	1,290 85	155 75	2,242 24	2,255 60
265	Soumagne	1,850 99	3,255 92	890 57	5,984 28	5,961 21
266	Sprimont	2,556 75	3,456 51	1,306 18	7,299 24	7,271 11
267	Stembert	2,062 55	2,719 48	1,025 10	5,807 13	5,784 75
268	Stourmont	265 86	219 75	109 45	595 04	592 75
269	Strée	627 20	859 21	427 14	1,913 55	1,906 17
270	Tavier	1,026 20	1,557 67	485 60	2,869 56	2,858 50
271	Terwagne	506 67	619 40	120 82	1,046 89	1,042 85
272	Teuven	426 02	1,141 64	168 05	1,735 69	1,729 *
273	Theux	5,561 45	6,108 36	2,164 53	13,834 32	13,780 99
274	Thimister	2,991 58	5,135 59	1,458 85	9,565 55	9,528 66
275	Thisnes	1,014 02	1,599 59	659 13	3,052 54	3,040 77
276	Thys	179 90	279 88	90 77	550 55	548 45
277	Tignée	208 04	509 55	48 72	566 29	564 11
278	Tihange	1,515 50	1,871 05	278 57	3,464 92	3,451 56
279	Tilff	2,295 51	2,208 55	818 22	5,322 06	5,301 55

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1876.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

280	Tilleur	8,029 21	5,785 66	2,525 15	16,338 02	16,275 04
281	Tourinnes	95 73	201 37	28 80	325 90	322 65
282	Trembleur	997 15	1,758 02	476 03	3,231 80	3,219 34
285	Trognée	402 01	426 56	202 25	1,120 62	1,116 30
284	Vaux-et-Borset	610 82	677 20	101 18	1,470 20	1,473 30
285	Vaux-sur-Chèvremont.	3,825 06	3,191 60	1,505 27	8,520 92	8,488 08
286	Velroux	237 72	270 03	45 17	550 92	548 80
287	Verlaine	1,048 52	1,452 20	225 22	2,725 74	2,715 23
288	Vierset-Barse	1,616 00	1,506 15	668 31	3,500 55	3,576 71
289	Viemme	540 00	560 32	191 59	1,092 81	1,088 60
290	Vieux-Ville	161 56	137 90	72 05	371 60	370 17
291	Vieux-Walleffe	239 05	284 18	63 20	586 43	584 17
292	Ville-en-Hesbaye	480 62	541 19	106 25	1,128 06	1,123 71
293	Villers-aux-Tours	228 62	222 50	105 69	616 90	614 52
294	Villers-le-Bouillet	1,214 02	844 48	417 08	2,476 48	2,466 04
295	Villers-l'Évêque	652 47	877 56	372 54	1,902 57	1,895 24
296	Villers-le-Peuplier	590 59	601 22	166 20	1,157 81	1,153 33
297	Villers-le-Temple	808 92	977 57	474 27	2,260 56	2,251 85
298	Villers-Saint-Siméon	186 48	345 05	95 18	624 71	622 30
299	Vinalmont	958 98	1,316 89	395 77	2,640 64	2,639 43
300	Visé	3,033 19	3,022 90	1,672 65	9,748 74	9,711 16
301	Vissoi	118 30	202 88	41 04	362 22	360 82
302	Vivegnis	858 27	1,114 37	556 78	2,520 42	2,519 07
303	Voroux-Goreux	257 67	626 21	46 02	920 90	926 31
304	Voroux-lez-Liers	278 32	443 12	89 35	810 79	807 66
305	Vottem	1,686 37	1,388 70	706 70	3,781 77	3,767 19
306	Vyle-et-Tharoul	557 96	765 15	137 19	1,240 50	1,235 52
307	Walleffe (les)	794 13	972 86	316 63	1,993 62	1,985 94
308	Walsbetz	210 09	255 08	77 56	548 73	546 62
309	Wamont	550 83	752 59	344 00	1,648 32	1,641 97
310	Wandre	2,813 47	3,730 35	1,167 10	7,741 02	7,712 08

⁽¹⁾ Voir la note à la page 804.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

311	Wanghe.	89 04	114 86	50 10	254 "	253 10
312	Wanne	569 60	625 05	156 84	1,152 59	1,147 95
313	Wansin	240 03	223 79	64 62	528 44	526 40
314	Wanze.	908 46	1,055 74	463 74	2,425 04	2,416 59
315	Waremme	5,822 91	6,675 15	2,042 02	12,538 08	12,490 65
316	Warêt-l'Évêque	342 95	520 07	181 28	853 28	849 09
317	Warnant-Dreye	805 21	708 61	211 09	1,815 81	1,808 81
318	Warsage	466 41	1,226 68	357 45	2,050 54	2,042 65
319	Warzée	290 01	529 86	92 21	912 08	908 56
320	Wasseiges	907 00	1,556 20	403 28	2,867 58	2,856 55
321	Wegnez	1,504 86	2,025 44	508 81	4,050 11	4,023 54
322	Welkenraedt	1,100 14	2,551 50	578 06	4,290 70	4,283 22
323	Werbomont	126 "	105 73	71 22	302 95	301 78
324	Wezeren.	87 50	183 39	26 56	297 45	296 50
325	Wihogne.	177 66	342 07	72 00	592 63	590 55
326	Xhendelesse	744 17	1,200 56	235 99	2,180 72	2,172 51
327	Xhendremael	461 25	578 91	123 58	1,165 70	1,159 21
328	Xhoris.	551 81	615 20	316 43	1,485 44	1,477 72
329	Yernée-Fraigneux.	214 20	666 34	79 40	950 04	956 24
TOTAL POUR LA PROVINCE . . .		465,524 22	522,759 52	200,251 31	1,188,515 05	1,185,953 90

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG.

1	Achel	441 21	741 78	208 37	1,391 56	1,386 "
2	Aelst	179 34	300 06	76 01	564 41	562 24
3	Alken	1,946 28	3,109 20	636 28	5,691 76	5,660 82
4	Asch	230 93	327 88	163 18	721 99	719 21
5	Basheers	07 62	179 53	10 20	257 33	256 36
6	Bassange	652 40	853 36	319 98	1,825 74	1,818 70
7	Beeck	200 88	444 04	117 26	861 18	857 86
8	Beeringen	863 38	1,678 81	592 45	3,154 64	3,122 56
9	Berbroeck	257 30	301 26	60 52	608 08	605 73
10	Berg	195 51	286 43	55 96	537 90	533 83
11	Berlingen	170 52	195 41	48 86	414 79	413 19
12	Beverloo	507 99	641 55	184 81	1,334 33	1,329 21
15	Beverst	196 70	259 37	114 91	570 98	568 78
14	Bilsen	2,250 08	3,854 44	1,475 39	7,579 91	7,550 69
15	Binderveld	216 93	269 93	54 30	541 16	539 07
16	Bocholt	735 16	1,062 39	473 04	2,290 59	2,281 76
17	Bommershoven	274 40	611 94	83 42	969 76	966 02
18	Boorsheim	587 44	707 79	175 80	1,471 03	1,463 36
19	Borloo	245 91	415 48	111 45	770 84	767 87
20	Bouckhout	98 70	210 19	15 72	324 61	323 36
21	Bourg-Léopold	1,361 01	2,862 89	1,745 86	5,969 76	5,946 75
22	Brée	1,946 21	3,054 20	1,637 27	6,637 68	6,632 02
23	Brouckom	134 54	194 08	49 26	377 88	376 42
24	Brusthem	714 21	1,075 45	421 36	2,211 "	2,202 48
25	Buvingen	111 09	230 30	33 37	374 96	373 32
26	Canne	496 86	492 76	173 88	1,165 50	1,161 01
27	Caulille	204 26	334 33	82 33	621 12	618 73
28	Coninxheim	211 68	214 83	64 32	490 83	488 94
29	Corswarem	348 11	303 07	131 03	782 21	778 42
30	Cortesseem	1,078 42	1,924 05	471 79	3,474 26	3,460 87
31	Corthys	134 19	332 85	28 26	495 30	493 39

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

52	Cosen	333 06	507 46	96 40	826 92	825 75
53	Coursel	752 97	956 81	265 72	1,955 50	1,926 05
54	Curange	1,159 09	1,648 70	570 76	3,385 15	3,372 10
55	Cuttecoven	95 00	105 84	27 46	289 20	288 09
56	Diepenbeek	1,690 15	3,021 60	795 70	5,507 45	5,486 22
57	Dilsen	569 05	625 65	272 60	1,465 26	1,459 61
58	Donck	430 29	835 05	145 26	1,406 60	1,401 18
59	Duras	301 77	582 21	27 46	711 44	708 70
40	Eben-Emael	852 74	978 22	288 95	2,119 91	2,111 74
41	Eelen	485 87	687 05	205 81	1,378 71	1,375 40
42	Ellicom	165 94	149 06	96 86	410 46	408 88
43	Engelmanshoven	150 57	274 26	28 10	452 93	451 18
44	Eygenbilsen	494 48	895 81	205 76	1,594 05	1,587 91
45	Eysden	248 22	211 06	75 16	535 04	552 98
46	Exel	592 69	905 64	318 07	1,816 40	1,809 40
47	Fall-et-Mheer	492 17	822 92	153 55	1,468 42	1,462 76
48	Fologne	218 82	599 26	45 28	665 36	660 80
49	Freeren	565 95	600 76	159 48	1,124 17	1,119 84
50	Frésin	161 70	257 94	56 24	435 88	434 20
51	Gelinden	606 97	851 77	261 21	1,719 95	1,715 52
52	Gellick	261 66	507 70	55 25	624 61	622 20
53	Genck	859 46	1,464 52	429 55	2,755 11	2,742 50
54	Genoels-Elderen	179 76	244 31	54 . .	458 07	456 31
55	Gerdingen	194 18	271 67	109 51	575 36	575 14
56	Gingelom	590 45	1,571 26	228 74	2,190 45	2,182 01
57	Gors-op-Leeuw	416 57	982 64	69 55	1,468 74	1,463 08
58	Gorssum	205 87	274 45	124 50	604 80	602 47
59	Gossoncourt	152 04	319 62	84 52	556 18	554 04
60	Gothem	123 85	127 25	26 55	277 41	276 54
61	Goyer	815 85	1,060 07	425 46	2,299 38	2,290 52
62	Grand-Brogel	280 56	558 99	79 14	718 69	716 92

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quoto-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PÉRIODIQUE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

63	Grand-Jamine	280 91	650 25	71 90	1,005 04	999 17
64	Grand-Looz	69 00	71 98	22 10	163 17	162 54
65	Grand-Spauwen	259 14	355 91	84 12	697 17	694 48
66	Gruitrode	400 54	379 96	95 64	874 14	870 77
67	Guyoven	240 66	480 82	55 47	774 95	771 96
68	Haelen	1,258 81	1,895 70	545 24	3,697 75	3,685 50
69	Halmael	95 76	115 42	26 55	257 55	256 61
70	Hamont	882 14	1,665 14	660 53	3,205 81	3,193 45
71	Hechtel	469 28	576 06	250 52	1,295 86	1,290 66
72	Heers	609 07	1,158 17	265 61	2,032 85	2,025 01
73	Hees	180 60	256 05	45 70	462 55	460 55
74	Helchteren	516 82	558 66	152 40	807 88	804 77
75	Hendrieken	62 86	54 84	49 57	167 27	166 05
76	Henis	150 86	141 59	57 42	358 87	357 56
77	Heppen	272 58	400 55	99 95	773 08	770 10
78	Herck-la-Ville	1,474 41	2,758 05	555 56	4,785 80	4,767 35
79	Herck-Saint-Lambert.	758 24	1,241 »	266 56	2,265 60	2,256 87
80	Herderen.	502 82	519 65	111 21	955 68	950 08
81	Hern-Saint-Hubert	140 70	204 48	55 01	378 19	376 75
82	Herstappe	97 72	199 19	35 27	352 18	350 90
83	Herten	105 11	120 88	65 50	280 29	288 18
84	Heure-le-Tixhe	146 95	182 15	50 65	359 71	358 52
85	Heusden	715 58	787 55	171 83	1,672 76	1,666 51
86	Hex	521 57	422 12	38 28	781 77	778 76
87	Hoelbeek.	152 46	122 65	56 60	311 71	310 51
88	Hoesselt	1,072 82	1,695 59	356 17	3,104 58	3,092 61
89	Horpmael	298 62	558 06	151 85	788 51	785 47
90	Houppertingen.	595 »	776 05	270 52	1,641 55	1,635 02
91	Houthaalen	605 96	624 17	222 75	1,450 88	1,445 29
92	Jesseren	169 82	245 16	62 97	477 95	476 11
95	Kerkom	518 78	540 41	47 66	906 85	905 55

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

94	Kermpt	485 84	857 27	171 60	1,492 71	1,486 96
95	Kerniel	508 "	556 04	144 62	988 66	984 85
96	Kessenich	370 16	446 00	127 50	944 56	940 02
97	Kinroy	402 92	443 17	97 "	945 09	950 45
98	Lanaecken	1,967 01	3,250 32	1,600 44	6,807 67	6,781 45
99	Lanaye	575 09	755 05	427 07	1,755 19	1,746 45
100	Lanklaer	256 76	285 75	102 78	643 29	640 81
101	Leuth	464 59	720 32	311 22	1,505 15	1,409 33
102	Lille-Saint-Hubert	402 20	678 95	249 32	1,350 54	1,525 41
103	Linckhout	318 15	479 60	67 "	864 75	861 42
104	Lommel	1,120 84	1,270 31	622 75	3,022 90	3,011 25
105	Looz	1,847 58	3,616 15	1,018 08	6,481 81	6,456 85
106	Lowaige	561 40	511 58	238 11	1,311 09	1,506 04
107	Loxbergen	376 25	700 62	106 58	1,183 45	1,178 89
108	Lummen	1,743 21	2,187 45	502 84	4,455 48	4,416 59
109	Mall	175 98	224 57	71 88	472 45	470 61
110	Marlinne	311 21	1,059 37	139 47	1,710 05	1,705 46
111	Martenslinde	154 12	133 57	50 56	318 05	316 82
112	Mechelen	838 67	1,545 51	670 62	2,852 80	2,841 80
115	Meeswyck	264 46	290 64	127 91	685 01	680 58
114	Meeuwen	405 44	313 50	180 42	899 56	895 89
115	Meldert	415 38	385 84	85 70	886 98	885 56
116	Membruggen	220 60	251 49	47 22	508 31	506 55
117	Mettecoven	88 85	168 49	17 "	274 52	275 26
118	Mielen-sur-Aelst	265 44	440 79	84 17	790 40	787 35
119	Millen	410 34	581 49	68 20	1,060 05	1,055 94
120	Molen-Beersel	399 98	314 95	118 16	855 07	820 86
121	Montenaecken	868 "	1,460 46	291 95	2,620 41	2,619 28
122	Mopertingen	319 27	378 45	85 64	781 56	778 55
123	Munsterbilsen	556 41	785 94	281 95	1,604 50	1,598 12
124	Muysen	80 04	126 08	21 86	256 98	256 07

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

125	Nederheim	268 59	454 38	86 25	789 22	786 18
126	Neerglabbeek	57 54	65 50	8 07	151 11	150 60
127	Neerhaeren	216 95	564 25	100 61	681 77	679 14
128	Neeroeteren	866 18	1,052 10	405 00	2,324 27	2,315 31
129	Neerpelt	646 05	1,027 25	432 78	2,106 04	2,097 02
130	Neerrepn	173 88	551 50	57 77	763 15	760 21
131	Niel-lez-Asch	90 72	151 57	18 06	240 55	239 42
132	Niel-lez-Saint-Trond	558 74	691 41	505 58	1,555 75	1,540 73
133	Nieuwerkerken	252 21	176 18	85 50	513 69	511 71
134	Oostham	504 35	605 59	204 14	1,314 08	1,300 01
135	Opglabbeek	275 80	178 89	110 55	565 24	563 06
136	Opgrimby	265 02	255 08	120 47	640 57	638 10
137	Opheers	136 08	271 74	50 70	458 52	456 85
138	Ophoven	758 78	857 05	307 51	1,885 34	1,876 08
139	Opitter	314 86	407 90	155 64	878 40	875 10
140	Opoeteren	340 70	456 88	122 58	929 25	925 67
141	Ordange	419 44	350 77	241 76	991 97	988 15
142	Otrange	544 12	566 85	115 27	824 22	821 04
145	Overpelt	746 15	990 07	407 58	2,143 78	2,135 52
144	Overrepn	275 38	550 26	92 70	918 34	914 80
145	Pael	878 64	1,045 89	267 57	2,191 90	2,185 45
146	Peer	1,146 46	1,894 95	1,051 04	4,072 45	4,056 75
147	Petit-Brogel	162 96	427 26	71 70	661 92	659 37
148	Petit-Jamine	134 82	205 »	28 10	565 02	564 51
149	Petit-Spauwen	145 59	128 52	64 70	358 61	357 50
150	Pirange	258 44	547 48	68 91	674 85	672 25
151	Quaedmechelen	562 59	668 48	212 85	1,443 90	1,438 33
152	Reckheim	1,041 81	2,052 57	655 50	3,727 88	3,715 51
153	Reppel	181 02	256 77	90 16	527 95	525 92
154	Riempst	178 50	344 50	54 02	576 82	574 60
155	Rixingen	196 70	290 54	63 12	550 16	557 »

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

156	Roclenge-Looz	152 04	169 41	68 64	590 09	588 59
157	Roclenge-sur-le-Jaar	854 33	1,951 36	525 60	5,289 29	5,276 61
158	Rommershoven.	165 62	145 71	42 10	553 45	552 07
159	Rosmeer	210 56	217 48	35 11	465 15	461 56
160	Rothem	548 59	802 65	268 05	1,619 29	1,613 05
161	Runckelen	113 82	174 44	28 90	317 16	315 94
162	Russon	766 08	931 03	223 »	1,920 11	1,912 71
163	Ryckel	171 99	221 44	56 10	449 53	447 80
164	Ryckhoven	501 50	259 39	115 89	764 58	761 65
165	Schalkhoven.	144 13	347 57	43 17	534 67	532 61
166	Schuelen	618 45	795 75	157 19	1,569 59	1,565 34
167	S'Heeren-Elderen	286 23	445 66	48 07	779 96	776 05
168	Sichem-lez-Fall.	642 04	804 55	198 59	1,755 18	1,728 49
169	Sluse	515 35	592 95	105 50	813 60	810 46
170	Spalbeek	208 55	345 58	45 28	597 59	595 09
171	Stevoort	659 40	996 72	289 57	1,945 69	1,938 19
172	Stockbeim	1,049 16	1,269 08	654 66	2,972 90	2,961 44
173	Stockroye	211 40	293 17	92 74	597 51	595 01
174	Sutendael	371 70	558 73	121 22	851 65	848 57
175	Tessengerloo	1,620 92	2,085 26	582 08	4,288 26	4,271 75
176	Tongerloo	412 09	528 90	226 06	1,167 05	1,162 55
177	Ulbeek	295 26	505 65	117 45	718 52	715 55
178	Uyckhoven	276 56	564 34	124 17	764 87	761 92
179	Vechmael.	565 68	492 94	123 37	981 99	978 21
180	Veldwezelt	479 50	721 55	120 37	1,321 40	1,316 51
181	Velm	800 10	1,187 »	265 28	2,252 58	2,245 70
182	Vliermael.	626 99	699 74	143 22	1,469 95	1,464 28
183	Vliermael-Roodt	336 70	466 89	105 80	909 39	905 88
184	Vlytingen.	522 69	719 20	159 45	1,401 34	1,395 94
185	Voordt	157 50	262 77	18 06	438 33	436 64
186	Vroenhoven	522 90	710 43	323 73	1,557 06	1,551 06

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

187	Vucht	270 62	242 75	158 77	652 14	649 65
188	Waltwilder	311 43	401 17	54 40	827 »	823 81
180	Wellen	1,274 »	1,754 11	466 59	5,474 70	5,461 51
130	Werm	119 42	146 82	18 06	284 30	283 20
191	Weyer	242 76	300 47	48 87	592 10	589 82
192	Widoeye	132 93	194 66	40 60	568 19	566 77
195	Wilderen	97 02	252 75	25 50	375 27	373 82
194	Wimmerlingen	124 53	255 30	58 26	438 09	436 40
195	Wintershoven	184 10	300 75	44 46	529 31	527 27
196	Wonck	926 80	819 01	415 16	2,160 97	2,152 64
197	Wychmael	187 74	404 80	247 79	840 55	837 09
198	Wyshagen	72 66	56 54	11 90	140 90	140 56
199	Zeelhem	439 30	595 00	119 74	1,155 03	1,150 58
200	Zepperen	751 01	1,098 85	216 54	2,040 58	2,058 49
201	Zolder	856 01	1,195 99	302 58	2,354 58	2,325 58
202	Zonhoven	1,457 61	1,782 65	517 02	5,757 26	5,742 78
	TOTAL POUR LA PROVINCE. .	95,414 41	140,543 88	42,741 46	278,699 75	277,625 50

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

1	Amberloup	329 49	521 27	209 80	860 56	857 24
2	Amonines	267 26	287 66	109 60	664 52	661 06
3	Anlier	545 76	620 82	177 27	1,541 85	1,536 68
4	Anloy	246 68	180 75	58 26	485 67	485 80
5	Arbrefontaine	264 88	253 72	116 65	635 25	632 80
6	Arville	846 86	244 89	574 54	1,466 09	1,460 45
7	Assenois	567 77	755 80	162 56	1,466 13	1,460 48
8	Attert	1,188 11	1,025 21	545 01	5,155 33	5,145 07
9	Aubange	1,020 56	2,800 65	779 75	5,200 76	5,180 72
10	Autelbas	1,088 08	1,694 21	274 07	5,057 26	5,045 48
11	Awenne	520 52	281 02	155 56	754 90	751 99
12	Aye	597 52	805 10	266 18	1,666 80	1,660 58
13	Bagimont	101 22	275 54	52 25	426 79	425 15
14	Bande	411 52	452 70	177 22	1,021 24	1,017 51
15	Barvaux	898 51	859 14	446 89	2,204 54	2,195 84
16	Beausaint	557 67	556 82	485 06	1,559 55	1,555 54
17	Beffe	155 40	155 22	46 74	557 36	556 06
18	Beho	382 62	419 89	141 62	944 13	940 49
19	Bellefontaine	887 95	1,278 96	541 86	2,508 77	2,499 10
20	Bende	591 86	454 40	44 07	870 55	866 98
21	Bertogne	221 76	286 55	65 19	571 48	569 28
22	Bertrix	1,050 26	1,768 67	686 54	5,485 47	5,472 05
23	Bihain	290 22	242 57	107 96	640 75	638 28
24	Bleid	795 52	1,718 55	352 60	2,844 67	2,835 70
25	Bomal	419 16	455 41	365 57	1,255 94	1,251 17
26	Bonnert	850 90	1,251 87	227 12	2,289 89	2,281 07
27	Borlon	508 76	267 89	155 20	909 85	906 55
28	Bovigny	554 50	415 27	101 54	1,130 40	1,135 01
29	Bras	589 48	487 25	115 82	992 55	988 70
30	Champlon	577 58	599 60	116 89	893 97	890 55
31	Chanly	826 21	652 09	210 55	1,668 65	1,662 22

(¹) Voir la note à la page 364.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

52	Chassepierre	557 88	654 27	202 59	1,504 74	1,589 57
53	Cbâtillon	578 48	809 52	249 29	1,657 29	1,650 98
54	Cherain	475 41	585 68	245 47	1,504 56	1,299 55
55	Chiny	518 70	559 86	258 55	1,517 11	1,512 05
56	Corbion	451 20	757 54	220 52	1,589 26	1,585 90
57	Cugnon	518 56	647 52	204 55	1,570 45	1,565 15
58	Dampicourt	470 19	856 85	155 45	1,466 47	1,454 85
59	Daverdisse	194 04	179 .	97 51	470 55	468 54
40	Docharnys	265 20	281 45	157 57	682 .	679 57
41	Dohan	268 66	284 85	140 86	705 55	700 64
42	Durbuy	457 05	662 68	295 41	1,415 12	1,409 66
43	Érezée	350 42	550 99	124 15	805 56	802 46
44	Erneuville	505 15	596 01	85 55	984 47	980 68
45	Étalle	1,145 51	1,894 98	465 99	3,502 28	3,488 78
46	Ethe	1,227 17	1,835 14	509 56	3,566 87	3,556 10
47	Fauvillers	582 05	941 49	252 89	1,776 45	1,769 59
48	Fays-les-Veneurs	468 70	755 59	128 91	1,555 09	1,547 88
49	Flamierge	451 22	661 64	159 19	1,252 05	1,247 22
50	Florenville	1,546 44	2,507 82	1,104 44	5,358 70	5,318 12
51	Forrière	616 56	579 85	242 64	1,459 05	1,455 50
52	Framont	179 69	522 12	71 25	575 04	570 85
55	Freux	282 52	562 54	158 26	985 12	979 55
54	Gembes	212 58	198 55	101 05	511 76	509 79
55	Gérouville	888 65	1,558 62	557 99	2,705 26	2,754 60
56	Grand-Halleux	495 15	460 62	194 45	1,148 20	1,145 77
57	Grand-Han	675 05	625 92	241 95	1,540 92	1,554 99
58	Grand-Ménil	217 98	147 05	155 08	520 11	518 10
59	Grapfontaine	558 59	402 90	251 89	975 58	969 65
60	Grune	512 85	550 85	156 06	799 74	796 66
61	Grupont	298 27	258 89	142 90	680 06	677 44
62	Guirsch	582 13	525 72	59 76	965 61	961 80

(¹) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N.º D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quoto-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

63	Habay-la-Neuve	1,632 05	2,253 10	835 99	4,721 14	4,702 93
64	Habay-la-Vieille	017 61	963 92	306 82	1,890 35	1,883 06
65	Habergy	445 06	1,130 28	84 18	1,659 52	1,653 12
66	Hachy	915 22	950 42	185 74	2,040 38	2,041 48
67	Halanzy	1,070 93	1,925 39	352 64	3,348 96	3,336 05
68	Halleux	117 60	97 68	36 58	251 86	250 89
69	Hamipré	305 31	433 63	78 29	815 25	812 11
70	Hampteau	275 10	81 80	56 77	413 76	412 17
71	Hargimont	354 97	413 54	49 59	818 10	814 93
72	Harre	361 48	284 29	224 55	870 39	866 93
73	Harsin	271 39	319 77	71 66	662 82	660 27
74	Hatrival	572 18	523 26	356 40	1,451 84	1,426 32
75	Hautfays	422 24	258 51	149 58	830 33	827 15
76	Heinsch	894 18	955 87	275 79	2,105 84	2,097 72
77	Heyd	447 09	267 18	142 67	856 94	853 64
78	Herbeumont	443 90	553 03	292 57	1,189 50	1,176 93
79	Hives	233 82	199 17	112 79	466 78	464 98
80	Hodister	492 22	311 99	92 22	895 33	892 43
81	Hollange	433 46	719 27	312 66	1,465 39	1,479 66
82	Hompré	343 77	786 90	97 41	1,228 08	1,223 34
83	Hondelange	849 24	1,113 33	89 85	2,052 62	2,044 79
84	Hotton	1,038 24	943 48	473 11	2,456 83	2,447 36
85	Houdemont	263 34	267 39	192 79	623 52	630 99
86	Houffalize	1,399 83	1,436 34	1,223 37	4,059 54	4,034 83
87	Humain	449 82	463 69	62 38	975 89	972 13
88	Izel	1,038 43	1,329 99	636 93	2,995 35	2,983 73
89	Izier	339 49	392 61	93 44	725 54	743 63
90	Jamoigne	833 03	1,211 79	399 32	2,444 14	2,436 66
91	Jéhonville	446 23	337 69	124 31	1,128 23	1,124 01
92	Jusseret	681 39	767 11	141 83	1,590 33	1,584 49
93	Lacuisine	442 61	328 82	373 83	1,144 26	1,149 10

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

94	Lamorteau	602 77	843 92	274 58	1,721 07	1,714 44
95	Laroche	1,210 79	1,468 66	641 19	3,320 64	3,307 84
96	Latour	455 57	710 80	223 13	1,367 30	1,362 03
97	Lavacherie	301 40	473 72	171 51	948 52	944 86
98	Léglise	491 68	567 05	201 05	1,259 76	1,254 90
99	Les Bulles	584 58	412 85	141 52	938 75	935 15
100	Les Tailles	144 90	226 61	114 51	486 02	484 15
101	Libin	592 20	858 01	466 20	1,916 41	1,909 03
102	Limerlé	552 44	681 20	254 82	1,468 46	1,462 80
103	Lomppez	445 62	444 99	186 35	1,076 96	1,072 32
104	Longchamps	487 13	660 14	104 10	1,251 46	1,246 63
105	Longlier	673 96	1,155 92	255 79	2,085 67	2,075 64
106	Longwilly	422 66	638 97	214 16	1,275 79	1,270 87
107	Mabompré	262 71	338 73	71 98	675 42	670 83
108	Malempré	122 64	60 38	43 45	226 47	225 60
109	Marche	3,953 52	6,137 79	2,759 67	12,850 78	12,801 24
110	Marcourt	474 25	413 76	130 28	1,018 29	1,014 36
111	Marenne	565 89	457 »	61 18	884 07	880 67
112	Martelange	648 34	856 03	381 35	1,885 72	1,878 45
113	Masbourg	207 85	158 88	82 53	440 24	447 50
114	Meix-devant-Virton	698 74	1,021 70	490 64	2,211 08	2,202 56
115	Meix-le-Tige	317 66	703 93	72 56	1,094 15	1,089 94
116	Mellier	514 78	663 46	249 95	1,428 19	1,422 68
117	Messancy	1,441 79	2,602 16	1,005 57	5,049 52	5,030 06
118	Mirwart	275 03	536 80	54 46	886 29	882 88
119	Moircy	131 46	148 20	87 02	366 77	365 36
120	Mont	437 29	477 94	109 08	1,024 31	1,020 36
121	Mont-le-Ban	248 78	189 02	49 44	487 84	485 96
122	Morhet	186 20	367 69	42 »	595 89	593 59
123	Mormont	567 03	171 23	129 24	667 55	664 98
124	Muno	842 52	1,073 69	707 85	2,624 06	2,613 95

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

125	Musson	1,159 88	1,981 40	457 75	3,598 10	3,545 58
126	Mussy-la-Ville	668 02	1,052 28	256 63	1,977 85	1,970 21
127	My	380 27	560 68	100 20	1,050 24	1,046 20
128	Nassogne	726 52	768 08	425 50	1,919 70	1,912 50
129	Neufchâteau	2,451 10	5,919 .	2,019 40	10,569 50	10,520 52
130	Nives	562 67	575 68	142 70	1,081 05	1,076 88
131	Nobressart	701 54	707 87	150 62	1,549 03	1,545 06
132	Noirefontaine	326 76	321 00	153 15	801 88	798 80
133	Noville	465 56	717 94	164 10	1,347 40	1,342 20
134	Ochamps	367 08	645 22	151 40	1,143 70	1,159 58
135	Odeigne	147 08	115 54	64 95	328 25	326 98
136	Offagne	298 00	450 15	101 85	850 88	847 60
137	On	411 74	472 75	229 77	1,114 26	1,109 97
138	Opont	504 56	762 27	155 46	1,280 29	1,275 55
139	Orgeo	672 55	526 15	242 20	1,440 70	1,435 25
140	Ortho	529 76	479 58	188 16	1,197 50	1,592 80
141	Paliseul	910 98	1,811 17	528 99	3,251 14	3,238 61
142	Petithier	209 86	106 65	64 56	381 07	379 60
143	Porcheresse	251 63	228 14	75 80	555 66	555 59
144	Poupehan	102 54	108 49	45 59	254 22	253 24
145	Pussemange	228 27	584 12	216 75	829 12	825 05
146	Rachecourt	405 20	755 89	55 52	1,214 61	1,209 92
147	Recogne	411 88	552 75	182 12	1,146 75	1,142 51
148	Redu	402 50	485 51	159 64	1,047 65	1,045 61
149	Remagne	254 22	264 41	67 56	566 19	564 .
150	Rendeux	752 62	596 01	176 74	1,505 57	1,499 57
151	Robelmont	292 46	472 87	76 46	841 79	838 55
152	Rochehaut	200 06	223 19	135 92	557 17	555 02
153	Rosignol	582 55	571 49	251 44	1,385 26	1,579 92
154	Roy	452 48	341 15	129 95	914 58	911 06
155	Ruette	594 02	1,047 15	249 56	1,890 51	1,885 22

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

156	Rulles	652 17	914 26	602 62	2,149 05	2,140 76
157	Saint-Hubert	2,147 55	3,052 91	2,060 12	7,860 56	7,850 22
158	Saint-Léger	1,820 65	2,453 56	880 59	5,149 80	5,129 95
159	Saint-Mard	845 22	1,250 54	215 12	2,308 88	2,299 98
160	Saint-Médard	542 30	200 40	154 18	705 88	705 16
161	Saint-Pierre	577 58	542 35	102 14	1,082 07	1,077 89
162	Sainte-Cécile	820 01	742 42	444 73	2,016 16	2,008 59
163	Sainte-Marie (Étalle)	643 44	640 17	221 29	1,504 90	1,499 10
164	Sainte-Marie (Neufchâteau)	432 46	650 09	89 56	1,161 11	1,156 65
165	Samré	544 33	489 62	110 99	944 94	941 30
166	Sélangé	548 60	782 42	138 96	1,269 08	1,265 08
167	Sensenruth	211 68	350 60	98 94	661 22	658 67
168	Sibret	529 56	675 59	120 06	1,132 21	1,127 85
169	Sohier	422 05	756 55	151 65	1,330 21	1,325 08
170	Soy	640 32	493 15	243 22	1,385 69	1,380 35
171	Straimont	415 56	462 47	106 46	982 49	978 70
172	Sugny	621 18	844 08	420 30	1,885 56	1,878 29
173	Suxy	387 80	1,348 28	145 99	1,882 07	1,874 81
174	Tavigny	676 70	625 45	192 16	1,494 37	1,488 61
175	Tellin	454 70	609 82	205 05	1,247 57	1,242 76
176	Tenneville	478 94	431 48	161 95	1,072 35	1,068 20
177	Termes	576 88	377 74	56 54	811 16	808 04
178	Thiaumont	533 19	585 89	70 57	1,189 65	1,185 06
179	Tillet	465 92	689 15	164 24	1,319 29	1,314 20
180	Tintange	264 11	468 19	77 47	809 77	806 65
181	Tintigny	912 45	1,314 07	420 08	2,855 60	2,844 60
182	Toernich	376 52	698 09	68 28	1,542 89	1,537 72
183	Tohogne	716 58	539 19	189 56	1,445 13	1,439 56
184	Tontelange	378 42	566 36	92 52	1,037 30	1,033 31
185	Torgny	365 58	664 70	97 50	1,125 78	1,121 44
186	Tournay	531 02	667 71	182 40	1,581 13	1,575 81

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		VONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

187	Transinne	250 70	324 03	48 52	622 95	650 52
188	Ucimont	224 01	274 09	39 06	537 06	535 08
189	Vance	575 86	758 14	214 68	1,548 68	1,540 72
190	Vaux-Chavanne	205 66	214 26	182 27	602 19	599 87
191	Vesqueville	178 92	142 27	120 77	441 96	446 24
192	Vielsalm	1,607 01	3,150 00	1,262 61	6,019 62	6,002 11
193	Villance	575 26	750 68	276 12	1,602 06	1,604 85
194	Villers-devant-Orval	592 15	1,126 80	361 40	2,080 35	2,072 40
195	Villers-la-bonne-Eau	588 75	360 71	96 40	845 86	849 67
196	Villers-la-Loue	777 70	1,126 03	321 53	2,225 26	2,217 58
197	Villers-Sainte-Gertrude	166 46	104 72	51 37	322 55	321 30
198	Villers-sur-Semois	425 00	614 79	110 06	1,150 45	1,146 02
199	Virton	3,088 10	6,058 69	2,491 48	11,638 27	11,593 50
200	Vivy	246 82	340 09	42 41	629 32	635 86
201	Waha	867 93	807 21	544 70	2,220 84	2,300 02
202	Wardin	609 34	678 01	214 63	1,502 98	1,556 86
203	Wellin	995 19	1,523 96	575 15	3,094 30	3,082 37
204	Wéris	379 40	206 08	218 98	804 46	801 90
205	Wibrin	451 08	311 13	103 88	866 09	864 75
206	Witry	309 82	300 92	109 51	720 25	916 70
	TOTAL POUR LA PROVINCE	117,771 01	160,775 97	55,216 86	353,763 84	352,477 34

(1) Voir la note à la page 301.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR.

1	Achène	645 35	1,005 39	155 11	1,785 83	1,776 06
2	Agimont	458 85	795 26	208 56	1,552 47	1,546 40
3	Aisemont	440 02	566 08	122 86	1,128 96	1,124 01
4	Alle	347 97	307 85	237 63	893 43	889 99
5	Ambly	202 32	310 99	85 03	705 34	702 62
6	Andenne	10,254 "	9,807 49	4,412 12	24,453 61	24,359 35
7	Anhée	572 53	925 33	185 28	1,681 34	1,674 86
8	Annevoie-Rouillon	1,000 44	1,806 97	561 26	3,368 67	3,355 60
9	Anseremme	905 10	1,455 15	450 36	2,850 67	2,848 65
10	Anthée	1,136 52	1,749 40	431 74	3,317 66	3,304 87
11	Arbre	800 31	845 98	580 92	2,227 21	2,218 65
12	Assche-en-Refail	587 58	836 71	234 14	1,678 43	1,671 96
15	Assesse	1,051 47	1,609 78	520 24	3,271 49	3,258 88
14	Aublin	517 23	590 93	195 61	1,301 77	1,296 76
15	Avelais	3,871 28	4,386 05	3,029 98	11,287 31	11,243 80
16	Ave-et-Auffe	285 32	577 25	49 10	711 65	708 91
17	Baillamont	133 35	30 40	39 40	232 24	231 35
18	Baillonville	408 87	577 71	82 65	1,069 23	1,065 10
19	Balâtre	600 46	801 76	385 78	1,788 "	1,781 10
20	Baronville	345 52	666 60	126 92	1,139 13	1,134 74
21	Barvaux-Condroz	588 35	1,046 27	126 84	1,761 46	1,754 67
22	Beauraing	2,714 46	4,821 16	1,675 42	9,211 04	9,175 54
23	Beez	419 23	759 51	99 79	1,278 53	1,273 60
24	Belle-Fontaine	105 42	93 84	18 70	217 96	217 12
25	Berzée	630 52	572 13	294 50	1,506 15	1,500 34
26	Beuzet	640 01	764 17	142 12	1,546 50	1,540 34
27	Bierwart	257 60	389 14	146 42	793 16	790 10
28	Biesme	1,486 66	1,600 42	580 83	3,676 91	3,662 74
29	Biesmercée	624 82	537 07	254 41	1,416 30	1,410 84
30	Bièvre	507 01	1,364 38	304 13	2,175 52	2,167 14
31	Bionlx	1,250 44	1,319 71	516 02	3,095 17	3,083 24

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1876.
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

32	Blaimont.	144 97	107 94	24 70	277 61	276 54
33	Bohan.	475 86	350 78	242 76	1,069 40	1,065 28
34	Bois-de-Villers	1,050 19	1,508 07	458 88	2,778 04	2,767 53
35	Boline-Marlue.	389 06	355 84	154 60	879 50	876 11
36	Boneffe	855 30	805 34	518 40	2,067 04	2,059 07
37	Bonnines.	420 14	643 90	100 42	1,164 52	1,160 03
38	Bonsin.	259 70	301 57	72 00	723 13	720 34
39	Bossière	821 05	995 52	280 33	2,096 68	2,088 00
40	Bothey.	558 82	552 54	120 21	1,031 57	1,027 60
41	Bouge.	1,404 06	1,386 21	308 60	3,098 87	3,086 95
42	Bourseigne-Neuve	374 29	487 40	172 50	1,034 19	1,030 20
43	Bourseigne-Vieille	121 38	120 14	28 10	278 62	277 54
44	Boussu-en-Fagne.	532 63	690 24	176 40	1,399 27	1,393 87
45	Bouvignes	1,347 71	1,502 42	363 62	3,213 75	3,201 36
46	Bovesse	370 65	486 61	204 82	1,062 08	1,057 99
47	Bräibant.	302 61	465 84	79 94	848 39	845 12
48	Branchon	587 44	406 89	192 14	1,186 47	1,181 90
49	Bruly (Le)	465 26	835 09	258 09	1,556 44	1,550 44
50	Bruly-de-Pesche.	102 48	152 54	55 35	308 37	307 18
51	Buissonville.	420 49	306 52	111 95	928 96	925 58
52	Bure	428 54	522 65	202 25	1,153 44	1,149 .
53	Castillon.	478 94	715 02	178 18	1,372 14	1,366 85
54	Celle	773 50	1,145 88	204 85	2,124 23	2,116 04
55	Cerfontaine.	1,764 07	2,252 20	1,044 39	5,060 66	5,041 15
56	Chairière.	237 93	128 43	85 95	452 31	450 57
57	Champion	1,124 41	1,099 88	211 06	2,435 35	2,425 96
58	Chastrès	539 98	819 58	259 24	1,618 60	1,612 36
59	Chevetogne.	506 24	763 14	149 45	1,418 83	1,413 57
60	Ciergnon.	433 05	452 29	80 66	966 60	962 88
61	Ciney	6,454 77	8,491 72	3,012 16	17,958 65	17,889 45
62	Clermont.	978 74	1,642 21	344 63	2,965 58	2,954 15

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FORCIAIRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

63	Conneux	322 40	459 35	56 52	838 56	835 15
64	Corennes	367 02	367 96	122 26	858 14	854 85
65	Cornimont	91 70	106 01	39 82	237 53	236 60
66	Corroy-le-Château	661 08	1,343 35	163 53	2,107 96	2,159 60
67	Cortil-Wodon	647 36	589 08	202 42	1,438 86	1,433 32
68	Courrière	465 01	870 51	100 34	1,435 86	1,450 33
69	Couvin	3,721 00	4,847 06	2,458 72	11,027 08	10,085 18
70	Crupet	771 33	633 09	271 70	1,678 12	1,671 65
71	Cul-des-Sarts	920 22	1,271 31	636 69	2,828 22	2,817 32
72	Custinne	337 68	225 21	123 23	686 12	683 47
73	Dailly	346 08	485 76	75 45	907 29	905 79
74	Daussois	676 41	707 05	281 16	1,664 62	1,658 20
75	Daussoulx	201 81	230 »	64 88	406 69	494 78
76	Dave	652 89	1,563 37	220 53	2,436 79	2,427 40
77	Denée	656 32	1,057 70	246 08	1,941 »	1,933 52
78	Dhuy	856 73	1,448 09	237 87	2,543 59	2,533 79
79	Dions (Les)	139 56	286 85	109 68	536 07	533 81
80	Doische	469 77	804 24	193 85	1,467 86	1,462 20
81	Dorinnes	402 01	607 35	68 35	1,078 11	1,073 95
82	Dourbes	490 98	600 70	406 15	1,497 83	1,492 06
83	Dréhance	329 77	331 33	100 72	761 82	758 89
84	Durnal	426 37	561 04	132 88	1,120 29	1,115 07
85	Éghezée	768 45	1,351 20	416 70	2,526 35	2,316 61
86	Émine	527 94	787 32	138 62	1,453 88	1,448 28
87	Emptinne	736 05	1,332 41	163 41	2,231 87	2,223 27
88	Éprave	444 08	513 69	174 25	1,132 02	1,127 66
89	Ernage	521 30	637 35	140 74	1,299 65	1,294 64
90	Erpent	574 63	693 26	115 80	1,383 69	1,380 35
91	Évelette	584 85	698 61	131 95	1,415 41	1,409 95
92	Évrechaille	711 06	945 »	185 81	1,841 87	1,834 77
93	Fagnolle	275 43	407 28	58 36	741 09	738 25

(¹) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

94	Falaën	712 25	084 02	245 81	1,940 08	1,052 60
95	Falisolle	1,586 20	1,251 36	758 65	3,596 19	3,582 33
96	Falmagne	405 50	566 45	97 61	869 54	865 99
97	Falmignoul	624 61	881 40	569 77	1,875 78	1,808 53
98	Felenne	526 61	185 52	156 86	868 99	805 64
99	Feschaux	258 28	246 50	100 72	585 50	585 24
100	Fionnevaux	105 51	188 77	50 97	455 25	455 57
101	Flavion	769 23	971 73	277 29	2,018 25	2,010 47
102	Flawinne	1,900 02	1,054 16	400 .	4,264 08	4,247 64
103	Florée	680 61	856 52	94 16	1,651 20	1,625 .
104	Floreffe	4,555 40	4,788 61	1,550 05	10,494 94	10,454 48
105	Florennes	5,524 51	4,704 02	1,573 62	9,602 15	9,565 14
106	Floriffoux	457 57	677 71	100 60	1,215 88	1,211 20
107	Flostoy	1,051 05	1,653 47	202 50	2,886 91	2,875 78
108	Focant	267 82	271 23	67 77	606 82	604 47
109	Fontenelle	193 41	205 20	79 35	566 05	563 87
110	Forville	826 65	759 11	276 05	1,861 77	1,854 59
111	Fosses	4,057 95	5,796 47	2,206 87	12,041 29	11,994 87
112	Foy-Notre-Dame	501 77	558 92	43 56	904 25	900 77
113	Fraire-Fairoul	1,267 98	1,473 56	589 94	3,551 28	3,518 44
114	Franchimont	242 62	210 48	174 51	627 61	625 19
115	Franc-Waret	541 74	715 07	123 55	1,178 54	1,175 80
116	Franière	594 52	598 55	166 45	1,159 50	1,155 03
117	Frasne	766 56	1,205 85	659 74	2,600 95	2,599 89
118	Fronville	495 74	479 14	98 67	1,073 55	1,069 42
119	Furfooz	172 20	180 68	41 90	594 78	593 26
120	Furnaux	468 51	445 42	145 82	1,057 75	1,053 67
121	Gedinne	694 82	1,116 50	564 60	2,575 81	2,566 66
122	Gelbressée	452 04	505 55	213 84	1,041 43	1,057 42
123	Gérin	552 15	568 87	50 14	751 16	748 27
124	Gesves	1,617 77	1,578 41	555 70	3,751 88	3,737 42

(1) Voir la note à la page 301.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition désignée de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

125	Gimnée	488 60	698 62	268 69	1,455 91	1,450 50
126	Gochenedé	519 00	407 70	123 42	941 02	957 59
127	Godinne	285 04	259 72	76 62	621 58	618 08
128	Gonrieux.	570 60	924 87	588 20	1,892 67	1,885 58
129	Goesnes	245 88	540 55	44 46	628 89	626 47
150	Gourdinne	720 79	585 79	296 98	1,605 56	1,597 58
151	Graide.	580 05	274 55	164 98	819 54	816 58
152	Grand-Leez.	1,176 70	1,266 46	504 45	2,857 50	2,826 65
155	Grand-Manil	579 88	645 20	182 52	1,405 60	1,400 27
154	Graux.	255 62	442 18	68 85	746 65	745 77
155	Gros-Fays	202 46	518 87	147 82	750 15	756 25
156	Haillot.	598 15	540 62	204 51	1,352 28	1,547 06
157	Haltinne.	792 19	1,052 08	174 48	2,018 75	2,010 97
158	Hamois	998 90	1,249 95	580 20	2,629 09	2,618 95
159	Ham-sur-Sambre	1,471 54	1,525 90	502 27	5,497 80	5,484 52
140	Hanret.	665 65	951 27	501 02	1,897 92	1,890 61
141	Hanzinelle	1,021 58	1,040 10	478 28	2,550 06	2,550 17
142	Hanzinne.	841 54	1,058 67	779 06	2,679 27	2,668 94
145	Han-sur-Lesse.	597 95	467 52	106 21	671 68	967 94
144	Hastière-Lavaux.	950 25	954 51	482 61	2,567 37	2,558 25
145	Hastière-par-delà	245 81	251 24	150 90	626 04	625 65
146	Haut-le-Wastia	250 18	182 51	72 50	504 99	505 04
147	Havelange	1,264 62	1,704 05	685 36	5,744 01	5,729 58
148	Heer	524 44	547 51	154 10	1,226 05	1,221 52
149	Hemptinne (Éghezéc).	271 11	409 45	99 66	780 20	777 19
150	Hemptinne (Walcourt)	198 17	276 79	54 92	509 88	507 92
151	Hermeton-sur-Biert	654 15	1,120 28	248 41	2,022 84	2,015 05
152	Hermeton-sur-Meuse.	516 40	552 85	69 46	758 71	755 86
153	Heure.	576 60	574 05	150 15	1,100 80	1,096 56
154	Hingon.	465 99	472 54	129 56	1,067 89	1,065 78
155	Hogne.	141 54	250 45	54 52	455 49	455 80

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

156	Honnay	518 07	785 85	162 20	1,466 19	1,460 54
157	Houdrémont	268 24	410 42	128 95	816 61	815 46
158	Hour	424 97	304 00	105 05	832 11	828 90
159	Houx	285 25	224 90	88 02	598 17	595 86
160	Houyet	810 "	390 81	178 76	1,588 57	1,535 22
161	Hulsonniaux	184 66	174 25	51 66	500 55	589 04
162	Isnes (Les)	505 10	972 77	280 50	1,758 46	1,751 68
165	Jallet	210 84	524 61	24 86	760 51	757 58
164	Jamagne	574 78	475 45	147 75	997 98	994 14
165	Jambes	5,092 78	6,625 80	1,289 89	13,006 47	12,056 54
166	Jamiolle	148 40	215 17	59 02	402 59	401 04
167	Javingues-Sévry	200 81	509 95	150 50	740 24	746 55
168	Jemelle	1,206 51	1,701 44	411 01	5,518 76	5,505 97
169	Jemeppe	1,540 17	1,095 64	814 98	4,559 70	4,542 90
170	Jeneffe	164 50	265 24	92 20	521 94	519 95
171	Keumiée	546 50	540 11	88 92	775 55	772 54
172	Laforêt	225 26	155 05	65 "	425 20	421 66
173	Laneffe	641 55	758 84	596 70	1,707 09	1,700 15
174	Lavaux-Sainte-Anne	506 95	511 74	111 95	750 62	727 80
175	Leignon	886 41	1,159 54	290 18	2,515 95	2,507 "
176	Lessive	185 92	205 28	42 60	451 80	450 14
177	Lesve	1,215 45	1,541 15	406 15	5,169 75	5,148 55
178	Leuze	752 57	1,227 78	560 "	2,540 55	2,551 55
179	Liernu	466 48	481 12	146 98	1,094 58	1,090 56
180	Ligny	1,150 54	1,371 15	685 64	5,214 15	5,201 74
181	Lisogne	465 92	585 06	88 50	1,159 48	1,155 09
182	Live-et-Brumagne	551 17	405 87	111 96	847 "	845 75
183	Longchamps	440 86	525 87	158 51	1,125 24	1,120 90
184	Lonzée	828 52	750 28	284 26	1,872 06	1,864 84
185	Louette-Saint-Denis	231 "	150 21	90 50	480 51	478 66
186	Louette-Saint-Pierre	554 88	458 12	177 20	970 20	966 46

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

187	Loyers	364 35	313 89	74 46	752 70	749 80
188	Lustin	852 05	950 72	404 07	2,187 74	2,170 30
189	Maffe	752 15	1,077 80	195 10	2,025 14	2,015 34
190	Mailen	611 52	770 87	183 19	1,574 58	1,568 51
191	Maizeret	285 04	347 71	207 80	840 55	837 31
192	Malonne	2,261 65	2,864 66	554 70	5,681 08	5,650 18
193	Malvoisin	208 88	193 54	37 87	440 29	438 50
194	Marche-les-Dames	919 73	910 04	376 47	2,206 24	2,197 74
195	Marchevelette	460 11	728 45	137 48	1,326 04	1,320 92
196	Martouzin-Neuville	174 37	251 89	46 70	473 05	471 22
197	Matagne-la-Grande	233 06	424 72	68 »	726 58	723 58
198	Matagne-la-Petite	276 22	607 44	110 70	994 36	990 53
199	Mazée	376 25	502 64	233 77	1,112 66	1,108 37
200	Mazy	638 75	1,085 70	479 12	2,203 57	2,195 08
201	Mehagne	353 71	502 35	109 21	965 27	961 55
202	Membre	159 44	145 68	43 20	328 32	327 06
203	Merlemont	344 33	450 87	283 30	1,078 50	1,074 34
204	Mesnil (le)	262 43	330 18	87 31	670 92	677 30
205	Mesnil-Église	247 66	193 37	50 91	491 94	490 04
206	Mesnil-Saint-Blaise	641 20	835 08	225 34	1,701 62	1,695 06
207	Mettet	3,005 94	3,776 15	1,056 44	7,838 53	7,808 31
208	Meux	953 40	1,068 27	338 62	2,360 29	2,331 19
209	Miécret	335 88	507 55	158 66	822 09	818 92
210	Mohiville	529 90	776 71	106 81	1,413 42	1,407 97
211	Moignelée	881 86	947 95	379 53	2,209 36	2,200 85
212	Monceau	149 24	207 04	51 74	408 02	406 44
213	Mont	173 32	207 22	62 57	443 11	441 41
214	Mont-Gauthier	384 51	375 28	93 25	855 04	831 74
215	Morialmé	1,949 56	1,890 95	624 78	4,465 09	4,447 88
216	Mornimont	805 70	811 69	885 48	2,502 87	2,493 22
217	Moustier	1,049 09	1,644 94	555 01	3,249 04	3,236 52

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
3	2.	5.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

218	Mouzaive	58 80	53 50	23 37	115 67	115 23
219	Mozet	2,170 01	2,015 37	608 27	5,481 53	3,463 40
220	Nafraiture	255 50	251 04	101 62	588 16	585 89
221	Namêche	740 53	953 45	336 14	2,010 12	2,002 37
222	Naninne	608 25	868 90	195 72	1,672 85	1,666 40
223	Naomé	170 17	266 05	60 "	496 22	494 50
224	Natoye	833 51	1,347 81	286 19	2,487 51	2,477 02
225	Nettine	218 47	500 96	55 96	581 59	579 15
226	Neuville	521 92	753 87	250 59	1,528 18	1,522 29
227	Nismes	1,268 75	2,084 26	951 87	4,304 88	4,288 29
228	Nivelée	90 44	136 74	25 50	252 68	251 70
229	Noiseux	345 98	568 45	86 29	798 72	795 64
230	Noville-les-Bois	825 69	700 81	375 91	1,900 41	1,895 08
231	Obey	842 31	1,445 31	249 50	2,535 12	2,525 35
232	Oignies	710 02	599 17	581 86	1,691 95	1,685 45
233	Oisy	258 58	313 06	108 97	680 61	677 99
234	Olloy	953 12	818 98	507 88	2,279 98	2,271 19
235	Omezée	121 51	221 54	29 10	371 95	370 52
236	Onhaye	318 07	661 01	109 95	1,289 05	1,284 07
237	Onoz	175 35	328 94	158 94	645 25	640 75
238	Orchimont	225 26	207 80	158 57	591 65	589 35
239	Oret	599 24	865 91	598 02	1,854 17	1,847 02
240	Patignies	256 60	217 96	61 59	515 95	515 96
241	Perwez	319 55	418 20	106 11	845 86	840 61
242	Pesche	515 20	719 71	207 82	1,442 73	1,437 17
243	Pessoux	511 07	848 84	149 40	1,500 51	1,505 49
244	Pétigny	608 16	699 70	195 05	1,495 89	1,488 15
245	Petite-Chapelle	196 "	559 85	137 58	673 45	670 85
246	Petit-Fays	115 22	141 53	47 59	304 34	303 17
247	Pondrôme	662 41	870 53	271 86	1,804 80	1,797 84
248	Pontillas	276 99	289 57	62 94	628 50	624 08

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

249	Porcheresse	258 58	323 37	34 87	637 02	634 30
250	Profondeville	1,235 71	1,400 40	304 56	3,200 76	3,188 42
251	Pry	500 32	372 35	170 76	1,353 61	1,328 47
252	Purnode	257 11	327 05	120 85	705 80	703 17
253	Resteigne.	470 43	1,028 38	319 41	1,827 22	1,820 18
254	Rhisne.	1,059 71	1,075 35	342 01	3,357 27	3,344 33
255	Rienne.	305 13	475 90	201 05	982 75	978 00
256	Rivière.	498 75	652 98	348 32	1,480 25	1,474 54
257	Rocheftort.	3,302 04	4,166 97	1,079 48	9,349 30	9,315 35
258	Rognée	426 02	675 38	97 46	1,198 86	1,194 24
259	Roly.	249 48	321 40	66 91	637 79	635 33
260	Romerée	372 68	629 43	125 89	1,128 *	1,125 65
261	Rosée	815 34	1,222 77	195 16	2,251 47	2,222 87
262	Roux	511 40	1,078 69	210 23	1,800 41	1,793 47
263	Saint-Aubin.	847 21	758 60	337 45	1,923 26	1,915 85
264	Saint-Denis.	634 85	659 15	234 70	1,328 68	1,322 79
265	Saint-Gérard	1,083 99	2,000 24	814 37	3,488 60	3,467 45
266	Saint-Germain.	467 05	801 03	114 72	1,474 30	1,468 62
267	Saint-Marc.	1,000 30	943 55	303 58	2,247 43	2,238 77
268	Saint-Martin	398 09	373 95	143 58	1,117 62	1,113 31
269	Saint-Servais	3,465 32	3,063 94	1,188 26	7,715 32	7,685 78
270	Samart	180 95	242 18	60 03	483 16	481 30
271	Sart-Bernard	368 00	351 40	95 01	815 31	812 17
272	Sart-Custinne	262 36	144 84	51 02	458 22	456 46
273	Sart-en-Fagne.	165 32	185 20	85 32	432 24	430 37
274	Sart-Eustache	320 74	853 64	93 74	1,268 12	1,265 23
275	Sautour	237 88	340 48	85 46	681 32	679 19
276	Sauvenière	1,234 61	1,668 61	420 74	3,345 96	3,331 07
277	Schaltin	322 62	604 33	100 66	1,227 33	1,223 10
278	Sclayn.	1,448 23	1,966 19	633 *	4,067 42	4,031 74
279	Scy	315 28	299 25	73 86	688 39	685 74

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

280	Senzeille	785 12	1,078 07	354 54	2,197 53	2,189 06
281	Serinchamps	817 95	1,066 56	205 49	2,089 80	2,081 75
282	Serville	271 52	294 60	75 50	659 12	658 65
285	Silenrieux	1,288 84	1,565 54	616 05	3,268 21	3,255 61
284	Sinsin	359 17	465 21	115 45	955 85	952 15
285	Sombreffe	2,956 09	3,924 77	1,509 40	8,261 16	8,229 52
286	Somme-Leuze	569 88	518 42	125 46	815 76	810 62
287	Sommière	308 21	319 79	72 82	700 82	698 12
288	Somzée	549 02	899 96	216 85	1,666 75	1,660 50
289	Sorée	410 76	657 68	221 22	1,289 66	1,284 09
290	Sorinnes	427 01	752 16	124 00	1,304 07	1,299 94
291	Sorinne-la-Longue	512 06	586 44	60 40	967 99	964 26
292	Sosoye	763 55	677 72	318 54	1,759 41	1,752 65
293	Soulme	552 66	275 95	186 75	815 34	812 20
294	Soumoy	257 18	209 59	125 17	681 94	679 51
295	Sovet	467 53	502 81	104 80	1,165 14	1,160 65
296	Soye	511 49	872 26	96 54	1,480 29	1,474 58
297	Spontin	523 95	451 41	177 88	1,153 24	1,148 80
298	Spy	2,548 .	3,850 18	1,512 59	7,710 77	7,681 05
299	Stave	778 54	815 75	226 18	1,820 47	1,813 45
300	Suarlée	528 22	1,088 04	78 46	1,694 72	1,688 19
301	Surice	1,305 85	2,250 10	869 92	4,425 87	4,408 81
302	Tamines	2,656 71	3,051 08	1,448 83	7,156 62	7,109 11
303	Tarciennes	529 00	656 61	175 15	1,359 66	1,354 50
304	Taviers	589 19	677 70	174 95	1,441 82	1,436 26
305	Temploux	1,260 55	1,756 71	391 09	3,388 15	3,375 09
306	Thon-Samson	1,151 15	1,201 53	819 68	3,172 56	3,160 15
307	Thy-le-Bauduin	485 45	418 57	166 35	1,070 57	1,066 25
308	Thy-le-Château	3,109 89	2,675 51	1 490 69	7,276 09	7,248 04
309	Thyne	575 55	354 77	92 29	822 61	819 44
310	Tillier	216 23	420 26	59 95	696 44	693 75

(¹) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition débilitée de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

311	Tongrinne	1,038 59	1,211 48	640 67	2,809 74	2,888 56
312	Treignes	631 05	848 21	367 31	1,846 57	1,859 45
313	Upigny	191 75	306 63	39 57	537 95	535 86
314	Vaucelle	136 22	192 50	162 15	490 85	488 96
315	Vedrin	1,320 97	1,372 76	376 08	3,069 81	3,057 98
316	Velaine	2,159 69	2,203 29	846 95	5,189 91	5,169 01
317	Vencimont	382 48	278 75	166 45	827 68	824 49
318	Verlée	157 50	300 02	61 18	518 70	516 70
319	Vezen	1,586 06	1,293 85	500 28	3,380 10	3,367 16
320	Vierves	728 49	722 41	255 72	1,684 62	1,678 15
321	Villers-deux-Églises	361 97	485 65	125 54	973 14	969 39
322	Villers-en-Fagne	157 08	189 24	35 06	381 38	379 90
323	Villers-le-Gambon	406 65	595 02	180 45	1,191 70	1,187 11
324	Villers-sur-Lesse	548 87	848 39	211 14	1,608 40	1,602 20
325	Vitriaval	628 88	958 40	207 68	1,774 96	1,768 12
326	Vodecée	257 55	320 28	140 24	718 05	715 29
327	Vodelée	246 82	335 65	95 40	675 87	675 27
328	Vogenée	456 75	201 44	111 70	769 89	766 92
329	Vonêche	750 52	1,501 19	105 86	2,225 57	2,216 99
330	Yresse	125 86	46 10	45 70	217 66	216 82
331	Waillet	206 85	385 15	34 04	624 04	621 65
332	Walcourt	3,384 57	4,221 51	1,777 72	9,383 60	9,547 43
333	Wancennes	241 08	347 50	42 "	630 58	628 15
334	Wanlin	252 55	170 81	127 72	550 88	548 76
335	Warét-la-Chaussée	545 16	565 50	148 60	1,259 26	1,254 41
336	Warisoulx	799 26	1,115 95	253 17	2,168 58	2,160 02
337	Warnant	928 20	700 81	956 90	2,585 91	2,575 94
338	Waulsort	526 61	828 05	59 32	1,413 98	1,408 55
339	Wavreille	274 26	315 22	89 99	677 47	674 86
340	Weillen	425 11	800 55	146 71	1,372 35	1,367 06
341	Wépion	1,618 19	1,938 12	366 54	3,922 85	3,907 73

(1) Voir la note à la page 584.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quoto-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		Fonciers, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

342	Wierde	742 28	1,182 45	156 01	2,080 74	2,072 72
343	Wiesme	179 85	143 71	66 20	389 74	388 24
344	Willerzie.	365 00	376 99	155 77	875 85	872 48
345	Winenne.	609 21	523 20	336 75	1,469 14	1,463 48
346	Yves-Gomezée.	2,153 60	2,447 10	1,091 11	5,691 90	5,669 96
347	Yvoir	1,250 41	1,547 17	676 04	3,474 52	3,461 13
TOTAL POUR LA PROVINCE. .		260,574 09	326,544 05	107,716 83	694,854 97	692,156 72

(1) Voir la note à la page 804.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE E.

État récapitulatif, par province, de la répartition du fonds communal de 1878.

NOMBRE.	NOMS DES PROVINCES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

COMMUNES A OCTROI.

6	Anvers	844,668	1,570,710 51	475,557 09	2,888,716 20	2,924,156 92
9	Brabant	1,257,454 10	1,072,289 59	466,272 52	5,076,015 90	5,077,812 96
11	Flandre occidentale	542,555 54	615,006 06	171,071 55	1,128,452 05	1,251,560 84
12	Flandre orientale.	600,676 09	084,157 05	299,850 24	1,884,644 28	2,220,115 65
22	Hainaut.	468,021 54	656,645 49	186,183 55	1,510,848 56	1,568,645 50
7	Liège	641,977 91	746,665 26	517,556 58	1,705,990 55	1,771,578 62
4	Limbourg	64,822 10	102,681 18	51,079 09	199,185 27	210,482 69
3	Luxembourg	18,160 10	54,159 84	9,865 16	62,185 10	70,965 57
5	Namur	111,778 24	161,558 01	40,813 56	320,149 81	518,915 77
70	TOTAUX	4,550,111 71	6,842,752 59	2,005,510 40	13,176,174 70	15,805,052 52

COMMUNES SANS OCTROI.

146	Anvers	283,085	499,827 24	100,579 27	892,489 51	889,049 50
332	Brabant	1,059,085 55	1,620,802 51	517,418 44	5,005,504 50	2,091,728
259	Flandre occidentale	427,965 50	825,052 74	176,858 88	1,427,856 92	1,422,555 20
284	Flandre orientale.	448,248 20	878,565 89	199,221 35	1,526,035 51	1,520,151 58
412	Hainaut.	911,551 56	1,157,060 29	557,695 57	2,406,107 42	2,596,855 05
320	Liège	465,524 22	522,759 52	200,251 51	1,188,515 05	1,185,955 90
206	Limbourg	95,414 41	140,545 88	42,741 40	278,699 75	277,625 50
206	Luxembourg	117,771 01	160,775 97	55,216 86	553,765 84	552,477 54
547	Namur	260,574 09	526,544 05	107,716 85	694,854 97	692,156 72
2,501	TOTAUX	4,069,015 45	6,115,889 89	1,566,679 05	11,751,585 27	11,706,288 55

TOUTES LES COMMUNES DU ROYAUME.

152	Anvers	1,127,751	2,070,557 75	582,916 96	5,781,205 71	5,813,206 51
341	Brabant.	2,296,557 74	3,599,091 70	785,690 76	6,679,320 20	6,669,540 96
250	Flandre occidentale	770,518 84	1,456,959 70	543,810 41	2,556,268 95	2,655,894 13
296	Flandre orientale.	1,048,924 58	1,892,701 84	499,051 57	5,410,677 79	5,749,265 05
454	Hainaut.	1,570,573 10	1,795,705 78	545,879 10	5,716,955 98	5,765,478 55
356	Liège	1,107,502 15	1,269,404 78	517,607 69	2,891,514 60	2,955,512 52
210	Limbourg	100,256 51	243,225 06	74,421 45	477,885 02	488,108 19
209	Luxembourg	135,951 11	104,955 81	65,082 02	595,948 94	405,442 91
352	Namur	572,552 55	488,102 06	154,550 59	1,014,984 78	1,011,072 49
2,580	TOTAUX GÉNÉRAUX	8,599,127 14	12,938,642 48	3,569,990 55	24,927,759 97	25,500,520 87

(¹) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

ANNEXE F.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 A 1878.)



ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNÉES.	REVENU BRUT	INDENNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.		RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des cot. 10, 11 et 12.)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.		
			Prélèvement sur le revenu de FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (104 jours)	6,721,511 48	229,470 66	"	"	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 53
1861	15,255,570 57	580,657 55	"	"	14,872,032 82	9,475,462 69	7,604,848 52	17,170,511 01
1862	15,795,568 82	550,940 44	"	"	15,444,428 38	9,548,095 23	7,778,757 93	17,526,851 16
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours)	(b) 184,706 98	"	15,995,757 50	9,624,354 03	7,884,452 44	17,508,786 47
1864	16,445,952 67	"	(b) 407,240 25	"	16,036,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 49
1865	17,522,980 27	"	(b) 429,791 61	"	16,893,188 66	9,887,509 53	8,140,614 53	18,027,925 86
1866	17,956,590 95	"	(b) 446,926 70	"	17,489,664 14	10,044,507 87	8,280,559 29	18,555,847 16
1867	18,578,568 54	"	(b) 452,712 87	"	17,925,855 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92
1868	17,752,716 08	"	(b) 516,546 66	"	17,436,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95	18,797,544 21
1869	19,089,221 58	"	(b) 474,660 60	"	18,614,560 98	10,812,511 85	9,014,288 88	19,826,600 71
1870	22,592,848 40	"	{(b) 570,289 27} {(e) 5,022,559 15}	"	19,000,000 "	10,981,755 96	9,229,515 82	20,211,067 78
1871	18,946,640 94	"	{(b) 462,259 78 { " " (e) 1,465,598 84}	"	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47	20,606,014 65
1872	21,498,476 20	"	{(b) 556,471 99} {(f) 14,504 50}	"	20,947,500 "	11,559,915 56	9,599,652 42	20,959,565 98
1873	25,459,041 46	"	(b) 592,105 92	"	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,578 53	21,684,966 77
1874	25,485,850 01	"	{(b) 601,850 22 { " " (e) 212,618 96}	"	25,094,618 75	11,960,465 09	10,204,189 14	22,164,652 25
1875	25,045,770 98	"	(b) 657,711 57	"	24,408,059 41	12,511,521 50	10,599,586 27	22,910,707 57
1876	25,590,010 18	"	"	{(b) 56,516 74} {(e) 54,590 25}	25,461,817 17	12,615,375 12	10,959,298 98	25,565,872 10
1877 (g)	24,705,442 54	"	"	{(b) 58,861 55} {(e) 1,915,782 56}	26,058,086 05	12,944,498 58	11,555,960 65	24,300,459 21
1878 (g)	25,774,678 20	"	"	(b) 1,754,642 67	25,599,520 87	13,176,174 70	11,751,585 27	24,927,759 07

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Marc le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE des communes à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de 1859. (1 ^{re} colonne.)	Observations.
les communes à octroi		les communes sans octroi.			
à titre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.				
10.	11.	12.	13.	14.	15.
5,164,588 55	52,177 25	1,205,275 22	(a) 0.38000764	9	N. B. Pour les 79 communes à octroi le montant total du revenu de 1859 s'élevait à fr. 11,538,145 80 c. (a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0 170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000764. (b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 337). (c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867. (d, Voir le renvoi (c). (e) Réserve extraordinaire, article 15 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 157). (f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 11,504 50 c, lors de la répartition de 1873.
11,510,410 05	97,057 14	5,265,485 05	0.424572289	11	
11,485,775 51	158,586 50	5,820,068 51	0.48109101	13	
11,425,002 15	220,505 54	4,550,159 90	0.35173900	19	
11,409,511 95	256,206 81	4,591,097 06	0.54821052	20	
11,351,821 06	542,884 74	5,198,482 86	0.63838600	25	
11,275,048 95	459,917 89	(c) 5,754,891 50	0.69423530	20	
11,250,210 90	554,501 79	(d) 6,160,748 78	0.75028086	32	
11,202,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0.66701921	28	
11,161,698 28	658,805 47	6,704,057 23	0.75369861	34	
9,765,906 89	2,086,402 55	7,147,650 58	0.77488762	37	
9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,952 48	0.85148523	41	
9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.89269505	45	
5,786,889 82	7,155,597 73	9,944,647 99	1.00098094	58	
8,664,256 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.98986582	56	
5,565,550 36	8,121,467 72	10,921,261 53	1.05056735	61	
5,565,550 36	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05484680	61	
3,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	65	
5,351,138 01	8,451,894 31	11,706,288 55	0.99614548	62	